



COLLECTION
DES CHRONIQUES
NATIONALES FRANÇAISES.

J.H.C.
B921c

COLLECTION
DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

[39]

XV^e SIÈCLE.



30422
L

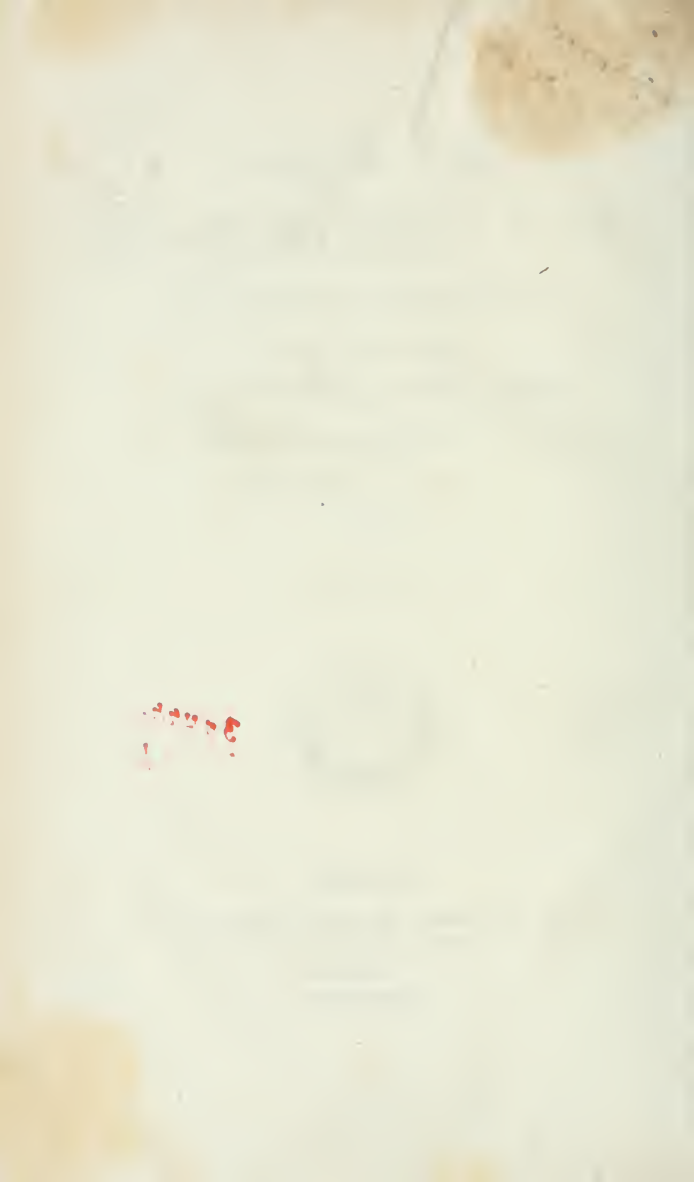
PARIS.

VERDIÈRE LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N^o 25.

J. CAREZ, RUE DE SEINE, N^o 25.



M DCCC XXVII.



CHRONIQUES

D'ENGUERRAND

DE MONSTRELET.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,

RUE DE LA HARPE, N° 78.

CHRONIQUES

D'ENGUERRAND

DE MONSTRELET,

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT REFONDUE SUR LES MANUSCRITS,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

TOME XV.



PARIS.

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE DE SEINE, N° 25.



M DCCC XXVII.

SUPPLÉMENT.



MÉMOIRES

DE

JACQUES DU CLERCQ.

SUITE DU LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le comte de Charollois print congïé à son père ; et des ambassadeurs du roy qui vindrent vers lui ; et comment il se partist pour aller en Franche avec grosse artillerie.

ENVIRON le quinziésme jour de mai, l'an de grâce mil quatre cent soixante-cinq, le comte de Charollois, qui sçavoit que toute son armée était preste, réservé ceux de Bourgogne, lesquels estoient encoires en Bourgogne tout prests, lui estant en la ville de Bruxelles, print congïé au duc son père. Après congïé prins se partist le comte et s'en alla au Quesnoy en Haynault, où illecq l'attendoit une am-

bassade de Bretagne et une ambassade du roy de Franche, dont estoit chief messire Thiebaut de Saint-Pol, frère dudit comte Loys de Saint-Pol, évesque du Mans, lequel évesque, comme dit est chi-dessus, s'estoit rendu moisne ès l'abbaye de Clervaulx, et laissié grandes terres et seigneuries; et cuidoit-on que ce fust par grande dévotion; mais tantost qu'il fust moisne, il ne cessa tant qu'il fust abbé d'Igny, et d'abbé d'Igny évesque de Mans, et sur toutes choses aimoit deniers, comme on disoit; et disoit-on que ledit évesque y besoingna peu ou néant. Ce fait, le comte de Charollois se partist du Quesnoy-le-Comte en Haynault, le quinziesme jour de mai, avecq toute son armée, et s'en alla à Hencourt, entre Crèvecœur et Saint-Quentin, auquel lieu l'attendoit toute son artillerie, dont il avoit foison; car parmi la ville d'Arras avoit passé deux cent trente-six charées chargées d'artillerie, tant bombardes, mortiers, veuglaires, serpentines et autres traicts à poudre, et tel qu'il faut à ost, laquelle artillerie avoit esté prinse au chasteau de Lille; et disoit-on que autres grandes quantités d'artillerie estoient passées par Cambray, que on avoit prises à Bruxelles et à Namur, que tout vint en l'ost du comte à Hencourt. Le comte se partist de Hencourt et s'en alla à Rossy, à deux lieues près Péronne, et illecq se tint aucuns jours accompagné de tout son ost, qui estoit le plus bel et plus grand que oncques duc de Bourgogne eult fait de gens de guerre, sans commune. Ceux de Péronne cui-

doient et attendoient de jour en jour que le comte de Charollois les deubt assiéger ; mais le comte pensoit à toute autre chose.

CHAPITRE XXIX.

Comment le comte de Charollois passa la rivière de Somme pour tirer en Franche ; et des villes de Bray, de Neelle, Roye et Mont-Didier qu'il meit en son obéissance.

LE quatriesme jour de juing mil quatre cent soixante-cinq, le comte de Charollois et toute son armées'en alla à Bray-sur-Somme ; et lui apportèrent, ceux de la ville les clefs ; et le septiesme jour, le comte de Saint-Pol et le bastard de Bourgogne, et leurs gens allèrent devant Neelle en Vermandois ; et comme ils délibérassent d'assaillir la ville, ceux de la ville se rendirent à eux par telles conditions que huit hommes d'armes et six-vingt archiers, lesquels estoient dedans en garnison, s'en partirent saufs vies, chevaux et armes ; mais les archiers laissèrent tout, et s'en partirent en leurs pourpoint ou paltet, en sa main chacun ung baston blancq. Illecq fust prins le seigneur de Neelle et détenu prisonnier. Et ce propre jour le seigneur de Hautbourdin, bastard de Saint-Pol, accompagné d'aucuns gens de guerre, allèrent à Roye en Vermandois, et avallèrent des échelles ès fossés pour

l'assaillir. Ce voyants, ceux de la ville se rendirent à lui pour et au nom du comte de Charollois. Sy entra ledit bastard dedans la ville, en laquelle estoit la comtesse de Nevers; à laquelle comtesse, femme dudit comte, on donna congïé de soi retraire où bon lui sembleroit sans lui faire grief ni injures. Laquelle comtesse ung jour ou deux après se partist et s'en alla à Compiégne, et là envoya Adolf de Clefves atout cinq ou six cents combattants; et environ deux jours après, se rendit la ville de Mont-Didier au comte de Charollois, en laquelle estoit Hues de Mailly, seigneur de Boulliencourt, hardi et valliant chevallier, qui toujours avoit tenu la partie de Bourgogne, lequel en fust fait capitaine; et estoient ceux de Mont-Didier ceux qui plus aimoient, de toutes les terres dessus la rivière de Somme, le duc de Bourgogne, et avoient toujours aimé.

CHAPITRE XXX.

Comment le comte de Nevers se partist de Péronne; et du siège que le comte de Charollois meit à Beaulieu.

DURANT le temps qu'on estoit occupé à mettre en obéissance du comte de Charollois les villes dessusdites, le comte de Nevers, sachant que le comte de Charollois avoit passé la rivière de Somme,

doubtant que le siège ne fust mis devant Péronne, et qu'il ne fust enclos dedans, se partist dudit Péronne, avecq lui Joachim Rohault, mareschal de Franche, le seigneur de Moy et autres jusques au nombre, comme on disoit, de deux mille combattants; et s'en allèrent pour entrer à Noyon. Devant la porte de laquelle ville ils feurent longuement ains qu'on les volsist laisser entrer ens, et promirent que n'en y entreroit que certain nombre, afin qu'ils ne fussent maistres de la ville; mais, quelques promesses qu'ils fissent, ils n'en tindrent rien; ains y entrèrent tous et feurent maistres de la ville, et y feirent assés de desroy; et à l'entrer ens y olt ung homme d'arme occis par ceux de la ville par laisser cheoir l'erche de la porte, cuidant deffendre que tous n'y entrassent.

Environ le vingt-cinquiesme jour de juing, après ce que la ville de Mont-Didier se fust rendue, le comte de Charolloise partist de Roye, et alla mettre le siège devant le chastel de Beaulieu, qui est ung fort chasteau appartenant au seigneur de Neelle, et y avoit ung gros villaige; auquel chastel y avoit plusieurs compagnons de guerre qui, sçachant sa venue, bouttèrent le feu en la ville autour du chastel, et ardirent le plus beau et meilleur de la ville. Auquel siège y fust environ huict jours, durant lesquels le chasteau fust moult endommaigié de canons et autres traicts à poudre; et fust tellement battu, que ceux de dedans se rendirent saufs leurs vies, biens et harnas; et se rendit le chastel le jour Saint-

Jehan-Baptiste. Durant que le siège estoit devant Beaulieu, le bastard de Saint-Pol, seigneur de Hautbourdin, passa la rivière d'Oyse, lui et ses gens, et entra en la ville de Pont-Saint-Maxence, ains que ceux de la ville en sceussent rien. Icellui chevallier estoit avecq le comte de Saint-Pol, lequel comte menoit et conduisoit l'avant-garde du comte de Charollois, lequel comte avoit ordonné de tous ses gens trois batailles : une avant-garde que menoit le comte de Saint-Pol; une arrière-garde, que menoit le bastard de Bourgogne; et il menoit la bataille qui estoit la troisieme. Tantost que le comte de Charollois sceut qu'il avoit passage par la rivière d'Oyse, lui et toute son armée allèrent au Pont-Saint-Maxence, et passèrent tous la rivière. Ceux de la ville feirent au comte toute obéissance au nom du duc de Berry, dont il se disoit lieutenant général; et illecq, de par le duc de Berry, le comte fait crier que il mectoit jus tous les subsides, impositions, quatriemes et autres débittes; et pareillement avoit fait mectre jus à Péronne et à Mont-Didier. Icellui comte entra en ladite ville de Pont le jour Saint-Pierre et Saint-Pol.

CHAPITRE XXXI.

Comment le comte de Charollois se partist de Pont et entra dedans Saint-Denys, puis alla en la bataille dedans Paris; et comment le comte de Saint-Pol gagna Saint-Cloud-sur-Saine, et eut passage sur Saine; et plusieurs autres choses.

APRÈS que le comte de Charollois olt esté aucuns jours à Pont, il et tout son ost se partist d'illecq; et s'en allèrent à Saint-Denys en Franche, en laquelle ville, pour et au nom du duc de Berry, on lui feit ouverture; et aussitost que ils véoient bien que par forche ils ne pooient contre lui. Et illecq, entre Paris et Saint-Denys, lui et touts ses gens se tindrent tout le mois de juing, attendant illecq les ducs de Berry, de Bretagne, de Callabre et de Bourbon et les autres princes qui avoient scellé ensemble et promis d'estre audit Saint-Denys, endedans le jour de Saint-Jehan Baptiste. Le jour de Saint-Jehan Baptiste passé et tout le mois de juing, le comte de Charollois véant que nuls des princes dessusdits n'estoient venus, et mesmement le mareschal de Bourgogne, ne nuls Bourgoignons, mais lui fust rapporté qu'ils ne pooient passer pour illecq venir, pour l'armée du roy de Franche, qui les cottoyoit de touts lez, le huitiesme jour de juillet, icellui comte et ses gens touts mis en bataille, s'en

alla devant Paris, et si près que ceux de la ville les pouoient veoir tout à plein. C'estoit la plus belle armée que de mesmoire d'homme on eüst veu en Franche de peu de gens. Joachim Rohault, marshal de Franche, vuida de Paris pour veoir l'armée; jà l'eüst-il paravant costoyé tant à Beaulieu que ailleurs, par plusieurs fois, pour faire sur eux aucune emprinse, s'il eüst peu, mais il n'y trouva oncques avantages; ains tantost que on sçavoit où il estoit, les gens du comte tournoient celle part pour lui courir sups, et ne se osoit tenir près d'eux; et encoires cellui jour, tantost que les gens du comte le percurent, ils le cuidèrent encloire; et lui fust de nécessité qu'il retournast dedans Paris prestement. Quant les gens du comte le veirent rentrer dedans la ville, le comte feit ruer sur la cauchie (chaussée) deux ou trois serpentines, qui effrayèrent ceux de la ville, combien qu'ils ne blessèrent personne qu'on sceüst. Le comte s'estoit mis devant toute la bataille et alla jusques à ung mollin, assés près de la ville de Paris, lesquels de Paris se attendoient qu'on les deubt assaillir; mais non feit, car le comte leur avoit fait remonstrer tant audit pays et ailleurs, qu'il n'estoit venu que pour le bien du royaume, et à la prière et requeste dudit duc de Berry, qui avoit mandé qu'il seroit de brief avecq lui, et se donnoit de merveilles que jà n'estoit venu. Lequel duc de Berry faisoit ce qu'il faisoit pour le bien du royaume, leur signifiant qu'ils obéissent à lui comme et au nom du duc. Et à la rentrée que

le mareschal fait dedans Paris, il rencontra ung homme d'église, chanoine d'Arras, nommé messire Jacques de Villers, qui avoit eu affaire à Paris, et retournoit en Picardie, soi-disant de la ville d'Amiens; auquel chanoine icellui mareschal fait jurer qu'il diroit au comte de Charollois qu'il avoit prestement receu lettres du roy de Franche, que en dedans quatre jours ou environ il se trouveroit à Paris, et iroit où le comte seroit, et verroit qui seroit le plus fort. Lequel chanoine tint sa promesse et dit les parolles au comte, qu'il trouva audit molin. Auxquelles parolles le comte respondit qu'il le croyoit, pour ce que paravant lui avoit mandé plusieurs choses qui n'estoient point vraies. Après ce que le comte de Charollois eut fait sa monstre devant Paris, lui et son ost se retirèrent au Lendy, entre Paris et Saint-Denys, où encoires estoient les loges et maisons de la feste dudit Lendy; et illecq, comme il avoit accoustumé de faire partout où il alloit, enclost son ost de carroy qui le suivoient, dont il avoit grand nombre, tant de l'artillerie, comme du carroy desdits seigneurs. Le comte de Saint-Pol, qui menoit l'avant-garde, entre Paris et Saint-Cloud trouva ung basteau chargé de foing, qui estoit moult grand, que on menoit à Paris; lequel basteau il prist et vuida le foing qui estoit dedans, et par ce basteau lui et toute l'avant-garde passa outre la rivière de Saine; et adfin de avoir passage par la rivière, alla prendre et gagner le pont Saint-Cloud, auquel lieu y avoit plusieurs gens de guerre, lesquels

se rendirent, saufs leurs corps et leurs biens, et s'en allèrent à Paris. Ce sceu du comte de Charollois, lui et toute son armée vindrent au pont Saint-Cloud, et passèrent toute la rivière de Saine.

Durant le temps que le comte de Charollois estoit entre Paris, envoyèrent en son ost deux balades dont la teneur s'ensuit :

D'où venez vous ? — d'où ? voire de la cour.
 — Et qu'y fait-on ? — qu'y fait on ? rien qui vaille.
 — A brief parler, quel est bruit de la cour ?
 — Mauvais ; oy ? — oy certainement.
 — Aurons nous pis ? — oy certainement ;
 — Comme cela ? — on ne voit l'apparence.
 — Qui portera ce fait entièrement ?
 — Qui ? voire qui ? les trois estats de France.

D'où vient cecy ? de quoy sy grief mal sourd ?
 D'où voire dea ? dictes le hardement.
 — Je criens pensant qu'il tient l'argent sy court ;
 — Diray je oy ? — dites le hardement :
 — Et qui sont-ils ? — je ne parle autrement
 — En ont-ils ? — oui ; ils en ont à puissance.
 — Qui leur en baille, sy très abbondamment ?
 — Qui ? voire qui ? les trois estats de France.

Que dit Paris ? est-il muet et sourd ?
 N'ose-il parler ? — nenny ne parlement,
 — Et le clergié, le vous tient-on bien court ?
 — Par vostre foy, oy, publiquement.
 — Noblesse quoi ? — va moitié pirement,
 Tout se périt sans avoir espérance.
 — Qui peut pourvoir à cecy bonnement ?
 — Qui ? voire qui ? les trois estats de France.

Prince, qui veult leur donner allégeance ?
 — A qui ? — à eux, je vous prie humblement.
 — De quoi ? — que ayez leur règne en remembrance.
 — Qui peut donner bon conseil prestement ?
 — Qui ? voire qui ? les trois estats de France.

LA SECONDE BALLADE.

Quand vous verrez les princes recullés
Et eulx mesmes meus en dissention ;
Quand vous verrez les sages aveuglés
Pour soutenir police et union ;
Quand les flatteurs par leur séduction ,
Informeron les seigneurs au contraire ,
Quand on croira des fols l'opinion ,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

Quand vous verrez les nobles désolés ,
Pour supporter basse condition ;
Quand vous verrez méchans gens appelés
En haut estat et domination ;
Quand le meffait n'aura pugution ,
Quand vous verrez plaindre le populaire
De mangerie et d'impositions ,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

Quand vous verrez le clergié ravaller ,
Oster aux juges leur jurisdiction ;
Quand vous verrez vieux servans désolés
Et dépourvus de leur provision ;
Quand vous verrez au peuple émotion ,
Quand le petit voudra le grand deffaire ,
Et en l'église noise et destruction ,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

Prince , pour Dieu ayez affection
D'entretenir la justice ordinaire ,
Ou autrement et pour conclusion ,
Soyez assureur qu'aurez beaucoup à faire.

CHAPITRE XXXII.

Comment le comte de Charollois se partist, et toute son armée, du pont Saint-Cloud pour aller allencontre du duc de Bretagne, qui ne pooit passer, pour les gens du roy; et comment il ceut que le roy de Franche venoit hastivement pour le ruer jus.

LE quinzième jour de juillet mil quatre cent soixante-cinq, le comte de Charollois et toute son armée qui s'estoit parti du pont Saint-Cloud pour tirer vers Estampes et aller allencontre des ducs de Berry et de Bretagne, lesquels ne pooient passer pour l'armée du roy de Franche qui les empeschoit, arrivèrent à Mont-le-Héry et environ; et alla le comte de Saint-Pol, qui menoit l'avant-garde, jusques le Mont-le-Héry, et se logea lui et ses gens en la ville de Mont-le-Héry, sur ledit mont, sans entrer au chasteau. Lequel chastel estoit garny de gens de guerre y commis de par le roy, auquel le comte ne feit quelque assaut, ne ceux de dedans ne feirent quelque signe de guerre. Le comte de Charollois, qui menoit la bataille, se logea à deux lieues près du mont, et le bastard de Bourgogne, qui menoit l'arrière-garde, se logea à deux lieues près du comte, et à quatre lieues du mont. Le comte de Saint-Pol, qui estoit sur le mont, envoya ses escoutes tout environ lui, desquels aucuns allèrent

jusques à Chastres , à trois lieues du mont , tirant vers Estampes ; lesquels retournés certifièrent au comte que le roy de Franche et toute sa puissance estoit à Chastres et environ , comme il estoit vrai. Il estoit environ onze heures en la nuict quant le comte de Saint-Pol oyt ces nouvelles, pour lesquelles il se deslogea du mont, et vint logier au-dessous du mont, en la vallée, en une campagne au lez devers Paris, et feit sçavoir les nouvelles au comte de Charollois, lui mandant qu'il se hastast de venir, et que le roy lui livreroit bataille le lendemain au point du jour. Le comte, de ce adverti, se hasta moult fort d'aller où le comte de Saint-Pol estoit, et manda au bastard de Bourgogne qu'il se hastat, comme il feit; et le lendemain, seiziesme jour du mois de juillet, environ soleil levant, le comte Charollois vint où le comte de Saint-Pol estoit, de et l'arrière-garde, que menoit le bastard de Bourgogne, vint avecq eux; et illecq ordonnèrent leurs batailles et se meirent en ordonnance.

CHAPITRE XXXIII.

Comment le roy Loys de Franche vint hastivement du pays de Bourbonnois pour combattre le comte de Charollois.

LE roy de Franche, lequel estoit au pays de Bourbonnois, ou environ, où il guerroyoit le duc de

Bourbon , et empeschoit que le duc de Berry et de Bretagne ne se joignissent et passassent pour aller à Saint-Denys vers le comte de Charollois , comme ils avoient promis , ayant la plus grande armée qu'il avoit peu assembler , à pied et à cheval , sans prendre les garnisons que il avoit laissé par tout son royaume , comme sur la rivière de Somme , sur les marches de Bourgogne , comme sur les rivières de Somme et d'Oyse , et ailleurs , en Normandie , Guyenne , et par tout son royaume , fust adverti que le comte de Charollois et toute son armée avoient passé les rivières de Somme , d'Oyse et de Saine. Doubtant que les seigneurs de Berry et de Bretagne , et autres princes , ne se assemblassent , sachant que eux assemblés seroient plus forts que lui , polroient plus nuire et seroient plus dangereux à vainere que chacun à part lui , assembla tous ses capitaines pour avoir conseil , s'il combattroit les ducs de Berry et de Bretagne ains qu'il combattist le comte de Charollois. Et combien qu'il y olt de diverses opinions , la plupart lui conseilla qu'il combattist premier le comte de Charollois ; car s'il le pooit ruer jus et vainere , de legier il auroit à sa vollonté les ducs de Berry et de Bretagne , et tous les princes de Franche ; et que c'estoit le meilleur , ains que ledit comte eust avecq lui les Bourguignons , qui encoires n'estoient arrivés devers lui pour les garnisons du pays du roy qui les empeschoient , ne que les princes de Franche fussent assemblés avecq lui. Et jà-soit-que la plupart fust de pareille

opinion, toutesfois ung hardi et valliant chevallier, nommé messire Pierre de Brésay, seigneur de la Varenne et sénéchal de Normandie, dit au roy que ce n'estoit point son conseil de ainsi le faire; car il cognoissoit le comte de Charollois, et qu'il n'estoit pas homme de desmarchier, et que les Picards et ceux qui estoient avecq lui de ses pays l'aimoient de si grand couraige, et si estoient la pluspart gens accoustumés de guerre, lesquels ne le lairoient jusques à la mort; mais estoit son opinion de premier combattre les ducs de Berry et de Bretagne, avec lesquels avoit plusieurs gens de guerre qui avoient esté des ordonnances du roy Charles, son père; lesquels, quant ils verroient sa présence, ils n'oseroient combattre contre lui, ains se tourneroient de son parti, par quoi de légier il metteroit le remenant (reste) à merchi. Auquel sénéchal fust dit, qu'il avoit poeur; lequel fait response que non avoit, et s'il y avoit journée de bataille ne rencontre, il monstreroit que ce qu'il disoit, il ne le faisoit de poeur, mais seulement pour loyaument conseiller le roy. En la fin, le roy se conclud de premier combattre le comte de Charollois; et hastivement fait commandement sur la hart, que chacun se ceignist. Et chevaulcha le quatorziesme jour de juillet, que de jour, que de nuict, lui et son ost vingt-quatre lieues, et alla au giste à Estampes, et le lendemain à Chastres, à trois lieues du Mont-le-Héry; et passa assés près, comme à six ou huict lieues près de l'ost des ducs de Berry et de Bretai-

gne ; et non sçachant que les messagiers qu'ils avoient envoyés à Paris , fuissent prins ne que le comte de Charollois fust si près de lui, le seiziesme jour de juillet, devant le jour, se deslogea de Chastres, et ung peu devant soleil levant, lui et son armée se trouvèrent sur le Mont-le-Héry, dessous lequel mont ils veirent le comte de Charollois et toute son armée. Ce voyant le roy, et sçachant que c'estoit le comte de Charollois, si fait mettre ses gens en ordonnance et bataille. Il ordonna trois batailles : en la première bataille, que on appelle l'avant-garde, estoit le dessusdit monsieur Pierre de Brésay, chevallier, sieur de la Varenne et sénéchal de Normandie, le fils du comte de Noyrenton, le sieur de Barbasan, Malortie, Floquet, Salzart, et autres capitaines et gens d'armes; en la seconde, que on appelle la bataille, estoit le roy avecq plusieurs grands seigneurs et capitaines; en la tierche, que on appelle l'arrière-garde, estoient le comte du Maisne, et bien sept à huict cents hommes d'armes; et disoit-on que èsdites trois batailles yavoit deux mille deux cents hommes d'armes portants lances, les mieux en point et les mieux montés que gens d'armes feurent oncques; et là estoit la fleur des gens de guerre, toute la puissance du roy de Franche, Avecq eux estoient les archiers et autres gens de guerre, qui estoient en grand nombre, combien que plusieurs fuissent demourés derrière, qui estoient mal montés et à pied, pour le grand chemin que le roy feit en haste.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le comte de Charollois fait ses batailles et meit ses gens
ordonnance pour attendre la puissance du roy.

QUANT le comte de Charollois percheut sur le mont le roy de Franche et tout son ost, si assembla tous ses gens et fait aussi trois batailles : la première menoit le comte de Saint-Pol; la deuxiesme, lui en personne; et la tierche, Anthoine, bastard de Bourgogne; lesquelles il fait tout joindre ensemble, et enclorre tout autour de son carroi, par derrière, et affuster tous ses engins à poudre devant; et chacun archier avoit ung peuchon pour fisquier (ficher) en terre devant lui, pour doubte des chevaux qu'ils n'enfrondrassent sur eux, attendant que le roy et son armée deussent illecq veuir courre sups et combattre.

CHAPITRE XXXV.

De la bataille ou rencontre qui fust fait sur le Mont-le-Héry.

LE roy de Franche et son ost estant en bataille sur le Mont-le-Héry, et voyant au-dessous du mont, en la vallée, en tirant vers Paris, le comte de Charollois et son ost mis en ordonnance, qui les attendoit de pied, qu'on fust par l'espace de quatre heures ou plus en bataille sans l'assaillir, combien qu'ils fuissent à ung traict d'arque près l'ung de l'autre, durant lequel temps le comte de Charollois faisoit jetter ses engins sur les gens du roy, et en tuèrent plusieurs; mais pour ce que le roy ne les siens ne descendirent, ne feirent manière d'assaillir, ains faisoit aussi jetter ses engins à poudre pareillement ès gens du comte, desquels il n'avoit pas tant que le comte, car tous n'estoient pas encoires venus, et quant tous euissent esté venus qu'il faisoit venir, si n'en avoit-il guères au regard de ceux du comte. Durant ce temps, plusieurs des gens du roy commenchèrent à touppier (roder) autour de l'ost du comte, comme pour l'advirionner, ou pour lui donner le soleil en l'œil. Ce appercevant le comte et ses gens, si prindrent les capitaines conseil ensemble; et combien que le comte n'estoit point venu pour combattre le roy, doubtant

que ceux de Paris ne fussent advertis que le roy estoit illecq, et ne venissent à grosse puissance en son aide, et ne fussent assaillis d'ung lez du roy, et de l'autre de ceux de Paris, conclurent de marcher avant, et issir de leur fort, et assaillir le roy et sa puissance. Lors commanda le comte de Charollois de marcher avant; et se partirent en deux aisles, l'une vers le bois, l'autre du costé du villaige, et la bataille au front emprés le carroi, ayant les bois au dos; et combien que on ne scait bonnement qui premier assaillit des trois batailles, au commençier, la bataille fust bouttée au villaige, pour empescher que les Franchois ne descendissent par le villaige du Mont-le-Héry. Lors se commencha la bataille en laquelle, de la première empaincte (attaquer), plusieurs d'ung costé et d'autre se meirenten fuite. Du costé du comte de Charollois s'enffuirent le tiers de ses gens ou plus, entre lesquels s'enffuirent le seigneur d'Emeries, son premier chambellan, lequel avoit cent lanches d'ordonnance, le seigneur de Haplincourt, qui portoit le penon des archiers du comte de Saint-Pol, le seigneur de Rabodenghues, et autres sans nombre, tous lesquels s'enffuirent au pont Saint-Cloud, reservé le seigneur de Rabodenghues, qui n'alla point plus de deux lieues loing qu'il ne retourna, et avecq lui quatre mille combattants, mais ce fust après que ung hérault lui vint dire que le comte de Charollois se combattoit encoires, et qu'il avoit gagné la bataille. Du costé du roy print la villaine

fuite le comte du Maisue, frère du roy de Cecile, oncle du roy; le seigneur de Montauban, admiral de Franche, le capitaine des archiers du roy, et autres sans nombre, et jusques au nombre de huict cents lanches ou plus, qui tous tournèrent vers Estampes, sans nuls d'eux retourner d'ung costé et d'autre. Tous les chemins estoient couverts de bagues, commé malles, bouges, vaisselles, joyaux, harnats, chevaux qui laissèrent cheoir les fuyants, et nuls d'eux n'avoient loisir de recueillir, de poeur qu'ils avoient, car d'ung costé et d'autre, il sembloit que les ennemis fussent à leurs tallons, et si ne les suivoit-on pas. Et combien que d'ung costé ou d'autre y olt moult de fuyants, toutesfois s'assemblèrent lesdits deux osts ensemble, et se commencha la bataille cruelle et horrible de ceux qui estoient demourez; et là olt mainte bataille faite d'ung costé et d'autre. Le comte de Charollois entre les autres s'y porta valliamment, et donnoit courage à ses gens, en disant : « Or, avant, » mes amis, deffendez vostre prince, et ne le laissiez » en dangier, je ne vous laisserai jusques à la mort; » voyez moi chi pour vivre et mourir avecq vous. » Par sa valliance, non doubtant son corps, se frapoit partout tellement qu'il fust bleschié d'un coup d'espée; et lui cuida-t-on copper la gorge; mais pour ce ne laissa, tout bleschié, de se frapper en la bataille, et à donner courage à ses gens. Par sa valliance et parolles, donna tel courage à tant peu de gens qui lui estoient demourés, que chacun

se boutta hardi comme un lion, si qu'ils rebout-
tèrent les gens du roy, et fust l'avant-garde ruée
jus; et là mourut ung sage, valliant et noble che-
vallier, nommé messire Pierre de Brésay, sénéchal
de Normandie, deux autres valliants et hardis che-
valliers, l'un nommé Flocquet, et l'autre Chiefroy
Lahire, avecq plusieurs autres chevaliers et nobles
hommes d'armes, jusques au nombre de trois cents
lanches ou plus, lesquels se férèrent si avant en la
bataille qu'ils ne peulrent retourner. A ce com-
menchement aussi, feurent occis du costé du comte,
ung noble et valliant chevalher, nommé messire
Philippe de Lallaing, lequel par sa valliance icel-
lui jour, fust en partie cause que les gens du roy
feurent rebouttés; et y fit moult de valliance. Aussi
y moururent les seigneurs de Haines, hardi che-
vallier, messire Philippe d'Ongnyes, chevalier, le
fils du seigneur de Saucourt, le fils de messire Re-
gnault de Raisse, et autres chevaliers et gentil-
hommes, dont je ne sçai les noms, avecq grand
nombre de valliants et hardis archiers; et feurent
les morts estimés, tant d'ung costé que d'autre, de
trois à quatre mille demourés morts en la place;
et ne peut-on oncques sçavoir duquel costé il en
mourut le plus, car sitost qu'ils estoient abbattus
ou morts, ils estoient despouilliés tout nuds; et par
ce ne pooit-on cognoistre de quel costé ils estoient.
En ceste bataille feurent prins le seigneur de Crè-
vecœur, qui s'y porta comme valliant et proeux
chevallier, et en blessa plusieurs ains (avant) qu'il

peut estre prins. Si fust prins le seigneur de Brouay, le seigneur du Bois, le seigneur de Montcaurel et aucuns autres, tous lesquels estoient avecq le comte de Charollois; et des gens du costé du roy feurent prins le comte de Vantadour, le seigneur de Barbazan, qui fust ung jour et une nuict avecq les morts sans avoir cognoissance, et autres. Quant le roy de Franche perçut que ses gens estoient rebouttés, et oyt que aucuns de ses gens lui dirent que on disoit, parmi son ost, que il estoit mort, on dit qu'il se frappa dedans ses gens, et osta sa salade de dessus sa teste, et disoit à ses gens: « Mes » amis, voici vostre roy, deffendez-vous de bon cœur, » je ne suis point mort; » et s'y porta très valliamment jusques ad ce que on lui vint dire que ses gens s'en estoient fuis; lors se retrait sur le Mont-le-Héry tout dessus; et illecq fust une espace de temps, durant lequel temps le remanant (reste) de ses gens combattoient; et se recueillirent tellement qu'ils se retrayèrent sur le mont où le roy estoit. Le comte et ses gens demoura en la place moult joyeux de sa victoire; et se rallièrent ensemble, et se remirent en bataille, attendants et cuidants que le roy et ses gens derechief leur deussent venir courre sups. La bataille dura jusques à sept heures du vespres; le roy se tint sur le mont depuis environ sept heures jusques soleil couchant, qu'il se partist du mont et arriva, environ dix heures en la nuict, en la ville de Corbeil, à six lieues du Mont-le-Héry atout bien peu de gens, car plu-

sieurs de ses gens s'en estoient fuis, que on ne sca-voit où. Le comte qui, jusques au lendemain au point du jour, s'estoit tenu en bataille, attendant le roy, cuidant qu'il fust encoires sur le mont, fust adverti de la départie du roy, mais il ne volt souffrir que on allast après eux, craignant les embuches, non sachant encoires la villaine fuite des gens du roy, desquels aucuns fuirent si loing qu'ils ne cessèrent fuire jusques à Amboise, disants partout où ils passoient que le roy estoit mort et desconfit. Le comte alla le lendemain sur le mont, où il trouva plusieurs chevaliers, planté (quantité) de morts; et combien que aucuns disoient que les Francois les y avoient jettés, adfin que l'on ne sceut combien de gens de leur costé y estoient demourés, toutesfois à la vérité on ne scavoit si c'estoit des gens du roy ou du comte, car le jour de la bataille y olt dedans la ville sur le mont grande occision.

CHAPITRE XXXVI.

Comment aucuns de Paris saillirent hors de la ville, et prindrent les fuyants de la bataille qui avoient abandonné le comte Charollois.

AVANT que la bataille de Mont-le-Héry commencha, trois des hérauts du roy de Franche se partirent de son ost et s'en allèrent à Paris, où ils vindrent environ midi. Illecq, à son de trompe, allèrent

parmi la ville crier alarme, et que tost on allast à l'aide du roy, lequel se combattoit au comte de Charollois; mais oncques, pour cris qu'ils fissent, la commune ne se bougea; mais Joachim Rohault, mareschal de Franche, avecq environ cinq cents hommes de guerre qu'il avoit avecq lui, touts à cheval, partirent prestement de Paris et s'en allèrent au pont Saint-Cloud, où ils ne trouvèrent personne des gens du comte de Charollois; car ceux que le comte avoit laissies pour garder le pont, ils abandonnèrent et s'enffuirent, quant ils veirent les seigneurs d'Emeryes, Haplincourt, Inchy et autres sans nombre fuir; et disoient que le comte avoit tout perdu. Le mareschal entra dedans la ville, et touts les fuyants qui depuis y vindrent détint prisonniers, dont il y olt grand nombre, et les mena à Paris. Les sieurs d'Emeryes, Inchy et autres qui estoient passés parmi le pont Saint-Cloud, furent jusques au pont Saint-Maxence, cuidants passer la rivière d'Oyse; mais ils ne peurent, pour le seigneur de Mouy, capitaine de Compiègne, et plusieurs gens de guerre des garnisons de Corby, Senlis, Clermont, Crespy et autres places, lesquelles avoient jà oy nouvelles de la bataille, et cuidoient que le comte de Charollois olt tout perdu, et que le roy eust eu la victoire; pour quoi ils s'estoient assemblés, et estoient allés mectre le siège au pont Saint-Maxence, du costé vers Montdidier; et livrèrent ung assaut au pont, par lequel assaut ceux de dedans se rendirent, sauls leurs

biens. Là feurent prins le seigneur d'Emmeryes et moult d'autres ; le seigneur de Haplincourt fust prins entour Paris et mené à Paris : pour brief dire , oncques nul homme de nom de ceux qui s'enfuyoient , n'eschappèrent qu'ils ne fuissent prins ou morts , ou noyés , et en fait-on à Paris plusieurs noyer. Aucuns povres compagnons eschappèrent sans estre prins ou morts ; lesquels retournèrent tous deschirés et en povres habits , après qu'ils avoient esté tous desrobbés. Devant le pont Saint-Maxence fust tué d'un engin à poudre , de ceux de dedans , ung gentilhomme du costé du roy , nommé Jehan de Gronce , frère au seigneur de Griboval , natif de Picardie ; mais il tenoit la partie du roy , pour ce qu'il avoit esté au pays des Vallois , qui lui venoit de par sa mère , et son frère estoit avecq le comte de Charollois.

CHAPITRE XXXVII.

Comment , après la bataille de Mont-le-Héry , le comte de Charollois
fait enterrer les morts .

APRÈS que le comte de Charollois sceut comment le roy s'estoit parti du Mont-le-Héry , si feist publier à son de trompe , et par tous les carrefours de son ost , que s'il estoit qui le requérist de bataille , il estoit prest de le recevoir. Voyant que

personne ne vint, si feist enterrer les morts, et entre les autres le seigneur de Haines et messire Philippe de Lallaing et le seigneur de la Varenne, sénéchal de Normandie, en une chappelle assés près du mont; mais sitost que le sénéchal fust mis en terre, vindrent aucuns de Paris, par sauf-conduite, requérir au comte le corps du sénéchal, lequel il octroya; sy l'emportèrent à Paris. Au-devant du corps duquel allèrent hors de la porte plusieurs religieux mendiants et autres plusieurs de la ville de Paris, et fust le corps enterré aux Jacobins à Paris, moult solennellement, comme ung homme de haut nom; et fust moult plaint pour le bien et valiance de lui.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le roy de Franche se partist, de Corbeil et alla à Paris; et comment il envoya l'évesque de Paris devers le comte de Charollois.

LE roy de Franche, comme dist est chy-dessus, arriva et entra dedans Corbeil le jour de la bataille, environ les onze heures de nuict; auquel lieu il séjourna jusqu'au jeudi dix-huictiesme jour de juillet, lequel jour il partist de Corbeil et s'en alla à Paris, tout selon la rivière du costé vers Saint-Denys; et entra à Paris celui jour, à bien petite compagnie, et n'avoit plus de cent chevaliers avecq lui. Quant

ceux de Paris vindrent au-devant de lui ung peu hors de la porte, en grande compagnie, le roy, à ceste heure, ne sçavoit bonnement que tous ses gens estoient devenus; mais tantost qu'il fust dedans Paris, revinrent ses gens d'armes vers lui et se rassemblèrent à Paris, au moings pour la pluspart. Illecq revinrent tous ses capitaines de gens d'armes, le comte du Maine, l'admiral de Franche et autres; et tant y en vindrent, que toute la ville de Paris et autour de Paris, outre la rivière, tout fust plein de gens d'armes. Le comte de Nevers se partist de Compiègne, et alla devers le roy, après la bataille, à Paris; mais il n'y fust guères qu'il ne retourna à Compiègne, et de Compiègne à Péronne; et ne sçavoit-on s'il estoit bien du roy ou non, pourtant que le roy cuidoit qu'il deuist assembler grand nombre de gens d'armes des pays rattachés, ainsi qu'il faisoit du temps qu'il s'armoit avecq le duc de Bourgogne; car le plus de gens de guerre estoient allés avecq le comte de Charollois, les autres plusieurs ne se volloient armer d'ung costé ni d'autre. Après aucuns jours que le roy fust arrivé à Paris, il envoya l'évesque de Paris, qui estoit renommé d'estre dévotte personne et grand clercq, devers le comte de Charollois. Icelui évesque, désirant mettre la paix entre le roy et les princes, alla vers le comte, lequel lui donna audience. Sy lui dit que le roy l'avoit envoyé vers lui sçavoir qui l'avoit meu d'entrer en son royaume, et à si grande armée; et que le roy lui manda que

quant il alla ès pays de son père, il n'y alla pas à si grande armée, mais il y alla simplement et à petite compagnie. Le comte lui seul répondit à l'évesque, que deux choses le avoient meü d'entrer en son royaume : la première pour tenir sa promesse et son scellé, que lui et plusieurs princes de Franche avoient promis ensemble, qui estoit de eux trouver ensemble autour de Paris, en dedans le jour de Saint-Jehan-Baptiste, pour le bien du royaume; la seconde cause estoit pour ravoir deux hommes, lesquels estoient soustenus au royaume; et de ce qu'il estoit venu à si grande armée, estoit pour garder son corps, lequel, en son propre pays et héritage de son père, on le avoit cuidé faire mourir, tant par poison que par espée, et sy le avoit-on cuidé prendre pour le mener en pays estrange; et que veu ce que on lui avoit cuidé faire en ses pays, encoires lui polroit-on faire pis au-dehors; sy volloit estre bien accompagné pour soy garder. Et en tant que le roy lui manda qu'il ne vinst pas en si grande compagnie ès pays de son père, lorsqu'il y vint il n'avoit pas la puissance de y venir fort accompagné; èsquels pays de son père il fust receu noblement, richement et en paix, et ne lui avoit-on pas fait comme on lui avoit cuidé faire. Dit outre audit évesque, que ce qu'il estoit entré au royaume, n'estoit point pour y nuire, mais pour le bien d'icelui; et avoit commandé à ses gens que chacun payast ce qu'il y prendroit; et n'y avoit voulu souffrir y faire aucun grief, et si

aucuns passaiges il avoit prins, si n'estoit-ce pour lui en faire seigneur ni attribuer à lui, mais seulement pour avoir passage ung petit de temps. Au regard de la puissance qu'il avoit amenée, estoit pour tant qu'il volloit bien que chacun sceust qu'il avoit bien pooir de ce faire, et homme pour contester à ses ennemis, et aider et conforter ses amis. Atant se partist l'évesque, sans avoir dudit seigneur comte autre réponse.

CHAPITRE XXXIX.

Comment les ducs de Berry et de Bretagne vindrent et arrivèrent à Estampes, devers le comte de Charollois; et du comte de Charny, qui fust rué jus par les gens du roy et prins prisonnier.

APRÈS la journée de Mont-le-Héry, le comte de Charollois, lui et son ost, allèrent à Estampes, pour tirer allencontre des ducs de Berry et de Bretagne, lesquels se hastoient telle ment venir, que le vingt-uniesme jour du mois de juillet, arrivèrent les ducs de Berry et de Bretagne, accompagnés, comme on disoit, de dix mille combattants ou environ, devers le comte de Charollois à Estampes. Lequel comte alla encontre d'eux au-dehors d'Estampes, et de si loing qu'il veirent l'ung l'autre, descendirent tous les princes à pied, et s'entr'accollèrent fort, et feirent des grands biens-viengnans ensem-

ble. Le duc de Berry dit au comte que ce lui pesoit quant avoit esté bleschié ; lequel lui respondit que c'estoit usance de guerre. Après ce allèrent tous ensemble à Estampes, laquelle appartenoit de droit héritage au duc de Bretagne ; et en avoit toujours jouy, combien que le comte de Nevers s'en estoit appellé et appelloit comte. A l'entrée des comtes et princes à Estampes, fust crié Noël ; et feirent grande feste et grande joye d'ung costé et d'autre. Environ ce temps, le comte de Charny, lequel s'estoit parti de Bourgogne, avecq lui cinquante lanches ou environ , pour venir avecq le comte de Charollois, et non veullant aller ni soi mectre sous le mareschal de Bourgogne, lequel conduisoit et estoit chief de l'armée de Bourgogne, fust rencontré d'aucuns des gens du roy, et par forche fust rué jus et prins prisonnier ; et le remanant (reste) de ses gens, qui ne feurent ne morts ne prins, se sauvèrent ; et depuis fust le comte de Charny mis à renchon, à vingt milles couronnes d'or. Le comte avoit espousé la fille bastarde du duc de Bourgogne ; il avoit esté en son temps valliant chevalier, et fait plusieurs armes ; mais il estoit anchien, et avoit environ soixante-huict ans ou plus.

CHAPITRE XL.

Comment les ducs de Calabre, de Bourbon, de Nemours, comte d'Arminacq, et autres, arrivèrent à Estampes; et comment le roy alla à Rouen; et autres choses.

ENVIRON huit jours après que les ducs de Berry et de Bretagne furent arrivés à Estampes, vindrent audit lieu les ducs de Bourbon, de Nemours et comte d'Arminacq, à très belle compagnie; puis vint le duc de Calabre, qui amena une manière de gens non armés, que on appelloit Simples, lesquels estoient moult hardis gens. Après lui vint le mareschal de Bourgogne, avecq les Bourguignons, qui estoient six cents lanches ou plus, sans les autres combattants; mais peu y avoit d'archiers, fors coustilliers, car ils n'usent en Bourgogne d'arcqs, au moins peu. Quant tous les princes susdits feurent arrivés à Estampes, avecq le comte de Charollois, tous lesquels, comme on disoit, ne s'estoient osé mettre à chemin ni entrer au royaume, tant qu'ils sceurent que le comte de Charollois s'estoit combattu au roi et avoit gagné la place de la bataille, et sy d'avanture le roy olt rué jus le comte, peut-estre que nul d'eux n'eust marché en paix, lesquels, prestement qu'ils sceurent les nouvelles, vindrent vers le comte, et s'assemblèrent à Estampes; les-

quels, tous ensemble, pour la multitude de gens qu'ils estoient, et pour avoir vivres plus abondamment, se tirèrent au pays de Beaulse et de Gastinois, auquel pays se rendirent plusieurs villes au duc de Berry, comme Provins et autres. Le roy de Franche, scachant que les princes estoient tous ensemble, s'en alla à Rouen en Normandie, et illecq contraindit fiefvés et arrière-fiefvés, et qui estoient idoines en guerre, d'eux armer et aller avecq lui; et assembla ce qu'il poeult de gens. Durant le temps que le roy estoit à Paris, après que les princes et seigneurs dessusdits olrent esté environ ung mois au pays de Beaulse et de Gastinois pour leur refaire et leurs gens, cuidants et attendants de jour en jour que le roy leur devoit venir courre sups et livrer bataille, se partirent desdits pays et passerent par le pays de Brye; et environ le jour de Saint-Barthélemy, les ducs de Berry et de Bretagne, et le comte de Charollois et ceux de sa compagnie, feurent logiés à Conflans; c'est à scavoir: le comte, pour son corps, au chasteau; le comte de Saint-Pol et l'avant-garde, entre Paris et Conflans, et lez le pont de Charenton; lesdits ducs de Berry et de Bretagne avecq leurs armées feurent logiés à Saint-Mor, à Beaulté, et autour du bois de Vinchennes, d'ung lez de l'eauwe; et de l'autre lez, le duc de Calabre et les Bourgoignons; les gens du comte d'Arminacq et du duc de Nemours demourèrent en Brye. lesquels on estimoit à cinq ou six mille combattants. Après que chacun d'eux

fust logié, et que le comte de Charollois olt fait reprendre le pont Saint-Cloud et Laigny-sur-Marne, et avoient abandonné les places, le jour que la bataille fust au Mont-le-Héry, le comte de Charollois fait faire pont pour passer la rivière et pour approcher Paris et y mettre le siège.

Dans Paris estoit le comte de Mayne et autres gens de guerre, en grand nombre, et si grand, qu'il failloit que la plupart feussent logiés au camp autour de Paris et outre la rivière de Saine, et avoient fait faire forts bouwers, où ils se tenoient; une partie des gens des princes dessusdits passèrent l'eau de Saine sur ponts, et s'en allèrent logier assés près de Paris, et si près, que entre les gens du roy et eux n'y avoit que un fossé nouveau, fait entre deux. Illecq feirent plusieurs escarmouches d'un costé et d'autre, où souvent en y avoit des morts et des prins. A l'une de ces escarmouches, fust tué un josne et gentil chevalier, fils de messire Simon de Lallaing, nommé Simon, qui fust moult plainct des gens du comte de Charollois.

CHAPITRE XLI.

Comment on somma à ceux de Paris qu'ils se rendissent au duc de Berry et aux princes qui estoient en sa compagnie.

Assés tost après que les princes de Franche furent arrivés entre Paris et passés la rivière de Saine, ils feirent sommer à ceux de dedans Paris que ils feissent ouverture de la ville au duc de Berry, comme régent de Franche, ou sinon ils destruiroient leurs vignes et arderoient les maisons et villaiges autour Paris, et puis assailleroient la ville. A laquelle response ceux de Paris prindrent aucuns jours, durant lesquels ils envoyèrent à Rouen dire au roy que si ne les venoit secourir, ils estoient en grand dangier, et que nonobstant dedans la ville et environ y olt par lui grand de gens d'armes, sy faudroient-ils qu'ils se rendissent. Le roy, oyes ces nouvelles, accompagné de ce qu'il poeult assembler de gens de guerre, se partist de Rouen, et entra en la ville de Paris le vingt-huictiesme jour d'aoust.

CHAPITRE XLII.

Comment l'évesque de Paris pourchassa tant que tresves feurent données ; et des nouvelles qui vindrent ès pays du duc de Bourgogne, auquel on rapporta que le comte de Charollois avoit esté desconfit et tué jus au Mont-le-Héry du roy.

ENVIRON trois jours après que le roy fust retourné de Rouen et rentré dedans Paris, feurent envoyés de par le roy, dévers le duc de Berry, comte de Charollois et les autres seigneurs, l'évesque de Paris et autres seigneurs et notables conseillers, lesquels, à l'aide de plusieurs et grands princes et seigneurs, qui moult se peulrent pour trouver et mettre la paix entre le roy et les princes de Franche, feirent tant que les tresves feurent données d'ung costé et d'autre, aucuns jours. Durant lesquels, entre Conflans et Paris, fust ordonné certain lieu, où que on fait drescher une grande tente pour illecq venir aucuns députés d'ung costé et d'autre pour parler de paix. Après la rencontre du Mont-le-Héry, ceux qui s'enffuirent, nonsçachants comment la journée avoit prins fin, aucuns passèrent la rivière d'Oyse, qui disoient que le comte de Charollois avoit esté desconfit ; et mesmement le dix-huitiesme jour de juillet, par la ville d'Arras passa ung messagier, que le sieur de Boulliencourt,

chevallier, capitaine de Mont-Didier, envoyoit devers le duc de Bourgogne , portant une lettre dont il laissa la copie à Arrras, contenant que le propre jour estant venu ung homme devers lui , qu'il lui certiffia que le jour précédent, au matin , avoit veu et oy ung messagier parler au comte de Nevers, en la ville de Compiégne , lequel avoit dit et certiffié au comte, que le seiziesme jour de juillet, le roy de Franche s'estoit combattu contre le comte de Charollois, et que l'avant-garde du roy , à la première empaincte , fust ruée jus ; mais à la fin le roy avoit eu victoire ; et y estoient morts le comte de Saint-Pol , le seigneur de Habourdin , bastard de Saint-Pol ; et ne sçavoit-on si le comte de Charollois estoit prins, ou s'il estoit quelque part sauvé, ne si le bastard de Bourgogne estoit mort ou prins. Ces nouvelles sceues en la ville d'Arras, elles feurent tantost espondues par tous les pays du duc de Bourgogne. Lors feurent tous ceux du pays du duc fort simples et dollentés ; et ne vous sçauois dire la pitié que c'estoit et le dolleur que chacun menoit ; et ne avoit hommes, chevalliers, ni autre, qui eust couraige de deffendre le pays du duc de Bourgogne, fors seulement le sieur de Saveuses , nommé Philippe , ancien chevallier de soixante-douze ans, ou plus, lequel estoit à Corbie quant le sieur de Boulliencourt lui envoya dire ces nouvelles ; lequel se partist de la ville de Corbie, tantost que il sceut les nouvelles ; et passa du lez Bray et manda au seigneur de Reubare

et ceux de la garnison que le comte de Charollois y avoit laissié , qu'ils gardassent bien Bray, et s'ils n'avoient des gens assés, il leur en envoiroit assés en brief. Et environ vingt archiers avecq lui, volt entrer dedans Bapaume; laquelle entrée ceux de la ville lui refusèrent; et sembloit que aucuns de la ville ne feussent pas léals au duc de Bourgogne, leur seigneur. Quant il veit ceci, dit à ceux de la ville, que s'il n'y entroit par beau, il y entreroit par force; ce voyants, ceux de la ville le laissèrent entrer ens à petite compagnie. Il fust moult esbahi du refus; et à la vérité c'estoit chose pour esbahir, car ils estoient nuement tenus de la comté d'Artois et au duc de Bourgogne; et sembloit que si la chose fust allée, comme on disoit, qu'ils se fuisent tournés avecq le comte de Nevers, duquel comte ung de ses archiers estoit mayeur de la ville. Le seigneur de Saveuses y coucha la nuit, et le lendemain vingtiesme jour de juillet, environ midi, se partist et alla à Arras, et logea en la cité, en sa maison. Illecq manda prestement ceux de la ville d'Arras, auxquels il remonstra comme il estoit de nécessité de mectre gens sups pour garder les pays du duc, pour aller conforter et requérir leur prince, le comte de Charollois, si mestier estoit; et estois présent moy, qui ai mis ces choses par escript, quant ilquist que on lui volsist prester dix mille escus en soi obligeant à rente viagère, ou héritiers, ou que on volsist acater pour dix mille escus des meilleurs héritaiges

qu'il eüst ne lui ne sa femme , au rachapt d'ung an ; et que cest argent estoit pour employer à mettre gens de guerre sups avecq tout ce qu'il avoit d'argent , vaisselles et de bagues ; que tout volloit employer avecq son corps pour secourir et aider le comte de Charollois et servir son prince ; lequel argent il ne poeult recouvrer. Toutesfois autant d'argent qu'il avoit , ne qu'il peut emprunter , il employa à mettre gens d'armes sups , et manda par toutes les villes du duc , dont il estoit seigneur , car il tenoit bien huict mille florins de rente , ou plus , à tous ceux qui s'estoient accoustumés d'armer avecq lui , et aux gens de guerre que prestement venissent en armes devers lui ; et à ceux qui n'avoient de quoi leur armer , leur faisoit baillier jacquet , arcs , troussees et chevaux , ou trouvoit manière qu'ils estoient habilliés ; et ad ce faire , s'y employoit diligemment la dame de Saveuses , sa femme , pour complaire à son mari. Et tant fait de lui-mesme , que ains qu'il fust quinze jours , assembla de trois à quatre cents compagnons de guerre bien en point , tant à pied que à cheval. Ce temps pendant , le duc de Bourgogne envoya audit seigneur de Saveuses ung mandement par lequel il le commectoit capitaine-général d'Artois ; et manda aux bonnes villes , chastelleries d'Artois et de Lille , que on meit sups des gens de guerre au plus grand nombre que on polroit , et allassent devers le seigneur de Saveuses ; lesquels y envoyèrent , tellement qu'ils se trouvèrent en dedans quinze jours

devers le seigneur de Saveuses deux mille combattants et plus , de pied : le seigneur de Roubaix , riche de dix mille florins de rente , ou plus , grand terrien ; Jehan de Montmorency , chevalier , seigneur de Nivelles en Flandres , riche et grand terrien ; le seigneur de Beaufremont , chevalier , et environ trois cents compagnons de guerre , lesquels le comte de Charollois avoit laissé à Bray sur-Somme , pour garder la ville. Et tantost qu'ils oyrent les nouvelles que le comte s'estoit combattu, cuidants qu'il olt esté desconfit, se partirent de Bray et l'abandonnèrent, et vindrent jusques à Bapalmes, devers le seigneur de Saveuses ; mais ceux de la ville ne les vollurent laisser entrer dedans. Ce voyant ledit seigneur de Saveuses feit seller ses chevaux et manda ceux de la ville , auxquels il dit qu'ils estoient trahistres à leur prince, et mauvaises gens, et feroit sçavoir à leur prince leur mauvaise manière de faire ; puis monta à cheval et partist de la ville. Aucuns de la ville allèrent après lui, hors de la porte, et lui prièrent qu'il retornast ; auxquels il dit qu'il ne vouloit pas estre avecq des trahistres à leur prince jusques ad ce qu'il y retourneroit à plus grande compagnie, comme il fit ; car, dix ou douze jours après, il retourna avecq tous les gens qu'il olt assemblés , comme dit est ci-dessus , et les boutta tous dedans la ville en garnison ; ils seurent loing-temps, comme ci-après dirai. Quant il fust parti de Bapalmes, il trouva ledit de Roubaix, qui l'attendoit

moult desconforté, disant qu'il lui desplaisoit de ce qu'il avoit fallu qu'il abandonnast la ville de Bray, et que ce n'estoit pas par lui, mais que c'estoit par les gens du seigneur de Nivelles, qui estoient Flamengs, lesquels ne se y volloient plus tenir. Le seigneur de Saveuses fust corrouchié de leur partement, et leur conseillia de y retourner, mais ils estoient tous espars. Ce que voyant, par le conseil du seigneur de Saveuses, le seigneur de Roubaix rassembla, huict ou dix jours après, ce qu'il peut de gens, et retourna à Bray.

CHAPITRE XLIII.

Comment ceux de Compiègne assaillirent Roye, et comment le seigneur de Boullencourt requist ayde de gens pour garder Mont-Didier.

PRESTEMENT les nouvelles sceues à Compiègne de la bataille, cuidants, comme dit est, que le roy olt eut victoire, les garnisons de Compiègne et d'ailleurs environ, après qu'ils olrent prins le pont Saint-Maxence, allèrent assaillir la ville de Roye, de laquelle estoit capitaine le seigneur du Fay, chevallier, lequel, à l'aide de ceux de la ville et environ quarante ou cinquante compagnons de guerre qu'ils avoient, deffendirent tellement la ville, qu'ils rebouttèrent leurs ennemis, desquels ils en tuèrent et bleschièrent aucuns,

sans ce qu'ils perdissent que ung homme qui fust tué sur la muraille, d'une flèche. Ce fait, les Franchois retournèrent, disants à ceux de la ville qu'ils y reviendroient de brief à plus grande compagnie; pourquoy le seigneur du Fay envoya vers le duc de Bourgogne et le seigneur de Saveuses pour avoir gens de guerre. Ledit seigneur de Boulliencourt, hardi et valliant chevallier, lequel n'avoit que vingt ou trente compagnons de guerre de ses propres sujets avecq lui en la ville de Mont-Didier, envoya aussi devers le duc et le seigneur de Saveuses pour avoir gens pour garder la ville de Mont-Didier le plus brief que on polroit; et si on ne lui envoyoit, si garderoit-il la ville au nom du duc jusques à la mort. Il estoit sage chevallier, hardi, et loyal vers Dieu et le monde, et ne avoit oncques tenu autre partie que la partie du duc de Bourgogne, pourquoy il estoit fort aimé de ceux de la ville, qui estoient fort Bourgoignons. Après que le seigneur de Saveuses olt oy leurs requestes, et qu'il olt assemblé ses gens en la ville de Bapalmes, si les despartit et envoya en plusieurs places, comme à Roye, Mont-Didier, Bray, et autres.

CHAPITRE XLIV.

Comment les nouvelles vindrent ès pays du duc, que le comte de Charollois avoit eu victoire au Mont-le-Héry.

LES choses dessusdites faites , combien que tous les passaiges de la rivière d'Oyse , de Saine et d'ailleurs par toute Franche , feussent de si près gardés que nul n'y passoit qui ne fust desrobbé et pillié plusieurs fois, et du tout desnüé jusques à la chemise , pourquoi ne pooient apporter lettres ne cédulle pour sçavoir le vrai de la bataille , toutesfois aucuns jacobins , carmes , frères mineurs , et autres gens en pauvre habit , passèrent toutes les rivières et vindrent dire les nouvelles de la bataille , et comment le comte de Charollois avoit eu la victoire de la bataille au Mont-le-Héry , et que par sa valliance il avoit demouré sur le champ et estoit cause de la victoire.

CHAPITRE XLV.

Comment ceux du pays de Liège envoyèrent deffier le comte de Charollois; et de l'alliance que le roy de Franche print aux Liégeois.

ENVIRON le mois d'aoust, l'an dessusdit mil quatre cent soixante-cinq, ceux de la cité et pays de Liège, envers lesquels Loys, roy de Franche, au mois de juing devant passé, avoit envoyé une grosse ambassade pour avoir alliance, et eux annuire au duc de Bourgogne et son fils; laquelle ambassade prist auxdits Liégeois alliance, par laquelle ceux de Liège promirent de mener guerre au duc et à son fils, avecq tous leurs amis et alliés, et d'entrer ès pays de Brabant, de Namur et autres pays du duc, à forche d'armes et y boutter le feu, et faire tous faits de guerre en dedans le jour Saint-Jacques et Saint-Christophe, l'an dessusdit soixante-cinq; et moiennant ce, le roy leur devoit envoyer deux cents hommes d'armes chacun à trois chevaux du moins, en dedans ledit jour; lesquels entreroient d'ung autre costé au pays de Haynault, à forche d'armes; et avecq ce promit que le roy ne feroit paix au duc ni aux siens, sans leur congié, où qu'ils y fussent compris, avecq plusieurs autres choses qu'ils prévoient, dont ils baillièrent lettres scellées du scel du roy

de toutes lesquelles choses le duc fust adverti. Icelles alianches faites , environ le mois d'aoust, l'an dessusdit soixante-cinq, le vingt-deuziesme jour, comme le duc de Bourgogne mettoit le pied en l'estrier, en sa maison de Bruxelles, pour aller battre à la chasse, vint ung hérault de par ceux de Liége, qui lui apporta lettres par lesquelles ils deffioient le comte de Charollois son fils, de feu et de sang, requierant sur ce avoir response; lequel n'olt autre response fors qu'il portast les lettres au comte. Le messagier retourna à Liége. Ceux de Liége renvoyèrent deffier la personne du duc et tous ses alliés, et voidèrent en grand nombre et grande puissance de la cité; et en ardant et gastant tous les pays du duc, allèrent mettre le siège devant la ville de Lembourg. Le duc de Bourgogne oyant et voyant la malle volonté de ceux de Liége, et sçachant l'allianche par eux prinse au roy de Franche, fait mettre subs gens d'armes pour résister à ses ennemis, et manda les ducs de Clefves et de Gueldres, ses nepveux, le comte de Nausso (Nassau), le marquis de Ferrare, le comte de Hornes, le seigneur de Guasembecq, le bastard de Brabant, le sénéchal de Haynault, messire Jehan de Reubempré, grand bailli de Haynault, et plusieurs autres seigneurs, tant en Brabant, Haynault et Allemagne, sans les garnisons qu'il avoit mis en ses villes et fortresses de tout allenviron des pays de Liége; tous lesquels seigneurs dessusdits vindrent servir le duc en armes et bien accompagnés, et

lui-mesme volt aller à Namur, à intention de combattre ceux de Liège. Quant ceux de Liège feurent advertis de l'armée que le duc avoit, non cuidants que pour la grande armée que son fils avoit mené en Franche, qu'il en puist recouvrer de tant, et voyant que le roy n'avoit pas envoyé ses deux cents lanches en Haynault, comme il avoit promis, levèrent le siège et retournèrent en la ville de Liège.

Environ ce temps, la duchesse de Clefves, fille du comte de Nevers, qui plus d'enfant n'avoit, vint devers le duc de Bourgogne, en la ville de Bruxelles, où fust trois ou quatre jours ains (avant) que le duc volsist parler à elle. Le troiziesme jour vint vers le duc, et se jetta à genoux, tendrement lui priant qu'il volsist avoir pitié de son père et d'elle; car si son père estoit destruit et déshonoré, elle et ses enfants l'estoient, dont en avoit plusieurs du duc de Clefves, son mari, et par espécial trois fils; disant encoires que tout le bien et honneur que elle et son père avoient, venoient de lui qui les avoit nourri, élevé et marié si hautement que chacun sçavoit et sçait, comme à ses enfants. Le duc à ces mots se raténrit, et lui churent les larmes des yeux; et dit à la dame telles parolles ou en substance :
« Vostre père recognoist et a mal reconnu le bien
» qu'il a eu en l'hostel de cheans; je lui avois fait
» dire qu'il se partist de Péronne et s'en allast en la
» comté de Nevers ou de Retel, qui sont à lui, et là
» se tenist jusques à tant que j'aurois tant fait que

» mon fils fust content de lui ; dont il n'a rien fait ,
» ains s'est armé contre monsieur de Berry et mon
» fils , et a fait le pis qu'il a pu , et tenu mon héri-
» taige de Péronne, de Mont-Didier, de Roye, les
» cuidant estre siens , ce qu'ils ne sont pas , sinon
» pour certaines sommes de deniers que je lui don-
» nai , laquelle on lui a voullu rendre , mais il ne
» l'a voullu prendre ; je ne sçais s'il cuide avoir
» iceux mes héritaiges et autres grandes seigneuries
» que j'ai ; il ne les aura pas ; je lui en garderai bien
» au plaisir de Dieu. » Et à ces mots laissa la dame.
Trois ou quatre jours après le duc de Clefves ,
qui avoit laissié ses gens d'armes ès garnisons en-
tour du pays de Liège , vint à Bruxelles , vers le
duc son oncle , vers lequel n'avoit esté de loing-
temps paravant pour les divisions dessusdites. Le-
dit duc de Bourgogne le receipt très honorable-
ment et le festoia et feit grande chièrè ; et avecq
les duchesses de Bourbon , de Gueldres , de Clef-
ves et autres dames le bienviengna .

Audit an soixante-cinq , au mois de juing , en la
ville d'Arras , ne sçai si la constellation du temps
le devoit , mais plusieurs petits enfants , sur le
grand marchié et par les rues , se croisoient pour
combattre l'ung contre l'autre , et crioient , l'ung
Bourgogne , l'autre Estampes , l'autre Croy ; et
avoient tonneaux où ils bouttoient l'ung l'autre
comme prisonniers , et ce comme par esbattement.
Et comme ils faisoient ce , ung manouvrier nommé
Jehan , en les regardant , boutta ung compagnon

nommé Robinet, vallet d'ung barbier, dont ledit Robinet print paroles audit Jehan, et le desmentit; pourquoy icellui Jehan lui donna un coup de poing; lors tira ledit Robinet sa dague et le férit au front, duquel coup il mourut trois jours après. Pour lequel fait ledit Robinet fust banni de la ville d'Arras, et s'en alla en Flandres, dont il estoit. Ledit Robinet laissa sa femme povre et chargiée de six enfans; car il n'avoit que sa labour.

Audit an encoires, le vingt et uniesme jour de juing, en la ville d'Arras, une femme mariée, nommée Jehenne Lenglesse, femme de Jehan Lenglé, attourneresse et athemerresse des dames de nopces, fust mise sur ung char, lyée par les bras et par les espaulles contre une estacque, tellement qu'elle ne pooit couchier ni baisser, et fust menée par tous les carrefours de la ville d'Arras, un sien cousin avecq elle, lequel estoit cordier, joueur de lutte aux nopces; et fust à chacun carrefour, battue sur sa chair nude par un bourel, et son cousin avecq, puis menés au grand marchié au pillory, et illecq bouttés leurs testes et mains èsceps, entre deux aisselles, ou ils feurent certaines heures publiquement, puis mis hors et bannys à toujours de ladite ville d'Arras; et la cause fust pour ce que ladite Jehenne fust trouvée avecq son cousin sur les champs qui emportoient plusieurs biens de son mari, lequel ils avoient cuidé meurdrir. Icele Jehenne, comme on disoit, estoit si abandonnée de son corps que rien plus; et mesime alloit sou-

vent quérir son cousin estant couché avecq sa femme pour coucher avecq elle. J'ai mis ceste œuvre de justice par escript pour ce que de memoire d'homme on n'avoit veu pareille justice.

Environ ce temps y olt de cent à six vingts-maisons ardes en la ville d'Ardres ; et fust la ville à moitié arde ; et disoit-on que le feu y avoit esté bouté par compagnons que le chancelier de Franche y avoit envoyés, et qu'ils estoient douze ou quatorze qui se debvoient espandre par le pays du duc de Bourgogne, et boutter le feu ès bonnes villes s'ils pooient, lesquels ils bouttoient par traicts, que ils tiroient es couvertures d'estoeulle (paille), qui ne s'allumoit point qui ne fust ung jour après qu'ils estoient retirés ; desquels compagnons aucuns feurent prins en la ville de Saint-Omer.

Audit an aussi, le septiesme jour de juillet, en ung villaige environ Béthune, nommé Bruay, lequel jour il estoit la chandeille et feste dudit lieu, et par ung jour de dimanche, ainsi que chacun estoit à l'église et y chantoit-on la grande messe, environ l'offertoire, chéit en ladite église ung coup de foudre et de tonnoire si terrible, qu'il occist un josne fils de vingt-deuxans d'âge, qui chantoit à l'estaplier, et deux enfants de dix-huit ans d'âge ou environ, et navra et brusla plusieurs sans mort, et entra par dedans le comble et feit un trou ès thieulles (tuiles) et ralla yssir par ung autre lez audit comble. La dame de Bruay, josne dame, n'y estoit pas, et n'y fust pas parce que, comme s'en volt partir

de son chastel pour aller à l'église , un fol innocent, qui demouroit avec elle, lui dit qu'elle n'y allast pas, et que si elle y alloit, il lui en viendrait mal; et estoit ce fol un gentilhomme nommé. . . . , lequel estoit marié et avoit plusieurs enfans; mais puis vingt ans avait eu tel accident de maladie, qu'il estoit tombé en innocence, et avoit gasté le sien, sans avoir fait de mal à personne, ne sans depuis avoir attouché à sadite femme ne à autres non plus que un enfant. Il vint bien à la dame qu'elle n'y allast pas, car la foudre chéit au siège où elle se séoit en l'église, et emporta une image de Saint-Martin, patron de leur église, l'espée de quoi il coppoit son mantel, et en plusieurs lieux de l'église se jetta et esgratinia les peintures.

CHAPITRE XLVI.

Comment le duc de Bourgogne envoya de l'argent à son fils; et comment le roy alla à Conflans devers le comte de Charollois, et autres choses.

APRÈS la journée du Mont-le-Héry, il fust plus de quinze jours avant que le duc de Bourgogne sceut le rencontre; et lui fust cellé jusques ad ce que on fust bien adverti comme la chose alloit; et ne lui osoit-on dire pour les grandes maladies qu'il avoit eues, dont encoires n'estoit pas bien guéri, doubtant qu'il prist la mort de deul; mais

le vrai de la journée scue, tout lui fust compté. Le duc, paravant la journée, avoit envoyé argent pour payer les gens d'armes, lequel argent estoit encoires à Arras, quand on rapporta que son fils avoit tout perdu, parquoi il envoya ledit argent avecq aucuns compaignons de guerre au seigneur de Saveuses, afin de conduire ledit argent à son fils; lequel seigneur de Saveuses, accompagné de tous ses gens tant de pied que de cheval, conduit icelle finanche jusques à Mont-Didier; auquel lieu le comte de Charollois envoya le seigneur de Haubourdin, avecq grande compaignie de gens de guerre, pour estre et accompagner le seigneur de Saveuses, et amener lesdites finanches, comme ils feirent. Lesquels les conduirent jusques à Conflans; et leur fust nécessité d'estre bien accompagniés de gens d'armes, car plusieurs garnisons de gens du roy s'assemblèrent et feirent plusieurs embusches pour les ruer jus et preadre lesdites finanches; desquelles embuches ledit seigneur de Saveuses en fust adverti. Si se tindrent lui et ses gens toujours en bonne ordonnance jusques à tant qu'ils vindrent à Conflans devers le comte de Charollois. Quand le seigneur de Saveuses approcha de Conflans, si tira de ses gens, sans plus, d'une part avecq lui et semeit en bataille et belle ordonnance, et vint où le comte de Charollois estoit; lequel il faisoit beau veoir; car, combien qu'il olt bien soixante-douze ans, sy estoit-il monté et habillié comme si ne olt que quarante ans; et avoit quatre ou cinq pages

après lui, atout riches salades, leurs chevaux et le sien chargiés d'orfèvreries, semés de croix de Saint-Andrieu. Le comte de Charollois les veit en cest estat moult volontiers, et lui feit grande chièr; et dit-on que, en lui faisant le bienvegnant, il lui dit : « Seigneur de Saveuses, soyez le très bien » venu, je voldrois que euissiés esté avec moi au » Mont-le-Héry, et m'eüst cousté quarante mille » escus d'or. »

CHAPITRE XLVII.

Comment ceux de la ville de Dynant pendirent la pourtraicture du comte de Charollois devant Bouvynes; et des opprobres qu'ils disoient de lui; et autres choses.

ENVIRON ce temps, ceux de la ville de Dynant, qui estoit une ville au pays de Liège, la plus forte et la plus riche beaucoup que la cité de Liège, car oncques n'avoit esté prinse ni gagnée, combien que plusieurs empereurs, roys et ducs y euissent mis plusieurs fois le siège, et jusques à dix-sept sièges à plusieurs et divers temps, ceux de Dynant, qui de tout temps avoient pillié leurs voisins, quant guerre y estoit, et tout apporté à Dynant, et se y faisoit-on les caudrelats et toute fondure de léton et metal de cuivre, assés tost après la bataille du Mont-le-Héry, cuidants que le comte de Charollois

olt esté desconfit , s'avisèrent d'une grande folie en montrant leur animé couraige et la haine qu'ils portoient au duc de Bourgogne et son fils; car, par leur outrageux couraige, ils feirent faire la pourtraicture du comte de Charollois, laquelle ils vestirent d'armés du comte, puis en grande multitude et armes allèrent faire droit devant la ville de Bouvynes, qui estoit au duc de Bourgogne, et illecq feirent ung gibbet, et y pendirent celle pourtraicture, en disant à ceux de Bouvynes : « Voilà le fils » de vostre duc, le faux trahistre, le comte de » Charollois, lequelle roy de Franche a fait ou fera » pendre comme il est là pendu; il se disoit fils » de vostre duc, mais il estoit villain bastard, et fust » changié en enfance au fils du seigneur de Renisberghue, nostre évesque : cuidoit-il ruer jus » le roy de Franche? » Plusieurs autres vilaines paroles dirent du duc et de son fils, menaschant le duc de destruire et ardoir ses pays, comme fols et outre cuydiés; car ils n'avoient cause de ce dire; car la mère du comte, femme du duc, estoit une des bonnes femmes de son corps, qui fust sur la terre. Desquelles opprobres et villenyes assés tost après le comte fust adverty, et en fust moult troublé; et dit qu'ils le compareroient, comme ils feirent, ainsi qu'il sera dit chi-après.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le roy de Franche alla à Conflans devers le comte de Charollois;
et plusieurs autres choses.

DURANT que les princes de Franche estoient environ Paris, et que les trefves estoient pour parler de paix, le roy de Franche se partist de la ville de Paris, et en une nasselle, par la rivière, alla près de Conflans. Quand le comte sceut sa venue, si alla allencontre, en la compagnie de ses archiers et autres seigneurs. Tantost que le roy le veit venir, issist hors de sa nasselle et alla vers lui. Le comte d'aussi loing qu'il le veit, lui fait honneur tel qu'à ung roy de Franche appartient; puis vindrent ensemble; et de prime face le roy l'embrassa, en lui monstrant grand honneur et amour, puis se devisèrent ensemble bien longuement; de quoi je ne scai, mais j'ai veu la coppie d'une lettre que le comte rescript à son père, par lesquelles lui escripvit comment il avoit parlé au roy, lequel lui avoit dit moult de belles parolles. Quand le roy se partist du comte, il pria au comte qu'il volsist venir à Paris, et que là lui feroit grande chière; mais le comte lui fait response qu'il avoit vocux et promis qu'il n'entreroit en nulle bonne ville jusques à son retour. Atant s'en retourna le roy à

Paris, lequel donna aux archiers du comte cinquante couronnes d'or pour aller boire; et le comte retourna à Conflans. Durant lesdites trefves et parlement, ceux de Croy, leurs enfants et le seigneur de Lannoy estoient à Paris, et meirent grande peine pour ravoir leur traictié au comte, et mesme le roy employoit le plus qu'il pooit; mais oncques ny volt le comte entendre, et sur toutes choses ne volloit oyr parler de ceste matière. Le seigneur de Croy, par saulf-conduit, alla une fois avecq le roy jusques en l'ost du comte, durant que on traictoit de paix; mais il fust dit qu'il n'y vinst plus. Le roy, par plusieurs fois, vint à Conflans veoir le comte de Charollois, et olrent moult de secrettes devises ensamble; et monstroït le roy moult grand honneur et amour au comte, et sy grand que on ne polroit plus; car, quant il le venoit veoir, il renvoyoit tous ses gens, qu'il n'en retenoit que bien peu; et disoit-on qu'il estoit plus assure avecq le comte et ses gens que dedans Paris.

Audit mois d'aoust, le vingt-sixiesme jour, en la ville de Boulogne sur la mer, feurent prins le chastelein et le sergeant du chastel, lesquels avoient vendu la ville et le chastel aux Anglois de Calaix et de Guisnes, qui y debvoient entrer le vingt-huitiesme jour; et debvoient, les dessusdits, bouter le feu en la basse Boullogne; et entre tant que on olt allé au feu, ils debvoient mectre lesdits Anglois au chastel et en la ville, et tuer tout, réservé ceux

que ledit chastelain et sergeant avoient exceptés. De laquelle trahison ils se descouvrirent à ung autre sergeant qui leur avoit fait serment d'estre des leurs, lequel sergeant se repentist, et dict la trahison au mayeur de la ville, lequel y pourveut tellement que lesdits chastelain et sergeant feurent prins, lesquels confessèrent leur trahison; pourquoy ils feurent, le deuxiesme jour de septembre, descapités, et leurs corps pendus au gibbet. Iceux exécutés estoient ceux propres qui avoient tant fait que le fils du seigneur de Croy s'estoit parti du chastel, dont il estoit capitaine; et y avoient fait entrer, au commencement du caresme dernier passé, les gens du comte de Charollois, lequel comte avoit donné auxdits chastelain et sergeant tous les biens estants au chastel, appartenants audit seigneur de Croy, et moult de biens lui avoit fait et avoit intention de faire.

CHAPITRE XLIX.

De la prinse du roy Henry d'Angleterre par le roy Édouard; et comment la ville de Rouen fust prinse par le duc de Bourbon, Ponthoise par les Bretons; et du miracle de Saint-Jacques; et d'autres choses.

ENVIRON le mois d'aoust, l'an dessusdit quatorze cent soixante et cinq, par les gens du roy Édouard, fust prins le roy Henry d'Angleterre, et mesine, en la ville de Londres, le fait-on monter sur ung

petit cheval et mener tout avant la ville, en laquelle le roy Edouard avoit fait deffense sur la hart que nul ne le saluast. Et dans cest estat et mal réveramment, mais bien honteusement fust mené jusques au chastel, devant lequel avoit un arbre à manière de pillory, autour duquel le fait toupier (tourner) trois fois, et puis fust boutté dedans le chastel; de laquelle dérision plusieurs de la ville de Londres feurent moult troublés, mais ils n'en osoient dire mot.

Audit an soixante-cinq, le huitiesme de septembre, en la ville d'Arras, environ les Noeufves Estuves, trois compagnons qui se disoient au seigneur de Savye, prindrent noise à trois ou quatre sergents pour les filles; et fust l'un des sergents navré, nommé le Roy de la Povrelle; Roy de la Povrelle voyant que c'estoit acertes, dit à ung compagnon qui les regardoit: « Va prendre ces » compagnons, je te fay sergent; » lequel le cuida aller prendre, mais l'ung des trois compagnons lui coppa ung poing, puis s'en allèrent sans estre prins.

Ce propre jour, environ l'heure de vespres, aucuns compagnons se combattirent aux nocquets en l'abbaye en ladite ville. Oyant le desbat, ung gentilhomme nommé Waurin de Vignacourt, lieutenant du capitaine d'Artois, vuida de sa maison, qui estoit devant le lieu où on se combattoit, et en fait l'ung prisonnier, pourquoy les autres l'assaillirent et le navrèrent d'ung espieu en l'es-

paule ; et s'il ne se fust deffendu , et que aucuns compagnons vindrent en aide , ils l'eussent par aventure tué.

Audit an soixante-cinquiesme , environ la fin du mois de septembre , fust prinse la ville de Pontoise , et y entrèrent les Bretons par nuict , par moyen du lieutenant du capitaine et autres.

Environ aussi ce temps , le duc de Bourbon , accompagné de plusieurs gens de guerre , entra au chastel de Rouen en Normandie , lequel lui fust rendu au nom du duc de Berry , par la femme du sénéchal de Normandie , qui mourut au Mont-le-Héry ; laquelle l'avoit en garde par le roy , et se fioit le roy moult en elle. Et assés tost après , par le moyen d'aucuns des plus grands de la ville , par le conseil desquels le dame avoit fait entrer le duc de Bourbon au chastel , le duc de Bourbon fust mandé de ceux de la ville , en laquelle , et tantost qu'il y fust venu , tout le commun de la ville se rendirent à lui , pour et au nom du duc de Berry , et prindrent le duc de Berry à duc de Normandie. Ce fait , le duc de Bourbon alla en plusieurs villes de Normandie ; lesquelles il réduit tout à lui , pour et au nom du duc de Berry ; et mesme la ville de Caen se rendit , et à peu tout Normandie.

Environ ce temps , les gens du duc de Bourgogne ardirent plusieurs villaiges au pays de Liége ; et pareillement feirent ceux de Dynant , et les Liégeois au pays du duc , tant ès pays de

Brabant, Lembourg, comme en la comté de Namur; et tant d'ung costé que d'autre, feurent ards infini nombre de villaiges et de maisons.

En ce temps, environ le commencement d'octobre, issirent ceux de Dynant, et allèrent vers Bouvynes, et ès pays du duc, et en olt aucuns tués, et feurent contraints de rentrer dedans Dynant. Les parents de ceux qui feurent morts à ceste rencontre, s'assemblèrent en grand nombre, et allèrent en une prison où ils trouvèrent trois prisonniers du pays du duc, lesquels ils tuèrent, et les menèrent hors; et au premier arbre qu'ils trouvèrent, ils les pendirent; mais, par la grace de Dieu et mérite de monsieur saint Jacques, comme l'ung des trois s'estoit voué à monsieur saint Jacques, et le réclama à haute voix, ayant ferme espoir qu'il le garderoit de mort, la corde dont il estoit loyé au col, au cheoir de l'eschelle, rompit, et oncques ne le peurent pendre par le mérite du benoist saint Jacques; et fut le compagnon ramené en la ville sans estre mort ou bleschié, et les deux autres demourèrent pendants. Non contents encoires de ce, prindrent ung josne fils d'Arras, fils de Martin Cornille, escolier, lequel estoit prisonnier, et avoit esté prins des gens de guerre, en retournant de l'estude; lequel ils l'eussent fait mourir; mais aucuns de la ville en olrent pitié, et leur dirent que l'enfant estoit fils d'ung riche homme, lequel leur payeroit grosse renchon, que leur seroit donnée

pour faire prier pour les ames de leurs amis qui estoient morts , et pour élever leurs enfans ; et ce fait sauver l'enfant , lequel depuis paya à ceux de Dynant grosse renchon.

CHAPITRE L.

De la mort de la comtesse de Charollois ; et comment le comte de Nevers fust prins, et le chastel et ville de Péronne.

LE vingt-sixiesme jour de septembre, l'an mil quatre cent soixante-cinq, en la ville de Bruxelles, par un jeudy, cloist son dernier jour, très noble et excellente dame, Catherine de Bourbon, femme du comte de Charollois, laquelle ne délaissa que une fille seulement, nommée Marie, et n'avoit oncques eu plus d'enfant. Icelle dame avoit la renommée d'estre la plus humble, la plus bénigne, et pleine de meilleurs mœurs que dame que poeut estre. Le comte et elle avoient aimé l'ung l'autre parfaitement, et tellement qu'il n'estoit point sceu que puis que le comte l'eust espousé, il eust à faire à autre femme que à elle. On disoit qu'elle estoit tant gracieuse que à peu l'avoit oncques veu courrouchiée. Les duchesses de Bourgogne et de Bourbon, ses mères, feurent à son trespas. Laquelle duchesse de Bourgogne feit merueilleux devoir de la garder nuict et jour,

tellement que à l'heure de sa mort, elle dit que la duchesse de Bourgogne estoit mieux sa mère que sa mère qui l'avoit portée. Iceelle duchesse de Bourgogne estoit moult dévotte, et lui challoit peu du monde; et, à ceste cause, ne se tenoit pas avecq le duc son mari, ainsi laissoit estre la duchesse de Bourbon, sœur de son mari, laquelle tenoit compagnie au duc, et avoit tenu deux ou trois ans paravant, avecq plusieurs de ses enfants, fils et filles.

Le troisieme jour d'octobre ensuivant, l'an dessusdit mil quatre cent soixante-cinq, ung gentilhomme, natif de Bourgogne, nommé Arcquembault, lequel, ung mois paravant, avoit esté plusieurs fois à Péronne, devers le comte de Nevers, par le moyen du seigneur de Saveuses, et puis, par sauf-conduit du roy, avoit esté en Franche devers le comte de Charollois, et retourné devers le duc son père, et disoit-on que c'estoit pour trouver le traictié du comte, et que le comte devoit rendre Péronne. Iceluy Arcquembault, en la compagnie du seigneur de Roubaix, du seigneur de Fourmelles, et autres, jusques au nombre de cinq à six ceuts combattants, environ quatre heures du matin, vindrent devant Péronne; et quant ils approchèrent de la ville, ledit Arcquembault, lui douziesme à pied, avecq les autres, alla au boulevvert devant le chastel, et monta dedans par eschelles et prist ledit boulevvert et ceux dedans, par le moyen desquels il entra

incontinent dedans la tour du chastel , où il trouva le comte de Nevers, le seigneur de Bailly, et autres en leurs lits , lesquels il prist prisonniers ; et ce fait , environ le point du jour , le comte et ses gens jettèrent cris au prendre , tellement que ceux de la ville l'oyrent ; lesquels vindrent en armes devant le chastel , auxquels estoient jà entrés soixante à quatre-vingts hommes des gens du duc de Bourgogne , qui vindrent sur les murs monstrier à ceux de la ville comment ils estoient au duc de Bourgogne et qu'il se rendissent à lui. Lesquels prindrent advis de respondre à trois heures après disner , et de trois heures à cinq ; à laquelle heure ils obéirent au commandement des gens du duc , et ouvrirent les portes au sieur de Roubaix et aux autres ; et , par ceste fachen , fust prinse la ville et mise en la main du duc , dont aucuns disoient que le comte de Nevers l'avoit ainsi voulu laisser prendre , adfin que le roy de Franche , auquel il avoit fait serment , ne le volüst chargier de sa foi , et que son traictié estoit fait au duc et à son fils. Mais , quoi qu'il en fust , on mena prestement ledit comte prisonnier au chastel de Béthune , et ledit Arcquembault demoura à Péronne ; lequel avoit le renom de bien escheller villes et chasteaux ; et par lui fust prinse et eschellée la ville de Luxembourg , comme on disoit , en l'année mil quatre cent quarante-deux.

Audit an soixante-cinq dessusdit , le quinziesme jour d'octobre , environ cinq heures après minuit,

en la ville d'Arras, fust veu comme le ciel ouvrir, et fait clair comme un coup d'esclitre (éclair); et après ce, on veit vers bise (nord) au ciel comme ung barreau de feu de la longueur et fâchon d'une lanche, lequel se tortigna, et puis se trouva à travers, et le bout de devant, qui estoit menu, devint gros, et le bout de derrière, qui estoit gros, devint gresle, et puis diminua et vint à néant, et dura à l'espace d'ung quart d'heure ou environ.

CHAPITRE LI.

Comment les Liégeois feurent desconfits par les gens du duc de Bourgogne, à Montenacq, et jusques au nombre de deux mille ou plus de morts.

L'AN de grace mil quatre cent soixante-cinq, le dix-neuviesme jour d'octobre, le comte de Nasso, le sénéchal de Haynaut, le seigneur de Grutuse, le seigneur de Reubempré, grand bailly de Haynaut, et autres chevalliers et escuyers et gens de guerre, jusques au nombre de dix-huit cents combattants ou environ, se partirent ensemble et entrèrent au pays de Liège, bouttants les feus en plusieurs lieux, et ardants plusieurs gros villaiges et maisons; et en passant assés près d'ung gros villaige, nommé Montenacq, qui est à dire en franchois Montigny, entre

Sainct-Tron et Hazevain et Verlo , à environ cinq lieues de la cité de Liége , ung grand nombre de Liégeois , lesquels se tenoient à Montenacq , et gardoient le villaige , où il y avoit bien trois cents feus , lequel ils avoient clos et fort fortifié de barrières , tellement que on n'y olt sceu entrer , et y estoient environ quatre mille combattants , quant ils feurent advertis que les gens du duc passaient par emprès eux , lesquels ne contendoient que de passer sans les assaillir , car ils estoient trop fort fortifiés , en grand nombre voidèrent du villaige , et se meirent en ung lieu où les gens du duc devoient passer , pour les combattre et ruer jus ; et illecq s'encloyrent et feirent ung fort de leurs engins et charrois , attendants les gens du duc. Lesquels , assés tost vindrent illecq , et trouvèrent iceux Liégeois enclos et fortifiés comme dit est. Si prindrent conseil entre eux de les combattre , mais qu'ils les puissent faire issir de leur fort ; pour lesquels faire issir feirent signe de retourner et fuire de poeur d'eux , adfin qu'ils voidassent , comme ils feirent : car prestement qu'ils les veirent tourner les dos , cuidants qu'ils fuyssent , voidèrent de leur fort pour aller après eux. Ce voyant par les gens du duc , si retournèrent sur eux ; et illecq y olt grande bataille ; mais les Liégeois tindrent comme rien , ains se meirent en desroy et en fuite , et feurent rués jus , et y en demoura sur la place , deux mille deux cents ou environ de morts ; et des gens du duc on ne peout sçavoir qu'il en mourust que ung archier.

CHAPITRE LII.

Comment la paix fust traictiée entre le roy de Franche et les seigneurs de son sang.

LES princes et seigneurs du sang royal et autres, estants autour de Paris, et le roy Loys dedans la ville, par le bon advis des seigneurs et de leurs conseillers, d'ung costé et d'autre, fust tant traictié et parlementé que paix fust faicte et traictiée entre le roy de Franche d'une part, et le duc de Berri, son frère, les ducs de Bretagne, de Callabre, de Bourbon, de Nemours; les comtes de Charollois, Blois, d'Arminacq, et autres, par la manière qui s'ensuit, non pas que je le mets tout au long, mais le mettrai en brief, si avant que l'ai peu sçavoir.

Premier, pour pourveoir aux désordres du royaume et des griefves exactions, charges et dommages du peuple, aux plaintes et doléances, de la part des seigneurs du sang et autres sujets du roy, le roy commectroit trente-six notables hommes du royaume, c'est-à-dire, à sçavoir, douze preslats, douze chevalliers et douze notables gens de conseil, et eux cognoissants en justice, auxquels il donneroit poir de eux informer, des deffautes qui se faisoient en son royaume, et de y mettre remède convenable; et promist,

en parole de roy , de tenir ferme et stable à toujours tout ce qu'ils ordonneroient ; lesquels debvroient commenchier le quinziesme jour de décembre , et avoir fait en dedans deux mois , et au plus en dedans quarante jours après les deux mois.

Item, seroit tout division mise à néant, et ne polroit nul reprochier à autrui le parti qu'il auroit tenu , ne en seroit en quelque dangier, ne lui en feroit-on nuls griefves ; et sy rauroit chacun ce qui lui compétoit paravant l'armée mise sups, jà-soit-ce que à cause de ceste, leurs biens en héritaiges euissent été donnés.

Item, par icelui traictié, le comte de Dunois , bastard d'Orléans, débvoit ravoir toutes les terres que le roy lui avoit ostées.

Item, le comte de Dammartin, et toutes ses terres et biens quelconques que le roy lui avoit ostés, et donnés comme confisqués.

Item, le comte d'Arminacq rauroit toutes les terres que le roy lui avoit aussi ostées.

Item, que le duc de Bourbon r'olt toutes ses villes, places et forteresses que le roy avoit confisquées sur lui, et a vecq ce trente-six mille francs , chacun an, de pension sur le roy, pour le mariage de sa femme, sœur du roy ; et sy seroit capitaine, et auroit la charge de une partie des gens d'armes de l'ordonnance du roy.

Item, auroit le duc de Calabre , pour aucunes fautes qu'on lui avoit fait, par lesquelles il avoit

perdu le royaume de Naples, deux cent mille couronnes d'or, avecq la charge de trois cent lanches de gens d'armes des ordonnances du roy, desquels il seroit capitaine.

Item, le duc de Nemours seroit capitaine de deux cents lanches des ordonnances du roy et capitaine de-l'Isle-de-Franche.

Item, le comte de Saint-Pol fust fait connestable de Franche; et lui baillia le roy l'espée de sa main, publiquement au palais à Paris.

Item, le duc de Berry, seul frère du roy, pour son partage du royaume de Franche, auroit la duchié de Normandie, par appanage à lui et ses hoirs masles, procréés de son sang, pour la tenir en telle franchise et liberté, que anciennement les ducs de Normandie la tenoient du roy de Franche: c'est à sçavoir en féauté et hommaige; et que dorénavant tenroient les ducs de Bretagne et d'Atlenchon, leurs duchés du duc de Normandie, comme anciennement ils avoient tenus.

Item, le comte de Charollois olt toutes terres racatées par le roy au duc son père, comme celles de la rivière de Somme, que ailleurs, avecq la comté de Guynes, pour en jouir par lui et ses hoirs, en la manière accoustumée et ci-après déclarée.

Item, par ce traictié, promit le roy de non jamais contraindre nuls des seigneurs dessusdits à venir vers lui, ne y seroient tenus de y venir en leurs personnes, sauf toutefois ne estre exemptés des

serviches qu'ils doivent au roy de leur fidélité, et pour la deffense et bien évident du royaume.

Item, feurent rendues les villes, forteresses et places prises et occupées, tant de l'une partie que de l'autre, à cause de la division encommenchiée.

Item, feurent rendus tous les biens qui feurent prins durant les tresves.

Item, pour tant que toutes ces choses et autres, ung chacun des princes, pour autant que leur pooient touchier, prindrent leurs scellés du scel du roy, desquelles lettres je ne peus avoir copie, fors seulement la copie des lettres que le comte de Charollois en prist, laquelle copie j'ai ici mis par escript en ce présent livre, dont la teneur s'ensuit.

Copie des lettres au prouffit du comte de Charollois, par le traictié de Conflans.

« Loys, par la grace de Dieu, roy de Franche, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nostre très chier et très amé frère et cousin, Charles, comte de Charollois, du volloir et commandement de nostre très chier et très amé oncle le duc de Bourgogne, son père, pour venir et assembler avecq nostre chier et très amé frère le duc de Normandie, naguères duc de Berry, et autres seigneurs de notre sang, ayants volloir et intention de besoignier et entendre en aucunes matières

concernantes le bien public et universel de nostre royaume, l'estat et appaisement desdit seigneurs vers nous, ayt depuis cinq mois encha mis subs grande et puissante armée, sans laquelle il ne pooit seulement venir et soy trouver à leur assemblée ; pour ce mesme que aucuns rapports lui avoient esté faits en lui donnant aucunes charges, donnant à entendre que nous le tenrons pour nostre ennemi, et aussi que le comte de Nevers et le seigneur de Croy, qu'il tenoit et réputoit pour ses ennemis, par l'aide, part et faveur de nos gens de guerre, villes et pays, forteresses, s'estoient mis sups en armes, en la frontière des pays de nostre dit oncle, et sur les passaiges de nostre frère et cousin, et à l'occasion de ces matières, tant avant l'assemblée d'icelui nostre frère et cousin, avecq nostre frère de Normandie et autres seigneurs de nostre sang, que depuis plusieurs discors, divisions et voyes de fait soient ensuivis, jusques à grande effusion de sang, entre nous, nostre frère et autres seigneurs de nostre sang, pour lesquels appaiser, adfin de mectre à fin les grands maux et inconveniens inestimables, encommenchiés, et qui estoient apparents à venir à cause desdites divisions ; ad ce que nous et lesdits seigneurs de nostre sang puissions estre et demourer en amour, union et concorde, que Dieu nostre créateur, auteur et largiteur de paix et union, puist estre servi et révééré, et nostre royaume en tous estats régy et gouverné en paix, tranquillité, police et bonne justice, nous ayons fait faire et tenir plu-

sieurs assemblées d'aucuns nos parents, conseillers et serviteurs, avec l'autorité des seigneurs de nostre sang, et autres leurs commis et desputés, entre lesquels d'une part et d'autre, après plusieurs notables ouvertures faites, tant pour le bien public de nostredit royaume, police et gouvernement d'icelui, que pour l'appaisement et réunion de nostredit frère, duc de Normandie, et autres seigneurs de nostre sang, envers nous, les commis et desputés de nostredit frère et cousin le comte de Charollois, fait plusieurs remonstrations, plaintes et doléances, et entre les autres, tant pour lesdits rapports faits à nostredit frère et cousin, pour autres causes touchant l'estat de sa personne, dont révélation a esté faite, et aussi pour ce qu'il estoit adverty que aucuns de nos gens et serviteurs au nom de nous, avoient procuré et fait certaines alliances qu'elles lui pooient estre préjudiciables; icelui nostre frère et cousin a esté contraint de mettre subs ladite armée, pour la conduite de laquelle il a fait et soustenu grands fraix, mises et despens, montants à plus de quatre cent mille escus; et avecq ce, pour ce que par le moyen desdites alliances et sollicitations d'aucuns nos serviteurs, les Liégeois s'estoient naguerrés mis en armes, en intention d'envahir les pays de nostredit oncle, et porter dommaige, icelui nostre oncle pour résister allencontre lesdits Liégeois, avoit mis sups ladite grande armée à grands fraix et despens; et d'autre part, pour ce que nous avons

naguères racheptés de nostre dit oncle, les terres estants sur la rivière de Somme, lesquelles, par le traictié d'Arras, lui appartenoient, nonobstant que nostredit frère et cousin, à bonne et juste cause, soy attendant que nous ne les deussions rachepter du vivant de nostredit oncle, n'a joy des prouffits desdites terres sa vie durant, ainsi qu'avoit sa fiance, et que lesdites terres n'ont pas esté racheptées selon la teneur du traictié dudit Arras; icelui nostre frère et cousin a été et est grandement interressé, disant que des cherges, despens, donmaiges et intérêts dessusdits et autres qui ont esté desclarés, nous estant raisonnablement tenu de faire récompense convenable, sur lesquelles choses rapport nous a esté fait, nous avons eu bonne et meure deslibération par plusieurs fois avecq aucuns des seigneurs de nostre sang, de gens de nostre grand conseil et autres notables hommes de nostre royaume, sçavoir faisons : Que de nostre certaine science et bonne volonté, désirant rejoindre à nous mondit frère et cousin, de ce que par les grands et bons serviches, aide et secours qu'il peut et veut faire à nous et à la couronne, nostredit royaume puisse estre gardé et deffendu allencontre de nos anciens ennemys, et paix, union et tranquillité estre entretenue entre nous, nostredit frère, cousin et autres seigneurs de nostre sang, et que toutes voyes de fait puissent cesser, et justice puisse estre obéie, gardée et observée en mondit royaume, et aussi pour considération et rémunération des grandes mi-

ses, despens et grands serviches que mondit oncle nous a faits et a soustenu pour nous du vivant de nostre feu très chier père, que Dieu absolve! par devers lequel et en ses pays, pour esviter les dangiers esquels nous estions vraisemblablement de nostre personne, nous retirasmes, et tant pour l'entretènement del'estat de nous et de nostre très chière et très amée compagne la royne, que pour plusieurs notables ambassades envoyées devers nostredit seigneur et père et ailleurs, pour nos affaires, touchant nostre estat à venir à la couronne, et d'autres grands fraix et despens faits par nostredit oncle et nostre dit frère et cousin pour nous accompagner à nostre sacre à Rains, à nostre entrée de Paris, à grand nombre de gens d'armes, pour le doubte qu'avions de trouver contradiction en nostredit royaume; de tous lesquels fraix, mises et despens nous avons souventes fois promis à nostredit oncle et à nostredit frère et cousin de les rescompenser; et aussi pour rescompenser icelui nostredit frère et cousin de la pension de trente-six mille franes que nous lui avons donnée et accordée, et laquelle certain temps avant lesdites divisions lui a esté empeschiée et rompue; par l'advis et deslibération de nostredit frère de Normandie et de nos très chiers et très amés cousins les ducs de Bretagne, de Calabre, de Bourbon et de Nemours, les comtes du Maisne, de Perche, d'Arminacq, des gens de nostre grand conseil, de nostre parlement et autres notables hommes de

nostre royaume, avons baillié et transporté, bail-
lons et transportons par ces présentes à nostre frère
et cousin le comte de Charollois, pour considéra-
tion et rescompense des choses dessusdites, et aussi
pour ce que nostredit frère et cousin s'est libérale-
ment employé envers nostre dit frère et autres sei-
gneurs de nostre sang, à l'appaisement desdites di-
visions, et pour bien de paix, pour lui et ses hoirs
masles et femelles descendants de lui en droite
ligne, à toujours, les cités, villes et forteresses, terres
et seigneuries appartenantes à nous, de et sur la
rivière de Somme, d'ung costé et d'autre, comme
Amiens, Saint-Quentin, Corbie, Abbeville, ensem-
ble la comté de Ponthieu dechà et delà la rivière
de Somme, Dourlens, Saint-Ricquier, Crèvecœur,
Arloeux, Montreul, le Crotoy, Mortagne, avecq
leurs appartenances et appendances quelconques,
et tous autres qui nous peuvent appartenir à cause
de nostredite couronne, depuis ladite rivière de
Somme inclusivement, en tirant du costé d'Artois,
de Flandres et de Haynault, tant de nostredit
royaume que de l'empire, lesquelles mondit oncle
de Bourgogne tenoit et possédoit naguères au
moyen dudit traictié d'Arras, et'avant le rachapt et
dégagement que nous en avons fait, et y compren-
dant aussi au regard des villes séants sur ladite ri-
vière de Somme, de ce costé de nostre royaume,
les banlieues et eschevinages d'icelles, et tout ainsi
et en la fourme et manière que nostredit frère et
cousin et sesdits hoirs, et les hoirs de sesdits hoirs,

masles et femelles, descendants d'eux en droite ligne, desdites cités, villes, forteresses, terres et seigneuries, en tous prouffits et revenus, tant de demandes comme aides ordinaires pour la guerre, et aussi tailles et autres émoluments quelconques, ainsi que faisoit mondit oncle, et sans y retenir aucune chose, fors les foi, hommaiges, ressorts et souveraineté : et lequel transport nous avons fait et faisons au rachapt de deux cent mille escus d'or, et de poids, ad présent ayant cours; lequel rachapt nous et nos successeurs ne polrons faire de nostredit frère et cousin durant sa vie, mais seulement nous et nos successeurs le polrons faire des hoirs de nostredit frère et cousin descendants de lui en droite ligne, et des hoirs de ses hoirs aussi descendants d'eux et d'icelle ligne, qui tiendront icelles terres, parmi leur bailliant et payant à une fois ladite somme de deux cent mille escus, pour la seurété duquel rachapt nostredit frère et cousin nous bailiera ses lettres-patentes en bonne fourme; et vollons et entendons que nostredit frère et cousin et sesdits hoirs descendants de lui et qui tiendront sesdites terres, polront commectre et ordonner pleinement à leur volonté tous officiers qui seront nécessaires à mectre et instituer au regard du domaine desdites cités, villes, forteresses, terres et seigneuries dessusdites, et que les autres officiers qui seront nécessaires pour les droits royaux, aides et tailles, soient institués de par nous et nosdits successeurs, à la nomination de nostredit frère et

cousin et ses hoirs, pour icelles aides, tailles, imposer et lever, ainsi qu'il se faisoit du temps que nostredit oncle de Bourgogne les tenoit et possédoit. Et en outre, comme par ledit traictié d'Arras, entre autres choses ont esté accordé que la comté de Boulogne seroit et demoureroit à nostredit oncle de Bourgogne et à ses enfants masles procréés de son propre corps, et que nostredit feu seigneur et père seroit tenu de rescompenser ceux qui prétendent de y avoir droit ; nous, pour les causes et considérations dessusdites, et sans déroger audit traictié d'Arras, avons accordé et desclaré, accordons et desclarons à nostredit frère et cousin, que lui, ses enfants masles ou femelles, procréés en mariage de son propre corps tant seulement, durant leur vie, tiennent et puissent tenir ladite comté de Boulogne, en la fourme et manière que par ledit traictié d'Arras, nostredit frère et cousin le pœult tenir et en faire les fruits lever, comme de leur héritaige ; et ad ce nous ferons consentir ceux qui prétendent droit à ladite comté ; et seront tenus de faire les récompenses qu'il appartiendra, et en tenir paisibles nostredit frère et cousin et sesdits enfants ; et aussi avons promis et accordé, promettons et accordons à nostredit frère et cousin, que nous lui ferons bailler et despêcher, pleinement, purement et franchement, et, en tant que nous est, lui baillions et deslivrons dès maintenant les chasteaux, villes, chastelleries et prévosté de Péronne, Mont-Didier et Roye, avecq toutes leurs apparte-

nances et appendances quelconques, deschargées de toutes gageries et racas, en tels et semblables droits que elles feurent baillées et transportées à nostredit oncle, son père, par ledit traictié d'Arras, pour les tenir et en joyr, ainsi et par la manière desclarée audit traictié; et ferons et procurerons par effet, que nostre dit très chier et très amé cousin le comte de Nevers, transporte et remet à nostredit frère et cousin, tout le droit qu'il a et prétend avoir èsdits chasteaux, villes, prévosté et chasteries, et que de ce qu'il en tient il vuide et despêche la possession ès mains de nostredit frère et cousin, ou de son commis; et avecq ce avons baillié et transporté à nostredit frère et cousin, pour lui ses hoirs et successeurs quelconques, et en héritage perpétuelle, la comté de Guynes et ses appartenances et dépendances quelconques, pour en joyr par nostredit frère et cousin, sesdits hoirs et successeurs en tous droits, prouffits et émoluments, tant des domaines, d'aides, tailles et autres obventions quelconques, sans rien y réserver pour nous, fors les foy et hommaiges, ressort et souveraineté.

» Et du droit que le seigneur de Croy et autres polroient avoir et prétendre en ladite comté, nous serons tenus de rescompenser, et d'icelle comté faire et tenir nostredit frère et cousin, sesdits hoirs quietes et paisibles envers ledit Croy et autres.

» Toutes lesquelles choses nous avons promis et promettons en parole de roy, par nostre serment et sous l'obligation de tous nos biens présents et

advenir, pour nous, nos hoirs et successeurs, tenir garder, entretenir et accomplir de point en point, en la fourme et manière dessusdites; finalement, sans jamais venir aucontraire par nous ou par autre, ne souffrir que autre y vienne directement ou indirectement, ou couvertement, ou en appert, le tout sans fraude ou mal-engin; et nous sommes soumis et submections pour l'accomplissement et entretenement des choses dessusdites et chacune d'elles, à la correction et contraintes de nostre Saint-Père le pape, et à toutes autres cours, tant d'Église comme séculières, par lesquelles à chacune d'icelle nous volons et consentons, nous et nos-dits successeurs, estre contraints à observer toutes et chacune les choses dessusdites, en renonçant à tous droits, privilèges, ordonnances, édits royaux, exceptions et chose quelconque, par lesquelles on polroit, en tout ou en partie, venir au contraire des choses dessusdites, tout ainsi que si lesdits droits, ordonnances, édits et exceptions et autres renonchiations estoient expressément desclarées et spécifiées en cesdites présentes.

» Et en outre, mandons et expressément enjoignons à nostre amé et féal chancelier, à nos amés et féaux conseillers les gens de nostre grand conseil, les gens qui tiendront nos parlements à venir, gens de nos comptes et généraux de nos finanches, baillis, sénéchaux et autres nos officiers et justiciers, ou leurs lieutenants et chacun d'eux, comme à eux appartiendra, que ces nos présentes et le

contenu en icelles , ils gardent entièrement et accomplissent de poinct en poinct, et ne sçavent ne souffrent faire aucune chose au contraire; et quant aucune chose sera faite au contraire, ils réparent et remectent incontinent et sans délai, au premier estat et deu, et mesme lesdits de parlement, des comptes et des finanches, que cesdites présentes ils vérifient et approuvent, et les fassent publier et enregistrer partout où il appartiendra, nonobstant quelconques ordonnances faites de non aliéner ne mettre hors de nos mains les domaines de nostredite couronne et toutes restrictions, promesses et serments que nous ou nos officiers avons peu faire en général ou en particulier, sous quelque forme de parolles par lesquelles l'on pouloit ou voudroit empeschier l'effet, accomplissement et entretenement de tout le contenu en cesdites présentes; lesquelles ordonnances, restrictions, promesses, obligations et serments, nous, pour bien de paix, ne voullons quant au cas présent déroger, ou préjudicier aux transports et autres choses dessusdites et lesdites promesses, serments et autres instructions que nosdits officiers pourroient avoir envers nous, au contraire des choses dessusdites, nous les tiendrons et tenons par ces présentes, et en accomplissant le contraire d'icelles, pour quittes et suffisamment deschargiés; et pour ce que d'icelles l'on polra avoir à faire en divers lieux et plusieurs, nous voullons que au *vidimus* d'icelles, faites sous scel royal, foi soit adjoustée comme à l'original. En

témoing de ce, nous avons fait mettre et apposer nostre grand scel à ces présentes. Donné à Paris, le cinquiesme jour d'octobre, l'an de grâce, mil quatre cent soixante-cinq, et de nostre règne le cinquiesme. Signé par le roy, le comte de Sainet-Pol, connestable de Franche, le seigneur de Montauban, admiral de Franche, le seigneur des Landes, maître Jehan d'Auuet, président de Toulouse, et autres présents. J. BONORE. *Et in dorso : lecta et publicata Parisiis in parlamento, duodecimo die octobris anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto. Sic signatum : CHEVETEAU. Registrata, presente procuratore regis non contradicente. Actum in parlamento, septemdecimo die octobris, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto. Sic signatum : CHEVETEAU.*

Copie encoires d'une lettre de don fait par le roy au comte de Charollois, pour parvenir au traictié de paix.

« Loys, par la grâce de Dieu, roy de Franche, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par nos autres lettres de la date du cinquiesme jour du présent mois d'octobre, et pour les causes contenues en icelles, nous ayons entre autre choses baillié et transporté à nostre très chier et très amé frère et cousin Charles, comte de Charollois, toutes terres estants sur la rivière de Somme, que nostre très chier et aimé oncle le duc de Bourgogne, son père, tenoit et possédoit au moyen du traictié d'Arras, paravant le rachapt et desegagen-

ment que nous en avons naguères fait de lui, comme est plus à plein contenu en nosdites lettres, et depuis nostredit frère et cousin nous ait humblement fait remonstrer, que du bailliage d'Amiens, sont et ont accoustumé d'estre trois prévostés ; c'est à sçavoir, la prévosté Vineu, la prévosté de Beauvoisis, qui s'estend partie dedans la ville d'Amiens, et la prévosté de Foecully, qui s'estend dechà et delà la rivière de Somme, lesquelles par ce que nostredit oncle ne les tenoit et possédoit paravant les rachapts ne sont point comprises audit transport que nous avons fait desdites terres à nostredit frère et cousin, en nous suppliant que pour éviter les discords et desbats qui polroient estre entre les officiers qui seroient commis de par nous èsdites prévostés, et les officiers ordonnés èsdites terres, et aussi adfin que lesdites prévostés ne soient demembrées dudit bailliage d'Amiens, il nous plaise adjoindre audit bail et transport desdites terres lesdites prévostés et leurs appartenances et appendances quelconques, et lui en faire nouveau transport, pour en joyr comme des autres terres, sçavoir faisons : que nous, de notre certaine science, et pour les causes et considérations contenues en nosdites autres lettres et autres justes causes ad ce nous mouvants, avons baillié et transporté, baillions et transportons à nostredit frère et cousin le comte de Charollois, pour lui et ses hoirs aussi descendants de lui, et les hoirs de ses hoirs aussi descendants d'eux en droite ligne, lesdites prévostés de

Vineu, Beauvoisis et Feulloy, et les appartenances et appendances quelconques, estants dudit bailliage d'Amiens, pour en jouir en la forme et manière, et en tels et semblables droits, et soubz telles et semblables réservations de rachapt, que icellui nostredit frère et cousin, et sesdits hoirs descendants de lui en droite ligne, lesdites terres transportées tiendront et polront tenir; et voullons que nostredit frère et cousin et sesdits hoirs, quant auxdites prévostés et leurs appartenances, se puissent aider des lettres que nous lui avons bailliées et octroyées, contenant lesdites terres, et de tout le contenu en icelles, tout ainsi que si lesdites prévostés et leursdites appartenances estoient nommées et expressément desclarées et spécifiées en nosdites lettres. Si mandons et expressément enjoignons à nostre amé et féal chancelier, et à nos amez et féaux les gens de nostre grand conseil, les gens tenants nostre parlement, de nos comptes généraux, de nos finanches, et à tous nos baillis, justiciers, officiers et subjets, que de nostre présent don, octroi et adjonction ils fassent et soeuffrent joyr et user nostredit frère et cousin paisiblement, sans lui faire ne souffrir estre fait aulcun destourbier ou empeschement au contraire; et que ces nos présentes ils vériffient, publient et fassent enregistrer partout où il appartiendra, nonobstant toutes ordonnances, restrictions et autres choses faisables au contraire; et aussi mandons et connectons à nos amés et féaux les commissaires par nous com-

mis et ordonnés, à baillier les possessions desdites terres à nostredit frère et cousin, et pareillement ils mectent lui ou ses commis en possession desdites prévostés et l'en fassent joyr, et sans difficulté ou contradiction quelconque; car tel est nostre plaisir. En témoing de ce, nous avons fait mectre nostre scel à ces présentes. Donné à Paris, le treiziesme jour d'octobre l'an de grâce mil quatre cent soixante-cinq, et de nostre règne le cinquiesme. Signé par le roy, les seigneurs des Landes, du Lau, de Basoges et autres présents. *Signatum PICART. Lecta et publicata Parisiis in parlamento, sexdecimo die octobris anno Domini mille simo quadragente simo sexagesimo quinto. Vocatus fuit procurator regis, qui publicare prædicta non contradixit. Actum in parlamento, die et annis prædictis. CHEVETEAU.* »

CHAPITRE LIII.

Comment le comte de Charollois prist congié au roy et aux princes de Franche et se partist de Conflans; et comment le roy, à sa requeste, vint veoir toute l'armée du comte; et comment le duc de Normandie feit hommaige au roy de la duché.

LE traictié de la paix faite entre Loys, roy de Franche, et les princes de son sang, comme dit est, et par la manière ci-dessus desclarée, le roy et tous les princes s'assemblèrent ensemble au bois

de Vinchennes, dedans le chasteau; auquel lieu Charles, seul frère du roy, nouveau duc de Normandie, et pareillement tous les princes de Franche qui illecq estoient, feirent au roy les debvoirs qu'ils lui debvoient faire à cause de leurs seigneuries; et en ce mesme lieu tous les princes prindrent congié au roy, et puis l'ung à l'autre pour chaeun soi retirer en leurs pays et affaires. Ce dessusdit fait, le comte de Charollois feit faire reveus et monstres de ses gens, auxquelles reveus le roy vint pour les veoir, car elles se feirent entre Paris et Conflans; et dit-on que le roy dit qu'il n'eult point cuidé que le comte eust eu tant de gens, ne qu'il eust esté si puissant, et en fust tout esbahy.

Le comte de Charollois, après avoir prins congié au roy et aux princes de Franche, comme dit est, et encoires depuis, le dernier d'octobre se partist de Conflans et alla ceste nuict gésir à Villers-le-Bel, qui est entre Paris et Senlis, lui et toute son armée; mais, ains qu'il se partist de Conflans, le roy vint à Conflans devers lui, pour dire encoires une fois adieu et prendre congié; et convoya le roy ledit comte jusques à Villers-le-Bel, quelque prière que le comte lui feist, en disant au roy que il n'appartenoit point à lui de ce faire. Le roy, à bien petite compagnie, convoya le comte jusques audit Villers-le-Bel, auquel lieu le roy et le comte le lendemain célébrèrent la feste et solemnité du jour de Touts les Saints; et feurent le roy et le comte audit Villers-le-Bel trois ou quatre jours ensemble, où ils

eurent plusieurs secrettes devises ; et monstroit si grand amour au comte , que on ne polroit plus dire ; et sembloit que il se partoit de lui enfin en moult grand amour. Le comte prist congié duroy , et s'en alla en Senlis , et le roy retourna à Paris. Le comte fut en la ville de Senlis honorablement receu , et pareillement à Compiègne , Noyon et ailleurs les villes du roy , et tout par le commandement du roy ; et n'entroit en nulles bonnes villes que , ains qu'il y entrast , les villes ne feussent les plus , auxquelles villes les gens du comte payoient tout ce qu'ils prenoient sans y faire nul desroy , car le comte leur avoit deffendu sur la hart.

CHAPITRE LIV.

Comment le comte de Charollois alla à Maisières-sur-Meuse , et illecq
assembla son ost pour entrer au pays de Liège.

LE comte de Charollois , qui , par plusieurs fois , lui estant à Conflans , avoit receu lettres du duc de Bourgogne , son père , par lesquelles il lui mandoit que si le traictié n'estoit fait entre le roy et les princes de Franche , qu'il lui envoyast cinq ou six cents combattants pour mener la guerre contre ceux de Liège , avecq ce qu'il avoit de gens d'armes , contre lesquels Liégeois l'intention du duc estoit de aller et combattre les Liégeois et s'en ven-

ger de l'injure que ceux de Dynant lui avoient fait et dit, sçachant que plusieurs de ses gens d'armes se estoient partis et retournés en leurs maisons, après le traictié fait du roy et des princes, et ainchois qu'il se partist de Conflans, envoya ses lettres par tous les pays de son père, mandant commandement sur la hart, confiscation de corps et de biens, ou d'estre bannis de tous les pays de son père, que tous ceux qui avoient esté avecq lui en Franche, et tous autres qui s'estoient accoustumés d'armer, feussent le quinziesme jour de novembre en armes à Maisières-sur-Meuse, pour entrer au pays de Liége; auquel lieu de Maisières le comte alla avecq ce qu'il avoit de gens, desquels aucuns passèrent par le pays de Soissonnois, lequel ils mangèrent fort. Le comte arrivé à Maisières, tous ceux qui estoient retournés et autres plusieurs des pays de son père feurent audit Maisières audit quinziesme jour de novembre; et y retournoient plus contre leur vollonté, tant pour ce qu'ils estoient marrys d'estre hors, comme pour ce qu'ils avoient esté mal payés, car de douze semaines qu'ils avoient esté au serviche, ils ne avoient esté payés que de dix semaines; toutesfois ils ne osoient laisser, car il n'y avoit si grand sur qui il n'eust frappé de quelque baston qu'il tenist, quant il les trouvoit en desroy, ou qu'ils ne faisoient ce qu'il commandoit; et n'eust épargnié de faire mourir, en cas de désobéissance, non plus le grand que le petit.

Le comte assembla audit Maisières plus grande

armée beaucoup que il n'avoit eu en Franche, car les bonnes villes du duc y envoyèrent archiers et arbalestiriers; et s'en allèrent plusieurs chevalliers et escuyers de dessus la rivière de Somme, qui de l'année n'y avoient esté, et mesme plusieurs qui paravant avoient esté en l'armée du roy y allèrent.

CHAPITRE LV.

Comment le duc de Normandie feit son entrée à Rouen; et comment tantost après le roy, à forche d'armes, entra en Normandie; et se rendit tout le pays à lui, lequel il osta à son frère; et d'aucuns hérétiques en nostre foy qui feurent ards en la ville de Lille.

APRÈS que le comte de Charollois fust parti de Conflans, Charles, frère du roy, nouveau duc de Normandie, accompagné du duc de Bretagne, du comte de Dunois et autres seigneurs, prist son chemin pour aller au pays de Normandie, lequel estoit du tout à son obéissance, et alla jusques à la Sainte-Catherine, emprez Rouen. Ceux de la ville de Rouen, pour recepvoir leur nouveau duc, feirent des grands apparaux; et conclurent le duc et ceux de la ville, que le jour Sainte-Catherine, en décembre, le duc entreroit en la ville de Rouen, auquel jour, comme ceux de Rouen avoient leurs choses toutes prestes, et estoient prests pour recepvoir leur duc à grand honneur, le duc ne venoit,

pour tant, comme on disoit, que le duc de Bretagne lui donnoit à entendre qu'ils faisoient faire aucuns habillemens pour entrer en pompe en la ville, et lui prioit qu'il attendist qu'ils fussent faits. Mais on disoit encoires qu'il tendoit à autre fin, c'estoit de mener le duc en Bretagne, pour le gouverner et le pays de Normandie à son plaisir, et avoir aucunes villes de la duchié de Normandie, qui estoient sur les marches de Bretagne; et si volloit mettre tous officiers en Normandie à sa posté, ce que les Normands ne vouloient souffrir; de toutes lesquelles choses, je ne sçais pas bien le vrai. Mais ceux de Rouen voyants que tout estoit prest pour recevoir leur duc, estants advertis des choses dessusdites, par le conseil de messire Jehan de Lorraine, comte de Harcourt, et frère du comte de Vaudemont, lequel estoit principal gouverneur du nouveau duc de Normandie, et l'y avoit mis le duc de Bretagne, avecq lequel il se tenoit; ceux de Rouen et la communauté de la ville en armes vindrent à Sainte-Catherine lez Rouen où estoit leur duc et le duc de Bretagne, accompagné dudit Jehan de Lorraine, lequel, présens tous, dit au duc de Normandie, que ceux de Rouen le venoient quérir, et qu'il lui plusist à partir; et de fait l'enmena, le volsist le duc de Bretagne ou non; et disoit-on que autrement le duc de Normandie ne sçavoit issir de la compagnie du duc de Bretagne. Et s'en alla le duc de Normandie, avecq les dessusdits, en la ville de Rouen, en laquelle il fust moult hautement fes-

toyé; mais la feste durant que l'on festoyoit dedans Rouen, le duc de Bretagne, lequel duc l'estoit venu accompaignier, et avoit laissé ses gens d'armes, ce voyant, partist de Sainte-Catherine, et s'en alla avecq ses gens d'armes; et tira lui et son armée vers Bretagne, et passa par le pays de Normandie, en pillant et dérobbant tout le pays; et ne laissoient lits, lincheux, étraim, que tous ne feissent emmener avecq eux sur cars; et mesmement se rendirent plusieurs villes à lui, comme la ville de Rennes et autres; auquel lieu de Rennes il laissa le chastel garni de ses gens. Les choses dessusdites faites par le duc de Normandie et le duc de Bretagne, tantost que le roy fust adverti de ce que le duc de Bretagne avoit fait contre son frère, fait son arrière-ban, et assembla tout ce qu'il peut avoir de gens d'armes, et entra en Normandie; et premier alla à Rennes, laquelle lui fust rendue par le duc de Bretagne. Ce fait, toutes les villes de Normandie, réservé Rouen, Louviers, Pont-à-l'Arche et aucuns autres chasteaux se rendirent au roy sans coup férir. Et ne laissoit pour ce marchandise à courir au pays, pour tant que entre les gens du roy et de son frère n'y avoit encoires eu nulle bataille ne rencontre; car le duc de Normandie avoit peu de gens, si ne se osoient moubvoir ni trouver devant les gens du roy. Le duc estoit en la ville de Rouen, auquel ceux de Rouen avoient promis de le tenir à seigneur et non autres, et en ceste querelle mourir avecq lui, mais tout le

contraire advint, car, asséstost après, le duc de Normandie, qui n'estoit pas asseuré dedans la ville de Rouen, s'en partist et s'en alla devers le duc de Bretagne, qui le receipt bénignement. Ceux de Rouen, incontinent le duc parti, se rendirent au roy; si fait le Pont-à-l'Arche et Louviers, et brief le roy reprist en sa main toute la duché de Normandie. De toute laquelle rendition fust cause le duc de Bourbon, par lequel la duché avoit esté mise en la main du duc de Normandie; mais pres-tement le traictié fait, le roy se gouverna par lui en son conseil, par lequel duc de Bourbon, beau-frère du roy, la duché fut remise en la main du roy; et fait noyer le seigneur d'Esternoy, pour ce qu'il avoit esté cause de la rendition de Rouen à son frère; lequel seigneur d'Esternoy avoit esté général de Normandie, du temps du roy Charles; lequel estoit moult aimé au pays, et tenu pour moult sage homme. Il estoit homme de grande dévotion, et, comme on disoit, ne couchoit point sur lict; il vestoit une hayre sur la chaire nue; il ne mangeoit à son repas que d'ung mez; il se confessoit tous les jours et faisoit moult d'autres abstinences et aumosnes. Le roy, pour la cause dessusdite, en fait d'autres mourir à Rouen et en Normandie, dont je ne peux sçavoir les noms; et fust tout ce fait au mois de décembre l'an soixante-cinq.

L'an dessusdit, audit mois de septembre, en la ville de Lille, feurent preschiés publiquement cinq hommes, lesquels on appelloit turlupins; et estoient

faux hérétiques et incrédules en la foi chrestienne, lesquels estoient de la ville de Lille ou environ ; et en les preschant , feurent desclarées les erreurs que les très desléaux avoient crues, desquelles ils se rappellèrent les quatre ; et crièrent merci à Dieu et à l'Église ; et pourtant que c'estoit la première fois qu'ils estoient reprins d'hérésie , leur fust pardonné et feurent respités (épargnés) d'estre ards, moienant la pénitence qui leur fust enjoite, en leur desclarant sur le feu que jamais ne creussent nulles d'icelles erreurs et autres ; et l'autre fust ards, et son corps ramené en poudre.

Et jà - soit-ce que les erreurs et incrédulités sont choses abominables et merveilleuses à oïr à tous bons chrestiens ; toutesfois, adfin que chacun se garde de telles erreurs et de hanter tels faux et mauvais hérétiques , je veux ci mettre par escript et desclarerai quatorze articles, pour lesquels ils feurent preschiés, et confessèrent estre plusieurs de leur fause crédençe et compagnie, et qu'ils s'assembloient ensemble secrètement et oyants tous l'ung d'eux qui lisoit leurs livres d'hérésies et fausse incrédulité. Et pour venir au point des quatorze articles de leur incrédulité,

Le premier estoit, qu'ils disoient que Christ estoit plus véritablement au chiel que au sacrement de l'autel ;

Le second, ils disoient que l'eau bénite estoit de nulle valeur, et qu'elle ne pooit estre bénite ;

Le tierch , qu'il n'est nul prestre , et si n'est pas de sacrements ;

Le quart , qu'il n'est pas de pape en l'église de Rome ;

Le cinquiesme , que la Vierge Marie , mère de Dieu , n'est point advocate des pescheurs , et que en elle ne ès saintcs ne doibt estre mise nulle esperance ;

Le sixiesme , que le signe de la croix est de nulle valeur ;

Le septiesme , que le peschié d'adultère est plus grand que hérésie ;

Le huitiesme , que on peut bien dire , je crois en Dieu , mais non au Saint-Esprit ;

Le neuviesme , que on ne doibt point se confesser aux prestres ;

Le dixiesme , que ce n'est point peschié que de mangier chair en caresme ;

Le onziesme , que Jésus-Christ ne institua pas de jeusnes ;

Le douziesme , que Jésus-Christ ne fust au sépulcre que deux jours ;

Le treiziesme , que prestre estant en peschié mortel , ne peut consacrer le corps de Jésus-Christ ;

Le quatorziesme et dernier article , que Jésus-Christ estant au chiel , ne peut estre tout ensemble au chiel et au sacrement de l'autel.

CHAPITRE LVI.

Comment le comte de Charollois entra au pays de Liége ; et comment les Liégeois feirent tant qu'ils eurent tresves.

INCONTINENT que ceux de la cité de Liége et du pays sceurent que le traictié estoit fait entre le roy et les princes de Franche, si cuidèrent estre comprins au traictié ; mais quant ils feurent advertis qu'ils n'y estoient point comprins, et que le comte de Charollois et toute son armée les approchoit, si envoyèrent grosse ambassade devers le duc de Bourgogne à Bruxelles, lui faisant grandes offres de réparations, et humblement priants avoir paix à lui et à son fils ; et à leur prière et requeste feirent tant qu'ils olrent quinze jours de tresves, durant lesquels le comte de Charollois, lequel estoit à Saint-Tron en Hasbain, une grosse ville au pays de Liége, laquelle s'estoit rendue à lui, deffendit de non pillier le pays de Liége ; et si ne receurent point ses gens d'armes argent de lui, lesquels tenoient pour ce qu'ils ne pouvoient entrer au pays de Liége, moult grande cruauté, car ils ne se pouvoient tenir ensemble sans argent ; si se partirent par le plat pays de Brabant, Namur et ailleurs ; et en y avoit jusques au pays de Lorraine, et jusques à Vallanciennes ; pourquoy lesdits pays, par iceux

quinze jours durant feurent encore tout pilliés et mangiés. Iceux quinze jours passés feurent encoire bailliées tresves huict jours, cuidants de jour en jour que la paix se deubt faire, pour les grandes offres que ceux de Liége offroient; et huict jours en autres huict jours, feurent bailliées tresves jusqu'au vingt-deusiesme de janvier, au préjudice des pays du duc, lesquels estoient tout mangiés des gens d'armes, comme dit est. Voyant le comte de Charollois que les Liégeois ne tenoient choses qu'ils promissent, assembla ses gens d'armes et entra au pays de Liége; et tout premier y entra le comte de Saint-Pol, connestable de Franche, lequel menoit l'avant-garde du comte de Charollois, puist rescript le comte au duc son père que il lui envoyast ce qu'il avoit de gens d'armes, et que son intention estoit de brief combattre les Liégeois. Lors se mict le duc en armes et envoya le seigneur de Saveuses devant son fils, lui mandant qu'il le suivroit prestement, et qu'il ne se battist point sans lui. Et à grande peine peult-on celui jour retenir le duc qu'il ne partist, combien qu'il olt esté moult malade, et que encoires estoit assés foible; et quant vint le lendemain, que le duc et toute son armée estoient près de partir, le comte son fils lui escripvit comment ceux de Liége estoient venus devers lui, et avoient apporté le traictié tout tel qu'il le demandoit, scellé du scel de la cité de Liége, qui lui prioient merci, et qu'il fust content d'eux; lequel traictié le comte avoit accepté moiennant que

ce fust sa vollonté et plaisir de lui. Pour lesquelles lettres le duc ne se partist point ; dont plusieurs feurent moult joyeux, espérants que la paix se feroit.

CHAPITRE LVII.

Comment le traictié de paix fust fait d'entre le duc de Bourgogne, son fils et ceux du pays de Liége.

LE vingt-deuxiesme jour du mois de janvier, l'an mil quatre cent soixante-cinq ¹, sçachants ceux du pays de Liége, que le comte de Charollois et son armée estoient entrés au pays de Liége, se vindrent devers le comte de par ceux de la cité, de quatre-vingts à cent hommes notables bien montés et en armes, pour le doubt mesme des Liégeois qui estoient bannis de la cité, pour ce qu'ils ne voullotent que guerre. Lesquelstrouvèrent le comte de Charollois entre Saint-Tron et Tongres, auquel ils présentèrent le traictié de paix scellé de ceux de Liége, eux faisant forts, sur leurs vies, des autres villes et pays de Liége, contenant tout au long tout ce que le duc et son fils leur demandoient que ils feissent. Et se jettèrent à genoux, lui requérant humblement merci, et qu'il volsist modérer son ire vers eux et tous ceux du pays, et que doresnavant lui seroient bons serviteurs et voisins. Lequel traictié

¹ Ou soixante-six, nouveau style.

fust accepté du comte, et moyennant les réparations et amendes prouffitables qu'ils promirent payer, il leur pardonna tout; laquelle amende estoit qu'il debvoit payer au duc de six cent mille mailles d'or à six ans, et que lui, comme duc de Brabant, et ses hoirs ducs de Brabant à toujours seroient mambourg (gouverneurs) et capitaines de tout le pays de Liège, à deux mille florins de pension pour chacun an; et si ne polroient rien encomenchier de pesant, fust guerre ou autre chose, que ce ne fust par le congié de leur mambourg, avecq plusieurs autres choses, desquelles je me tais, car je ne veis point le traictié.

Ce fait, et le traictié accepté et promis, la paix fust cryée par tout l'ost; et le lendemain, jour de vendredi, le comte de Charollois, assés près de Tongres, présents ceux de Liège, qui estoient venus devers ledit comte, feit tout son ost mectre en ordonnance et en bataille, adfin de prendre congié à eux et les remerchier; laquelle bataille plusieurs du pays de Liège, tant de Tongres comme du pays allenviron, allèrent veoir; et se donnèrent de merveilles de la grande armée et du peuple que le comte avoit; et ne eussent jamais cuidé ne creu, car on disoit à ceste heure qu'il y avoit bien vingt-huit mille chevaux sans les gens de pied, dont il y avoit grand nombre, et sans ceux qui s'estoient retournés, tant par congié que autrement, par faute d'argent et tenanche. Icelle armée estant en bataille, comme dit est, le comte de Charollois

alla tout du long de ladite bataille , et remerchia chacun capitaine et tous ceux de l'armée , eux priant que s'il les avoit mal payés , qu'ils le tenissent pour excusé , car bonnement ne le avoit peu faire ; mais , au plaisir de Dieu , une autre fois il les payeroit mieux ; et si les recompenseroit de ce qu'il leur devoit. Et dit outre que s'il y avoit nuls compagnons qui fuissent bannis et euissent perdu le pays de son père , qu'ils venissent vers lui à Bruxelles , et il seroit tant vers son père qu'ils auroient le pays ; et atant prist congïé d'eux , et s'en alla à Saint-Tron en Hasbain , et chacun capitaine et leurs gens retournèrent en leurs maisons. Et comme le samedi ensuivant et dimanche , gens d'armes ne faisoient que passer par Saint-Tron , où estoit le comte , pour retourner en leurs maisons , icellui dimanche , aucuns de la ville de Saint-Tron , cuidants tous les gens d'armes fuissent passés , prindrent paroles à aucuns compagnons de guerre qui estoient de la compagnie du bastard de Bourgogne , et en occirent deux , puis feirent aller clorre la porte par où les gens d'armes entroient , et garder les autres en intention par aventure d'occire tous ceux qui estoient en la ville. On alla ce dire au comte , lequel prestement envoya les archiers du bastard de Bourgogne à la porte de Tongres , par où les gens d'armes venoient pour retourner en leurs marches , laquelle ils gagnèrent et laissèrent entrer les gens d'armes qui revenoient , et tant y entra qu'ils allèrent prestement sur le marchié avecq ceux qui es-

toient dedans, et illecq se meirent en bataille malgré ceux de la ville qui là s'estoient assemblés, desquels de la ville y feurent occis environ vingt. Les autres s'enffuirent et se bouttèrent ès maisons, et aucuns saillirent par desseure les murs de la ville; et vraiment tous ceux de la ville, femmes et enfants, euissent esté occis quant le comte y vint, lequel, voyant, que ses gens estoient maistres, defendit que chacun cessast d'occire et de pillier, car plusieurs estoient jà entrés ès maisons, rompans huys et fenestres, en pillant et prenant ce qu'ils trouvèrent. Le comte commanda à ses gens que chacun se retraisist et se logeast trèsbien, et prenist des biens de l'hostel par raison. Aucuns de la ville, qui avoient esmeu la meslée, se retirèrent en une forte maison, en laquelle ils feurent assiégés et prins. Ce fust fait le vingt-sixiesme jour de janvier l'an dessusdit soixante-cinq ¹.

CHAPITRE LVIII.

Comment le comte de Charollois se partist de Saint-Tron, et s'en alla veoir son père à Bruxelles, lequel le receipt à grande joye.

APRÈS les choses dessusdites, le comte de Charollois se partist de Saint-Tron, et s'en alla veoir son père en la ville de Bruxelles, lequel à grande joye le receipt; et disoit-on que quant le comte le

1. Ou soixante-six, nouveau style.

salua en se mectant à genoux, le duc son père le prist par le bras en le levant et l'accollant; et lui tomboient les larmes des yeux, et fust une espasse sans parler de joye. Après que le comte olt esté aucuns temps avecq son père, il se partist de la ville de Bruxelles pour aller en pélerinage à Noïstre-Dame de Boullogne, à pied; et alla à Gand, et de Gand à Bruges et à Saint-Omer, èsquelles villes il fust moult haultement festoyé, et lui faisoit-on moult grande feste. En laquelle ville vint le comte de Nevers vers lui, et lui requist pardon de tout ce qu'il avoit offensé vers lui; lequel comte de Charollois lui pardonna tout, et fust une espasse de temps avec lui; et disoit-on qu'il estoit très bien en sa grâce, comme il apparut; car, après que le comte de Nevers olt prins congïé à lui, et estant parti, le comte de Charollois rescript à plusieurs villes par où il passoit, que on lui feist pareille feste; et le receipt-on aussi honorablement que on feroit sa personne; et environ la fin du mois, passa par la ville de Lille, où il fust hautement festoyé et receu, et s'en alla de là en Retelois. Le comte de Charollois s'en alla de Saint-Omer à Boullogne, de là à Rue, au Crotoy, à Montrœul, à Abbeville, à Amiens, à Corbie, à Péronne, auxquels lieux il fust tant honorablement receu que rien plus, combien que on disoit que ceux des pays racheptés estoient courouchiez qu'ils n'estoient plus au roy de Franche. Le comte de Charollois estant à Péronne fust adverti que le roy de Franche faisoit grande

armée, et la plus grande que il feist oncques, et que depuis la bataille de Mont-le-Héry ne avoit fait que faire artillerie ; et mesmement par tous les pays par où il passoit, et en plusieurs lieux de son royaume où il y avoit deux cloques, il en faisoit prendre une pour faire serpentines et autres engins à poudre ; et jà-soit ce que le roy rescrivist au comte de Charollois qu'il estoit le meilleur ami qu'il eust, et qu'il ne lui vouloit nuls mals, le comte ne se y osoit fier ; ains fait crier en Picardie, Artois, et ailleurs, par les pays de son père, que tous ceux qui s'estoient accoustumés d'armer feussent prêts le quinziesme de juing, pour aller en la compagnie du roy en Normandie, allencontre des Anglois, qui devoient descendre ; et le roy pareillement avoit fait l'arrière-ban en son royaume, donnant à entendre que c'estoit aussi pour aller allencontre des Anglois, qui devoient descendre en Normandie. Toutes lesquelles choses d'ung costé et d'autre, n'estoient que fiction : car, le roy avoit envoyé le bastard de Bourbon en Angleterre, lequel y besoigna ; quoi ? je ne sçai, ne à quel fin le bastard de par le roy estoit allé vers les Anglois. Le comte de Charollois pareillement fait tenir parlement aux Anglois à Saint-Omer, auquel il avoit envoyé le bastard de Bourgogne, et de par les Anglois y estoit le comte de Werwicq et autres.

Environ le mi-mars, en ung villaige nommé le mont Saint-Eloy, feurent prins trois compagnons de Calais, Anglois, lesquels estoient espieurs de

chemins ; lesquels, assés tost après, feurent pendus au bois de Moflaines, assés près d'Arras.

Le dix-neuvième jour du mai aussi, qui est jour Saint-Yves, qui fust advocat en la ville de Lille, cloist son dernier jour en l'eage de quatre-vingt-neuf ans, maistre Jacques Du Clercq, mon père, licentié en décrets, conseiller et advocat de Monseigneur le duc de Bourgogne. Icellui maistre Jacques se maria en l'an mil quatre cent et noeuf, en la ville de Compiégne, à une josne fille de Pierre de Camelin, nommée Jehanne ; et estoit lors au duc d'Orléans ; et depuis fust au duc Jehan de Bourgogne, et depuis au duc Philippe de Bourgogne, tant qu'il vesquit conseiller et advocat en la chastellerie de Lille, Douay et Orchies, de laquelle sa première femme il olt sept enfants, desquels les deux premiers moururent josnes. Les autres cinq feurent nommés, le premier Solhier, lequel fust depuis licentié en décrets et en loix, et chanoine d'Arras, et escolastre de Cassel ; la deuxiesme olt nom Marie, et fust mariée à ung bourgeois de Douay, nommé Ricart Botin, laquelle ne fust que deux ans mariée et en eut ung fils qui mourut ; le tierch fus-je nommé Jacques Du Clercq, qui me marriay en la ville de Lille, à une josne fille nommée Jehenne, fille d'ung escuyer nommé Balduin de la Cherie, de laquelle je n'eus nuls enfants ; la quarte olt nom Floure, et fust religieuse de l'abbaye d'Estrun, emprès Arras ; la cinquiesme eust nom Jehanne, laquelle fust mariée à ung

nommé Guillebert de Brenay, recepveur de messire Englebert d'Engien, demourant à Tournay, duquel elle demoura vefve l'an mil quatre cent soixante-cinq, qui, comme ci-dessus est dit, fust meurdry en la ville de Tournay, et demoura cinq filles; puis elle se remaria à ung gentilhomme nommé Pierre Delbourre, de laquelle il olt ung fils nommé Josse. Icellui maistre Jacques fust vefve en l'an mil quatre cent trente-quatre, le septiesme jour de mars; et depuis se remaria en l'an mil quatre cent trente-neuf, à une femme vefve d'ung bourgeois de Lille, nommé Esteve Hangouart, laquelle fust fille de Roppin, seigneur de Houpplines, ung gentilhomme en la chastellerie de Lille, de laquelle il eult ung fils qui mourut josne. Ledit maistre Jacques, tant qu'il vesquit, ne diminua en rien de son sens vers Dieu ne vers le monde, et eut la plus belle fin que chrestien peut avoir; car jusques à rendre l'esprit parla latin et franchois, et en soi recommandant à Dieu se partist du monde et faillit comme une chandelle. Icellui maître Jacques Du Clercq estoit natif de Douay, fils légitime de Thomas Du Clercq et de Emmelot Barré, fille de Jehan Barré, bourgeois de Douay; ledit Thomas servit en ses josnes ans le comte Loys de Flandres, et alla en armes avec ledit Loys, qui encoires n'estoit comte de Flandres, au pays des Romains, en l'ayde du pape; et revint avecq ledit comte Loys, qui, à son retour, lui donna deux cents escus de gages sur la ville de Douay, qu'il receipt

toute sa vie. Lequel Thomas mourut l'an mil quatre cent et sept, et fust fils légitime de Pierre, et se maria à Douay à la fille d'ung escuyer de Douay nommé Jehan de Fierin, nommée Rogue. Et plus avant, dont descendit ledit maître Jacques, je ne sçai. Sa première femme, comme dit ai dessus, fust fille d'ung escuyer nommé Pierre de Camelin, légitime; lequel Pierre fust fils légitime de Philippe de Camelin, lequel Philippe fust fils légitime de Philippe de Camelin; lequel Philippe fut fils légitime d'ung nommé Jehan de Camelin, lequel fust serviteur en son temps du comte de Ponthieu et fust son maître-d'hostel et son sénéchal de Ponthieu. De la génération de ladite Jehenne de Camelin plus je ne sçai. Ladite Jehenne olt une sœur légitime, nommée Isabelle, laquelle a épousé Raoul Pouillet, ung gentilhomme de Compiégne, duquel elle eut un fils nommé Jehan Pouillet, lequel se maria à une gentille femme, niece de Jacques de Vauchelles, dont il eut plusieurs enfans. Ladite Jehanne et Isabelle feurent filles de la fille Collart de Boucher, nommée Marie, un très riche bourgeois de Compiégne, qui eut plusieurs filles toutes richement mariées.

Se j'ai mis ceste généalogie, il me soit pardonné; je l'ai fait pour ce que je voeux bien que chacun sache de quelles gens moi, aucteur de ce livre, suis extraict et descendu, en me semblant, puis que je mectoye les choses dont je avois mesmoire, par escript, je devois mectre par escript dont je des-

cendois, afin que's aucun de mon sang lit chi-après ce présent livre, puisse sçavoir dont il descend.

L'an mil quatre cent soixante-six, depuis Pasques jusqu'à la mi-aoust, se marièrent tant de josnes gens des bonnes villes et des villaiges, au moins en la comté d'Artois et au pays de Picardie, que les anchiens disoient qu'ils n'avoient point de memoire qu'ils euissent veu, en si peu de temps, faire tant de mariaiges, ne à leurs prédécesseurs ne le avoient ouï dire.

Audit an soixante-six, le dernier jour de juing, au mont Saint-Eloy, en ung villaige à deux lieues d'Arras, en la maison d'ung mareschal, par une mauvaise cheminée, se print le feu à la maison, laquelle fust arde avecq encoires sept autres maisons en ledit villaige; puis saillit le feu dedans l'enclos de l'abbaye dudit mont Saint-Eloy, où fust ards le vieil moustier, et les orgues qui estoient dedans la noeuve église, de la chaleur se fondirent.

CHAPITRE LIX.

Comment ceux du pays de Liège, et par espécial ceux de la ville de Dynant, rompirent la paix par eux faite au duc de Bourgogne, et recommenchèrent la guerre; et autres choses.

ENVIRON ce temps, ceux du pays de Liège, et par espécial ceux de la ville de Dynant, en continuant en leurs folies, non eux maintenant comme ils debvoient, et entretenant la paix faite, à leur prière; au duc de Bourgogne, laissèrent entrer en la ville de Dynant plusieurs bannis du pays de Liège et autres qui ne demandoient que la guerre, lesquels commenchèrent du tout à mal faire; et issirent de la ville de Dynant, et allèrent piller plusieurs villaiges, tant au pays de Brabant, Namur, comme autres pays du duc de Bourgogne, en violants églises et bouttants les feus en plusieurs lieux. Le duc, de ce adverti, manda à tous ses gens d'armes qu'ils fuissent au pays de Namur, le vingt-huictiesme jour de juillet, et feist le plus grand mandement et espécial qu'il peust. Et comme la première semaine de juillet, le duc estant assis a table pour disner, au commencement de son disner ne fust pas servi de tels mez comme il avoit accoustumé, si manda ceux qui avoient la charge de sa despense, et leur demanda se on le vouloit tenir en tutelle, et pourquoi on ne le avoit servi

comme il avoit accoustumé ; auquel ils respondirent qu'ils ne le avoient fait fors pour ce que les médecins le avoient deffendu. Le duc en ce courroux, demanda aux aucuns seigneurs d'entour lui si ses gens d'armes se mectoient fors sus en ses pays ; auquel on respondit que l'apparence estoit petite , et que les nobles et gens de guerre avoient l'année passée esté si mal payés , que chacun reculoit et doubtoit les fraix, et que qui vouloit avoir les compagnons de guerre , il falloit que les hommes d'armes et capitaines les remontassent et habilliassent de tous poincts , parce qu'ils estoient la pluspart devenus povres , et leurs habillements usés et desrompus. Ce oyant le duc , par grande ire dit , qu'il ne avoit point tenu à lui, et qu'il en avoit tiré de son thrésor deux cents mille couronnes d'or ; et tellement se troubla qu'il trébuscha la table et tout ce qui estoit dessus à terre , disant : « Quesse- » ci , jamais ne croirai personne à payer mes gens » d'armes , que je ne les fasse payer moi-mesme ; » suis-je donc mis en oubli ? » Et en ce disant, par ire et par courroux fust féru d'une maladie appelée apploplisie, et eut la bouche comme torse ; et fust en tel dangier que on cuida par deux ou trois fois qu'il deubt mourir ; et ne sçavoit-on que en faire. Toutefois au bout de trois ou quatre jours il fust tout refait , et revint en santé , et rescrivit par tous ses pays , que chacun fust prest , sur la hart. A vérité dire , les gens d'armes , l'année passée , avoient esté mal payés , et ne avoient receu que le

tierch de ce qu'ils avoient servi; et avecq ce, le comte de Charollois les avoit durement traictiés en les battant, et menaçant de faire morir prestement, dès qu'ils ne faisoient à sa vollonté. Et pour peu de chose, comme on disoit, le comte tua ung archier pour ce qu'il ne se tenoit pas bien en ordonnance, et si n'estoient pas devant leurs ennemis. Pour telles choses et moindres plusieurs en blessa et navra; et mesme férit plusieurs nobles hommes et hommes d'armes; et n'y avoit si grand homme ne archier qui ne le cremissent; et n'y avoit point tant d'amour que de crèveœur.

Environ ce temps le comte de Charollois estant à Péronne, la gabelle de sel, laquelle il avoit mis jus à l'aller en son voyage de Franche, l'année devant à Péronne, Mont-Didier et Roye, et promis de le non jamais faire coeuillir, il remist sus; et mesme fait recoeuillir les arréraiges d'ung an, que ladite gabelle ne avoit point couru; laquelle chose fait perdre au peuple espérance qu'ils avoient en lui; et par espécial il fust de tout mal de ceux desdites terres où la gabelle couroit et par tous les pays racheptés.

Audit an soixante-six, le quinziésme jour de juillet, le seigneur de Rollepote, chevallier en l'eage de soixante ans ou plus, comme il estoit allé en ung villaige nommé Frevent, emprès Lucheu, où il estoit la feste, ung compaignon, lui sixiesme des compaignons de guerre, prit parolles aux gens dudit chevallier; et commenchèrent à frapper

l'ung sur l'autre. Ce voyant, ledit chevalier se frappa au moillou (milieu) et tua de sa propre main icellui qui avoit esmeu la noise; et, que lui que ses gens, qui estoient douze ou quatorze, en navrèrent encoires des autres.

Audit an, le dernier jour de juing, ung nommé Baudechon Boucquet, dit Buffardin, natif de Gouy en Artois, lequel, pauvre enfant et de petites gens, en son enfance servit messire Baude de Noyelle, chevalier, seigneur de Noyelle et dudit Gouy, portant l'ordre du duc de Bourgogne et gouverneur de Péronne, tellement qu'il le feist son recepveur, et puis le maria en la ville de Péronne à une josne fille de la ville de Péronne, très riche, qui ne avoit que onze ou douze ans quant il le prist, et fust recepveur de Péronne, et estoit à ce jour très riche, agié de quarante ans ou environ, icellui Buffardin, revenant le jour de devant d'une nopce de Noyon, et sa femme avecq lui, envoya sa femme par deux de ses frères couchier à l'hostel d'ung sien cousin germain, assés près de Péronne, à quatre ou cinq traicts d'arcq, et le lendemain, dernier jour de juing, rempli de l'ennemi d'enfer, envoya un sien frère dire à sa femme, qu'elle revenist à Péronne; laquelle se partist de l'hostel de sondit cousin, elle et deux des frères dudit Buffardin et ung prestre; et comme elle approcha Péronne, devant une abbaye nommée Biach, les frères dudit Buffardin lui dirent: « Lisse, confesse-toi, il te fault mourir; et

» se tu ne te abrèges, tu mourras sans confession. » Laquelle priant merci, et voyant que merci ne valloit rien, parla au prestre en confesse; puis lui frappèrent trois coups de dague en sa poitrine, et lui fendirent la teste, et ainsi la meurdrirent; elle estoit enchainte, comme on disoit; puis la jettèrent en ung puich, assés près d'illecq, que nul ne s'en percheut; et s'en allèrent à Péronne et menachèrent le prestre de mort s'il en disoit rien. Ce meurdre fut celé seize jours; car il faisoit courir la voix que elle s'en estoit allé avecq quelques hommes par le pays, en adultère; ce que on créoit assés, parce qu'elle avoit eu renommée, et encoires avoit, de se mal porter de son corps avecq lui; et combien que son mari le sceut bien passé dix ou douze ans, si ne lui en feit oncques mal; ains lui monstroit grand amour jusqu'à cestuy jour. Or, advint-il, ainsi que Dieu le veut, et que tel meurdre ne se peut céler, que aucuns bergers regardèrent au puich où ceste femme estoit; si veirent quelque personne et allèrent dire à la justice de Péronne, laquelle y vint, et fust la femme thirée hors, et cognut-on que c'estoit la femme dudit Buffardin; et tantost ledit Buffardin de ce adverti, lui et ses frères s'enffuirent hors du pays; et combien que audit meurdre faire, je ne dis pas que ledit Buffardin y fust, toutesfois les plusieurs disoient que ledit Buffardin y avoit esté et qu'il lui avoit donné trois coups de dague et l'appelant fausse ribaude; laquelle elle respondit, que

ce qu'elle avoit fait il en estoit cause. Icellui Buffardin n'estoit pas aimé au pays, parce qu'il avoit esté cause de remectre sups la gabelle du sel, et le avoit mis à prix et donné grands deniers, adfin qu'elle recourust.

Assés tost après il fust print en la ville de Noyon, et fust en grand dangier d'estre exécuté; mais il fust requis comme clercq; et depuis, par forche d'amis et de grands seigneurs à qui il avoit fait plaisir, et par espécial du seigneur de Crèvecœur, il eut sa remission et fust autant honoré que dessus, et olt ses offices et encoires autres. Icellui Buffardin avoit plusieurs enfants de sa femme.

CHAPITRE LX.

De la sentence d'excommuniement que le pape jetta sur ceux de Dynant; et comment le duc et son fils assemblèrent leurs osts et allèrent mectre le siège devant la ville de Dynant; et autres choses.

ENVIRON ce temps, le duc de Bourgogne fait attacher aux portes des bonnes villes de ses pays, la copie de une sentence d'excommuniement, que le pape avoit jetté sur ceux de Dynant et leurs adhérents, à cause des maux qu'ils faisoient et s'efforçoient de faire, en allant contre tout traictié de paix, et non voullants obéir au saint-siège apostolique; par laquelle sentence donnoit congé au duc de

Bourgogne et à ses gens de les punir et faire obéir , comme doibvent faire tous bons chrestiens ; et en ce faisant leur donnoit plein pardon , et par ceste sentence deffendoit le serviche divin estre fait en ladite ville ; lesquels de Dynant , non acoustants à ceste sentence , constraindirent les prestres contre leur vollonté de célébrer messe ; et noyèrent deux ou trois prestres , lesquels contre le commandement apostolique ne vouilloient célébrer.

Environ ce temps le bastard de Saint-Pol , fils bastard du beau comte de Saint-Pol , nommé Wallerand , qui fust connestable de Franche , comme il debvoit partir pour aller en Liége en l'armée du duc de Bourgogne , et que ses gens estoient tous prêts , une maladie le prist , de laquelle assés tost après il mourut. Icellui bastard estoit seigneur de Haubourdin et d'Ailly , il estoit hardi et valliant chevallier , et si avoit esté un des beaux chevalliers du royaume de Franche , bon jouxteur et fort amoureux ; il estoit riche en bagues et de revenus et d'office ; son premier escole fust par estre en la grace des dames et de bien grandes. Il mourut en l'âge de soixante-six ans ou environ , en bonne forche et ne sembloit pas vieux ; il estoit grand et droit et bien fait , et si portoit la Toison-d'Or qui estoit l'ordre du duc de Bourgogne.

Audit an soixante-six , le vingt-septiesme jour de juillet , en la ville d'Arras , environ noef ou dix heures du vespres , en un lieu publique de femmes , nommé les Noeves Estuves , deux

compagnons tuèrent un^g josne compagnon , barbier , à marier , nommé Vincent Manfel , fils d'un^g canoine de Lille , lequel estoit très habille enfant et avoit eslevé son mestier ; il fust tué parce qu'il cuida mettre l'accord entre ceux qui le tuèrent et un^g qu'ils voullotent battre , et eut un^g coup de cousteau en la poitrine , duquel il mourut prestement sans confession ; et ne feurent les facteurs prins ne semons , parce qu'on ne peut sçavoir leurs nois.

Environ le commencement d'aoust , au commandement du duc de Bourgogne et de son fils , de tous ses pays , se meirent gens d'armes sur les champs , et tirèrent tous vers Namur , comme le duc leur avoit mandé , auquel ils ne voullurent et n'osèrent faillir , car ils le aimoient moult. Illecq^s assembla le duc si grand ost , que on disoit qu'ils se trouvèrent la moitié plus que le comte de Charollois ne mena en Franche l'année devant , et qu'ils estoient trente mille payés ; illecq^s estoient le comte de Charollois , le comte Saint-Pol , connestable de Franche , Adolf de Clefves , le comte de Marle , le comte de Brianne , le seigneur de Roussi , les trois enfants du comte de Saint-Pol , le bastard de Bourgogne , comte de la Roche , messire Bauduin , bastard de Bourgogne , le comte de Nassou , le seigneur de Fiennes , le seigneur de Bouchain , messire Jacques de Saint-Pol , frère du comte , le seigneur de Saveuses , le seigneur de Pierrewes , le seigneur de Grutuze , le seigneur

d'Emeries et maints autres chevalliers et escuyers, comme le comte de Hornes, le mareschal de Bourgogne, sans estre accompagniés de ceux du pays de Bourgogne, lesquels encoires n'y estoient point venus, et maints autres seigneurs, dont trop longue chose seroit à racompter.

Quant ils feurent tous assemblés, le duc se partist de Bruxelles et vint à Namur, qui fust le treiziesme d'aoust, et le seiziesme jour plusieurs grands seigneurs et gens de guerre passèrent parmi Namur, et tindrent les champs attendant le comte de Charollois; lequel jour le comte se partist de Namur en armes, moult noblement; et le conduirent Adolf de Clefves, le bastard de Bourgogne et autres.

Le lendemain, jour de dimanche, ledit comte, le marissal de Bourgogne et autres, environ trois cents combattants, coururent devant Dynant, et jusques aux fauxbourgs; lesquels de Dynant saillirent hors, et feurent rebouttés par deux ou trois fois; et sy en demoura de leur costé trois ou quatre, et du costé du comte, n'y eut homme mort ne blessié, combien que ceux de la ville jettèrent à merveille d'engins à poudre. Le comte de Saint-Pol, connestable de Franche, messire Jacques son frère, le seigneur de Roussy, le seigneur D'Emeries, le souverain de Flandres et autres de son armée tenoient ce jour les champs de l'autre costé de la rivière de Meuse, ainsi que on va de Mortaine à Dynant, faisant approche de la ville. Le seigneur de Saveuses estoit à Bouvynes avecq ceux de la garni-

son, qui est à deux ou trois traicts d'arcques près de Dynant. On maintenoit en l'ost que ceux de la cité de Liège avoient fait vœu de leur, et qu'ils estoient bien quarante mille hommes, dont ils en avoient envoyé quatre mille en la ville; et s'estoient vantés de lever le siège, si on le y mectoit, ou ils y demoureroient.

Le dix-huictiesme jour d'aoust, le marissal et autres gens de guerre se partirent matin de l'ost pour descouvrir pays; et environ sept heures, le seigneur de Moreul et autres commis à l'artillerie feirent cheminer le charroy, qui duroit bien trois lieues : le charroy mis à chemin, le comte et toute l'armée se meirent aux champs en belle ordonnance, et chevauchèrent à deux esles, costoyant le charroy jusques à Dynant; le comte de Charollois avoit devant lui tous ses archiers; et estoit son estendart battu à or, à l'enseigne de l'imaige de saint George à cheval, perchant ung serpent de sa lanche, et le guidon et ses archiers pareils, excepté que saint George estoit à pied; le seigneur de Cohen portoit l'estendart du bastard de Bourgogne, qui faisoit l'avant-garde; le comte faisoit la bataille; l'arrière-garde, le comte de Marle, les seigneurs de Boucamp (Buchan), de Grutuze, Fiennes, Humières, Suyfrain; chevauchoit le bailly de Haynault, les seigneurs de le Hamède, de Bussier, Dervelducq, Crèveœur, Rabodengues, Mouycourt, Saint-Venant, Neuville, Haines, Mamines, et autres grand nombre.

Quant les ost feurent arrivés près de la ville, ains qu'ils eurent prins tous leurs logis, ceux de la ville commenchèrent à jeter traicts à poudre, et saillirent hors de la ville, et allèrent boutter le feu en une grosse cense au dessus de l'abbaye. Ce voyants, les gens du bastard de Bourgogne leur coururent sups et fust crié alarme; lors le comte et tous approchèrent, et poursuivirent si rudement ceux de la ville, qu'ils abandonnèrent leurs fauxbourgs, et par forche rentrèrent en la ville, et feurent poursuivis jusques à la porte; et se ils eussent eu engin à poudre ils fuissent entrés dedans avecq eux. Ainsy feurent gagnés les fauxbourgs, qui estoient enclos d'eauwe et fermés de bonnes murailles, et forts comme une bonne ville; et y avoit une église de frères mineurs, très belle et riche, avecq ung monastère de femmes et une paroisse, et tenant aux faubourgs, une abbaye de moines blancs. A gagnier les fauxbourgs, y eust de quatre à six hommes morts. Quant les fauxbourgs feurent gagnés du costé vers Bouvynes, comme dit est, ceux de dedans allèrent ardoir les fauxbourgs de l'autre costé, ains que le comte de Saint-Pol peut venir, qui estoit de ce costé outre la rivière; et feirent ce adfin que ledit comte ne se y logeast. Le comte de Charollois se logea la nuict en ladite abbaye, et fait-ou fort guet aux frères mineurs; et ceste nuict on affusta à l'endroit de la porte une bombarde, laquelle en briefs jours la desmolit et chéit, mais ceux de de-

dans prestement remurèrent l'entrée. Le connestable et ses gens se logèrent tous au bas de la montagne sur la rivière, et fait abattre d'un traict à poudre une tour, parce qu'elle leur faisoit grand mal. Le mardy on fait rompre tous postis et murailles de l'église des frères et abbaye pour asseoir engins de bombardes, afin de desmolir les murs de la ville; et ce jour jettèrent sur ceux de la ville et ceux sur eux, et y eust quatre des gens du comte morts, par eux tenir au chemin découvert; et fust ce jour le bombardier tué du traict de ceux de la ville en coellant une vergue, lequel estoit de Namur. Vivres feurent chiers; et y valloit ung pain de deux parisis, deux gros, et vivres ensuivant; et pour les chevaux failloit aller trois ou quatre lieues: et ce jour s'alla logier le comte aux frères mineurs à ung jet de pierre près de la porte, et sy vint le duc de Bourgogne, de Namur à Bouvynes. Après les engins, comme dit est, affustés, on somma à ceux de la ville qu'ils se rendissent à la volonté du duc, à quoi ils respondirent qu'ils n'en avoient talent (volonté); et en continuant leurs villains parliers, disoient moult de villenies du comte et de son fils, et plus que oncques ne avoient fait: car, d'heure en heure disoient aux gens du duc: « Qui a mandé » ce vieil monnart vostre duc, de cy venir mourir, » a-t-il tant vescu pour cy venir mourir si villaine- » ment. Et vostre comte Charlotel, que fait-il cy ve- » nir mourir; il voise (aille) au Mont-le-Héry com- » battre le noble roy de Franche, qui nous viendra

» secourir, et ne nous faudra point, car il le nous
» a promis. A malle heure y vint-il oncques, il a le
» becque trop josne; ceux de la cité de Liége le
» deslogeront brief villainement. » Plusieurs autres
villaines paroles, qui trop longues seroient à ra-
compter, disoient de jour en jour; et qui plus est,
ains que le siège y fust mis, ceux de Bouvynes
leur envoyèrent une lettre par ung messagier, eux
prietant que ains que le duc mist le siège ils se ren-
dissent à lui, ou feissent tant qu'il fust content
d'eux; lesquels, au despit d'eux et du duc, fei-
rent descapiter le messagier. Ceux de Bouvynes
encoires envoyèrent un enfant innocent en la ville,
portant une lettre à la loi de la ville, eux admo-
nestant que ains que le duc venist, feissent leur
traictié vers lui, adfin que eux de Dynant, ne ceux
de Bouvynes ne feussent des gens d'armes mangiés
ne destruits; mais ils feirent mourir icelui enfant
innocent au despit d'eux et du duc; et disoit-on
qu'ils le feirent desmembrer. Ils feirent encoires
une grande desrision ains que le siège y fust mis,
sçachant que on le y venoit mettre; car ils allè-
rent en grand nombre assés près de Bouvynes, et
par desseure une fosse parfonde d'eauwe orde (sale)
et pleine de crapaux, meirent ung vau, sur lequel
ils assirent la pourtraicture du duc de Bourgogne,
armoyé desdites armes; et cryoient à ceux de Bou-
vynes: « Voicy le siège du grand crapaux vostre
» duc! » Maintes autres choses villaines feirent au
despit du duc et de son fils, desquelles le duc et son

ils feurent advertis; pourquoy le duc et son fils dirent, s'ils la prenoient ou pouvoient conquerre, ils la gasteroient et destruiroient du tout, et y feroient semer sel et fer, comme anciennement on faisoit quant on destruisoit une ville; et ainsi en fust fait.

CHAPITRE LXI.

Comment ceux de Dynant se rendirent par force d'estre battus d'engins.

LE comte de Charollois voyant la malle obstination de ceux de Dynant, après que tous ses engins feurent dressés, sy commenchèrent à jeter l'ung après l'autre, par si grande impétuosité, que ils ne cessoient trois ou quatre heures; lesquels durant, ceux de la ville ne se sçavoient où sauver, et ne voyoient goutte; et estoit ung droit enfer que d'y estre pour l'occision, foudre et tempeste que les engins faisoient en la ville; et disoit-on que en cinq ou six jours, y moururent bien sept cents personnes dedans la ville, ce que je ne certiffie point. Toutesfois, ce temps durant, le duc de Bourgogne feit faire deux ponts à Bouvynes pour passer la rivière de Meuse, après que les murailles et les tourres, lesquelles avoient plus de noef pieds d'espais, feurent fort endommagiées, et que on

olt abbattu plus de soixante pieds de murailles. Le venderdy ensuivant, huict hommes des plus re-séants de la ville, par sauf-conduit, vindrent en l'ost pour cuider avoir paix; mais ils ne y feirent rien. Le samedi ensuivant on feit commandement par l'ost, que chacun fust prest le lendemain pour assaillir la ville, et que chacun eust un fagot pour emplir le fossé. Le lendemain, qui fust dimanche, après messe, comme on cuidoit assaillir la ville, le duc ne le volt souffrir, et envoya dire qu'il vouloit qu'elle fust encoires plus battue d'engins; et le lundy on rua merveilleusement sur la ville, et fust moult fort battue; car ceux de la ville recoient comme par désespoir. Quant ceux de la ville veirent leur ville si battue qu'ils ne sy polroient plus bonnement tenir, sy vuidèrent ceux de leur garnison et s'enffuirent. Le remanant (reste), qui véoient que de leurs gens y avoit grand nombre de morts, se vouldrent (vouldrent) rendre, saufs leurs vies; mais le duc ne les volt recevoir. Ledit jour de lundy, y olt trente ou trente-deux hommes morts des gens du comte par une flamme que qui chéit en ung tonnel de poudre de canon que on avoit oublié à clorre, quant on boutta le feu en une bombarde. Plusieurs feurent blessiés; et par espécial, ung vaillant chevalier nommé messire Hugues de Mailly, sieur de Boulliencourt, olt tout le visage bruslé, mais il fust puis guéri. Icelui jour de lundy, vingt-cinquiesme jour d'aoust, le duc de Bourgogne fust adverti par son nepveu, évesque de Liège, qui se tenoit en la ville de Huy,

que ceux de la cité de Liége estoient issus de trente à quarante mille hommes , en intention de venir lever le siège ou livrer bataille au duc. Le duc prestement assembla son conseil et ses chevaliers pour sçavoir qu'il feroit, ou s'il lèveroit le siège pour aller allencontre d'eux, ou s'il lairroit une partie devant Dynant pour garder les engins , et l'autre iroit contre ceux de Liége, ou s'ils les attendroient de pied. Pourquoi lors lui fust conseillié, que, ains qu'il levast le siège, ne alast contre eux; qu'il assaillist la ville, et qu'il la auroit prins ou livré grand assaut , ains que ceux de Liége feussent venus jusques à eux; et sy ne la avoit prins, sy auroit-il tellement travaillé la ville, qu'ils ne auroient pooir de saillir sur eux, s'ils alloient contre ceux de Liége. Lequel conseil fust tenu; et fust commandé que par l'ost, chacun se meist en poinct pour assaillir, et apportast chacun son fagot; et comme chacun estoit prest, environ cinq heures du vespres, ceux de la ville, doubtants qu'ils ne polroient souffrir, sans tous mourir, ledit assaut, se rendirent à la volonté du duc, et portèrent les clefs au bastard de Bourgogne, qui les porta au comte de Charollois, lequel comte ne les voulut recepvoir sans le consentement de son père. Lequel consentement eu, il les receipt; et entra ceste nuict le bastard de Bourgogne dedans le chastel de Dynant, qui lui fust deslivré; et le mareschal de Bourgogne, le seigneur de Maroeul et le capitaine de Bouvynes entrèrent avecq leurs gens dedans et gardèrent

les portes ; et lendemain matin, on commença à butiner ; mais le comte feist commander sur la hart que on cessast tant qu'il fust venu. Lequel y entra environ midi ; et feist chacun loger par fourrier tant qu'il olt nouvelles de son père , lequel olt volonté d'entrer en la ville ; mais il lui fust conseillé de non y entrer, puisque sa volonté estoit de la destruire ; sy n'y alla pas. Pourquoi , assés tost après que on sceut sa volonté, et que chacun eust son quartier et logis par fourrier, on commença à butiner, car le comte avoit tout abandonné chacun en son quartier ; et y olt au commencement grand desroy ; et tuèrent l'ung l'autre pour le butin ; mais en la fin , chacun garda son quartier et son logis.

Icelle ville de Dynant estoit réputée la plus riche ville que on sceuist et la plus forte. Le seigneur de Roubaix et le seigneur de Maroeul, qui estoient sur la muraille rompue, r'ostèrent à plusieurs compagnons leur butin quant ils avoient quelque chose de bon, s'ils n'estoient forts assés. Chacun prenoit son hoste prisonnier, et mesme plusieurs enfants, petit et grand ; mais il polroit sembler que Dieu souffrist ceste pugnition d'eux estre faite, tant pour ce qu'ils estoient excommuniés, comme pour la grande orgueil et outrecuidance, dont ceux de la ville estoient pleins et ne cremoient (craignoient) Dieu ne homme.

Le mardi, le mercredi et le jeudi, on ne feist que butiner ; et estoit toute la rivière de Meuse pleine

de basteaux pleins de biens que on vuidoit de la ville; et si ne véoit-on tous les jours que chars, charrettes, chevaux, tonneaux, brouettes, chargiés de biens qu'on emportoit hors de la ville, et hommes à pied et à cheval chargiés de biens, car il y avoit tant de biens; et se y avoit tant de vivres que merveilles; et disoit-on qu'ils estoient garnis de vivres pour trois ans.

Ces jours durant, on prist plusieurs femmes pour sçavoir qui estoient les mauvais, et ceux qui avoient dit les blasphemes du duc et de son fils, lesquelles en accusèrent plusieurs; si feirent ceux de Bouvynes, et en accusèrent aucuns, lesquels feurent prins et jettés, deux loyés ensemble, en la rivière et noyés; et si fait le comte pendre le bombardier de Dynant sur la montagne desseure l'église. Touts aussi que on polvoit sçavoir qu'ils avoient esté cause de la guerre feurent jettés en la rivière.

Au commencement de butiner, le comte de Charollois fust adverti que on enforchoit les femmes; pourquoi il fait commandement sur la hart que on cessast; mais il y en eut aucuns qui ne cessèrent, desquels le comte en fait pendre trois; les autres se sauvèrent; lesquels trois qui feurent prins, le comte publiquement et en plein jour, fait venir parmi l'ost trois fois, afin que chacun prist exemple, et puis les fait pendre à ung gibet; laquelle justice fait cesser que on n'osast plus les femmes violer; car le comte aussi avoit juré, que tous ceux qui violeroient femmes, fussent nobles ou non nobles, qu'il les feroit

mourir. Le comte aussi, assés tost après que il fust entré en la ville, feit vuidier hors de la ville les gens d'église, les femmes et petits enfants, et les fait conduire par ses gens jusques près de la cité de Liége, en leur donnant congé, et les laissant aller quittes et deslivrés; lesquels femmes, petits enfants et gens d'église, à l'issir hors la ville, jettèrent deux ou trois cris si terribles et piteux, que tous ceux qui le oyrent eurent pitié et horreur, tant pour la pitié de leur parlement, comme pour les piteuses lamentations qu'ils faisoient, et pour autres povretés.

CHAPITRE LXII.

De la destruction de la ville de Dynant, et comment elle fust ardse, et puis destruite et desmolie de tout point

LE venderdi ensuivant, vingt-huitiesme jour du mois d'aoust, l'an mil quatre cent soixante-six, après ce que la pluspart des biens qui estoient en la ville de Dynant feurent portés hors de la ville, et mesmement plusieurs églises et maisons descouvertes du plomb qui estoit sus, que on ostoit, pour tant que le duc avoit conclud de la destruire et desmolir du tout, environ une heure après minuict, le feu se prist au logis Adolf de Clefves, au coing Nostre-Dame; et ne peut-on sçavoir comment le feu s'y prist, ou si ce fust feu de meschief, ou si on

le boutta pour abrégier les gens d'armes de vuidier hors de la ville, lesquels on ne pooit avoir hors pour le butin, ou si aucuns de la ville le bouttèrent pour cuider ardoir ceux qui estoient dedans, ou si aucuns qui n'avoient point de butin le bouttèrent par envie, ou si le comte le avoit commandé de faire; qui n'est pas à croire, pour ce que le comte eust ainchois fait sauver les biens de l'église, lesquels pour la pluspart feurent emblés, fourragiés et ards, excepté aucunes dignes fiertes (chasses), qui feurent mises en la main du comte de Charollois, ou si les Liégeois, pour mettre le comte en desroy, et faire perdre le surplus des biens qui estoient dedans, le y bouttèrent, dont il y avoit encore moult de biens, et tant qu'on ne scauroit estimer; car c'estoit la plus marchande et plus riche ville, comme on disoit, de par-dechà les monts, et de forte fortification et situation. Incontinent que on percut le feu, le comte commanda que chacuns'employast pour l'esteindre; et combien que par l'espace de deux heures on y olt bien remédié, et esteint ledit feu, toutesfois chacun ne pensoit ne visoit que à sauver son butin. Pour laquelle cause, ce temps pendant, le feu se prist en la maison de la ville, où il y avoit grands tas de poudre de canon, qui esprindrent le feu toute l'église Nostre-Dame au comble, laquelle estoit vaultée, et par ce ne feurent pas ards la pluspart des biens et ornements ne des reliques de l'église; et en emportoit chacun ce qu'il en pooit emporter, quant le comte y vint, qui feit sauver la

fierte de sainte Perpétue, et autres dignes joyaux et corps saints, qu'il feit porter à Bouvines; et en ce faisant eust assés affaire à sauver son corps pour le feu; et eust de ses bagues assés ardses, et assés en y eust de bruslées. On y crioit le meurdre, que c'estoit la plus grande cruauté et esbahissement que on véit oncques puis la vengeance de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, car le feu suivoit les gens aux talons de tous costés; et combien que le duc olt conclud de destruire la ville, à la vérité dire, il peut sembler que, quant il n'eust eu nulle vollonté, se estoit le plaisir de Dieu qu'elle fust destruite; car on ne peut oncques sçavoir au vrai comment le feu s'y prist, combien que la pluspart de ceux qui y estoient disoient que le feu s'y prist par une mauvaise cheminée, qui seroit encoires à mon propos, que il peut sembler que ce fust vollonté divine qu'elle fust destruite, pour leur orgueil et autres maux que on y faisoit; de quoi je m'attends à Dieu qui tout sait. Iceelui feu feit dommaige aux gens du duc plus de cent mille couronnes de butin, qui fust ards n'estant encoires vuidés.

Durant que la ville de Dynant estoit en feu et en flambe, estoit une grosse ambassade de Liège à Bouvines devers le duc, pour trouver leur traictié par-devers lui; lesquels Liégeois pooient voir et véoient pleinement la destruction de Dynant, qui estoit chose piteuse à veoir.

Après que chacun fust parti de Dynant pour la chaleur du feu, le comte feit boutter le feu par

toute la ville et par tous les faubourgs de entour la ville ; et fait mander gens tout autour du pays , tant en Brabant , Namur , Haynault , comme ailleurs , pour venir desmolir les tourres et murailles , et tous forts de la ville ; lesquels y vindrent en grand nombre . Auxquels le comte fait donner à chacun trois patars pour le jour , avecq le butin qu'ils y trouvoient ; et tellement y fust besoigné que quatre jours après le feu prins , ceux qui regardoient la place où la ville avoit esté , pooient dire : « Ci fust Dynant » ; car il n'y avoit maisons , moustiers , tourres , ne murailles , ne portes , que tout ne fust ards ou abbattu . On disoit que les fourmes des bateurs de mestail valloient plus de cent mille florins de Rhin .

Dedans l'église cathédrale de Dynant , quant le feu s'y prist , estoient plusieurs riches prisonniers , lesquels feurent ards et ne les peut-on sauver ; et mesme plusieurs qui s'estoient retraits en plusieurs fortes tourres avant la ville , lesquels on ne pooit avoir sans affamer ou abbattre les tourres , par ledit feu feurent ards .

CHAPITRE LXIII.

Comment, après Dynant destruite, ledit duc retourna à Namur, et tout son ost, pour entrer au pays de Liége; et allèrent devant la cité; et des villes qui se rendirent au comte son fils.

LE premier jour de septembre, après que la ville de Dynant fust toute destruite et desmolie, tellement que les femmes mesmes qui y alloient pour trouver leurs maisons, ne sçavoient cognoistre la place où leur maison estoit, le duc se partist de Bouvynes; et entra en ung batel couvert, et alla ce jour gessir à Namur; et tout par la rivière et à l'entrée, eus monta à cheval et y entra à grand triomphe, avecq lui grande noblesse, et l'ambassade de Liége, qui toujours alloit après lui pour avoir la paix. Ce jour et le lendemain passa toute l'armée parmi la ville de Namur, qui meïrent plus de deux-jours à passer. Et alla le bastard de Bourgogne, logier au pays de Hasebain, à deux lieues de la ville de Saint-Tron, et le comte une lieue outre en Tiremont et Saint-Tron, laquelle ville de Saint-Tron s'estoit rebellée, mais elle se rendit au comte, et si fit la ville de Tuin; laquelle ville de Tuin, le duc avoit donné au comte de Saint-Pol pour la prendre et pillier et faire sa volonté, en rescom-

pensation de ce qu'il n'avoit eu, ne ses gens, quelque butin à la prinse de Dynant. Laquelle ville de Tuin se rendist audict comte de Saint-Pol, pour et au nom dudit duc, et moyennant certaine somme de deniers que elle paya audit comte de Saint-Pol, connestable de Franche, et qu'ils promirent d'abbattre leurs portes et toute la muraille de la ville, et Saint-Tron pareillement, ils ne feurent point pilliés; et disoit-on que ledit connestable eüst dix mille florins de Rhin pour sa rescompense; et encoires ne se tenoit-il pas bien rescompensé du butin de Dynant, ne ses gens aussi. Le comte de Charollois s'en alla pour assiéger la ville de Tongres; mais on lui dit qu'il n'y avoit personne, et que tout s'en estoit fui. Par quoi le comte, le jeudi, quatriesme de septembre, feit tirer son ost et tout son carroi, vers la cité de Liége, et le duc, son père, demoura à Namur; et alla le comte jusques à Montenacq, a quatre grosses lieues de la cité de Liége, toujours estant en bataille et costoyant son carroy; et y arriva le sixiesme jour dudit mois, lequel jour il fust adverti que ceux de Liége estoient issus hors en grand nombre pour le combattre. Lors se meit en bataille sans aller guères loing; et duroient les esles de la bataille plus d'une grosse lieue.

Ledit jour, environ onze heures, vint une ambassade par ceux de la cité, requérir seur estat jusques à lendemain dix heures, et que dedans ceste heure ils asseuroient de faire tout ce qu'il

leur demandoit. Le comte leur accorda; et ce fait, le connestable et le bastard de Bourgogne allèrent pour veoir la conduite des Liégeois qui estoient issus de Liége, lesquels estoient sur la rivière de Gerre, auxquels fust rapporté que les coureurs qui avoient conduit l'ambassade de Liége, s'escarmouchoient contre les fourriers du comte de Charollois, pourquoy aucuns tirèrent celle part; mais les Liégeois qui escarmouchoient, se retirèrent prestement avecq les autres; et quant vint sur le soir, ceux de l'ost du comte percheurent clairement les Liégeois. Lors se meit le comte en bataille devant eux au moins d'ung quart de lieue; et passa le connestable outre la rivière de Gerre, pour les enclorre; et feit plusieurs de ses gens meetre à pied; et estoit environ cinq heures du vespres; et estoient les gens du comte prests pour les combattre, et ne demandoient autre chose; mais le comte ne le vollut souffrir pour le seur estat qu'il avoit baillié, dont plusieurs estoient courrouchiés; car il sembloit bien que tous y fussent demourés, et que nul d'eux ne s'en pooit fuire. On les nombroit deux mille à cheval, et dix mille à pied; mais iceux estoient davantage, parce qu'ils se tenoient pour la pluspart en ung villaige, par quoi on ne pooit bien sçavoir le nombre. Ce jour, le comte de Charollois feit ardoir ung villaige, nommé Varennes, qui avoit esté une ville fermée; et y avoit quatre cents feus ou plus; et ce feit pour faire saillir les gens hors,

lesquels ne s'en vouloient partir, pour venir avecq les autres, et eux tenir en bataille; auquel feu il eust plusieurs bagues de gens d'armes perdues, et y eust tel desroi que merveilles. Toutesfois chacun se meit en bataille. Ce jour, le comte de Charollois et toute l'armée feurent cinq heures en bataille, et jusques à dix heures en la nuit, qu'il feit chacun retraire au logis.

CHAPITRE LXIV.

Comment la paix fust faite derechief du comte de Charollois et du duc son père, et de ceux de la cité de Liège et du pays.

LE dimanche, septiesme jour de septembre, l'an dessusdit soixante-six, bien matin, le comte de Charollois, derechief se remist en bataille; et ne passa pas ce jour le connestable la rivière, ains demoura avecq le comte; et en ceste ordonnance feurent jusques à dix heures. Lequel temps durant, les coureurs trouvèrent que les Liégeois s'estoient retraits, et se tenoient en ung villaige environ Tongres; et environ dix heures, l'ambassade revint de Liège, lui dire que ceux de Liège lui prioient et requéroient paix, et qu'ils estoient prests de tenir et parfurnir de poinct tout ce que le duc son père et lui demandoient; et que pour ce faire plus seurement, ils bailleroient hostaiges

de l'homme, tels qu'il plairoit au duc d'eslire, c'est à sçavoir, trente-deux hommes pour la cité de Liège, six pour la ville de Tongres, six de la ville de Saint-Tron, et six de la ville de Hasselt; et mesmement ce propre jour en livrèrent une partie; lesquels feurent menés à Judenge (Jodoigne) devers le duc de Bourgogne, lequel s'estoit parti de Namur à intention d'estre avecq son fils pour combattre les Liégeois. Et par cette manière fust faite la paix d'entre le duc, son fils et les Liégeois, par laquelle paix ils promirent payer six cents mille florins de Rhin en six ans; chacun an cent mille, et livrèrent les dessusdits cinquante hostaigiers à la volonté du duc, et tels qu'il les vouloit avoir; lesquels, au bout de l'an, et qu'ils auroient payé ung paiement, iceux cinquante seroient quittes, et retourneroient, moyennant que ceux de Liège, ains qu'ils partissent, en renvoieroient d'autres cinquante, tels qu'il plairoit audit duc comme dit est; et si seroit le duc, comme duc de Braband, et ses successeurs ducs de Braband à toujours maimbourgs (gouverneurs) et capitaines des Liégeois et du pays, sans le conseil et volonté duquel ils ne polroient faire quelque chose dorresnavant de nouvel. Moul't autres choses y eut qu'ils promirent faire par ledit traictié; desquelles, par brièveté, je me tais.

Ce jour, et le lendemain lundy, vivres feurent moul't chiers, et à peine en pooient recouvrer les gens d'armes en l'ost.

Ledit jour de lundy, huitiesme jour de septembre, après que la paix et tout estoit fait, arrivèrent les Bourgoignons venants du pays de Bourgogne, lesquels estoient environ quatre cents lanches; et les conduisoit le dit seigneur de Montagu, et le marquis de Rostelings (Rothelin); et ainsi c'estoit la deuxiesme fois, c'est à sçavoir, l'année passée, et à ceste fois, que lesdits Bourgoignons estoient venus sur le tard.

Cedit jour aussi arrivèrent en l'ost les Suistres (Suisses), qui estoient environ soixante hommes.

Et ce propre jour, arrivèrent aussi trois cents hommes envoyés de la ville d'Anvers, cuidants que le comte, ce jour, deüst combattre les Liégeois. Ce propre jour aussi vindrent devers le comte tous les hostaigiers que ceux de Liège promirent livrer à la volonté du duc.

Le mardy ensuivant, le seigneur de Hubercourt et l'archidiacre de Avalon, feurent houssés pour aller en la cité de Liége, pour rapporter le traictié scellé; mais ils eurent conseil de non y aller.

Et le lendemain mercredy, ceux de la cité vindrent deslivrer au comte de Charollois les lettres de leur promesse scellées des sceaux des villes de Tongres, Saint-Tron et Hasselt, et autres villes, contenant comment ils promectoient furnir et entretenir le traictié par eux fait, et chacun en baillier les hostaigiers, desquels si aucuns d'eux moroient durant qu'ils seroient hos-

taigiers, ils seroient tenus d'en envoyer des autres; et que des intérêts que le duc avoit eu depuis la paix faite l'année paravant, ils en prenoient le duc à juge, promectant payer ce qu'il en ordonneroit et faire à sa volonté. Et ce soir, le comte de Charollois feit deffendre en son ost le courre, fourragier, et tout fait de guerre, et fust la paix cryée.

Le jeudi ensuivant, onziesme jour de septembre, le comte de Charollois et son ost se partist du lieu où il estoit, qui s'appeloit Helloy, et vint à Montenacq, et le vendredi à Croisettes, et le samedi à Moustier-sur-Saunière, et le dimanche à Chastellet-sur-Seine, un gros villaige appartenant au chapitre de Liége, et toujours son ost avecq lui. Audit Chastellet vindrent ceux de Tuin, faire leur amendise, lesquels par trois fois se jettèrènt à genoux à terre, en criant merci en grand nombre, et là fust leur paix faite moiennant le traictié fait et ce qu'ils avoient promis d'abbattre leurs portes et murailles, et payer au connestable ce que c-dessus est dit, et feurent illecq cent hommes ordonnés pour desmolir les murs de Tuin, aux dépens de la ville. Illecq donna le comte de Charollois congé à tous ses gens, lesquels retournèrent tous en leurs marches, et le comte s'en alla à Gembloud, en Braband, et puis vers le duc son père, lequel estoit retourné à Bruxelles.

Au mois d'octobre ensuivant, hors de la porte de Saint-Michel de la ville d'Arras, ung nommé

Miquel navra le fils d'ung mosnier , nommé Jehan de Bourgogne , duquel coup il mourut environ quinze jours après ; lequel Miquel fut prins prisonnier et descapité au marchié d'Arras. Icelui Miquel estoit de tel courage qu'il pria plusieurs fois qu'il n'eust pas les yeux bandés , et qu'il estoit tant assuré qu'il ne doubtoit point la mort ; mais pour sa prière n'en fust rien fait.

Audit an soixante-six , en la fin du mois de novembre , le duc de Bourgogne et son fils envoyèrent le souverain de Flandres , le seigneur de Rabodenghes , le seigneur de la Boutillerie , et autres , en ambassade devers le roy Edouard d'Angleterre.

Le vingt-huitiesme jour de décembre , audit an , en la ville d'Arras , ung machon , nommé Jacquemart , frappa par-dessous en l'aisne un sien beaufrère , nommé Absalon Ricart , sayeteur , duquel coup il mourut prestement et sans parler ; lesquels deux avoient soupé ensemble à la feste de la confrairie des archiers , dont ils estoient confrères. Et se meut la noise derrière Sainte-Croix , pour ce que chacun d'eux avoit des enfans , lesquels estoient nepveux d'un prestre , et que le prestre faisoit plus de bien aux uns que aux autres.

Audit an soixante-six encoires , en ung villaige nommé Esquerchin , deux frères , pour ce que le maisné reprenoit l'aisné de sa malle vie , et que c'estoit mal fait qu'il avoit laissé sa preude femme , et tenoit une concubine , icelui son frère , qui estoit

homme suivant les guerres, courut sus à son frère, le cuidant tuer, et le navra. Quant son frère, qui estoit bon labourier et preud'homme, veit ce, sy se ravengea; et comme Dieu le vollut, il tua et occist son frère, qui estoit très mal renommé.

Le douziesme jour d'apvril ensuivant, l'an mil quatre cent soixante-sept, en la ville d'Arras, ung compagnon de Bucquoy, environ Arras, lequel servoit Jacotin Berto, ung archier de corps du duc de Bourgogne, fust navré de trois compagnons, de laquelle navrure il mourut cinq ou six jours après.

CHAPITRE LXV.

D'une piteuse adventure qui advint en ung villaige nommé Dyevast.

L'AN de grâce mil quatre cent soixante-sept, le pénultiesme jour d'apvril, en ung villaige nommé Dievast, à six lieues d'Arras, et en la comté de Saint-Pol, ou environ, ung gentillhomme, nommé Jehan de Bailloeuil, de l'âge de cinquante ans, ou environ, lequel demouroit audit Dyevast, avec sa damoiselle mère, qui estoit vefve, et y avoient seigneurie, rempli de l'ennemi d'enfer, se leva bien matin et print une dague toute nue et s'en alla en la cuisine de sa maison, où il trouva une josne fille qui le servoit, de l'âge de vingt ans, ou environ, bonne et belle pu-

celle, laquelle s'estoit levée temprement (de bonne heure) pour faire la buée, à laquelle il donna de celle dague plusieurs horions et l'occist; mais ains qu'elle mourut, cria. Oyant le cri, la chambrière de l'hostel, de pareil âge, et belle et bonne pucelle, alla celle part, laquelle derechief féríst et occist. La damoiselle mère, oyant le cri des pucelles, ouvrit sa chambre et alla celle part, à laquelle il donna deux coups de dague au ventre, desquels coups ce propre jour ou lendemain mourut; mais elle se confessa et receüpt ses sacrements ains sa mort. Puis alla ledit Jehan pour cuider entrer en la chambre d'une sienne fille nouvellement mariée, laquelle il trouva close; si descendit et ralla en sa chambre et vollut occire son fils qui avoit la nuict couché avec lui, de l'âge de seize à dix-huict ans; mais son fils lui pria tant mercy et parla si beau qu'il le laissa. Ce fait, s'en alla en sa cour; et illecq, par ceux de l'hostel et autres qui s'assemblèrent quant ils eurent oyés l'effroy, fust prins par forche et lié. Icellui Jehan de Baillœul estoit aussi fils de ladite damoiselle et de Martel de Baillœul qui estoit mort, et estoient plusieurs enfants. Icelui Jehan de Baillœul, paravant ceste horrible meurdre, estoit tenu pour ung aussi gracieux et honneste homme et de bon sens que homme de la ville. En ses josnes jours, il se maria à une gentille femme, sœur du seigneur de Taulay, contre le vouloir de son père, pour ce que son père n'estoit point au-devant, et il l'eust volontiers marié

richement. Pour estre despeschié, il se maria noblement à une belle et bonne fille, mais elle n'estoit pas riche; pourquoi son père et sa mère, de couraige animé et propos deslibéré, le maudirent plusieurs fois et lui donnèrent leur malédiction. Et ce estoit tout commun qu'il estoit ainsi; et à ceste cause, comme on disoit, avoit eu plusieurs adventures diverses et estranges à raconter, s'il estoit vrai. Toutesfois, assés tost après le mariage fait, son père et sa mère lui pardonnèrent tout, et eut d'icelle damoiselle plusieurs enfants, desquels il avoit marié l'une quinze jours paravant. Il estoit vefve environ ung an ce fait advenu. Il avoit toujours esté luxurieux et encoires estoit; et disoit-on que la cause de sa fresnésie fust pour ce qu'il aimoit une fille audit villaige, et sa mère lui avoit dit que c'estoit mal fait. De ce fust pour ceste cause ou autre, je ne sçai, ou pour ce qu'il ne pooit bien faire par la malédiction de son père, mais toutesfois, combien que on ne avoit oncques ouy parler de si cruel fait, si ne fust il point prins par justice, ne ses biens confisqués, mais seulement fust mené à Saint-Axare et à Saint-Nazare, comme hors de son sens, où il fust certains jours. Après lesquels on ne veit oncques en lui faute de sens, et sembloit aussi raisonnable que ung autre, et s'en alla à Rome et rapporta son pardon; et autre justice ne fust faite; qui pooit sembler à plusieurs gens merveille; mais aucuns gens disoient, par espécial les clercs, que on n'y pooit asservir sentence sur lui non plus qu'à ung homme furieux.

Environ ce temps , Anthoine , bastard de Bourgogne , monta en mer au port de l'Ecluse , et s'en alla en Angleterre , et y alla bien accompagné , furny d'engins et de gens de guerre , pour ce que aucuns escumeurs de mer , qui se disoient Espagnols , mais il ne disoient pas vrai . ains disoit-on qu'ils estoient des marches de Franche , s'estoient mis sur la mer pour le cuider prendre et ruer jus . Desquels escumeurs , par les gens dudit bastard feurent prises deux nefes où il y avoit plusieurs biens et gens de guerre , lesquelles feurent butinées . Que on feit de ceux de dedans je ne sçai ; mais ledit bastard sans dangier alla en Angleterre et feit ses armes , desquelles je me tais , pour ce que ne fut par grand fait d'armes , comme on disoit ; car ce n'estoient que armes à plaisance et à la volonté du roy .

Environ ce temps , outre Arras , en une église de Saint-Michel , assés près de la ville , en la rivière on trouva un homme noyé , une pierre à son col , mal vestu , à grands et gros solliers , une bourse en son sein où il y avoit environ seize pieches d'argent , duquel on ne peut sçavoir le nom , ne qui il estoit . Aucuns disoient qu'il s'estoit désespéré ; autres présuposoient qu'on l'avoit murdry , et que ceux qui le avoient murdry lui avoient par aventure baillié mauvais accoustrements , adfin qu'il semblast estre un povre homme qui se fust désespéré , mais on ne peut rien sçavoir .

Audit an soixante-sept , le onziesme jour de juing , par le commandement du comte de Charollois ,

Maillotin du Bacq, prévost des mareschaux, entre cinq et six heures du matin, en la ville d'Arras, entra en la Cour-le-Comte, et illecq unq prisonnier nommé Guillaume Weré, natif de la cité d'Arras, emmena hors de la ville, au bois de Mofflaines, auquel lieu à unq arbre le feit pendre et estrangler; et la cause fust pour ce que icellui Guillaume Weré, de l'âge de trente ans ou environ, lui estant marié et ayant trois ou quatre enfants, une femme de la ville d'Arras, laquelle alloit aux champs veoir des bleds croissants qu'elle avoit prins à loyer à l'aoust prochain, prist par forche, et la traisna audit bled, et la viola contre sa vollonté. Icellui Guillaume estoit accompagné d'unq compagnon nommé Jehan, de la ville d'Arras; lequel après que ledit Guillaume eust fait sa vollonté d'elle, en feit autant que ledit Guillaume; et contre son gré et vollonté la viola, et prist sa compagnie; et après qu'ils eurent ce fait, tollit à ladite femme l'argent de sa bourse. Icellui Guillaume estoit renommé d'estre de malle vie, et par espécial avoit esté plusieurs fois reprins de larchin et d'autres choses, et pareillement estoit son compagnon; ils feurent tous deux prins prisonniers et requis de leur couronne comme clereqs, et fust ledit Jehan rendu à son ordinaire; mais ceux de la ville d'Arras ne vollurent rendre ledit Guillaume, mais différèrent tant qu'ils eurent envoyé devers le comte de Charollois son information: laquelle veue, le comte de Charollois prestement envoya

son prévost des maréchaux à Arras, qu'il feist autre information d'icellui Guillaume ; et s'il trouvoit que l'information qu'on lui avoit envoyée fust vraie, que prestement le feist pendre, comme le fait. Et trouvaladite information vraie et encore plus, par quoi il accomplist la vollonté du comte en faisant justice comme dit est, et s'il eust peu avoir l'autre son compagnon, duquel il fait bonne diligence, mais il ne le peult ravoit, il en eust fait pareillement que dudit Guillaume.

Le deuxiesme jour de juillet ensuivant audit an, en la ville d'Arras, ung compagnon nommé Hotin, lequel avoit esté prins à Cantimpré près Cambray, qui est du bailliage d'Arras, et amené en ladite ville, de l'âge de vingt-huict ans ou environ, pour plusieurs larchins, lesquels tous ensemble ne montoient pas plus de dix francs, par les hommes de la Cour-le-Comte fust condamné à estre pendu et estranglé, comme il le fust, et fust pendu au birelin. Icellui Hotin, comme on disoit, estoit polvre de sens et comme innocent, et lui faillit le cœur sur l'eschelle, et estoit de si petit courage qu'il faillust Iyer par le corps et le tirer à mont de l'eschelle.

L'an mil quatre cent soixante-cinq, les vins furent si verds partout, que pour ceste année on n'en polvoit boire; et en but-on bien peu, car ils avoient esté l'année devant bons et à grande abbondance.

Bleds feurent ceste année en la comté d'Artois, Santers, Picardie et ailleurs, presque tous em-

mieslés, mais il en fust assés, et ne feurent point pour ce les viels trop chiers, parce qu'il en estoit tant de viels; et ne vallut la charge d'ung cheval que seize ou dix-huict sols monnoye d'Artois.

L'an soixante-six ensuivant, bleds feurent encoires emmieslés; mais pour ce ne feurent plus chiers que ladite année paravant; et si feurent vins très bons, et sien fust plenté (abondance), pourquoi feurent à bon marchié.

L'an soixante-sept ensuivant, il fust planté de bleds, bons et de bonne garde.

En ce temps, les dames et damoiselles ne portoient plus nulles queux à leurs robes, mais elles portoient bordures de gris et letisses de velours et autres choses, de la largeur d'un velours de haut; et si portoient sur leurs chiefs bourlets à manière de bonnets ronds et en allant amenusant par-dessus, de la hauteur de demi-aune, ou trois quartiers de loing, aucunes moins, autres plus, et desliés couvre-chiefs par-dessus, pendants par-derrière jusques en terre, et chaintures de soie de la largeur de quatre ou cinq poulx; les tissus et les ferrures larges et dorés, pesants cinq, six, huict onces d'argent, et larges colliers d'or en leurs cols de plusieurs fachons.

En ce temps aussi, les hommes se vestoient si court, que leurs chausses alloient près jusques à la fachon de leurs fesses, et par-devant tout ce où leur humanité estoit; et faisoient fendre les manches de leurs robes et de leurs pourpoinets, que on

véoit leurs bras, parmi une déliée chemise qu'ils portoient, dont la manche de la chemise estoit large, et si portoient longs cheveux qui leur venoient par-devant jusques aux yeux, et par-derrière jusques au fond du hatrel (cou), et dessus leurs testes bonnets de draps de ung quartier, ou quartier et demi de hauteur; et les nobles et les riches, grosses chaines d'or au col, et pourpoincts de velours ou draps de soie, et longues pouillainées (pointes) à leurs solliers, de ung quartier ou quartier et demi de long. et à leurs robes gros mahoitres (bourrelets) sur leurs espauls pour les faire apparoître plus furnis et plus croisés, et pareillement à leurs pourpoincts, lesquels on fournissoit fort de bourre; et ils n'estoient ainsi habillés, si s'habilloient-ils tout long jusques en terre de robes; et s'habilloient puis long puis court; et n'y avoit si petit compaignon de mestier qui n'eust une longue robe de drap jusques aux tallons.

CHAPITRE LXVI ET DERNIER.

De la mort et trespas de Philippe, duc de Bourgogne, et de son enterrement. Fin et dernier chapitre de ce présent livre.

LE douziesme jour de juing, en l'an de l'incarnation de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, mil quatre cent soixante-sept, par un venderdi au soir, en la ville de Bruges, prist à Philippe, duc de Bourgo-

gne, une maladie, laquelle lui prist par vomir; de laquelle le lundi ensuivant, quinziemes jour dudit mois, entre neuf et dix heures du vespres, il mourut et cloist son dernier jour. Le dimanche avant sa mort, on alla hastivement dire au comte de Charollois, lequel estoit à Gand, comment son père estoit griefvement malade, lequel comte, la nouvelle oye, prestement monta à cheval et se partist de Gand et alla à Bruges, et sembloit partout où il passoit qu'il deuist faire fendre des pieds de son cheval les quarreaux, tant hastivement chevauchoit; et n'y en eut que quatre ou cinq chevalliers qui le peurent suivre. Il arriva le lundi environ midi à Bruges, et descendit à l'hostel de son père, devers lequel prestement il alla, lequel son père avoit jà perdu la parolle. Le comte se jetta devant son père à genoux, tenrement plourant, lui requérant sa bénédiction, et que s'aucune chose lui avoit meffait qu'il lui pardonnast. Au plus près du duc estoit son confesseur, évesque, lequel l'admonesta et pria moult, que s'il avoit encoires entendement qu'il le monstrast, et que au moins, s'il ne pooit parler, qu'il feist aucuns signe. A laquelle admonestation, voeux et prières de son fils, il retourna ses yeux sur sondit fils, et regarda, et lui estreindit (serra) la main, laquelle il avoit mis sur la sienne; et autre signe ne lui peut faire ne feist. Le comte son fils fust toujours emprès lui, tant qu'il rendit l'à me et qu'il fust expiré.

Le duc mort et expiré, son corps fust laissé sur

son lit toute ceste nuict, ung noir bonnet sur son chief; et en sa chambre, et le lendemain jusques au soir, chacun qui vouloit le venoit veoir, où il y eust moult grand peuple. Le lendemain, jour de mardi, sur le soir, fust son corps ouvert et embaumé, et son cœur, son corps et ses entrailles mis en trois vaisseaux de plomb, et ceste nuict portés en sa chapelle sur une bierre de six pieds de haut ou environ, couverte de noir velours jusques en terre, et dessus une croix de drap de damas blanc, et aux quatre costés de la bierre, quatre grands cierges ardants; et là seurent célébrés messes à deux autels sans cesser jusques à nonne. Et le dimanche ensuivant, environ quatre heures après midi, fust le corps porté enterrer dedans l'église de Saint-Donat à Bruges, jusques à tant que on auroit pourveu ad ce qu'il falloit pour le porter ès lieux qu'il avoit ordonné. Auquel corps porter en terre alloient devant seize cents hommes tous vestus de noir, armoyés des armes du duc, portants chacun une torse ardante en leurs mains, dont les quatre cents estoient de l'hostel et aux despends du duc, quatre cents de par la ville de Bruges, quatre cents de par les mestiers de Bruges, et quatre cents de par le pays du Franc, et tous aux despens de la ville, des mestiers et du pays du Franc. autant de l'ung comme de l'autre; et au moilon (milieu) desdites torses alloient bien neuf cents hommes, tant nobles comme archiers, l'abbé de Bruges et du Franc, avecq vingt-un preslats, desquels estoient l'évesque de Beerme (Berne),

qui dict le lendemain la première messe, ung évesque d'Angleterre, l'évesque de Cambray, l'évesque de Tournay, qui dict le lendemain messe et feit un bref sermon, et puis fit la bénédiction sur le corps, et l'évesque d'Amiens, qui dit la seconde messe; les autres estoient abbés de Flandres et d'ailleurs. Entre les preslats et le corps, y avoit quatre rois d'armes embrungné (en deuil), vestus de cottes d'armes, c'est-à-sçavoir les rois de Brabant, de Flandres, d'Artois et de Hainault, avecq le mareschal de Brabant, nommé Charollois. Le corps portoient les seigneurs le Soingny, Crequi, Grandehue, Commines, Bossu, Vevres, Breda, le bastard de Braband, Philippe, fils du bastard de Bourgogne, Philippe de Bourbon, et le marquis de Ferrare, et les archiers du duc estoient environ d'eux. Sur le corps avoit un drap d'or, de velours noir, jusques en terre, à une croix de damas blancq; et dessus le corps bien hault portoient sur quatre lanches le comte de Nasso, le comte de Boucant (Buchan), Baulduin, bastard de Bourgogne, et le seigneur de Chalon une palle de draps d'or; et devant le corps portoit Meliador, premier escuyer d'escurie, l'espée le point dessous. Et feirent le deuil deux de ses nepveux; c'est-à-sçavoir : Jacques de Bourbon, Adolf de Clefves et le comte de Marle, le seigneur de Roussy, Jacques de Saint-Pol, et moult antres nobles chevalliers en grand nombre; devant lesquels alloient les quatre ordres mendians avecq toutes les paroisses de Bruges. Et feu-

rent celui jour , par toutes les paroisses de Bruges, dites vigilles pour le duc, et lendemain messe en cest estat ; et, comme j'ai desclaré, fust porté le corps en ladite église de Saint - Donat , laquelle estoit préparée , c'est à sçavoir : le chœur estoit tendu de noir damas, et par-dessus de velours y avoit grand nombre d'armoiries contenant le blason du duc en l'ordre de la Toison. Au dextre du grand autel, estoit l'oratoire de Charles son fils, nouvel duc, tendue de satin, et près d'icelle ung sarcus (cercueil) couvert de cœur et de corps. Le travail estoit fait en forme d'une croisiée, tendue de noir damas, armoyée, où estoient quatre grandes bannières desdites armes sur la bierre, et dedans avoit ung drap d'or bordé de damas à une croix de blanc velours, avecq quatre grands chiron ardants, et autres petits, en nombre de quatorze cents ou plus, tous ardants ; et faillit trouver les verrières pour la chaleur. L'autel du chœur et ce de dessous estoit tout tendu de velours noir, et par-dedans et par dehors d'ung velours pendant en bas, armoyé des armes du duc ; et s'y avoit ung pénon tacheté d'armes, et une grande bannière du duc ; et la nef de l'église estoit tendue de draps noir et par desseure de camelot noir. Quant vint à mettre le corps en terre, n'est homme qui sceut dire la grande pitié des pleurs des officiers et autres illecq présents ; à vérité dire chacun pooit et devoit plourer qui estoit sujet au duc ; car ils perdoient ce jour ung prince le plus renommé qui fus rust la terre des chrestiens, plein

de largesse, plein d'honneur, plein de hardiesse et valliance, et brief, rempli de moult nobles vertus, lequel avoit tous ses pays gardé en paix, à la poincte de l'espée, envers tous et contre tous, sans en rien espargner son corps; ains le avoit toujours mis devant pour deffendre ses sujets, et garder ses pays. Touts nobles hommes qui venoient à lui à saulveté, euissent esté ses ennemis ou non, recepvoit-il humblement; et les retenoit de sa cour et leur faisoit ce qu'il pooit de bien. Après que le corps fust avallé en la fosse, les officiers domestiques, comme il est accoustumé de faire, jettèrent en la fosse chacun un blanc baston, desquels ceux qui faisoient à relever, feurent relever; ledit cœur et corps feurent mis en un plat sarcus (cercueil), chacun par soi couvert d'une bierre de marbre, de la hauteur de cinq pieds de large et de sept de hauteur, de longueur de noeuf à dix pieds. Et le lendemain fust fait le serviche, où fust le comte de Charollois, nouvel duc, accompagné comme dit est, sous l'office des âmes, duquel fait chanter la messe l'évesque de Tournay, lequel y feit un très notable sermon, auquel recommanda l'âme du duc ès prières des présents et de tout son peuple; laquelle Dieu par sa grâce veuille mettre en sa gloire, à repos avecq les bons et loyaux chrestiens! Amen.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER LIVRE DE J. DU CLERCQ.

TABLE

DES MATIERES

CONTENUES DANS LA SUITE DU CINQUIÈME ET
DERNIER LIVRE.

SUITE DU LIVRE CINQUIÈME.

	Page
CHAP. XXVIII. Comment le comte de Charollois print congié à son père ; et des ambassadeurs du roy qui vindrent vers lui ; et comment il se partist pour aller en Franche avec grosse artillerie.....	1
CHAP. XXIX. Comment le comte de Charollois passa la rivière de Somme pour tirer en Franche ; et des villes de Bray, de Neelle, Roye et Mont-Didier, qu'il meit en son obéissance.....	3
CHAP. XXX. Comment le comte de Nevers se partist de Péronne ; et du siège que le comte de Charollois meit à Beaulieu.....	4
CHAP. XXXI. Comment le comte de Charollois se par- tist de Pons et entra dedans Saint-Denys , puis alla en la bataille dedans Paris ; et comment le comte de Saint-Pol gagna Saint-Cloud-sur-Saine , et eust passaige sur Saine ; et plusieurs autres choses.	7
CHAP. XXXII. Comment le comte de Charollois se par- tist, et toute son armée , du pont Sainet-Cloud , pour aller allencontre du duc de Bretagne, qui ne pooit passer pour les gens du roy ; et comment il	

scent que le roy de Franche venoit hastivement pour le ruer jus.....	12
CHAP. XXXIII. Comment le roy Loys de Franche vint hastivement du pays de Bourbonnois, pour combattre le comte de Charollois.....	13
CHAP. XXXIV. Comment le comte de Charollois fait ses batailles et meit ses gens en ordonnance pour attendre la puissance du roy.....	17
CHAP. XXXV. De la bataille ou rencontre qui fust faite sur le Mont-le-Héry.....	18
CHAP. XXXVI. Comment aucuns de Paris saillirent hors de la ville et prindrent les fuyants de la bataille qui avoient abandonné le comte de Charollois.....	23
CHAP. XXXVII. Comment, après la bataille de Mont-le-Héry, le comte de Charollois fait enterrer les morts.....	25
CHAP. XXXVIII. Comment le roy de Franche se partist de Corbeil et alla à Paris; et comment il envoya l'évesque de Paris devers le comte de Charollois...	26
CHAP. XXXIX. Comment les ducs de Berry et de Bretagne vindrent et arrivèrent à Estampes, devers le comte de Charollois; et du comte de Charny, qui fust rué jus par les gens du roy, et prins prisonnier.....	29
CHAP. XL. Comment les ducs de Calabre, de Bourbon, de Nemours, comte d'Arminacq, et autres, arrivèrent à Estampes; et comment le roy alla à Rouen; et autres choses.....	31
CHAP. XLI. Comment on sommia à ceux de Paris qu'ils se rendissent au duc de Berry et aux princes qui estoient en sa compagnie.....	34
CHAP. XLII. Comment l'évesque de Paris pourchassa	

tant que tresves feurent données; et des nouvelles qui vindrent ès pays du duc de Bourgogne, auquel on rapporta que le comte de Charollois avoit esté desconfit et rué jus, au Mont-le-Héry, du roy...	35
CHAP. XLIII. Comment ceux de Compiègne assaillirent Roye, et comment le seigneur de Boulliencourt requist ayde de gens pour garder Mont-Didier....	40
CHAP. XLIV. Comment les nouvelles vindrent ès pays du duc que le comte de Charollois avoit eu victoire au Mont-le-Héry.....	42
CHAP. XLV. Comment ceux du pays de Liège envoyèrent deffier le comte de Charollois; et de l'alianche que le roy de Franche print aux Liégeois...	43
CHAP. XLVI. Comment le duc de Bourgogne envoya de l'argent à son fils; et comment le roy alla à Conflans devers le comte de Charollois; et autres choses....	49
CHAP. XLVII. Comment ceux de la ville de Dynant pendirent la pourtraicture du comte de Charollois devant Bouvynes; et des opprobres qu'ils disoient de lui; et autres choses.....	51
CHAP. XLVIII. Comment le roy de Franche alla à Conflans devers le comte de Charollois; et plusieurs autres choses.....	53
CHAP. XLIX. De la prinse du roy Henry d'Angleterre par le roy Edouard; et comment la ville de Rouen fust prinse par le duc de Bourbon, Ponthoise par les Bretons; et du miracle de saint Jacques; et d'autres choses.....	55
CHAP. L. De la mort de la comtesse de Charollois; et comment le comte de Nevers fust prins, et le chastelet et ville de Péronne.....	59
CHAP. LI. Comment les Liégeois feurent desconfits par les gens du duc de Bourgogne, à Montenacq,	

et jusques au nombre de deux mille ou plus de morts.....	62
CHAP. LII. Comment la paix fust traictiée entre le roy de Franche et les seigneurs de son sang.....	64
COPIE des lettres au prouffit du comte de Charollois, par le traictié de Conflans.....	67
COPIE encoires d'une lettre de don fait par le roy au comte de Charolois, pour parvenir au traictié de paix.....	78
CHAP. LIII. Comment le comte de Charollois prist congié au roy et aux princes de Franche, et se par- tist de Conflans; et comment le roy, à sa requeste, vint veoir toute l'armée du comte; et comment le duc de Normandie feit hommaige au roy de la duché.....	81
CHAP. LIV. Comment le comte de Charollois alla à Maisières-sur-Meuse, et illecq assembla son ost pour entrer au pays de Liége.....	83
CHAP. LV. Comment le duc de Normandie feit son entrée à Rouen, et comment, tantost après, le roy, à forche d'armes, rentra en Normandie; et se rendit tout le pays à lui, lequel il osta à son frère; et d'aucuns hérétiques en nostre foy qui feurent ards en la ville de Lille.....	85
CHAP. LVI. Comment le comte de Charollois entra au pays de Liége; et comment les Liégeois feirent tant qu'ils eurent tresves.....	91
CHAP. LVII. Comment le traictié de paix fust fait d'entre le duc de Bourgogne, son fils, et ceux du pays de Liége.....	93
CHAP. LVIII. Comment le comte de Charollois se par- tist de Saint-Tronc, et s'en alla veoir son père à Bruxelles, lequel le receipt à grande joye.....	96

	Page
CHAP. LIX. Comment ceux du pays de Liège, et par espécial ceux de la ville de Dynant, rompirent la paix par eux faite au duc de Bourgogne, et recom- menchèrent la guerre; et autres choses.....	103
CHAP. LX. De la sentence d'excommuniement que le pape jeta sur ceux de Dynant; et comment le duc et son fils assemblèrent leurs osts et allèrent mettre le siège devant la ville de Dynant; et autres choses.....	108
CHAP. LXI. Comment ceux de Dynant se rendirent par force d'estre battus d'engins.....	116
CHAP. LXII. De la destruction de la ville de Dynant; et comment elle fust ardse, et puis destruite et des- molie de tout poinct.....	121
CHAP. LXIII. Comment, après Dynant destruite, ledit duc retourna à Namur, et tout son ost, pour entrer au pays de Liège, et allèrent devant la cité; et des villes qui se rendirent au comte son fils.....	125
CHAP. LXIV. Comment la paix fust faite de rechief du comte de Charollois et du duc son père, et de ceux de la cité de Liège et du pays.....	128
CHAP. LXV. D'une piteuse aventure qui advint en ung village nommé Dyevast.....	133
CHAP. LXVI ET DERNIER. De la mort et trespas de Philippe, duc de Bourgogne, et de son enterrement. Fin et dernier chapitre de ce présent livre.....	140

DERNIER SUPPLÉMENT.



JOURNAL

D'UN BOURGEOIS DE PARIS.



PRÉFACE.

L'ÉDITION la plus complète que nous ayons du *Journal d'un Bourgeois de Paris* est celle publiée dans les Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, recueillis par dom des Salles, bénédictin, et mis au jour par de la Barre. Plusieurs extraits en ont aussi été publiés par le P. Labbe, par Denis Godefroy et par Dunod. On trouve parmi les manuscrits Dupuis, de la Bibliothèque royale, n° 275, la partie de ce journal publiée par Denis Godefroy; mais il m'a été impossible de découvrir aucun manuscrit complet de cet intéressant ouvrage. Il existe, dit-on, parmi les manuscrits de la reine Christine, au Vatican.

Suivant l'éditeur des Mémoires de France et de Bourgogne, le commencement du Journal, tel que nous l'avons, remonte à l'année quatorze cent cinq.

« Comme c'est en cette année quatorze cent cinq, dit-il, que commencèrent les troubles du royaume, auxquels les Parisiens prirent tant de part, il y a lieu de croire que le Journal ne remontoit pas plus haut; il étoit peu chargé d'abord, comme on le voit aux années quatorze cent neuf et quatorze cent dix, que nous avons tout entières, mais il est ensuite plus abondant, et contient une foule de détails intéressants, qu'on trouveroit mal aisément ailleurs. Au reste, ce n'est pas l'ouvrage d'un seul auteur : le pre-

mier qui y a mis la main n'a poussé son travail que jusqu'à l'an quatorze cent trente-un, et celui qui lui a succédé est beaucoup plus court.

» Le premier auteur a si bien marqué le temps où il écrivoit, que je ne comprends pas comment M. Dupuy ne l'a pas reconnu. Je ne m'arrête pas à la description qu'il fait, sous l'an quatorze cent trente, des désordres que commettoient les François, les Anglois, les Armagnacs, les Bourguignons et les Picards ; il en parle comme de maux présents, mais il avoit parlé de même de la triste situation où le roi Charles VI et la reine sa femme s'étoient trouvés en quatorze cent dix-neuf, après la perte de Pontoise : « Le dalphin, disoit-il en cet endroit, ne tend à » autre chose jour et nuit, ou les siens, que de gaster tout » le pays de son père à feu et à sang ; » et montrant ensuite sa sensibilité pour le roy, il ajoutoit : « Le pouvre roy et » la royne, depuis la prinse de Pontoise, ne se meuvent de » Troyes à pouvre mesnie, comme fussent-ils déchassé » hors de leur lieu par leur propre enfant, qui est grand » pitié à penser à toute bonne personne. »

» Quand on le voit parler en ces termes d'événements éloignés de onze ans l'un de l'autre, on est porté à croire qu'il composoit chaque année des mémoires de ce qui arrivoit de plus remarquable ; que les ayant digérés ensuite, il leur donna la forme où nous les voyons présentement, et qu'il en conserva quelques endroits comme il les avoit écrits d'abord, parce que le tour lui en parut touchant et propre à faire une certaine impression sur l'esprit de ses lecteurs. C'est là à peu près, si je ne me trompe, tout ce qu'on peut conclure des deux endroits que j'ai cités, si on les compare ensemble ; mais voici d'autres passages qui déterminent précisément le temps où il finit son Journal.

Le premier est sous l'an quatorze cent dix-neuf. L'auteur y parle des services qu'on fit à Paris pour le repos de l'âme de Jean, duc de Bourgogne; il s'intéresse pour lui, pour le sire de Noailles, de la maison de Foix, qui avoit été tué avec ce prince sur le pont de Montereau, pour tous les autres trépassés; et sa dévotion s'animant : « Dieu veuille, » ajoute-t-il, donner grâce à nous, et à toute cette gent de » le cognoistre, comme nous le devons, et nous doit ce » qu'il disoit à ses apôtres : *Paix soit avec vous!* Car par » cette malditte guerre, tant de maux ont esté faits, que je » cuide, en telx soixante ans passés par-devant, il n'avoit » pas eu ou royaulme de France, comme il a été de mal » DEPUIS DOUZE ANS EN ÇA. »

» L'auteur parle sur un ton un peu différent dans le second passage. C'étoit un de ces habitants de Paris qui avoit conçu une aversion furieuse contre ceux qu'ils appelloient Armagnacs; il s'emporte contre eux en toute rencontre, il en dit tout le mal qu'il peut : mais son affection pour les Bourguignons et leurs partisans ne l'empêche pas de les maltraiter aussi de temps en temps, et il est rare qu'il se refuse de qualifier de traîtres ceux qui étoient à la tête des affaires, de quelque parti qu'ils fussent : tel étoit le caractère de cet écrivain. Dans l'endroit dont il est question, il lui a plu de mettre dans la bouche de quelques paysans les injures qu'il avoit envie de dire à ceux qu'il appelle les gouverneurs; il les fait parler ainsi : « Que fe- » rous-nous? Mettons tout en la main du Deable; ne nous » chault que nous devenions. Autant vault faire du pis » qu'on peut comme du mieulx. Mieux nous vaulsist servir » les Sarazins que les chrestiens. Et pour ce faisons du pis » que nous pourrons. aussi-bien ne nous peut-on que tuer » ou que prendre. Car, par le faux gouvernement des traî-

» tres gouverneurs, il nous fault renyer femmes et enffants
 » et fouir aux boys come des bestes esgarées. » L'auteur,
 emporté par la véhémence de cette déclamation, ajoute
 tout de suite en son propre nom : « *Non pas ung an ne*
 » *deux, mais IL A JA QUATORZE OU QUINZE ANS QUE CETTE*
 » *DANCE DOULOUREUSE COMMENÇA, etc.* » Je ne crois pas qu'il
 soit nécessaire d'employer beaucoup de paroles pour mon-
 trer l'usage de ces deux passages : les douze années
 du premier commencent au temps de la mort du duc de
 Bourgogne, et les quatorze ou quinze années du se-
 cond, aux troubles qui suivirent de près la bataille d'A-
 zincourt.

» Il y a d'ailleurs dans le Journal certaines différences,
 qui montrent qu'il n'est pas tout entier du même auteur.
 Le premier, toujours mal intentionné, à l'égard de Char-
 les VII, a peine à lui accorder le titre de dauphin, cinq
 années même après la mort du roi son père; il ne le qua-
 lifie que de *cellui qui se dit dalphin*; et s'il l'appelle ailleurs
Roi de France, ce n'est uniquement que dans un endroit
 où il fait profession de rapporter ce que la Pucelle d'Or-
 léans avoit dit à ses commissaires. Il n'en est pas de même
 de celui qui a continué depuis quatorze cent trente-deux.
 Dès l'année suivante, il parle des *deux rois*, qu'il appelle,
 l'un *le roy Henri en France*, et l'autre *le roy Charles*.
 Un peu plus haut, il s'étoit encore distingué du premier
 auteur, dans la manière de parler de ceux qui étoient fi-
 dèles au roi; car, au lieu de les appeler simplement Arma-
 gnacs, il s'étoit contenté de les nommer *ceulx que on di-
 soit Arminaz*. Je pourrois obmettre une autre preuve, qui
 résulte de la manière dont les deux auteurs parlent des
 religieuses : le second ayant occasion d'en parler,
 les nomme *nonnains*, et c'est sous ce nom seul qu'il les

connaît, au lieu que le premier ne les appelle jamais autrement que *femmes de religion*.

» Ce seroit ici le lieu de donner quelques éclaircissements sur la qualité de l'un et de l'autre auteur; mais tout ce qu'on en peut dire d'assuré, c'est que le second étoit membre de l'Université de Paris, comme on peut le voir par la page 357 et suivantes, où l'on trouve une description peu vraisemblable du prodigieux savoir d'un jeune homme qui étoit en quatorze cent quarante-six à Paris. Dans cette description, l'auteur se met sans façon au nombre *des plus parfaits clercs de l'Université*, et je ne lui refuserois pas cet éloge, s'il ne donnoit en même temps des preuves de son ignorance. Il la montre encore ailleurs, en s'amusant à décrire des bagatelles, et en gardant un profond silence sur les événements les plus importants.

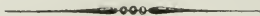
À l'égard du premier écrivain, qui étoit bien plus habile, il est certain qu'il demouroit à Paris, et l'on ne peut guères douter qu'il n'y fût employé, soit dans l'Église ou dans l'administration des affaires civiles; car il entre dans un détail, et montre une capacité qu'on ne peut pas supposer dans un simple bourgeois de ce siècle là. Au reste, si ce fut un curé ou un laïque, c'est ce qu'on ne peut assurer. On voit bien qu'il étoit dévoué à l'Université; mais on voit aussi qu'il admiroit les Gouais, les Caboches, les Saint-Yous; ces bouchers étoient ses héros, et pour eux il ne balance pas à fronder l'Université même: c'est *le Deable*, selon lui, *qui l'a conseillée*, lorsqu'elle propose au roi de rétablir la paix au préjudice de ces grands hommes, dont la domination ne pouvoit subsister que dans les temps de troubles. Ils *s'étoient avancez à garder la bonne ville à leur povair*. En parlant de leur bannissement, de la confiscation de leurs biens: *ainsi leur advint*, dit-il, *par fureur de prince, par*

murmure de peuple ; et il ajoute qu'on ne savoit pourquoi ils étoient si maltraités, *fors qu'on disoit qu'ils estoient trop convoiteux*. Leurs femmes n'avoient pas moins de part à son estime, *elles estoient femmes d'onneur et d'estat, et la plus grant partie de elles n'avoient oncques eslongé Paris sans honneste compaignie* : c'est à l'occasion de leur bannissement qu'il en parle ; son cœur en est déchiré, il trouve surtout insupportable qu'on leur eût marqué la ville d'Orléans pour le lieu de leur exil, parce que *toutes femmes ont vitupérées d'estre menées à Orléans.* »

L'auteur ne nous apprend pas, toutefois, la raison pour laquelle il pouvait être plus deshonorant d'être banni à Orléans que partout ailleurs.

J.-A. BUCHON.

DERNIER SUPPLÉMENT.



JOURNAL

DUN

BOURGEOIS DE PARIS.



ENVIRON dix ou douze jours après , furent changées les serrures et clefs des portes de Paris , et furent faits monseigneur de Berry et monseigneur de Bourbon capitaines de la ville de Paris ; et vint si grand foeson de gens d'armes à Paris , que aux villaiges d'entour ne demeurèrent aussi comme nuls gens : toutes voies , les gens du dessusdit duc de Bourgogne ne prenoient rien sans payer , et comptoient tous les soirs à leurs hostes et payoient tout sec en la ville de Paris. Et estoient , ce temps durant , les portes de Paris fermées , non quatre : c'est assavoir la porte Saint-Denys , Saint-Anthoine , Saint-Jacques , Saint-Honoré. Et le dixiesme jour de septembre ensuivant furent murées de plastre la porte du Temple , la porte Saint-Martin , et celle de Montmartre. Et le vendredi ensuivant , douziesme jour dudit mois , arriva à Paris l'évesque de Liége ; et lui fist faire serment le prévost de Paris , et autres , à l'entrée de la porte Saint-De-

nys, que il ne seroit contre le roy ne contre la ville, ne lui ne les siens ; mais leur seroit garant de trestout son povair : et ainsi le promist-il par la foi de son corps et par son seigneur; et après entra à Paris, et fust logé en l'ostel de la Trimouille. Et icellui jour, après sa venue, fust crié ce que on mist des lanternes à bas les rues et de l'eau aux huis et aussi fist-on. Et le dix-neuviesme jour dudit mois de septembre fust crié et commandé que on estoupast les pertuis qui donnoient clarté dedans les celiers. Et le vingt-quatriesme jour ensuivant fust commandé par trestouts les ferez et maréchaux de Paris et chauderonniers, qu'on fist des chaisnes comme autresfois avoient esté ; et lesdits ouvriers de fer commencèrent le lendemain, et ouvrèrent festes et dimanches et par nuict et jour. Et le vingt-sixiesme jour dudit mois de septembre fust crié de parmi Paris que qui auroit puissance d'avoir armure si en achatast pour garder la bonne ville de Paris. Et le dixiesme jour d'octobre ensuivant, jour de samedi, vint telle esmeutte en la ville de Paris, comme on pourroit guères voir, sans sçavoir pourquoi. Mais on disoit que le duc d'Orléans estoit à la porte de Saint-Anthoine à toute sa puissance, dont il n'estoit rien ; et les gens du duc de Bourgogne s'armèrent : car les gens de Paris furent si esmeus, comme se tout le monde feust contre eux et les voulsist détruire ; et si ne sceust-on oncques pourquoi ce fust.

L'an mil quatre cent-neuf, le jour de la mi-aoust

fist tel tonnoyre , environ entre cinqou six heures au matin, que une image de Nostre-Dame, qui estoit sur le moustier de Saint-Ladre, de forte pierre et toute neuve , fust du tonnoyre tempestée et rompue par le milieu , et portée bien loing de là ; et à l'entrée de la villeote Saint-Ladre, au bout de devers Paris, furent deux hommes tempestés , dont l'ung fust tué tout mort, et ses soulliers ses chausses, et son gippon furent tous dessirés , et si n'avoit point le corps entamé ; et l'autre homme fust tout affolé.

Item, le lundi septiesme jour d'octobre ensuiuant, c'est assavoir mil quatre cent-neuf, fust prins ung nommé Jehan de Montagu, grand maistre d'hostel du roy de Franche, emprés Saint-Breuctor, et fust mis en petit Chastelet; dont il advint telle esmeutte à Paris à l'eure qu'on le print; comme se tout Paris fust plain de Sarazins; et si ne sçavoit nul pourquoi ils s'enfuyoient; et le print ung nommé Pierre des Essarts, qui pour lors estoit prévost de Paris; et furent les lanternes commandées à allumer, comme autrefois, et de l'eau à huis, et toutes les nuicts le plus bel guet à pied et à cheval qu'on vist guères oncques à Paris; et le faisoient les mestiers l'ung après l'autre. Et le dix-septiesme jour du mois d'octobre jeudi, fust le dessus dit grand maistre d'hostel mis en une charrette, vestu de sa livrée, d'une houpelande de blanc et de rouge, et chaperon de mesme, une chausse rouge et l'autre blanche, ung esperon doré, les mains liées devant, une croix de bois entre ses

main, haut assis en la charrette, deux trompettes devant lui, et en cet estat mené à halles. Là ou lui couppa la teste; et après fust porté le corps au gibet de Paris, et pendu au plus haut en chemise à toutes ses chausses et esperons dorés; dont la ruineur dura à aucuns des seigneurs de Franche, comme Berry, Bourbon, Alençon et plusieurs autres. Donc il advint l'année ensuivant mil quatre cent dix, environ la fin d'aoust, que chacun en droit soi admena tant de gens d'armes autour de Paris, que à vingt lieues environ estoit tout dégasté; car le duc de Bourgoingne et ses frères admenèrent leurs puissances de devers Flandres et Bourgogne; mais ils ne prenoient que vivres ceux au duc de Bourgogne ne à ses aidants, mais trop largement en prenoient; et les gens de Berry et de ses aidants pilloient, roboient, tuoient en églises et dehors églises, spécialement ceux au comte d'Arminac et les Bretons; dont si grand charté s'ensuivit de pain, que plus d'ung mois le sextier de bonne farine valloit cinquante francs ou soixante, dont les pouvres gens de ville, comme au désespoir, fuioient; et leur firent plusieurs escarmouches et en tuèrent moult; et tout ce n'estoit que pour l'envie qu'ils avoient pour ce que les gens de Paris aimoient tant le duc de Bourgogne, et le prévost de Paris, nommé Pierre des Essarts, pour ce qu'il gardoit si bien la ville de Paris; car tout nuict et tout jour il alloit parmi la ville de Paris, tout armé, lui et grand foison de gens d'armes, et faisoit faire aux gens de Paris

toutes les nuicts le plus bel guet qu'ils pooient ; et ceux qui n'y pooient aller , faisoit veiller devant leur maison , et faire grands feus par toutes les rues jusques au jour ; et y avoit quarteniers , cinquante-niers , diseniers , qui ce ordonnoient ; dont ceux de devers Berry tindrent si court ceux de Paris par-devers la porte Saint-Jacques , Bordelles , Saint-Marciau , Saint-Michel , que les vignes demourèrent à vendenger et les semailles ; et plus à quatre lieues autour de Paris , devers lesdites'portes , jusques à la Saint-Climent , encore vendengeoit-on , et par la grâce de Dieu il y avoit très peu de pourris ; car il fist très bel temps ; mais ils ne se pooient eschauffer ès cuves , et si ne venoit pain à Paris qu'il ne convenist aller querre à force de gens d'armes par eaue et par terre ; et y avoit ung chevalier logé à la chapelle Saint-Denys , nommé messire Morelet de Betencourt , qui alloit querre le pain à Saint-Brice et ailleurs , lui et ses gens , tant que ce contens (débat) dura , qui dura jusqu'à la Toussains . Et un pou devant avoit preschié devant le roy le ministre des Mathurins , très bonne personne ; et monstra la cruauté que ils faisoient par deffaut de bon conseil , disant qu'il falloit qu'il y eust des traistres en ce royaume , dont ung prélat nommé le cardinal de Bar , qui estoit audit sermon le desmenti et nomma villain chien , dont il fust moult hay de l'Université et du commun ; mais à peu lui en fu , car il pratiçoit grandement avecq les autres qui portoient chacun une bende ; dont il estoit ambassadeur . Car le

duc de Berry portoit celle bende, et tous iceux de par lui; et se tindrent tellement en celle bende, qu'il advint que ledit prévost fust déposé pour l'envie qu'ils avoient sur le commun de Paris qui gardoit sibien : car aucuns et le plus de la bende, qui cuidoient de certain qu'on deubt piller Paris, et tout le mal qui se faisoit de de-là, chacun disoit que ce faisoit le comte d'Arminac, tant estoit de malle volonté plains et pour certain on avoit autant de pitié de tuer ces gens comme de chiens. Et quelconque estoit tué de là, on disoit: c'est ung Arminac : car ledit comte estoit tenu pour très cruel homme et tiran et sans pitié. Et certain, ceux de ladite bande eussent fait du mal plus largement, se ne fust le froid et la famine qui les fist traictier comme une chose non achevée, comme pour en charger arbitres; et fut fait environ le six novembre mil quatre cent dix; et s'en alla chacun à sa terre jusques à ce qu'on les mandast, et qui a perdu si a perdu. Mais le royaume de France ne recouvra la perte et le dommaige qu'ils firent en vingt ans ensuivans, tant viengne bien. En ce temps fut la rivière de Saine si petite, car oncques on ne la vit à la Saint-Jéhan d'esté plus petite qu'elle estoit à la Saint-Thomas devant Noël; et néantmoins, par la grace de Dieu, on avoit à Paris en ce temps, environ cinq semaines après l'allée des gens d'armes, très bon blé pour dix-huit ou vingt sols le sextier.

L'an mil quatre cent onze ensuivant, recom-

nuancèrent ceux de la bende leur mauvaise vie : car en aoust, vers la fin, vindrent devant Paris, du costé de devers Saint-Denis, et deffièreent le duc de Bourgoingne; et fit chacun son assemblée vers Mont-Didyer. Mais lors que les bandés sceurent la belle compaignie que Bourgoingne avoit, ils ne l'osèrent oncques assaillir; et si les attendit-il par cinq semaines. Quant le duc vit la chose, il dit qu'ils n'avoient guerre qu'au roy et à la bonne ville de Paris; lors renvoya ses communes et les convoya grand pays, et les faux bandés Armignacs commandèrent à faire tout le pis qu'ils pouvaient, et vinrent au plus près de Paris en plaines vendanges, c'est assavoir environ my-nuit entre samedi et dimanche, troisieme jour d'octobre mil quatre cent onze, furent à Pantin, à Saint-Ouyn, à la Chapelle Saint-Denis, à Montmartre, à Glinencourt, (Clignancourt) et partouts les villaiges d'entour Paris du dit costé, et assegèrent Saint-Denis; et firent tant de maux, comme eussent fait Sarrazins; car ils pendoient les gens, les uns par les pources, autres par les pieds, les autres tuoient et rançonnoient, et efforçoient femmes et bautoient feux; et quiconque ce feist, on disoit : ce sont les Armignacs; et ne demouroit personne èsdits villaiges que eux mesmes. Cependant vint Pierre des Essars à Paris, et fut prévost comme devant, et fit tant qu'on cria parmi Paris, qu'on abandonnoit les Armignacs et qu'on pouvoit les tuer, si les tuast et print leurs biens. Si y alla moult de gens qui plusieurs fois leur fi-

rent dommaige, et par espécialement compagnies, de villaiges qu'on nommoit brigans, qui s'assemblerent et firent du mal; assavoir sous l'ombre de tuer les Arminaz. En ce temps prindrent ceux de Paris, chapperons de drap pers et la croix Saint-Andrieu, un J au milieu de la croix, ung escu à la fleur de lis; et en mains de quinze jours avoit à Paris cent milliers, que hommes que enfants, signés de ladite croix; car nul n'ysoit de Paris qui ne l'avoit.

Item, le treiziesme jour d'octobre, prindrent les Arminaz le pont de Sainct-Cloud, par un faux traistre qui en estoit capitaine, qu'on nommoit Colinet de Pisex, qui leur vendit et livra; et furent tuez moult de bonnes gens qui estoient dedans, et tous les biens perdus, dont il y avoit grand foison; car tous les villaiges d'entour y avoient leurs biens, qui furent tous perdus par le faux traistre.

Item, le vingt-quatriesme jour d'octobre, prindrent Sainct-Denis, comme Sainct-Cloud, par trahison d'aucuns qui estoient dedans, si comme on disoit que le seigneur de Chalons en estoit consentant, lequel estoit au duc de Bourgoingne. Quant les bandés furent maistres des deux, de Sainct-Cloud et de Sainct-Denis, ils s'enorgueillirent tellement qu'ils venoient jusques aux portes de Paris; car leurs seigneurs estoient logés à Montmartre, et venoient jusques dedans Paris, et qui y entroit et issoit, dont ceux de Paris avoient grand doute. En ce temps, avoit à Paris ung escuier nommé

Edguerrand de Bournonville , et ung nommé Amé de Brey, qui moult leur firent d'escarmouches et de jour et de nuict : car les Arminaz doubtoient plus ces deux hommes, que le comte de Saint-Paul et toute sa puissance, qui lors estoit capitaine de Paris, et portoit en sa bannière fleurs de Bouraches.

Item, le seiziesme jour d'octobre, estoient les Arminaz emprès le moulin-à-vent au-dessus de Saint-Ladre. Adoncques issirent ceux de Paris, sans gouverneur, et allèrent sur eux tous nuds d'armes, fors que de trait et de piques de Flandres; et les autres estoient bien armés et vindrent sur la chaussée à eux, et tantost en tuèrent bien soixante à quatre-vingts, et leur ostèrent quant qu'ils avoient jusques aux brayes, et plus en eussent tué largement, se ne fust le chemin qui estoit estroit, et la nuict qui venoit; car non pourtant moult de ceux de Paris furent navrés; ainsi advint.

(*Quelques feuillets ont été déchirés*).

Adoncq estoient ceux de Paris moult esbahis; car on ne sçavoit nulle nouvelle du duc de Bourgogne, et cuidoit-on qu'il fust mort; et il estoit allé traiter aux Anglois en Angleterre; et revint à Paris le plustot qu'il pot, et y entra le vingt-troisiesme jour d'octobre, oudit an, et amena en sa compagnie bien sept à huit mille Anglois avecques ses gens; et le vingt-cinquesme jour dudit mois, allèrent les Anglois escarmoucher ou moulin à vent, et tuèrent moult des Arminaz et de leurs chevaux par force de trait.

Item, le huictiesme jour de novembre ensuiuant, oudit an, fist chascune disenne selon sa puissance de compagnons vestus de jacques et d'armes; et firent leur monstre cedit jour; et furent bien seize ou dix-sept cents, tretous forts hommes; et ce jour, environ dix heures de nuict, partist de Paris le duc de Bourgogne, avecques lui les compagnons dessusdits et les Anglois, et alla toute nuict à Saint-Cloud; et partist par la porte Saint-Jacques; et quant il fut devant le pont de Saint-Cloud, il fut le point du jour. Adoncq il fist assaillir ledit pont et la ville qui estoit toute plaine de très puissants gens d'armes Arminaz, qui moult se deffendirent; mais pou leur valust; car tantost furent desconfits, et tous mis à l'espée; et furent bien six cents tués; et le faux traistre qui avoit vendu ledit pont, fut prins en l'église de Saint-Cloud, au plus haut du clocher, vestu en habit d'un prestre, et fut admené à Paris en prinson; et le duc de Bourgogne fist mettre le feu dans le pont-levis, dont il s'en noya bien trois cent; et dit-on que ce fut de paour et de haste d'entrer en la tour. Et dit-on que ce fut ung des beaux assaux qu'on neust point veu passé à long-temps; car une partie de la plus grand force des Arminaz estoient en la tour, si que on ne la peust avoir si legièrement; et aussi tous les Arminaz de Saint-Denis y vinrent de l'autre costé de l'eau; si ne porent rien faire l'un à l'autre, que gaster leur trait. Lors fit le duc de Bourgogne retraire ses gens, et s'en revint à Paris pour aller assaillir ceux

de Saint-Denis. Et le lendemain allèrent à Saint-Denis le prévost, et Enguerran et ceux de Paris; mais ils n'y en trouvèrent nuls, tous s'en estoient fuis la nuit de devant, et passé la rivière par un pont de bois qu'ils avoient fait en ladite ville de Saint-Denis. Et ce jour que nos gens furent à Saint-Denis, estoit la vigile Saint-Martin d'hiver; et fut ce jour faite procession générale à Notre-Dame de Paris; et là, devant tout le peuple, fut maudite et excommuniée toute la compagnie des Arminaz et tous leurs aidants et confortants; et furent nommés par nom tous les grands seigneurs de la maldite bande: c'est assçavoir le duc de Berry, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le faux comte d'Arminac, le Connestable, l'archevesque de Sens, frère du devantdit Montagu, Robert de Tuillières, lieutenant du prévost de Paris, frère Jacques le Grand, augustin, qui le pis conseilloit de tous; et furent excommuniés de la bouche du Saint-Père, tellement qu'ils ne povoient estre absous par prestre nul, ne prélat, que du Saint-Père en article de mort. Et deux ou trois fois devant avoit esté faite à Paris telle procession et tel excommuniement sur la faulce bande.

Item, le jeudi douziesme jour de novembre, audit an, fut mené le faux traistre Colinet de Pisex, lui septiesme, ès halles de Paris, lui estant en la charette sur un aiz plus haut que les autres, une croix de fust (bois) en ses mains, vestu comme il fut prins, comme ung prestre. En telle manière fut

mis en l'escaffaut , et dépouillé tout nu ; et lui coupa-on la teste à lui sixiesme; et le septiesme fut pendu , car il n'estoit pas de leur fause bande ; et ledit Colinet faux traistre fut despecé les quatre membres ; et à chascune des maistres portes de Paris , l'un de ses membres pendu , et son corps au gibet , et leurs testes ès halles sur six places , comme faux traistres qu'ils estoient ; car on disoit tout certainement que ledit Colinet , par sa fause et desloyale trahison , fist dommaige de plus de deux millions en France , sans plusieurs bonnes gens qui estoient avec lui , qu'il fist tuer les uns , les autres rançonner , les autres emmener en tel lieu que on n'ouït puis nouvelles , puis fist-on mainte justice. Cependant alla monseigneur de Guienne et de Bourgogne devant Estampes , qui estoit de la bende ; et y furent par plusieurs jours ; tant que par miner , que par assaut , ils se rendirent au roy à sa volonté. Et fut prins le capitaine nommé Bourden , lequel fut mené en prinson en Flandres , et depuis ot sa paix. Puis refut prins ung autre chevalier de la bende , nommé messire Maussart du Bois , ung des beaux chevaliers que on peust voir , lequel ot la teste coupée ès halles de Paris ; et de sa force de ses espauls , depuis qu'il ot la teste coupée , bouted le tronchet si fort , qu'à pou tint qu'il ne l'abattit , dont le boureau ot tel fréour , que il en mourut à tantost après six jours , et estoit nommé maistre Guieffroy. Après fut bourel Capeluche , son varlet. Et en ce dit an fut fait connestable de France le

comte de Sainct-Paul, nommé messire Galleran, et alla en la comté d'Alençon; et là estoit messire Anthoine de Craon, lequel devoit avoir journée au comte d'Alençon, lequel n'osa oncques venir : si s'en revint ledit connestable. Et en revenant le cuida détruire le seigneur de Gaucourt, qui avoit bien en sa compagnie mille hommes d'armes ; mais, par la grâce de Dieu, ledit Gaucourt et ses gens furent desconfits honteusement, et en furent tués bien six cents, et bien cent noyés, et bien cinquante des plus gros prins, mais Gaucourt eschappa par son cheval. En icellui temps, se firent plusieurs escarmouches, dont on ne fait nulle mention ; car on ne faisoit rien à droit pour les traistres dont le roy estoit tout advironné.

En l'an mil quatre cent douze, sixiesme jour de mai, se mist le roy sur les champs, avecques lui son aîné fils, le duc de Guienne, le duc de Bourgogne et plusieurs autres, et allèrent droit en Ausserre; là furent aucuns jours. De là se départirent et allèrent assiéger la ville de Bourges en Berry, où estoit le duc de Berry, ancien de bien près quatre-vingts ans, oncle dudit roy de France, maistre et ministre de toute traïson de ladite bende, cruel contre le menu peuple, en tant que fut oncques tiran Sarazin, et aux siens comme aux autres, pourquoi il estoit assiégré. Et sitost que ceux de Paris sceurent que le roy estoit en la terre de ses ennemis, par commun conseil, ils ordonnèrent les plus piteuses processions qui oncques eussent esté

veues de l'âge d'homme. C'est assçavoir le pénultième jour de mai audit an , jour de lundi, firent procession ceux du palais de Paris, les ordres mandians et autres, tous nuds pieds, portant plusieurs saintures moult dignes , et portants la sainte vraie croix du palais. Ceux du parlement, de quelque estat qu'ils fussent , tout deux et deux, quelques trente milles personnes après avecques, tous nuds pieds. Le mardi , dernier jour de mai , oudit an , partie des paroisses de Paris firent processions , et leurs paroissiens autour de leurs paroisses , tous les prestres revestus de chappes ou de sourplis , chacun portant un cierge en sa main et reliques , tous pieds nuds, la chasse Saint-Blanchard, de Saint-Magloire , avecques bien deux cents petits enfants devant , tous pieds nuds, chacun cierge ou chandelle en sa main. Tous les paroissiens qui avoient puissance , une torche en leur main, tous pieds nuds, femmes et hommés. Le mercredi ensuivant , premier jour de juing , oudit an, en la forme et manière du mardi, fut faite la procession. Le jeudi ensuivant fut le jour du Saint-Sacrement; la procession fut faite , comme on a accoustumé. Le vendredi ensuivant , troisième jour de juing, oudit an , fut faite la plus belle procession, qui oncques fut guère vue ; car toutes les paroisses et ordres , de quelque estat qu'ils fussent , allèrent tous nuds pieds , portants, comme devant est dit , sainture ou cierge en habit de dévotion, du commun plus de quarante mille personnes avecques,

tous nuds pieds et à jeun, sans autres secrettes abstinences, bien plus de quatre mille torches allumées. En ce point allèrent portant les saintes reliques à Saint-Jehan en Grève. Là prindrent le précieux corps Nostre-Seigneur, que les faux Juifs bouillirent, en grands pleurs, en grands larmes, en grand dévotion, et fut livré à quatre évesques, lesquels le portèrent dudit moustier à Sainte-Geneviefve. à telle compagnie du peuple eommun; car on affermoit que ils estoient plus de cinquante et deux mille. Là chantèrent la grand messe moult dévotement, puis rapportèrent les saintes reliques où ils les avoient prises à jeun. Le samedi ensuivant, quatriesme jour dudit mois audit an, toute l'université, de quelque estat qu'il fust, sur peine de privation, furent à la procession, et les petits enfants des escoles, tous nuds pieds, chacun un cierge allumé en sa main, aussi-bien le plus grand que le plus petit; et assemblèrent en celle humilité aux Mathurins; de là s'en vindrent à Sainte Catherine du val des escolliers, portant tant de saintes reliques que sans nombre. Là chantèrent la grande messe, puis revindrent à cueur jeun. Le dimanche ensuivant, cinquiesme jour dudit mois oudit an, vindrent ceux de Saint-Denis en France à Paris, tous pieds nuds, et apportèrent sept corps saints, la sainte oriflambe, celle qui fut portée en Flandres, le saine clou, la sainte couronne, que deux abbés portoient accompagnés de treize bannières de procession; et à l'en-

contre d'eux alla la paroisse Saint-Huitace (Eustache), pour le corps de Saint - Huitace , qui estoit l'une desdites chasses, et s'en allèrent droit au palais de Paris tous. Là dirent la grande messe en grande dévotion, puis s'en allèrent. La semaine ensuivant, tous les jours firent moult piteuses processions chacun à son tour ; et les villages d'entour Paris semblablement venoient moult dévotement, tous nuds pieds, priant Dieu que par sa sainte grace , paix fût réformée entre le roy et le seigneurs de France: car par la guerre tout France estoit moult empirée d'amis et de chevaux ; car on ne trouvoit rien au plain pays , qui ne lui portoit.

Item , le lundi ensuivant, sixiesme jour dudit mois de juing audit an , allèrent ceux de Saint-Martin-des-Champs , avecques eux plusieurs paroisses de Paris et bailliages, tous nuds piés, accompagniés comme devant de luminaires et de reliques, à Saint-Germain-des-Prez. Là dirent la grant messe en grant dévociion ; et les autres paroisses allèrent aux martyrs, et là chantèrent la grant messe. Et ceux de Sainte-Catherine du Val des escolliers, vinrent chanter la grant messe à Saint-Martin-des-Champs.

Item , le mardi et mercredi septiesme et huitiesme jour dudit mois oudit an , fist-on procession , les parroissiens autour de leurs paroisses.

Item , le jendi neufviesme jour dudit mois oudit an , feurent plusieurs paroisses, accompagniées de très grant peuple d'église et de commun,

tous piés nuds , à grant reliquaire et luminaire , et en ce poinct allèrent à Boullongne-la-Petite ; là firent leur dévotion et dirent la grant messe , puis s'en revindrent.

Item , le vendredi ensuivant , dixiesme jour dudit mois oudit an , fust faitte procession générale , une des plus honorables que on eust oncques veue : car toutes les églises , collèges et parroisses y feurent tous nuds piés , et tant de peuple que sans nombre ; car le jour de devant avoit esté commandé que de chacun hostel y fust une personne ; et pour cette devote procession , plusieurs parroisses des villaiges d'entour Paris , y vindrent en grant dévotion et de moult loing , comme de plus de quatre grosses lieues , comme de par-delà Villeneuve-Saint-Georges , de Montgison , et d'autres villes voisines ; et vindrent à toutes les reliques dont ils porent finer , tous piés nuds , très anxien hommes , femmes grosses et petits enffents , chacun un cierge ou chandelle en sa main. Les sabmedi et dimenche , onziesme et douziesme jours dudit mois oudit an , on fist procession commune autour des parroisses. Le lundi , treiziesme jour dudit mois oudit an , vindrent ceux de Saint-Mor-des-Fossés , accompagniés de dix-huit bannières , des reliques , très grand foison , vingt croix , tous piés nuds , à Nostre-Dame de Paris , et chantèrent la grant messe. Le mardi ensuivant , le quatorziesme jour dudit mois oudit an , allèrent ceux de Paris , en procession à Saint-

Anthoine-des-Champs ; là dirent la grant messe. Le mercredi ensuivant , quinziesme jour dudit mois oudit an , fust faite un procession autour des parroisses. Le jeudi ensuivant , seiziesme jour dudit mois oudit an , feirent les parroisses de Paris , les processions aux Martyrs et à Montmartre ; là chantèrent la grant messe. Le vendredi ensuivant , allèrent à Saint-Denis en France , c'est assavoir Saint-Paul et Saint-Huitasse , les gens tous nuds piés ; là dirent la grant messe. Et tant comme on fist ces processions , ne fist jour qu'il ne pleust très fort que les trois premiers jours. Pour vrai ceux de Meaux vindrent à Saint-Denis , et de Ponthoise et de Gonesse , et par-delà vindrent à Paris en procession. Le sabmedi ensuivant , firent ceux du Chastelet , tous grands et petits , procession. Le dimenche ensuivant , procession aux parroisses. Le lundi ensuivant , Saint-Nicolas , Saint-Sauveur , Saint-Laurent , allèrent à Nostre-Dame de Boullongne-la-Petite , en la manière que dit est , d'avant le jeudi , neufviesme dudit mois. Tretout le temps que le roy fust hors de Paris , feirent ceux de Paris et ceux des villaiges d'entour , procession comme devant est dit ; et alloient chascun jour , par ordre en procession , aux péléinaiges de Nostre-Dame entour Paris , comme au Blanc-Mesnil , comme au Mesche et aux lieux plus renommés de dévociion. Et fust vrai que le sabmedi , troisesme jour dudit mois de juing , arriva le roy de France , avec son ost , devant la cité de Bourges

en Berri ; et quant ils feurent devant , ils assail-
lirent la ville moult asprement , et les Arminaz se
deffendirent moult fort ; mais moult feurent ag-
grevés ; si demandèrent trefves ; si feurent don-
nées deux heures , non plus. Ung pou avant que
les trefves feurent faillies , issirent hors les faux
traistres à grant compagnie , cuidant traïr et sour-
prendre nos gens qui point ne s'en gardoient ;
mais l'avant-garde les recula moult asprement ;
et si férèrent en eux si cruellement , que tous les
feirent flatir jusqu'aux portes ; et là feurent de si
près hastés les traistres , que le sire de Gaucourt
conduisoit , qu'en la place en demoura plus de
sept vingts hommes de nom , tous morts , et foison
prins , lesquels recogneurent qu'ils cuidoient em-
mener le roy par force , et tuer le duc de Bour-
gongne ; mais Dieu les en gardast celle fois ; puis
passèrent plusieurs jours sans aucun assaut. Cepen-
dant eux (*lacune*), ceux du chastel de Sansserre ,
lesquels avoient fait moult de grief en l'ost , car au
commanchement du siège par ceux-là et par au-
tres , pain y estoit si cher que ung homme n'eust
pas esté saoul de pain à ung respas pour trois sols
parisis ; mais tantost après , par la grasse de Dieu ,
il vint assez de vivres ; et si estoient bien en l'ost
plus de cinquante mille hommes à cheval , sans
ceux de pié qui estoient en grant foison.

Item , vers la fin de juillet , quant tout le pouvre
commun , et de bonnes villes et du plat pays , feu-
rent tous mengés , les ungs par tailles , les autres

par pillages, ils feirent tant que ils feirent traiter au jeune duc de Guyenne, qui ainsné fils du roy estoit, et qui avoit espousé la fille au duc de Bourgongne, tant qu'il leur accordast par faux traistres privés qui estoient entour le roy, qu'il les feroit tous estre en la bonne paix du roy : et ainsi le fist-il qui que le vouldist veoir ; car chacun estoit moult aggrévé de la guerre pour le grand chault qu'il faisoit ; car on disoit que d'aage d'homme qui fust, n'avoit-on veu faire si grand chault, comme il faisoit, et si ne plut point depuis la Sainct-Jehan-Baptiste, qu'il ne fust deux jours en septembre. Si furent les Arminaz si grevés, qu'ils estoient comme tous desconfists par tout le royaume, quant ce faux conseil traictié fust ainsi machiné, et fust ordonné qu'ils venroient tous en la cité d'Aussoire (Auxerre). En ce temps feurent plusieurs communes, comme de Paris, de Rouen et de plusieurs autres bonnes villes devant eux, (*ici manque quelque chose.*) et gagnèrent tantost la ville, et moult tuèrent de gens du plain pays, que tous se rebellèrent en tout le pays de Beausse ; car ils avoient tant de peine et de charge de gens d'armes, qu'ils ne sçavoient auxquels obéir. Si se tindrent aux Arminaz, qui là estoient les plus forts pour le temps que la malle guerre commença. Et quant lesdites communes vindrent à Dreux, ils les trouvèrent si rebelles, qu'ils les tuèrent tous ; et les faux traistres Arminaz, gens d'armes, qui devoient les secourir, s'enfouirent

au chastel de ladite ville, et laissèrent tuer les pauvres gens, et puis feurent assiégés de nos gens de commun si asprement, qu'ils ne se povoient plus tenir, quant ung chevalier qui estoit maistre gouverneur desdites communes, comme faux traistre, fist laisser l'assaut, et print grant argent des Arminaz, et fust du tout de la bande; et si disoit-on que c'estoit un des bons de Franche; et ne se sçavoit-on en qui fier; car il mist nos gens en tel estat qu'il leur convint partir à minuit pour eux en venir à Paris, ou autrement eussent esté tous tués par les faux traistres et autres gentils-hommes qui tant les hayoient, qu'ils ne les povoient souffrir, pour ce qu'ils besoingnoient si bien; car qui les eust crus, ils eussent nettoyé le royaume de France des faux traistres en moins d'ung an, mais autrement ne pot estre; car nul preud'homme ne fust escouté en ce temps. Et pour ce fust faite paix du tout à leur gré, qui que le vouldist veoir; car le roy estoit toujours malade, et son ainsné fils ouvroit à sa volenté plus que de raison, et croyoit les jeunes et les fols; si en faisoient lesdites bandes tout à leur guise; et fist-on par la joie d'icelle paix, les feuz avau Paris. Le premier sabmedi d'aoust mil quatre cent douze, et le premier mardi de septembre, fust criée parmi Paris à trompettes, mais il fust autrement; car il fust mis ès carrières de Nostre-Dame-des-Champs; et le pénultiesme jour dudit mois oudit an. le roy vint au bois, et le duc de Bourgongne

à Paris, et allèrent les bourgeois au-devant par commandement.

Item, le mardi, dix-septiesme jour de septembre, jour Saint-Cosme et Saint-Damien, fust despendu par nuit du gibet de Paris, Jehan de Montaigu, jadis grant maistre-d'hostel du roy, lequel avoit eu la teste couppée pour ses démérites; et fust porté à Marcoussy, aux Célestins, lesquels il avoit fondés en sa vie.

Item, le dimanche vingt-troisiesme jour d'octobre ensuivant, entra le roy à Paris, et fust faite à sa venue la plus grande feste et joie du commun, qu'on avoit veue passée avant douze ans; car petits et grands buccinoient; et vint avecques le roy, le duc de Bourbon et le comte de Vertus nepveu, et plusieurs autres; et feurent avec le roy à Paris, moult amés du roy et du commun, qui avoit grant joie de la paix qu'on cuidoit qu'ils tenissent bonnement; et ils ne tendoient qu'à la destruction du roy, et spécialement de la bonne ville de Paris et des bons habitants; et firent tant par leur mauvaise malice, pour mieux venir à leur malheureuse intencion, que plusieurs qui amoient et avoient amé le roy, et le prouffit commun, feurent du tout de leur mauvaise et faute intencion, comme le frère de la royne de Franche, Pierre des Essarts, prevost de Paris, et plusieurs autres, et par especial ledit prevost, qui se povoit venter que prevost de Paris, depuis cent ans devant, n'avoit eu aussi grant grace que ledit prevost

avoit et du roy et du commun; mais si mal se porta, qu'il convinst qu'il s'enfouist, lui et plusieurs des autres des plus grands, comme le frère de la royne, duc de Bavière, le duc de Bar, Edouart, Jacques de la Rivière, et plusieurs autres chevaliers et escuyers; et fut en la fin de février mil quatre cent douze, et demoura la chose plusieurs jours, aussi comme se on les eust oubliés. Et cependant l'université, qui moult amoit le roy et le commun, fist tant par grant diligence et grant sens, qu'ils orent tous ceux par escript de la maldite et fausse trahison; et la greigneur partie de tous les grands en estoient, tant gentils que villains. Et quant l'université, par grant cure, orent mis en escript spécialement tous ceux qui povoient nuire, cependant revindrent les dessusdits, qui fuis s'en estoient, et feirent les bons varlets, et brassèrent ung mariaige de la femme au comte de Mortaing, qui mort estoit, au frère de la royne, duc de Bavière; et estoit leur maleureuse intencion de faire leurs nopces loing, et de emmener le roy, pour estre maistres de Paris, de en faire toute leur volenté, qui moult estoit malvaïse. Et l'université, qui tout savoit ce, le fit sçavoir au duc de Bourgogne et au prévost des marchands, qui avoit nom Andrier d'Esperson, né de Quinquenpoix, et aux eschevins. Si firent tantost armer la bonne ville et clerks, devant diz, comme parurent, et ceux s'enfuirent ou chastel de Saint-Anthoine; et là se boutèrent par force; et le frère de la royne fist le bon varlet, et servoit le

roy aussi comme s'il n'en sceust riens, et ne se mut oncques d'avec le roy. Tantost après fut la ville armée, et assiégèrent ledit chastel; et jurèrent que jamais ne s'en partiroient tant qu'ils les eussent prins par force; et quant ceux qui dedans le chasteau estoient virent tant de gens, et si esmeus, si se rendirent vers le soir au duc de Guienne, et au duc de Bourgongne, qui en respondirent, ou les gens de Paris les eussent tous despéciés; car ils estoient bien vingt-quatre mille. Lors furent prins bien et estroitement, et menés au Louvre; et ce fut le cinq jour de may mil quatre cent treize, jour de vendredy; et ledit prévost demeura dedans Saint-Anthoine encore quatre ou cinq jours après; et fut allé querre et admené au Louvre environ l'heure du minuit, et là fut emprisonné; et la sepmaine de devant l'Ascension fut la ville de rechief armée, et allèrent en l'hostel de Saint-Paul, où le frère de la royne estoit, et là le prindrent, voulsist ou non; et rompirent l'uys de la chambre où il estoit, et prindrent avecques lui treize ou quatorze que dames que damoiselles, qui bien sçavoient sa malvaiseté; et furent tous menés au Louvre pèle-mêle; et si cuidoit ledit frère de la royne le lendemain espouser sa femme, mais sa chance tourna contre sa volonté. Le mercredi, vigille de l'Ascension, le dernier jour de may, oudit an mil quatre cent treize, fut amené ledit prévost du Louvre au palais en prinson, et cedit jour fut nommé le pont de la Planche de Mibray, le pont Nostre-Damie, et le

nomma le roy de France, Charles; et frappa de la trie sur le premier pieu, et le duc de Guienne, son fils, après, et le duc de Berry et de Bourgogne, et le sire de la Trimouille; et estoit l'heure de dix heures de jour au matin. Et en cedit mois de may print la ville chapperons blancs; et firent bien faire de trois à quatre mille, et en print le roy ung, et Guienne, et Bourgogne; et avant que la fin du mois fust, tant en avoit à Paris, que tout partout vous ne vissiez guères autres chapperons; et en prendrent hommes d'église et femmes d'onneur, marchandes, qui à tout vendoient les denrées.

Item, le dixiesme jour du mois de juin mil quatre cent treize, jour Saint-Landry, vigille de la Pentecoste, fut mené messire de Jacques de la Rivière, chevalier, et Symonet Petitmeny, escuyer, eux deux furent prins au palais du roy, et de là traînés jusques ès halles de Paris; c'est à sçavoir, Jacques de la Rivière, car il estoit mort, et se estoit tué d'une pinte pleine de vin, dont il s'estoit féru sur la teste si grant cop, qu'il se cassa la teste et la cervelle, et ledit Symonnet fut traîné jusques à la Heaumerie, et là mis en la charrette sur un ais assis, une croix en sa main, le mort traîné jusques ès halles, et là orent les têtes coupées; et dirent à la mort que d'eux deux c'avoit esté la plus belle prinse qui eust esté faite pour le royaume, passé avoit vingt ans; et iceux avoient esté prins au chastel de Saint-Anthoine, comme avant est dit.

Item, le jeudi ensuivant, autre, nommé Colin de Brey, escuyer, prins oudit lieu, comme avant est dit, et prins au palais, traîné comme Symonet d'avant dit, et coupé sa teste ès Halles, de la dite bande, très plein de tyrannie, très laide et cruelle personne, et reconnut plusieurs trahisons; car ilavoit en pensée de faire de par le prévost de Paris; car il cuida trahir ceux du pont de Charenton; et là fut pris, atout finance qu'il cuidoit faire passer pour ledit prévost, qui cuidoit passer par ledit pont celle nuit.

Item, le premier jour de juillet mil quatre cent treize, fut ledit prévost prins dedans le palais, traîné sur une claye jusques à la Haumerie, et puis assis sur ung ais en la charrette tout jus, une croix de bois en sa main, vestu d'une houppelande noire déchiquetée, fourrée de martres, une chausse blanche, ung escafinon (escarpin) noir en ses piés; en ce point mesné ès halles de Paris, et là on lui couppa la teste; et fut mise plus haut que les autres plus de trois pieds. Et si est vrai que depuis qu'il fut mis sur la claye, jusques à sa mort, il ne faisoit toujours que rire, comme il faisoit en sa grande majesté, dont le plus de gens le tenoient pour un fol; car tous ceux qui le véoient plouroient si piteusement, que vous ne ouïssiez oncques parler de plus grands pleurs pour mort d'homme; et lui tout seul rioit, et estoit sa pensée que le commun le gardast de mourir; mais il avoit en sa volonté, s'il eust plus vescu, de trahir la ville, et de la livrer

ès mains de ses ennemis, et de faire lui-même très grands et cruelles occisions, et piller, et rober les bons habitants de la bonne ville de Paris, qui tant l'aimoient loyaument; car il ne commandit rien qu'il ne fissent à leur pouvoir, comme il apparoist qu'il avoit prins si grant orgueil en soi, car il avoit assez offices pour six ou huit fils de contes ou de bannerets. Premièrement, il estoit prévost de Paris, il estoit grand bouteiller, maistre des eaux et des forests, grant général, capitaine de Paris, de Cherbourg, de Montargis, grant fauconnier, et plusieurs autres offices; dont il cueillit si grant orgueil, et laissa raison; et tantost fortune le fist mener à celle honteuse fin. Et saichiez que quant il vit qu'il convenoit qu'il mourust, il s'agenouilla devant le bourrel, et baisa ung petit image d'argent que le bourrel avoit en sa poitrine; et lui pardonna sa mort moult doucement, et pria à tous les seigneurs que son fait ne fust point crié tant qu'il fust descollé; et on lui octroya. Ainsi fust descollé Pierre des Essarts, et son corps mené au gibet, et pendu au plus haut. Et devant environ deux ans, le duc de Braban, frère du duc de Bourgogne, qui véoit bien son outrageux gouvernement, lui dist, en l'hostel du roy: « Prévost de » Paris, Jehan de Montagu a mis vingt et deux ans » à soi faire couper la teste; mais vraiment vous » n'y en mettez pas trois»; et non fist-il, car il n'y mist qu'environ deux ans et demi depuis le mot; et disoit-on par esbattement parmi Paris, que ledit duc estoit prophète vrai disant.

Item, vers la fin dudit mois, recommencèrent ceux de la maldite bande à venir près de Paris, comme autrefois avoient esté; et vuidèrent ceux des villages d'entour Paris, tout ce qu'ils avoient, et l'amenèrent à Paris. Et lors fut fait ung traité pour faire la paix, et devoit estre fait à Pontoise; et y alla le duc de Berry, le vingtiesme jour dudit mois, jour Sainte-Marguerite, et le duc de Bourgongne le lendemain vigille de la Magdeleine; et là furent environ dix jours pour cuider la paix, et firent tant qu'elle fut oncques faite; et n'eust esté aucunes demandes que lesdits bandés demandèrent qui estoient inraisonnables, car ils demandoient aucuns de ceux de Paris pour en faire leur plaine volonté, et autres choses touchans vengeance très cruelle, laquelle chose ne leur fut point accordée; mais à celle fin que la paix ne tinst à ceux qui de par le roy y estoient allés, firent tant que lesdits bandés envoyèrent à sauf-conduit leurs ambassadeurs avec la compagnie de Berry et Bourgongne, et ceux de Paris, pour parler au roy à bouche; et entrèrent le jour saint Pierre, premier jour du mois d'aoust ensuivant, qui fut au mardi; et parlèrent au roy à bouche tout à leur volonté, qui leur fist faire très bonne chère. Quant est des demandes et des réponses, je ne tais; car trop longue chose seroit: mais bien sçai que ils demandoient toujours à leur pouvoir la destruction de la bonne ville de Paris et des habitans.

Item, le jeudi troisesme jour dudit mois d'aoust,

fut l'université de Paris à Saint-Paul demander congé au roy de proposer le lendemain certaines choses qui moult estoient prouffitables pour la paix du royaume ; laquelle chose leur fut octroyée. Et le lendemain, jour de vendredi, quatriesme jour d'aoust, comme se le diable les eust conseillé, proposèrent tout au contraire de ce qu'ils avoient devant conseillé par plusieurs fois ; car leur première demande fut que mist hors tous les prisonniers, qui de la trayson dont Pierre des Essars, messire Jacques de la Rivière et Petitmesnil avoient eu les testes couppees, estoient droit maistres et ministres ; et estoient : le duc de Bavière, frère de la royne de France, messire Edouart, duc de Bar, le sire de Boissay et deux de ses fils, Anthoine des Essars, frère dudit Pierre des Essars, et plusieurs autres, lesquels estoient emprisonnés au Louvre, au palais et au petit Chastellet. En après, que tous ceux qui contrediroient leurs demandes touchant la paix, fussent tous habandonnés, leurs corps et leurs biens. Après, autres demandes firent-ils, et ne proposèrent point pour la paix de ceux qui avoient gardé à leur pover la ville de Paris, et qui avoient esté consentans d'emprisonner les devantdits prisonniers pour leur démérites. Et si sçavoient-ils bien que tous les bandés les hayoient jusques à la mort. Iceux hayes estoient maistre Jehan de Troyes, juré de la ville de Paris, consierge du palais, deux de ses fils, ung nommé Jean le Gouays et ses deux fils, bouchers, Denisot Caboche, Denisot de Saint-

Yon, tous deux bouchers ; ledit Caboche capitaine du pont de Charenton, ledit de Saint-Yon capitaine de Saint-Cloud. Iceux estoient en la présence , quant le propos fut ottroyé , qui leur sembla moult dure chose ; et s'en vindrent tantost à l'hostel de la Ville , et là assemblèrent gens , et leur monstrèrent comment la paix qui estoit traitée , n'estoit point à l'onneur du roy , ne du duc de Bourgogne , ne au prouffit de la bonne ville , ne des habitants , mais à l'honneur desdis bandés , qui tant de fois avoient menti leur foi. Mais jà pource le menu commun , qui jà estoit assemblé en la place de Grève , armés tous à leur pover , qui moult désiroient la paix , ne vouldrent oncques recevoir leurs paroles : mais ils commencèrent tous à une voix à crier : *La paix , la paix ! et qui ne la vieult , si se traie au sénestre et qui la vieult ; se traie au costé dextre !* Lors se trairent tous au costé dextre ; car nul n'osa contredire à tel peuple. Cependant le duc de Guienne et le duc de Berry se mirent au chemin pour venir en Grève ; mais quant ils furent devant l'hostel d'Anjou , on ne les osa oncques laisser entrer en Grève , pour paour qu'aucune motion de peuple ne se feist ; et s'en allèrent au Louvre ; et en ostèrent le duc de Bar et le duc de Bavière à trompettes ; et à aussi grant onneur furent admenés , comme s'ils venissent de faire le plus bel fait com puist faire en ce monde de sarazinesine ou d'autre part. Et en venant querre les prisonniers dessusdits , c'est à

çavoir, le duc de Bavière, le duc de Bar, et autres qui estoient au Louvre, ils rencontrèrent le duc de Bourgogne qui alloit à Saint-Paul, et de ce ne scavoit riens. Si fut moult esbahi quant on lui dit la chose. Toutes voies il dissimula celle fois, et alla avecques eux au Louvre. regardant faire l'exploit devant dit. Après ce fait ils revindrent au palais, et crioit-on *Nouël!* partout où ils passoient, Audit palais estoit le sire de Boissay, deux de ses enfans et Anthoine des Essars, qui furent tous délivrés plainement, qui que le vouldist voir, fust tort ou droit. Et tantost le duc de Guienne, qui ouvroit à voulonté, abandonna les corps et les biens de tous ceux qu'il scavoit bien qui avoient causé de les emprisonner. Pour lors estoit concierge du palais maistre Jehan de Troie, devant nommé, et là demouroit; mais après l'abandonnement, en moins d'heures que on ne seroit allé de Saint-Nicolas à Saint-Laurens, l'hostel dudit de Troye fut tout pillé et desnué de tous biens, ses serviteurs prins, menés en diverses prisons. Le bonhomme soi arma le mieux qu'il pot, et tous les autres par tel parti, c'est à scavoir, les Gouais, les enfans dudit de Troye, les enfans Saint-Yon et Caboche, et plusieurs autres, qui la bonne ville s'estoient avancés de garder à leur povoir; mais for'une leur fut si perverse à celle heure, que se ils eussent esté trouvés, fust du gentil ou du commun, ils eussent esté tous despéciés; et si ne scavoit-ou pourquoi, fors qu'on disoit qu'ils estoient trop convoiteux. Or voit-on

comme peu de fiance partout; car le jour de devant ils eussent peu, s'ils eussent voulu, faire assembler la ville de Paris en une place. Ainsi leur advint par fureur de prince, par murmure de peuple, et furent tous leurs biens mis en la main du roy. Ainsi fust. Advint après, que le duc de Guienne et les autres vindrent à Saint-Paul; et changèrent, ce propre jour de vendredy, le prévost de Paris, qui estoit allé en Picardie pour le roy, et estoit nommé le Borgne de la Heuse, et la baillèrent à ung des serviteurs au duc d'Orléans mort, qui estoit Breton, et estoit nommé Tanneguy du Chastel. Ils changèrent deux des eschevins et misrent deux autres, c'est à sçavoir Perrin Oger, changeur, Guillaume Giraffe, charpentier, qui avoient renommée d'estre de la bande. Ils laissèrent Andry de Spire prévost des marchands, pour sa très bonne renommée.

Item, ils firent les deux ducs devant dits, de Bavière et de Bar, cappitaines, l'ung de Saint-Anthoine, et l'autre du Louvre; et autres de Saint-Cloud, du pont de Charenton, firent cappitaines tous haineux du commun.

Item, le sabmedy ensuivant, fist chercher autour de Paris pour trouver aucuns des gouverneurs devant dits; mais nul n'en trouva, et ce jour fut terminé qu'on meist des lanternes par nuit.

Item, le dimanche ensuivant, sixiesme jour d'aoust mil quatre cent treize, fut criée la paix par les carrefours de Paris, et que nul ne se meslast de choses que les seigneurs feissent, et que nul ne

feist armé, se non par le commandement des quarteniers et cinquanteniers ou diseniers.

Item, le mercredy ensuivant, fut fait sire Henry de Marle chancelier de France, et fut desposé maistre Huistase de Lestre, qui l'avoit esté environ deux mois; et l'avoit esté fait par les bouchers devant dits; et avoient desposé messire Ernault de Corbie, qui bien avoit maintenu l'office plus de trente ans; et fut cappitaine de Paris le duc de Berry le vendredy ensuivant; et ce jour revint le prévost, c'est à sçavoir le Borgne de la Heuse, et fut remis en sa prévosté, et l'autre, voulsist ou non, deposé. Et ainsi ouvroit fortune à la vollée en ce royaume, qu'il n'y avoit ni gentil ne autre qui sceust quel estat estoit le meilleur. Les grands s'entrehayoient, les moyens estoient grevés par subsides, les très pouvres ne trouvoient où gaignier.

Item, le seiziesme jour d'aoust, ou dit an, furent murées la Porte Saint-Martin et celle du Temple; et fist si chaut, que les raisins d'entour Paris estoient presque bons à vendanger en icelui temps.

Item, le vingt-troisiesme jour d'aoust, fut despendu le devant dit prévost et Jacques de la Rivière, et furent mis en terre benoiste par nuict; et n'y avoit que deux torches; car on le fist très celérement pour le commun, et furent mis aux Maturins.

Item, la troisesme sepmaine d'aoust ou environ, furent commencés huguez (chaperon) pour ceux qui gouvernoient, où il avoit foison feuilles d'argent;

et en escript d'argent le droit chemin , et estoient de drap violet. Et avant que la fin d'aoust fust, tant en avoit à Paris que sans nombre , et spécialement ceux de la bande , qui estoient revenus à cent et à milliers, la portoient. Et lors commencèrent à gouverner et misrent en tel estat tous ceux qui s'estoient meslés du gouvernement du roy et de la bonne ville de Paris, et qui y avoient mis tout le leur, que les ungs s'enfuoient en Flandres, autres en l'empire, ou outre mer, ne leur chaloit-on; mais se tenoient moult heureux, quant ils pouvoient eschapper comme truans (mandians), ou comme paiges, ou comme porteurs d'aventure, ou en autre manière, quelle que ce fust; et nul si hardi d'oser parler contre eux.

Item, celledite sepmaine, s'en alla le duc de Bourgogne hors de Paris, et fait le mariage de une de ses filles, comme on disoit; mais de ce rien n'estoit.

Item, le venderdi quinziésme jour de septembre mil quatre cent treize, fust osté le corps du faux traistre Colinet de Pisieux du gibet, et ses quatre membres des portes, qui devant avoit vendu le pont de Saint-Cloud; et néanmoins il estoit mieux digne d'estre ars ou baillé aux chiens, que d'estre mis en terre benoiste, sauf la chrétieneté; mais ainsi faisoient à leur volonté les faux bandés.

Item, le jour de Saint-Mathieu ensuivant, fust deffermée la porte Saint-Martin, qui avoit esté murée par commandement des bandés, et par eux

fust faite démurer, qui ainsi gouvernoient tout, ne nul n'en osoit parler; et environ dix ou douze jours devant, fust déposé le prévost des marchands; c'est assavoir, Andriet d'Espéron, et y fust remis Pierre Gensien, qui moult avoit esté contraire au menu commun, et s'en estoit foui pour ses faits avec les bandés, qui le remirent en son office, fust tort ou droit.

Item, le vingt-cinquesme jour de septembre mil quatre cent treize, démistrent le Borgne de la Heuse de la prévosté de Paris, et firent prévost de Paris ung de leur bande nommé Andri Marchant. En conclusion, il ne demoura oncques nul officier du roy que le duc de Bourgongne eust ordonné, qui ne fust osté ne déposé, sans leur faire aucun bien; et faisoient crier la paix aux samedis ès halles; et tout le platpays estoit plain de gens d'armes, de par eux; et firent tant par *placebo*, qu'ils olrent tous les grigneurs (plus grands) bourgeois de la ville de Paris de leur bande, qui par semblant avant, avoient amé moult le duc de Bourgongne, pour le temps qu'il estoit à Paris; mais ils se tournèrent tellement contre lui, qu'ils eussent mis corps et chevance pour le destruire lui et les siens; ne personne, tant fust grand, n'osoit de lui parler que on le sceust, qu'il ne fust tantost prins et mis en diverses prinsons, ou mis à grand finance ou banni. Et mesme les petits enfants qui chantoient aucunes fois une chanson qu'on avoit faite de lui, où on disoit : *Duc de Bourgongne, Dieu te remaint en joie!* estoient soullés en la boue, et

navrés villainement desdits bandés, ne nul n'osoit les regarder, ne parler ensemble en-mi les rues, tant les doubtoit-on pour leur cruauté, et à chacun disoit : faux traistre ! chien bourgoignon ! je regni Dieu se vous ne serez pilliés.» Et en ce temps estoit toujours le roy mallade et enfermé ; et ils tenoient son aisé fils, qui estoit duc de Guienne, et avoit épousé la fille du duc de Bourgongne, dedans le Louvre, de si près, que homme ne pavoit parler à lui ne nuict ne jour que eux ; dont le povre commun de Paris avoit moult de détresse au cueur, qu'ils n'avoient aucun chef qui pour eux parlast ; mais autre n'en pavoient faire. Ainsi gouvernèrent lesdits bandés tout octobre, novembre, décembre, janvier ¹ mil quatre cent treize.

Item, à l'entrée de février oudit an, vint le duc de Bourgongne à Saint-Denys ; et fust le neufviesme jour dudit mois ; et le samedi ensuivant il cuidoit entrer à Paris pour parler au roy ; mais on lui ferma les portes ; et furent murées, comme autresfois avoient esté ; avecq ce très grand foison de gens d'armes les gardoient jour et nuict, et nulle de deçà les ponts n'estoit ouverte que celle de Saint-Anthoine, et delà celle de Saint-Jacques ; et estoit garde de la porte de Saint-Denys le sire de Gaule, et de celle de Saint-Martin Loys Bourdon, qui donna tant de peines à Estampes ; et le duc de Berry gardoit le Temple ; Orléans Saint-Martin-des

1. Et janvier 1414, nouveau style

Champs; Arminac l'ostel d'Artois, qui estoit le droit chief d'eux; Alençon, Behaine, brief tous estoient deçà les ponts, et si n'avoient hardement d'ouvrir nulles des portes, tant fust paour; et convint ce samedi devant que ceux qui admenoient les biens à Paris, comme le pain de Saint-Brice, comme autres biens et vivres, plusieurs furent jusques à une heure sonnée, pour attendre qu'on ouvrist la porte; mais oncques ne fust en leur hardement de l'ouvrir, tant ils avoient grand paour du duc de Bourgongne; et convint que les dits bonnes gens, si remenassent leurs denrées; et les menèrent en l'ost du duc de Bourgongne, qui fit crier sur la hart, qu'on ne prinst rien sans payer; et là vendirent leurs denrées biens. Et fust ainsi Paris fermé bien quatorze jours, que homme n'osoit et ne pavoit besoingner aux champs; et si n'y avoit nuls gens d'armes sur les champs plus près que Saint-Denys, où estoit le duc de Bourgongne et ses gens, qui nul mal ne faisoient à créature nulle; et disoit-on qu'il ne vouloit rien à homme nul que au roy Louis duc d'Anjou, pour ce que ledit Louis avoit un fils, lequel avoit espousé une des filles audit duc; et sans sçavoir cause pourquoi ledit Louis fist despartir son fils de ladite fille dudit duc de Bourgongne, et la renvoya comme une bien povre ou simple dame à son père ledit duc, et plus fort avoit tant fait au duc de Bretaigne, qu'il donna en mariage une sienne fille, qui n'avoit mie encore trois ans à ce dit fils du roy Louis, qui estoit mari à la

filles devant dite, fille du duc de Bourgogne. Et en celle dite sepmaine, firent crier, sur la hart, que nul du commun ne se armast, et qu'on obéist au duc de Bavière et au comte d'Arminac, qui estoient deux des hommes du monde qui plus haïssoient les bonnes gens de Paris. Ainsi estoit tout gouverné comme vous avez ouï.

Item, le samedi ensuivant, dix-septiesme jour de fevrier, oudit an, fust crié ledit de Bourgogne à trompettes parmi les carrefours de Paris, banni comme faux traistre, meurtrier, lui et tous les siens, habandonnés corps et biens, sans pitié ne sans merci.

Item, en iceluy temps, chantoient les petits enfans, au soir, en allant au vin ou à la moustarde, tous communément : *Vostre c... a la toux, com-mère, vostre c... a la toux, la toux*. Si advint par le plaisir de Dieu qu'un mauvais air corrompu, chut sur le monde, qui plus de cent mille personnes à Paris mist en tel, qu'ils perdirent le boire, le manger et le reposer; et avoient très forte fiebvre deux ou trois fois le jour, et espécialement toutes fois qu'ils mengeoient; et leur sembloient toutes choses quelxconques amères et très mauvaises et puantes; et toujours trembloient où qu'ils fussent; et avecques ce, qui pis estoit, on perdoit tout le povair de son corps, que on n'osoit toucher à soy de nulle part que ce fust, tant estoient grevés ceux qui de ce mal estoient atteints; et duroit bien sans cesser trois sepmaines, ou plus; et commença à bon escient à l'entrée du

mois de mars oudit an, et le nommoit-on le tac ou le horion; et ceux qui point n'en avoient, ou qui en estoient guéris, disoient par esbattement: « En as-tu? Par ma foi, tu as chanté, *vostre c.... a la* » *toux, commère.* » Car avec tout le mal devant dit, on avoit la toux si fort et la rume et l'enroueüre; on ne chantoit rien qui fust de hautes messes à Paris; mais sur tous les maux la toux estoit si cruelle à tous, jour et nuict, qu'aucuns hommes, par force de tousser, estoient rompus par les génitoires toute leur vie; et aucunes femmes qui estoient grosses, qui n'estoient pas à terme, orent leurs enfantssans compaignie de personne par force de tousser, qui convenoit mourir à grant martyre et mère et enfant; et quant ce venoit sur la garrison, ils jetoient grant foison de sanc par la bouche et par le nez et par-dessous, qui moult les ébaysoit, et néanmoins personne ne mouroit; mais à peine en pavoit personne estre guari: car depuis que l'appetiz de manger fust aux personnes revenu, si fust-il plus de six sepmaines, avant qu'on fust nettement guari. Ne fisisien nul ne sca-voit dire quel mal c'estoit.

Item, le dernier jour de mars ou dit an, vigile de Pasques flories, mesnèrent les devant diz bandez, le roy et son ainsné filx, escrier contre le duc de Bourgongne, et lui feirent assiéger Compiengne. Ainsi lui feirent passer la sepmaine pe-neuse, et les Pasques en celle bonne besongne; et cependant ceux qui devoient garder la ville, comme le roy Loys, le prévost de Paris et leur bandes

feirent et ordonnèrent une grosse taille, et feirent crier parmi Paris que chacun portast la bande; et tantost plusieurs la prindrent tout à plain. Et fust au mois d'avril après Pasques. Et en cedit mois fut ars le pont à Choisy tretout, et si ne pot homme sçavoir qui ce avoit fait, mais moult de bonnes gens y perdirent tout le leur entièrement.

Item, ou mois d'avril quatorze cent quatorze, la derraine sepmaine, fust prinse Compiengue, par ainsi que ceux qui dedans estoient ne se armeront jamais contre le roy pour quelque homme du monde, sur peine de perdre corps et biens sans merci, et d'estre réputés pour traistres à toujours.

Item, de là eux s'en allèrent à Soissons, et assiégèrent la ville, et y firent plusieurs assaux, où ils gagnèrent pou; car dedans estoit Enguerran de Bournonville, un homme moult prisié en armes, qui en estoit capitaine. Si la gardoit si soigneusement jour et nuict que oncques n'y porent riens gagner en icelui temps, car ledit Enguerrand ne laissoit reposer ceux de l'ost ne par nuict ne par jour, et en prenoit souvent et menu de bons prisonniers. Et advint, à un assaut où il estoit, que le bastard de Bourbon y survint, et se mist en la meslée très asprement, et Enguerran le navra à mort. Si laissèrent ceux de l'ost l'assaut, et Enguerran s'en alla en la cité, lui et ses gens.

Item, le vingtiesme jour du mai, oudit an, que fortune, qui avoit tant amé Enguerran, le fist troubler aux gens de ladite ville, par quoi un très grant murmure s'esmeut contre lui; et machinèrent que

quant il iroit à la monstre pour veoir ses gens, ils livreroient la ville à ceux de l'ost, et sauveroient leurs vies s'ils pouvoient. Si advint que Enguerran sceust leur volenté; et se meslèrent l'ung à l'autre de paroles, et les autres de fait. Adonc issit ung homme en larrecin hors de la ville, qui dit en l'ost : « Se vous voulez assaillir la cité, vous » l'aurez enprésent; car ceux de la ville se sont » meslés aux gens Enguerran; et ne trouverez per- » sonne qui la deffende; car tous sont courus à la » meslée. » Tantost la ville fut assaillie très asprement, et fut tantost prise et abandonnée à tous, et tous les biens et les corps. Là fut prins Enguerran, qui bien se deffendit, et plusieurs autres gentils-hommes de sa compaignie; mais rien ne leur valut; car tous furent prins et liés et admenés par charretées à Paris; et en moururent tous par le jugement des bandez, qui faisoient du tout à leur vouloir; et fut la ville prinse le vingtiesme jour de mai, quatorze cent quatorze, à un lundi après diner; et Enguerran ot la teste couppée en ladite ville le vingt-cinquiesme jour dudit mois, et plusieurs autres; et plusieurs en furent pendus; et les femmes de religion et autres prudes femmes et bonnes pucelles efforcées, et tous les hommes rançonnés, et les petits enfants; et les églises et les reliques pillées et livrées, et vestements; et avant qu'il fust dix jours après la prinse de la ville, elle fut si pillée au net, qu'il n'y demoura chose qu'on peust emporter. Et dit-on qu'on n'oüyt oncques

parler que les Sarrazins feissent pis que firent ceux de l'ost en ladite ville, par le mauvais conseil qui pour lors estoit entour le bon roy, dont homme n'osoit parler.

Item, quant ils eurent fait du pis qu'ils porent en ladite ville, ils mesnèrent le roy à Laon; et entra dedans sans noise et sans tançon (débat), car ils prindrent exemple à ceux de Soissons.

Item, il est vrai que ceux de la bande, qui pour lors gouvernoient le royaume à Paris et ailleurs, firent faire les feux comme on fait à la Saint-Jehan, aussitost que ils sceurent la nouvelle de la destruction de la ville, comme si eussent esté Sarrazins ou mescréants que on eust destruits. Ne il n'estoit nul qui de ce osast parler, ne en avoir pitié devant les bandés et bandées; dont vous eussiez veu à cesdicts feux et à la vigile Saint-Jehan et Saint-Pierre, plus de quatre mille femmes, toutes d'estat, non pas d'honneur, toutes bandées, et des hommes sans nombre; et estoient si obstinés à celle faulce bande, qu'il ne leur estoit pas advis qu'il fust digne de vivre qui ne la portoit; et s'aucun homme en parlast par adventure, se on le pouvoit sçavoir, il estoit mis à grant finance ou banni, ou longue peine de prinson sans merci.

Item, de Laon s'en alla le roy à Perronne; et là vindrent ceux de Gant, et de Bruges et du Franc, et des autres bonnes villes de Flandres parlementer; et aussi y vint la dame de Houlende; et ne firent rien.

Item, de là s'en alla le roy devant la cité d'Arras, et y fust moult longuement le siège. .

Item, en cedit an mil quatre cent quatorze, fust commencée par lesdits bandés une confrairie de Saint-Laurent aux Blancs-Manteaux, le jour de l'invencion de Saint-Estienne, troisieme jour d'aoust; et disoient que c'estoit la confrairie des vrais et bons catholiques envers Dieu et leur droit Seigneur; et fut la Saint-Laurent au vendredi; et le dimanche ensuivant, firent leur feste à Saint-Laurent; et feurent plus de quatre cents tous bandés, que hommes que femmes; et n'osoit ne homme ne femme estre au mostier ne à leur feste, s'il n'avoit la bande; et aucunes personnes d'honneur qui y estoient allés veoir leurs amis pour la feste Saint-Laurent qui se faisoit au dimanche, en feurent en très grand danger de leurs biens, pour ce qu'ils n'avoient point de bandes.

Item, en ce temps estoient guerres par toute France; et si y avoit si grant marché de vivres à Paris, de pain et de vin; car on avoit une pinte de bon vin sain et net pour ung denier parisis, blanc et vermeil, en cent lieux à Paris, et pain à la value; et en toute celle année, ne fust trouvé du creu d'icelui vin qui devenist gras, ne boutté, ne puant.

Item, ceux de l'ost en avoient grant charté, car ils feurent moult devant Arras, sans riens faire.

Item, quant ils veirent que trestouts enchéris-

soient leurs biens, et trestouts les chevaux mouroient de faim, par tout ils firent crier la paix, le onziesme jour de septembre, environ trois heures après minuit, à un mardi; et quant ils partirent des tantes, après le cri qui avoit esté tel, que nul homme, sur peine de la hart, ne mist feu en son logis. Mais les Gascons, qui estoient en l'aide de la bande, firent le contraire; car ils meirent le feu partout où ils peurent, en despit de ce qu'on s'en alla ainsi; et fust le feu si grand qui courut au pavillon du roy par derrière; et eust esté le roy ars, qui ne l'eust mis hors par-devers le meilleur, et dirent ceux qui se salvèrent que ou feu demoura plus de cinq cents hommes qui feurent ars qui estoient malades dedens les tantes.

Item, le jeudi ensuivant, fust sceu à Paris; et ne ouistes oncques plus belle sonnerie à Paris qu'on y fist iceluy jour; que (car) depuis le matin jusques au soir, en tous les moustiers de Paris on sonnoit; et faisoit-on grant joie pour l'amour de la paix.

Item, ce jeudi treiziesme jour de septembre, ung jeune homme osta la bande à l'image Saint-Huistace qu'on lui avoit baillée, et la deschira en despit de ceux qui lui avoit baillée; et tantost fust prins, tort ou droit, lui fust le poing couppé sur le pont Allais, devant Saint-Huistace, et fust banni à tousjours mais; et si ne fust oncques homme qui osast dire le contraire, tant estoit tout

mal gouverné et de mauvaises gens. Et si sçachez que tous ceux qui devant Arras avoient esté, ou la plus grant partie, quant ils venoient, estoient si décharnés, si pâles, si empirés, qu'il sembloit qu'ils eussent esté en prison six ou huit mois au pain et à l'eau; et n'en apportèrent que péché, et en mourut plus de onze mille, quant ils vuidèrent à leur aise.

Item, le onziesme jour d'octobre ensuivant, ung jeudi, fust fait ung champ de bataille à Saint-Quin, d'un Breton et d'un Portugal; et estoit l'un au duc de Berry, et l'autre au duc de Bourgogne; et feurent mis ou champ à outrance; mais ils ne firent chose dont on doie parler, car on dist tantost ho! lorsqu'ils devoient faire armes. Et fist ce faire le duc de Berri pour le Breton, qui estoit de la bande, dont il avoit moult grant paour; car le Portugallois se maintenoit en son harnois si très légèrement, que chascun lui donnoit la victoire; mais on ne pot oncques dire lequel la deust avoir au vrai.

Item, le sabmedi ensuivant, treiziesme jour dudit mois d'octobre oudit an, vint le roy à Paris, à belle compaignie de ceux de Paris; et plut tout le jour se très fort, qu'il n'y avoit si joli qui n'eust voulu estre à couvert; et soudainement, environ huit heures de nuit, commenchèrent les bonnes gens de Paris, sans commandement, à faire feus, et à bucciner le plus grandement qu'on eust veu, passé cent ans devant, et les tables en-mi

rues drecées à tous venants par toutes les rues de Paris qui point ayent de renom.

Item, le vingt-troisiesme jour d'octobre desposèrent le prévost; c'est à sçavoir, Andry Marchant; et firent lesdits bandez prévost ung chevalier de la cour du duc d'Orléans, qui estoit baron, nommé messire Tanneguy du Chastel; et ne le fut que deux jours et deux nuits, pource qu'il n'estoit pas bien de leur accort. La troisesme journée ensuiwant, fut reffait prévost sire Andry Marchant, très cruel et sans pitié, comme devant est dit.

Item, en cedit temps, entre la Saint-Remy et Noël, lesdits bandés, qui tout gouvernoient, firent bannir tontes les femmes de ceux que devant avoient bannis sans mercy; qui estoit moult grande pitié à veoir; car toutes estoient femmes d'honneur et d'estat, et la plus grande partie de elles n'avoient oncques eslongné Paris sans honneste compaignie, et ils estoient accompagnés de sergents très crueulx; et qui plus destraignoit le cueur, c'estoit qu'on les envoyoit toutes au pays du duc d'Orléans, tout au contraire du pays où leurs amis et maris estoient. Et encore autre chose qui leur venoit au devant; car toutes femmes sont vitupérées d'estre menées à Orléans. Et là les envoyoit-on le plus; mais autrement ne pouvoit estre pour le temps, car tout estoit gouverné par jeunes seigneurs, senon le duc de Berry et le comte d'Arminac.

Item, les festes de Noël ensuiwant, c'est à sça-

voir mil quatre cent quatorze, fut fait par le roy, le comte d'Alençon, duc d'Alençon ; et fut faite duchié qui n'estoit que comté; ne oncques mais n'avoit esté duchié jusques à celui jour ; ainsi en fut.

Item, à l'entrée de février ensuivant, joustèrent le roy et les seigneurs en la grande rue Saint-Anthoine, entre Saint-Anthoine et Sainte-Catherine du Val des Escolliers, et y avoit barrières. En ces joustes, vint le duc de Breban, pour traictier la paix ; et josta, et gagna le prix. Ad ce temps estoient les Anglois à Paris pour traictier d'ung mariaige à une des filles du roy de France.

Item, le mardi, dix-neuviesme jour, fust desposé de la prévosté de Paris Andry Marchant, qui autresfois avoit esté desposé par ses démérites; mais il finoit toujours par argent; fors que à celle fois en ladite prévosté fut remis sire Tanneguy du Chastel la seconde ou la troisiésme fois. Mais en ce temps aussi estoient chevaliers d'Espagne et de Portugal, dont trois du Portugal, bien renommés de chevalerie, prindrent, par ne sçai quelle folle entreprinse, champ de bataille encontre trois chevaliers de France, c'est à sçavoir : François de Grinquos..., la Roque...., Morigon; et fut à outrage ordonné au vingt-troisiésme jour de febvrier, vigille Saint-Père et Saint-Oüien; et fut avant soleil....., qu'ils entrassent en champ; mais en bonne vérité de Dieu, ils ne mirent pas tant qu'on mettroit à aller de la porte Saint-Martin à celle de Saint-Anthoine, à cheval, que les Portugallois

ne fussent déconfits par les trois François, dont la Roque fut le meilleur.

Item, le sabmedi ensuivant, vigille Saint-Mathieu, fut la paix criée parmi Paris, à trompes; et disoit chacun que ce avoit fait le duc de Breban; et feist-on au sabmedy plus de feus parmi Paris que toutes les autres fois devant dites; et si estoit les quatre-temps des brandons.

Item, environ sept ou huit jours en mars, fut Saine si cruelle à Paris, que ung moulle de buche valoit neuf ou dix sols parisis, et ung cent de costerets, qui les vouloit avoir bons, vingt-huict ou trente-deux sols parisis; le sac de charbon, douze sols parisis; bourées, foin semblablement, tuille, plastre en la manière; et si sachez que depuis la Toussaint jusques à Pasques, ne fut oncques jour qu'il ne cheist eaüe de jour ou de nuit; et dura la eaüe jusques en my-avril, qu'on ne povoit aller ès marez entre Saint-Anthoine et le Temple, ne dedans la ville, ne dehors.

Item, le dix-septiesme jour d'avril, fut mondit seigneur de Guienne en l'hostel de la ville, et ordonna trois eschevins nouveaux, c'est à sçavoir, Pierre de Grantrüe, Andriet d'Esparnon, et Jehan de Louviers, et desposa Pierre Oger, Jehan Marcel, Guillaume Tirasse.

Item, le jour de Saint-Marc ensuivant, fut criée de parmi Paris, la paix, à trompettes, sur peine de perdre corps et biens qui la contrediroit.

Item, le mois d'aoust ensuivant, au commence-

ment, arriva le roy d'Angleterre à toute sa puissance en Normandie, et prit port emprès Harrefleu, et assiégea Harrefleu et les bonnes villes d'entour.

Item, M. de Guienne, fils aîné du roy, se partist de Paris le premier jour de septembre, à ung dimanche au soir, à trompes; et n'avoit que jeunes gens avec lui; et partist pour aller contre les Anglois; et le roy de France son père se partist le neuviesme jour ensuivant, pour aller après son fils, et alla à Saint-Denis au giste; et tantost après fut cueillie à Paris la plus grande taille qu'on eust vu cueillir d'aage d'homme, qui nul bien ne fist pour le prouffit du royaume. Ainsi estoit tout gouverné par lesdits bandés; car Harrefleu fut prins par les Anglois ou dit mois de septembre, le quatorziesme jour, et tout le pays gasté et robbé, et faisoient autant de mal les gens d'armes de France aux povres gens, comme faisoient les Anglois; et nul autre bien n'y firent; et si fist bien sept ou huict sepmaines, puis que les Anglois furent arrivés, aussi bel temps comme on vit oncques point faire en aoust et en vendanges, jour de vie d'homme, et aussi bonne année de tous les biens; mais néanmoins, pour ce ne s'avança oncques nul des seigneurs de France de combattre les Anglois qui là furent.

Item, les dessusdits bandés, le dixiesme jour d'octobre mil quatre centquinze, firent à leur poste (gré) un prévost des marchands nouvel et quatre eschevins; c'est à sçavoir, le prévost des marchands,

Philippe de Breban, fils d'un impositeur, les échevins, Jehan du Pré, espicier, Estienne de Bonpré, pelletier, Regnault Pidoye, changeur, Guillaume d'Ausserre, drappier; et si estoient le roy et M. de Guienne à ce jour en Normandie, l'un à Rouen et l'autre à Vernon, ne oncques ceux de Paris n'en sceurent rien, tant que ce feust fait; et furent moult esbahis, le prévost des marchands et les eschevins qui devant estoient, quant on les desposa sans autre mandement du roy ne du duc de Guienne, ne sans le sceu des bourgeois de Paris.

Item, le vingtiesme jour dudit mois ensuivant, les seigneurs de France oüyrent dire que les Anglois s'en alloient par la Picardie: si les tint monsieur de Charollois si court et de si près, qu'ils ne porent passer par où ils cuidoyent. Adoncques allèrent après tous les princes de France, sinon six ou sept, et les trouvèrent en ung lieu nommé Agincourt, près de Roustanville; et en ladite place, le jour Saint-Crepin et Crepinien, ils combattirent à eux; et estoient les François plus la moitié que les Anglois; et si furent François desconfits et tués, et prins des plus grands de France.

Item, tout premièrement le duc de Breban, le comte de Nevers, frères du duc de Bourgogne, le duc d'Alençon, le duc de Bar, le connestable de France, Charles de Labrait, le comte de Marle, le comte de Roussy, le comte de Salmes, le comte de Vaudemons, le comte de Dampmartin, le marquis du Pont; ceux cy nommés furent tous morts

en la bataille, et bien trois mille esperons dorés sur les autres ; mais de ceux qui furent prins et menés en Angleterre, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Richemont, le comte de Vendosme, le mareschal de Bouciquaut, le fils du roy d'Ermenie, le sire de Torsy, le sire de Helly, le sire de Mouy, M. de Savoisy, et plusieurs autres chevaliers et escuyers dont on ne scet les noms. Oncques, puis que Dieu fut, ne fut fait telle prinse en France par Sarrazins, ne par autres ; car avec eux furent morts plusieurs baillis de France qu'ils avoient avec eux admenés. les communes des bailliages, qui tous furent mis à l'épée, comme le bailli de Vermandois et ses gens, le bailli de Mascon et ses gens, celui de Sens et ses gens, celui de Senlis et ses gens, celui de Caen et ses gens, le bailli de Meaulx et ses gens ; et disoit-on communément que ceux qui prins estoient, n'avoient pas esté bons ne loyaux à ceux qui moururent en la bataille. Environ trois sepmaines après, vint le duc de Bourgogne assez près de Paris, moult troublé de la mort de ses frères et de ses hommes, pour cuider parler au roy, ou au duc de Guienne ; mais on lui manda qu'il ne fust si hardy de venir à Paris ; et fist-on tantost murer les portes, comme autresfois ; et se logèrent plusieurs cappitaines au Temple, à Saint-Martin et ès places devant dites, par deffaulte des seigneurs ; et furent toutes les ruelles d'entour les lieux devantdits prises desdits cappitaines, ou de leurs gens, et les povres gens

boutés hors de leurs maisons ; et à grant prière et à grande peine avoient-ils le couvert de leur hostel ; et cette laronnaille couchoient en leurs lits, comme ils feissent à dix ou douze lieues de Paris ; et n'estoit homme qui en osast parler, ne porter coustel, qui ne fut mis en diverse prison, comme au Temple, à Saint-Martin, à Saint Magloire, en Tyron et en autres diverses prisons.

Item, environ la fin de novembre, l'an mil quatre cent quinze, le duc de Guienne, aîné fils du roy de France, moult plain de sa volenté plus que de raison, accoucha malade, et trespassa le dix-huictiesme jour de décembre oudit an, jour mercredi des quatre-temps ; et furent faittes ses vigilles le dimanche ensuivant, à Nostre-Dame de Paris ; et fut apporté du Louvre sur les espauls de quatre hommes ; et n'y avoit que six hommes à cheval, c'est à sçavoir devant ; après, les quatre ordres mandiant et les autres collèges de Paris ; après, sur un grant cheval lui et son paige ; sur ung autre fut le chevalier du guet ; après grant pièce le prévost de Paris. Après le corps fut le duc de Berry, le comte d'Eu et ung autre. En ce point fut porté à Nostre-Dame de Paris, et là fut enterré le lendemain.

Item, en ce temps fut le pain très cher ; car le pain qu'on avoit devant pour huit blancs, valoit cinq sols parisis, et bon vin pour deux deniers parisis la pinte, En ce temps furent les portes murées, comme autresfois, pour le duc de Bourgongne, qui

estoit près de Paris , et grant foison de gens d'armes , parquoi fromaiges et œufs furent si chers , qu'on n'avoit que trois œufs pour un blanc , et un fromaige commun pour trois ou quatre sols parisis. Et Paris estoit gardé par gens étranges ; et estoient leurs cappitaines , ung nommé Remonet de la Guerre , Barbasan , et autres tous mauvais et sans pitié ; et pour mieux faire leur volenté , mandèrent le comte d'Arminac , personne excommuniée , comme devant est dit , nommé Benart , et de celui firent connestable de France à ung lundy en la fin de décembre ; et le prévost de Paris , au mois ensuivant , fut fait admiral de France , gouverneur de la Rochelle ; et fut desposé d'estre admiral une mauvaise personne nommée Clignet de Breban , qui moult fit de mal en France , comme il fut admiral.

Item , le duc de Bourgongne estoit toujours en la Brie , ne ne pouoit parler au roy , ne le roy à lui , pour puissance qu'ils eussent eux deux ; car les traistres de Franche disoient au roy , quant il demandoit , qui moult le demandoit souvent , que plusieurs fois on l'avoit mandé ; mais il ne daignoit venir , et d'autre part mandoient au duc de Bourgongne , qui estoit à Laingny , que le roy lui defendoit sa terre , sur peine d'estre réputé pour traistre faux.

Item , le douziesme jour du mois de février fust fait par les dessusdits bandés ledit comte d'Arminac seul de tout le royaume de Franche à qui il en

dépleust, car le roy estoit toujours mal disposé. En celui temps s'en alla le duc de Bourgogne en son pays.

Item, le premier jour de mars mil quatre cent quinze ensuivant, jour de Saint-Aubin, entra l'empereur roy de Hongrie à Paris, à ung dimanche; et vint par la porte Saint-Jacques; et fust logé au Louvre; et le deux, mardi ensuivant, furent envoyées semondre les demoiselles de Paris et des bourgeoises les plus honnestes, et leur donna à disner en l'hostel de Bourbon le dixiesme jour ensuivant après sa venue, et à chacune aucun joüel.

Item, il fust à Paris environ trois sepmaines, et puis s'en alla devers Angleterre pour avoir les prisonniers du sang de Franche, qui là estoient de la prise d'Agincourt.

Item, commençant la sepmaine penneuse ensuivant, qui fust entrant le treiziesme jour d'avril mil quatre cent quinze, entreprindrent aucuns des bourgeois de Paris de prendre ceux qui ainsi tenoient Paris en subjection; et devoient ce faire le jour de Pasques, qui furent le dix-neuviesme jour d'avril: mais ils ne le firent point par scus; car il fust sceu par ceux de la bande, qui les prindrent et les misdrent en prison; et le vingt-quatriesme jour dudit mois d'avril mil quatre cent seize, fust mené en ung tombeel à boüe le doyen de Tours, chanoine de Paris, frère de l'évesque de Paris de devant celui qui pour lors estoit, maistre Nicolle

d'Orgemont, fils de feu Pierre d'Orgemont. En ce point, vestu d'ung grand mantel de violet et chaperon de mesmes, fust mené ès halles de Paris; et en une charrette devant estoient deux hommes de honneur sur deux ais, chacun une croix de bois en sa main; et avoit l'ung esté eschevin de Paris. et l'autre estoit homme d'honneur, et estoit marcher en ars nommé maistre Régnault, et l'eschevin Robert de Belloy; et à ces deux on couppa les testes, voyant ledit d'Orgemont, lequel n'avoit qu'un pied; et après la justice fust ramené sans oster dudit tonberel en prison ou chastel Saint-Anthoine; et environ quatre jours après fust preschié ou parvis Nostre-Dame de Paris, condampné en chartre perpétuelle au pain et à l'eaue.

Item, le premier samedi de mai ensuivant furent décollés pour ce fait, trois moult honnestes hommes, et de moult bonne renommée; c'est assavoir le signeur de Lours, de la porte Baudet, ung tainturier nommé Durant de Vry, ung marchand de laton et espinglier, nommé Jehan Perquin; et estoit ledit tainturier maistre de la soixantaine des arbalestriers de Paris.

Item, le septiesme jour de mai fust crié parmi Paris que nul ne fust si hardi de faire assemblée à corps, ne à nopces, ne en quelque manière, sans le congié du prévost de Paris. En ce temps avoit, quant on faisoit nopces, certains commissaires et sergents aux despens de l'espousé, pour garder que homme ne murmurast de rien.

Item, le huitiesme jour de mai, venderdi, furent ostées les chaisnes de fer qui estoient à Paris, et furent portées à la porte Saint - Anthoine. En ce temps estoit toujours le pain si cher, que petits mesnaiges n'en pouvoient avoir leur saoul; car la charté dura moult longuement; et coustoit bien la douzaine, que on avoit devant pour dix-huict deniers, quatre sols parisiz.

Item, le samedi ensuivant, neuviesme jour dudit mois, furent ostées les armures aux bouchers en leurs maisons, tant de Saint Germain, de Saint-Marcel, de Sainte-Geneviefve et de Paris.

Item, le lundi ensuivant fust crié parmi Paris, sur peine d'estre réputé pour traistre, que tout homme, prestre, clerc ou lay, portast ou envoyast toutes ses armures, quelles qu'elles fussent, ou espées, ou badelaires, ou hachets, ou quelque armure qu'il eust, au chastel de Saint-Anthoine.

Item, le venderdi quinziesme jour dudit mois, firent lesdits commencer à abatre la grant boucherie de Paris; et le dimanche ensuivant vendirent les bouchers de ladite boucherie leurs chars sur le pont Nostre-Dame, moult esbahis pour les franchises qu'ils avoient en la boucherie, qui leur furent toutes ostées; et sembloit ce dimanche que lesdits bouchers eussent eu quinze jours ou trois semaines de temps à faire leurs estaux, tant furent bien ordonnés du venderdi jusques au dimanche.

Item, le venderdi ensuivant furent commencées à murer les portes comme autrefois.

Item, le lendemain de la Saint-Laurens ensui-
vant, firent crier lesdits bandés parmi Paris, que nul
ne fust si hardi d'avoir à sa fenestre coffre ne pot,
ne hocte, ne coste en jardin, ne bouteille à vinaigre
à sa fenestre qui fust sur rue, sur peine de perdre
corps et biens, ne que nul ne se baignast en la ri-
vière, sur peine d'estre pendu par la gorge.

Item, le jour de Saint-Laurens ensui-
vant, feirent chanter lesdits bandés aux Quinze-Vingts,
fust tort ou droit; et y avoit commissaires et ser-
gens qui faisoient chanter devant eux tels pres-
tres qu'ils vouloient, malgré ceux dudit lieu, les-
quels vouloient que on leur fist droit de certains
prisonniers qui estoient au Geole, lesquels feu-
rent prins en la franchise par l'outrage du prévost
de Paris; et feurent prins le vingt-cinquiesme jour
de mai, vigile de l'Ascension de Nostre-Seigneur;
et fust avant la Saint-Laurens ensui-
vant, que on chantast ne messe ne vespres en ladite église.

Item, la première sepmaine de septembre en-
sui-
vant, fist-on desense aux bouchiers que plus
ne vendissent leur char sur le pont Nostre-Dame;
et celledite sepmaine commenchèrent à vendre
en la halle de Beauvais, à Petit-Pont, à la Porte-
Baudais; et environ quinze jours après, commen-
chèrent à vendre devant Saint-Lieufray, au Trou-
Pugnais.

Item, en celle sepmaine fust crié que nul ser-
gent à cheval ne demourast hors de la ville de
Paris, sur peine de perdre son office.

Item, fust crié celledite sepmaine que lesdits estaux de boucherie seroient bailliés au prouffit du roy au plus offrant, et que lesdits bouchers n'y auroient quelque franchise.

Item, le mois d'octobre ensuivant, fust commencée la boucherie du cimetièrè Saint-Jehan, et fust achevée; et y vindrent vendre ceux de derrière Saint-Gervais, le premier dimanche de febvrier oudit an.

Item, le vingtiesme jour de febvrier oudit an, fust crié que l'on ne prinst nulle monnoie à Paris que celle du roy; qui moult fist grand dommaige aux gens de Paris; car la monnoie du duc de Bretagne et du duc de Bourgongne estoient prises comme celle du roy; dont plusieurs marchands, riches et pouvres, et autres gens qui en avoient, perdirent moult; car, pour la desfence, homme n'en eust eu quelque nécessité, se non au buillon: mais environ un mois après, on reprint les dessusdites monnoies deffendues, comme devant feurent.

Item, le troisesme jour d'avril oudit an, trespassa monsieur de Guienne, aisé fils du roy de Franche à Compiègne, qui avoit esté quinze mois ou environ dalphin.

Item, ledit roy Loys, l'an mil quatre cent dix-sept, trespassa environ trois jours en la fin.

Item, en iceluy temps, on avoit vin sain et net pour un denier la pinte; mais de grosses tailles, trois ou quatre tous les ans; et n'osoit nul parler

du duc de Bourgogne, qu'il ne fust en péril de perdre le corps ou la chevance, ou d'estre banni.

Item, le vingt-neuvième jour de mai ensuiuant, vigile de la Pentecoste, fust crié que nul ne prinst quelque monnoie, que celle seulement du coing du roy, et que on ne marchandast que à sols et à livres; et feurent aussi criés à prendre petits moutons d'or pour seize sous parisis, qui n'en valloient pas plus de onze sols parisis; et le lundi ensuiuant, premier jour des festes de Pentecostes, commenchèrent les gens de Paris; c'est assavoir de quelque estat qu'ils feussent, prestres, ou clerics, ou autres, à curer les voiries, ou à faire curer à leur argent; et fust celle queulette si aspre, qu'il falloit que chascun, de quelque estat qu'il fust, de cinq jours en cinq jours, enbaillast argent; et quant on payoit pour cent, on y en mettoit une quarantaine, et avoient les gouverneurs le remenant (reste).

Item, celledite sepmaine fust fait le pont levy à la porte Saint - Anthoine; et celle année feurent faites les maisons entre les bastilles et l'eschorcherie aux Tuileries.

Item, en celui temps fust prins, de par le prévost de Paris, un nommé Louis Bourdon, chevalier, qui tant fait de peine au chastel d'Estampes, comme devant est dit, et fust noyé pour ses démerites; et fust la royne privée du tout, que plus ne seroit au conseil, et lui fust son estat amendry; et demourèrent les choses en ce point, sinon que

toujours prenoient lesdits gouverneurs , desquels vouloient et les bannissoient ; et si falloit qu'ils allassent où lesdits gouverneurs vouloient , et en mains de trois sepmaines , en bannirent plus de huit cents , sans ceux qui demeurèrent en prinson.

Item , en ce temps , à l'issue d'aoust , s'esmeut le duc de Bourgogne , pour venir à Paris , et vint en conquistant villes , cités , chasteaux , et partout faisoit crier , de par le roy et le dauphin , et de par lui , que on n'y payast nulles subsides , dont les gouverneurs de Paris prindrent si grant haine contre lui , qu'ils faisoient faire processions , et faisoient prescher qu'ils savoient bien de vrai qu'il vouloit estre roy de Franche , et que par lui et par son conseil , estoient les Engloys en Normandie , et par toutes les rues de Paris avoit espies qui estoient résidants et demourants à Paris , qui leurs propres voisins faisoient prendre et emprisonner ; et nul homme , après ce qu'ils estoient prins , n'en osoit parler aucunement , qu'il ne fust en péril de sa chevence ou de sa vie.

Item , à l'entrée de septembre mil quatre cent dix-sept , approcha le duc de Bourgogne de Paris , et gagna l'Isle-Adam , Pont-Sainte-Maxence , Senlis , Beaumont. Adoncq fust la porte Saint-Denis fermée , et feurent abattues les arches pour faire un pont leveys , et fust deux mois fermée , en la droite saison de vendanges.

Item , environ huit ou neuf jours en septembre , fust desposé Breban , devantdit , de la prévosté des

marchands, et fust fait prévost Estienne de Bon-puis, lequel ne le fust que cinq jours; et fust mis en la prevosté un faiseur de coffres et de bans, nommé Guillaume Syrassé, le douze septembre oudit an. En ce temps vindrent les Bourguignons devant Saint-Cloud; et lors fust le pont rompu, et les Bourguignons assaillirent la tour à engins, et l'endommaigèrent moult; mais point ne fust prinse à celle fois, ains la laissèrent: mais ils tindrent si le pays autour de Paris, que quelque marée ne venoit à Paris de nulle part.

Item, la livre de beurre salé valoit deux sols parisis, et vendoit-on deux œufs ou trois au plus, quatre deniers parisis; ung petit hareng caqué, six deniers parisis: le frois hareng vint environ les ottaves Saint-Denis, trois ou quatre penniers; et vendoit-on la pièce trois ou quatre blancs, tout lance et le poudre deux blancs, rien mains; et le vin qu'on avoit en aoust pour deux deniers, coustoit, en septembre ensuivant, quatre ou six deniers parisis.

Item, en ce temps avoit si pesme douleur à Paris, que nul n'osoit aller vendanger hors Paris, devers la Porte Saint-Jacques, de toutes parts, comme à Chastillon, à Bannex, Fontenay, Vanves, Icy, Clamart, Montrouge; car les Bourguignons hayoient moult les bourgeois de Paris, et ils venoient fourrer jusques aux fauxbourgs de Paris; et, quelques personnes qu'ils trouvoient, estoient prins et emmenés en leur ost; et avecques eux

avoit moult de gens de Paris qui avoient été bannis, qui tous les cognoissoient pour enquérir ou autrement. Et s'ils estoient de quelque renom, ils estoient cruellement traités, et mis à si grant rançon comme on les pouvoit mettre; et s'ils eschapoient par aucune aventure et venoient à Paris, et on le sçavoit, on leur mettoit sus qu'ils s'étoient fait prendre de leur bon gré, et estoient mis en prison.

Item, en ce temps, furent fait capitaine de la porte du Temple, ung nommé Symonnet du Boys, qui estoit clerc; Jacquot l'empereur, garde des coffres du roy; et de la porte Saint-Martin, un nommé Jehannin Nepveu, chauderonnier, fils d'un chauderonnier nommé Colin Nepveu.

Item, en cestuy mois d'octobre, fust faite une grosse taille de sel; car pou fu de gens qui fussent de nulle renommée, à qui on ne envoyast deux sextiers ou trois, au gros, ung muy ou demi-muy; et si le convenoit payer tantost et le porteur, ou avoirsergents en garnison, ou on estoit mis en prison au Palais; et coustoit le sextier quatre escus de dix-huit sols parisis pour pièce.

Item, la plus grant partie des cappitaines qui estoient dans Paris, on les payoit des advoines que on avoit admenées à Paris pour estre bien salvement; et avoient congé de prendre ce qu'ils pouvoient piller autour de Paris, à deux ou trois lieues environ, et ils ne s'en faignoient pas. En ce temps feirent les bouchiers de Saint-Germain-des-Prez leur boucherie, en une rue qui est

entre les Cordeliers et la porte Saint-Germain , en ung lieu en manière de celier , où on descendoit à degrés qui avoient dix marches.

Item , en ce temps valloit le caque de hareng , seize livres parisis.

Item , autour de Paris , de quelque part que ce fust , n'osoit homme aller qu'il ne fust desrobé ; et s'il se revenchoit ou deffendoit , il estoit tué des gens d'armes de Paris mesmes , qui issoient toutesfois qu'ils vouloient hors de Paris , pour piller ; car quant ils revenoient , ils estoient aussi troussés de biens que fait le hériçon de pommes , et nul n'en oyoit parler ; car ainsi plaisoit aux gouverneurs de Paris.

Item , en iceluy temps allèrent les Bourguignons devant Corbeil , et fourrèrent le pays tout entour , et feirent plusieurs assaux ; mais pas ne le prendrent à celle fois ; car ils se retrairent vers Chartres : mais la nuit Saint-Climent , arrivèrent devant Paris si soudainement que merveilles ; et les gens d'armes de Paris les allèrent souvent escarmoucher , mais toujours y perdoient grant foison de soudoyers de Paris ; et ceux qui eschappoient s'en revenoient par les villaiges d'entour Paris , et pilloient , roboient , rançonnoient , et avec ce admenoient tout le bestial qu'il pavoient trouver , comme bœufs , vaches , chevaux , asnes , asnesses , juments , porcs , brebis , moutons , chèvres , chevreaux , et toutes autres choses , dont ils pavoient avoir argent ; et en église prenoient-ils livres , et toute

autre chose qu'ils pouvoient happer ; et en abbayes de dames autour de Paris prindrent-ils messel , bréviaires , et toute autre chose qu'ils pouvoient piller ; et quelque personne qui s'en plaignoit à justice , ou au connestable , ou aux cappitaines , tout bel lui estoit de soi taire. Et vrai est que les gens aucuns qui venoient de Normandie à Paris , qui estoient eschappés des Englois par rançon ou autrement après , et avoient été prins des Bourguignons , et puis à demi - lieue ou environ , estoient repris des François , et traittiés si cruellement et par tyrannie , comme Sarrazins : mais ils , par leurs serments , c'est asçavoir aucuns bons marchands , hommes d'honneur , qui avoient été prisonniers à tous les trois devant diz , dont ils estoient eschappés par argent , et affermoient que plus amoureux leur avoient été les Englois que les Bourguignons ; et les Bourguignons plus amoureux cent fois que ceux de Paris , et de pitance et de rançon , et de paine de corps et de prison ; qui moult leur estoit esbahissant chose , et à tout bon chrétien doit estre.

Item, un pou après la Toussainct , enchérit tellement la buche , que le cent de bons costerets valoit deux francs , et vingt-quatre moyennes buches , et celle de Bondis , vingt sols parisis.

Item, la buche de molle ^r valoit dix sols parisis le molle ; et dura celle charté tout hyver.

(1) Mesure de bois valant un stère.

Item, en ce temps fut la char si chère, que ung petit quartier de mouton valoit sept ou huit sols parisis, et ung petit morsel de bœuf de bon endroit, deux sols parisis, qu'on avoit en octobre pour six deniers parisis; une froisure de mouton, deux ou trois blancs; une teste de mouton, six deniers parisis; la livre de beurre sallé, huict blancs.

Item, ung bien petit porc coustoit soixante sols ou quatre francs.

Item, ou mois de janvier oudit an, fut le prévost de Paris davant Mont-le-Héry; et lui rendirent ceux de dedans de par traittié d'argent.

Item, de là s'en alla à Chevreuse, y gagna la ville, et fist tout piller, quant que homme pouvoit apporter à charroy ou autrement, comme ils firent à Soissons; et moult y ot des bonnes gens du pays tués sans pitié.

Item, la daraine sepmaine de janvier oudit an, alla le roy devant Senlis pour le prendre, par force ou autrement, et fut la cité habandonnée avant qu'elle fust assaillie.

Item, en icelui temps, toutes les bonnes villes de Normandie, comme Rouen, Montivillier, Dyeppe, et plusieurs autres, quant ils virent comment Caën, Harfleur, Falaise et plusieurs bonnes villes du pays avoient esté prinses des Anglois, sans avoir secours du roy de France, pour messaiges qu'ils envoyassent, se rendirent au duc de Bourgogne.

Item, que le jour Saint-Martin d'hyver mil

quatre cent dix-sept, fut fait pape un cardinal nommé Martin, par l'accort et consentement de tous les rois chrétiens; et en fist-on feste par toute chrestienté, se non à Paris; ne on n'en osoit parler, car le quatriesme sabmedy de caresme oudit an, pour ce que le recteur toucha au conseil que ce luisembloit bon que on fist solempnité du Saint-Père, qui tant avoit cousté à faire, et si y avoit-on plus de deux ans et demy, pour tant fut mis en prinson, et dix ou douze maistres avecques lui.

Item, estoit toujours le siège devant Senlis, de par le roy; et sachez que pou de gens dedans Senlis avoit, mais toujours yssoient ou par nuyt ou par jour; et souvent firent si grant dommaige à l'ost du roy, que le connestable jura la destruction de laditte cité à fen et à sang; et fist crier à trompes, le douziésme jour d'avril, que tous les gens d'armes qui à Paris estoient, de quelque estat qu'ils fussent, allassent devant Senlis, sur peine de perdre harnois et chevaux; et tant en y alla et tant en y avoit sur les champs de toutes pars, que la semaine penneuse, Paris fut si dégarni de buche, que qui eust donné en Grève vingt sols parisis d'un costeret, on n'en eust pu finer; et à Pasques ensuivant, coustoit le quarteron d'œufs huict blancs; et ung très petit fromaige blanc, six ou sept blancs; la livre de vieil beurre salé, sept ou huict blancs, une petite pièce de bœuf ou mouton, cinq ou six blancs; et tout par le mauvais gouvernement du prévost de Paris et des marchands.

Item, celle année, le jour des grands Pasques, négea toute jour, aussi fort qu'on vit oncques faire à Noël; et si n'eust-on finé en Grève de buche, qui eust donné un franc d'un quarteron.

Item, le quatorze avril mil quatre cent dix-huict, fut faite la solempnité du pape Martin par les églises à Paris et environ, très simplement.

Item, le vingt-quatriesme jour d'avril, oudit an, revint le roy et son ost de devant Senlis, où il avoit esté depuis le mois de janvier, et ne la pot oncques prendre; et si lui cousta que en canons que en autre artillerie, avec autres despences, plus de deux cent mille francs; et si furent souvent ses gens tués, rançonnés de ceux de la cité, et ses tentes arses, et prinse son artillerie; et au dernier s'en parti le roy et le connestable à très petit honneur; dont les gens d'armes qui avec le connestable estoient, furent si enragés de ce qu'ils orent failly à leur intencion de piller Senlis, qu'ils se tindrent si près de Paris de toutes parts, que homme n'osoit aller plus loing de Paris que Saint-Laurent tout au plus, qu'il ne fust desrobé ou tué. Et vrai fut que l'année de may, les gens de l'ostel du roy allèrent, comme accoustumé est, au bois de Boulogne, pour apporter du mai pour l'ostel du roy; les gens d'armes de Montmartre à la Ville-l'évesque à l'entrée de Paris, vindrent sur eux à force, et les navrèrent de plusieurs playes, et puis les desrobèrent de tout ce qu'ils porent; et fut bien en ceux desdits serviteurs du roy qui se pot sauver

ou gippon ou en chemise tout à pié. En celui temps alloient femmes d'onneur bien accompaignées, veoir leurs héritages près de Paris, à demi-lieue, qui furent efforciées, et leur compaignie battue, navrée et desrobée.

Item, vrai fut que les aucuns desdits gens d'armes furent plains de si grant cruauté et tyrannie, qu'ils rostirent hommes et enfants au feu quant ils ne povoient payer leur rançon; et quant on s'en plaignoit au connestable ou au prévost, leur response estoit: «S'ils n'y fussent pas allées, et ce fussent» les Bourguignons, vous n'en parlassiez pas.» Ainsi commença tout à enchérir à Paris; car deux œufs coustoient quatre deniers parisis; ung petit fromaige blanc, sept ou huict blancs; la livre de beurre, onze ou douze blancs; ung petit hareng soret de Flandres, trois ou quatre deniers parisis; et ne venoit quelque chose de dehors à Paris, pour les gens d'armes dessusdits. Ainsi estoit Paris gouverné faulcement; et tant hayoient ceux qui gouvernoient, ceux qui n'estoient de leur bande, qu'ils proposèrent que par toutes les rues de Paris ils les prendroient et tueroient sans mercy, et les femmes ils noyeroient; et avoient prinses par leur force les toilles de Paris aux marchands et autres sans payer, disant que c'estoit pour faire des tantes et des pavillons pour le roy, et c'estoit pour faire les sacs pour noyer lesdites femmes; et encore plus, ils proposèrent que avant les Bourguignons venissent à Paris, ne que la paix se feist, ils vendroient

Paris au roy d'Angleterre ; et tous ceux qui pas ne devoient mourir, devoient avoir un escu noir à une croix rouge ; et en firent faire plus de seize mille , qui depuis furent trouvées en leurs maisons. Mais Dieu qui scet les choses abscondées , regarda en pitié son peuple , et esveilla fortune , qui en sour-sault se leva comme chose estourdie , et mit les pans à sa ceinturè , et donna hardement à aucuns de Paris de faire assavoir aux Bourguignons que ils tout hardiement venissent le dimenche ensui- vant , qui estoit vingt-neuviesme jour de mai , à heure de minuit , et ils les mettroient dedans Paris par la porte Saint-Germain , et que point n'y eust de faute ; et que pas ne leur faudroit pour mourir , et que point ne doubtassent fortune ; car bien sceussent que toute la plus grant partie du peuple estoit des leurs. En icelle sepmaine s'es-meurent les Bourguignons de Pontoise , et vindrent au jour dit et à l'heure en Granelles ; et là comptèrent leurs gens , et ne se trouvèrent que environ six ou sept cents chevaux , quant fortune leur dit que avec eux feroit la journée. Adonc prindrent cuer et hardement , et vindrent à la porte Saint-Germain entre une heure et deux devant le jour , et en estoit chef le seigneur de l'Isle-Adam , et le Beau sire de Bar , et entrèrent dedans Paris , vingt-neuviesme jour de may , criant : *Nostre-Dame la Paix ! Vive le Roy et le Dauphin et la Paix !* Et tantost fortune , qui avoit nourri les-dites bandes , vit que nul gré ne lui savoient de son

bien, vint avecques lesdits Bourguignons à toutes manières, et du commun de Paris, et leur fist rompre leurs portes et effendre leurs trésors, et piller; et tourna sa roë si despitement en soi vengeant de leurs ingrattitudes, pource que de paix n'avoient cure grant. Tout joyeux estoit qui se povoit mucer en cave, ou en celier, ou en quelque destour. Et quant le prévost de Paris, nommé Tanneguy du Chastel, vit fortune ainsi contre lui, et que les Bourguignons taschoient à emprisonner les autres en plusieurs prisons diverses, et le commun à piller, vint à Saint-Paul, prinst le dauphin ainsné fils du roy, et s'enfouy atout, droit à Melun, qui moult troubla la ville de Paris. Et plusieurs autres des plus gros de la bande, comme maistre Robert le Maçon, chancelier du dauphin, l'évesque de Clermont, le grant président de Provence, l'ung des mauvais chrétiens du monde, et plusieurs autres de leur bande, se boutèrent dedans le chasteau de la porte Saint-Anthoine, et par ce furent sauvés, et par le dauphin qu'ils avoient; et firent moult assaut à ceux qui là passioient de trait, dont foison avoient. Le dimenche au soir, le lundy, le mardy ensuivant convint faire grant guet et feus parmi Paris pour paour d'eux; et en icelui temps se fournirent de gens d'armes des fuyants de leur bande; et le mercredi ensuivant, environ huict heures du matin, yssirent du chastel, et allèrent ouvrir la porte par dedans la ville, qui que le voulsist veoir; et avecques eux entra grant foison de gens d'armes;

et entrèrent en la grant rue Sainct-Anthoine , criant : *A mort ! à mort ! Ville gagnée ! Vive le Roy et le Dauphin et le roy d'Angleterre ! Tuez tout ! tuez tout !*

Item, est vrai que dimanche vingt-neuvième jour de mai, à l'entrée des Bourguignons, avant qu'il fust nonne de jour, on eust trouvé à Paris gens de tous estats, comme moines, ordres mandians, femmes, hommes, portants la croix Sainct-Andry ou de Troye, ou d'autre matière, plus de deux cents mille, sans les enfans. Lors fust Paris moult esmeu, et se arma le peuple moult plustost que les gens d'armes ; et avant que les gens d'armes fussent venus, estoient tant approchés lesdits bandés par force, qu'ils estoient à l'endroit de Tyron. Adoncq vint le nouveau prévost de Paris à force de gens, et à l'aide de la commune, les repoussa, abattant et tuant à grant tas jusques dehors la porte Sainct-Anthoine ; et tantost le peuple, moult eschauffé contre lesdits bandés, vindrent par toutes les hostelleries de Paris quérant les gens de ladite bande ; et quant ils en porent trouver, de quelque estat qu'il fust, prisonnier ou non, aux gens d'armes estoient amenés en mi la rue, et tantost tués sans pitié de grosses haches et d'autres armes ; et n'estoit homme nul à celui jour qui ne portast quelque armeure dont ils seroit lesdits bandés en passant par emprès, depuis qu'ils estoient tous morts étendus ; et femmes, et enfans, et gens sans puissance, qui ne leur pavoient pis faire, les maudissoient en

passant par emprès, disant : *Chiens traistres, vous estes mieux que à vous n'appartient : encore en y eut que pleust à Dieu que tous feussent en tel estat!* Et si n'eussiez trouvé à Paris rue de nom, où n'eust aucune occision, et en mains qu'on n'y iroit cent pas de terre, depuis que morts estoient, ne leur demeuroit que leurs brayes; et estoient en tas comme porcs au milieu de la boe, qui moult grant pitié estoit; car pou fu celle sepmaine jour qu'il ne pleust moult fort; et furent celle journée, dimanche vingt-neuf mai, à Paris, morts à l'espée, ou d'autres armes en mi les rues, sans aucuns qui furent tuésès maisons, cinq cents vingt-deux hommes; et plut tant fort celle nuit, que oncques ne sentirent nulle malle odeur; mais furent lavées par force de la pluie leurs plaies, que au matin n'y avoit que sang, ne ordures sur leurs plaies.

Item, en ces jours devant dits, prenoit-on les Arminas partout Paris, et hors Paris. Entre lesquels furent prins plusieurs grands de renom et très mauvais couraige, comme Bernard d'Arminac, conestable de France, aussi cruel homme qui fust oncques, Henry de Marle, chancelier de France, Jehan Gaude, maistre de l'artillerie, le pire de tous. Quant les pouvres ouvriers lui demandoient leur salaire de leur besoingne, il leur disoit : « Avez- » vous point de petit blanc pour acheter ung cheves- » tre (licou) pour vous aller pendre? Senglante ca- » naille, c'est pour vous preu (assez). » Et n'en avoient autre chose. Si par ainsi espargna si grant trésor

plus que le roy n'avoit ; maistre Robert de Tuillières, maistre Oudart Baillet, l'abbé de Saint-Denys en France, très faux papelart, Remonet de la Guerre, capitaine des plus forts larrons qu'on pust trouver en place ; car ils faisoient pis que Sarrazins ; maistre Pierre de l'Esclat, maistre Pierre le Gajant, personne sismatique, hérite (hérétique) contre la foi, et avoit esté presché en Grève, digne d'ardoir.

Item, il alla après ce à cour de Rome ; et quant il revint, il fust plus maistre en Chastelet, et les lettres dont il se mesloit, on avoit avant pour huit sols parisis, il en falloit bailler vingt-quatre sols parisis, et si falloit payer par sa main.

Item, l'évesque de Clermont, qui estoit tout le pire contre la paix, et plusieurs autres, et tant en avoit au Palais et au Chastelet petit et grant, à Saint-Martin, à Saint-Anthoine, à Tyron, au Temple, qu'on ne les sçavoit où mettre.

Item, cependant estoient toujours les Arminas à la porte Saint-Anthoine ; pourquoi on faisoit toutes les nuits très grants feus, et n'estoit nuit, qu'on ne criast allarme ; et faisoit-on cris à trompes à minuit, après minuit, devant minuit ; et néantmoins tout ce plaisoit au peuple, pour ce que de bon cuer le faisoient.

Item, le peuple s'avisa de faire en la paroisse Saint-Huistasse la confrairie Saint-Andry, et la firent ung jeudi neufviesme jour de juing : qui s'y mettoit, avoit ung chapperon de roses vermeilles ; et tant s'y mist de gens de Paris, que les maistres

de la confrairie disoient et affermoient qu'ils avoient fait faire plus de soixante douzaines de chappeaux; mais avant qu'il fust doze heures, les chappeaux furent faillis, mais le moustier de Saint-Huistasse estoit tout plain de monde; mais pou y avoit homme, prestre ne autre, qui n'eust en sa teste chappeau de roses vermeilles, et sentant tant bon au moustier, comme s'il fust lavé d'eau de rose.

Item, en celle sepmaine, demandèrent ceux de Rouen à ceux de Paris aide, et on leur envoya trois cents lances et trois cents hommes de trait, pour obvier aux Anglois.

Item, le dimanche ensuivant, douziesme jour de juing, environ onze heures de nuit, on cria alarme, comme on faisoit souvent alarme à la porte Saint-Germain, les autres crioient à la porte de Bardelles: lors s'esmeut le peuple vers la place Maubert et environ, puis après ceux de deçà les ponts, comme des halles et de Grève et de tout Paris; et coururent vers les portes dessusdites; mais nulle part ne trouvèrent nulle cause de crier alarme. Lors se leva la déesse de Discorde, qui estoit en la tour de Mauconseil, et esveilla Ire la forcenée, et Convoitise, et Enragerie et Vengeapce, et prindrent armes de toutes manières, et bouttèrent hors d'avecq eux Raison, Justice, Mémoire de Dieu et Atrempence (modération) moult honteusement. Et quant Ire et Convoitise virent le commun de leur accort, si les eschauffa plus et plus, et vindrent au palais du roy. Lors Ire la desvée (folle) leur jetta sa semence tout

ardant sur leurs testes. Lors furent eschauffés outre mesure, et rompirent portes et barres, et entrèrent ès prisons dudit palais à minuit, heure moult esbahissant à l'homme surprins; et Convoitise, qui estoit leur capitaine, et portoit la bannière devant qui avec lui mesnoit Trahison et Vengeance, qui commencèrent à crier hautement: *Tuez, tuez ces chiens traistres Arminas. Je reni bue (Dieu), se j'à pié en eschappe en celle nuit.* Lors Forcenerie la desvée, et Murtre et Occision abatirent, tuèrent, murtrirent tout ce qu'ils trouvèrent ès prisons, sans merci, fust de tort ou de droit, sans cause ou à cause et Convoitise avoit les pans à sa sainture, avec Rapine sa fille, et son fils Larrecin, qui tost après qu'ils estoient morts ou avant, leur ostoient tout ce qu'ils avoient; et ne voulut pas Convoitise qu'on leur laissast leurs braves, pour tant qu'ils vaulsissent quatre deniers, qui estoit ung des plus grands cruautés et inhumanités chrestiennes à autre de quoi on peust parler. Quant Murtre et Occision avoient fait ce, revenoit tout le jour Convoitise, Ire, Vengeance, qui dedans les corps humains qui morts estoient, bouttoient toutes manières d'armes, et en tous lieux; et tant que avant que prime fust de jour, orent de cops de taille et d'estoc ou visaige, tant que on n'y pouvoit homme congnoistre quel qu'il fust; et ne fust le conestable et le chancelier qui furent cogneus ou liect où tués estoient. Après, allèrent cedit peuple par l'enortement (avis) de leurs déesses qui les mesnoient, c'est assavoir, Ire, Convoitise et Vengeance, par

toutes les prisons publiques de Paris, c'est assavoir à Saint-Éloy, au petit Chastelet, au grant Chastelet, au Four-l'Évesque, à Saint-Magloire, à Saint-Martin des-Champs, au Temple; et partout firent; comme devant est dit du palais, et n'estoit homme nul qui en celle nuit ou jour, eust osé parler de raison ou de justice, ne demander où elle estoit enfermée; car Ire les avoit mise en si profonde fosse, qu'on ne les pot oncques trouver toute celle nuit, ne la journée ensuivant. Si en parla le prévost de Paris au peuple, et le seigneur de l'Isle-Adam, en leur admonestant pitié, justice et raison; mais Ire et Forcenerie respondit par la bouche du peuple: « Malgré bieu, sire, de vostre justice, de » vostre pitié et de vostre raison: maudit soit de Dieu » qui aura jà pitié de ces faux traistres Arminas Anglois, ne que de chiens! car par eux est le royaume » de France destruit et gasté, et si l'avoient vendu » aux Anglois. »

Item, est vrai que devant chascune desdittes prisons, avant qu'il fust dix heures du jour, estoient tous entassés, comme se ce feussent chiens ou moutons; et n'en avoit nul pitié disant: « Aussi ont-ils fait » sacs pournous noyer et nos femmes et nos enfents, » et ont fait faire estandarts pour le roy d'Angleterre, et pour ses chevaliers, pour mettre sur les » portes de Paris, quant ils l'auront livré aux Anglois. »

» *Item*, ils ont fait escussions à une rouge croix plus de trente milliers, dont ils avoient proposé de

» signer les huys de ceux qui devoient estre tués ou
» non. Si ne nous en parlez plus de par le Diable ,
» que pour vous n'en laisserons riens à faire, par le
» sang bieu!» Quant le prévost vit qu'ils estoient ainsi
eschauffés de la faulce ire qui les menoit , si n'osa
plus parler de raison , de pitié, ne de justice , et
leur dit : « Mes amis , faites ce qu'il vous plaira. »
Ainsi s'en allèrent ès prisons dessusdittes , et quant
ils trouvoient trop fortes prinsons, où ils ne povoient
entrer , si boutoient dedans force de feu , et ceux
qui dedans estoient , n'avoient riens de quoi leur
aider , si estaingnoient et ardoient là dedans à
martyre; et ne laissèrent en prinson de Paris, sinon
au Louvre, pour ce que le roy y estoit , quelque
prisonnier qu'ils ne tuassent par feu ou par glayve;
et tant tuèrent de gens à Paris, que hommes que
femmes, depuis celle heure de mynuit , jusqu'au
landemain douze heures, qui furent nombrés mille
cinq cent dix-huit ; et furent le connestable , le
chancelier, ung capitaine nommé Remonet de la
Guerre, maistre Pierre de l'Esclat , maistre Pierre
Gaiant, maistre Guillaume Paris , l'évesque de
Constances , fils du chancelier de France en la
court de darrière devers la coulture ; et furent
deux jours entiers au pié du degré du palais sur la
pierre de marbre , et puis furent enterrés ce sept
à Saint-Martin en ladite court de darrière la
coulture, et tous les autres à la Trinité; entre les-
quels morts furent trouvés tués quatre évesques du
faux et dampnable conseil, et deux des présidents
de parlement.

Item, celle sepmaine fut déposé de la prévosté des marchands Guillaume Cyrasse, et y fut mis sire Noël Marchant.

Item, en icellui temps, on attendoit monsieur de Bourgongne de jour en jour, et si n'estoit homme qui peust sçavoir au vrai où il estoit; dont le peuple fut plus félon, et n'osoit le prévost de Paris faire justice.

Item, celle sepmaine fut fait procureur du roy ung nommé Vincent Lormoy.

Item, le vingtiesme jour de juing fut fait justice d'ung nommé Boutart, qui estoit sergent à cheval, demurant en la grant rue Sainct-Denis, l'ung des plus mauvais de tous ceux de la bande; et pour ce que si mauvais estoit contre le duc de Bourgongne, et que moult bel parleur estoit, et grant façon d'homme; il recogneut à la fin que quant il vouloit, il estoit à l'estroit conseil des bandés, et avoit eu commission de par le prévost et les autres, environ devant huit ou neuf jours que les Bourguignons arrivassent à Paris, de faire tuer tout le quartier des halles; c'est assavoir hommes, femmes et enffents, lesquels qu'il eust voulu, et leurs biens confisqués à lui et à ceux qui lui eussent aidé à faire ladite occision. La sepmaine que lesdits Bourguignons entrèrent à Paris, devoit ce estre fait; et recongneut que ung nommé Symonnet Taranne avoit ung autre quartier, pour faire semblablement; et autres de leur maldit conseil devoient ainsi faire par tout Paris. Mais Dieu qui scet les choses abscondites, qui mua le conseil d'Olofernes

par main de femme , les fist cheoir dans la fosse qu'ils avoient faite, comme devant est dit.

Item , le samedi ensuivant , fut décapité Guillaume d'Ausserre, drappier, esleu de Saint-Eloy , âgé de plus de soixante-six ans, qui avoit de moult belles filles à Paris, toutes femmes d'estat, lesquelles il vilena moult ; car il congnut tant de traysons contre le roy et son royaume, que lui et ceux de ladite bande avoient machinées, et fait alliance aux Englois, que fort seroit à croire ; et accusa autres, desquels fut décapité un sergent d'armes nommé Monmelian, lequel avoit fait par son pourchas décapiter le sieur de Lours, de la porte Baudet, et lequel seigneur de Lours environ six semaines après que les Bourguignons furent entrés à Paris , fut despendu, lui et plusieurs autres du gibet , et furent mis en terre sainte , et fut fait leur service honnestement.

Item , ou mois de juing fut la porte Sainct-Antoine murée, et n'avoit à Paris que deux portes ouvertes ; c'est assavoir la porte Saint-Denis et celle de Saint-Germain.

Item , en celle année ne fut nouvelle du Landit. Ce ne fut qu'à la fin qu'on vendit un pou de soulier de Breban en trois estaulx en la grant rue Saint-Denis, emprès les Filles-Dieu.

Item, la vigille Saint-Jehan furent remises les chaisnes de fer au bout des rues de Paris ; et cuida-t-on tout trouver ; mais il s'en falloit trois cents que les bandés en leur vivant avoient degasté en

leur profit, on ne scet en quel lieu, et les refist-on moult hastivement.

Item, Le dimenche troisieme jour de juillet, fut fait une des plus belles processions que on eust veu oncques. Toutes les églises de Paris s'assemblèrent à Nostre-Dame de Paris, et delà vindrent à grant luminaire et sanctuaires à Saint-Jehan-en-Grève, et là moult bien dévotement prindrent le corps Nostre-Seigneur que les faux Juifs bouillirent, et l'apportèrent moult reverentement, faisant grans louanges à Dieu, à saint Martin-des-Champs; et alloient les gens de l'université deux à deux, c'est assavoir, emprès chacun maistre alloit un bourgeois au-dessous de lui, et tous les autres semblablement.

Item, le vendredi ensuivant, vindrent les Arminaz de Meaux jusques devant Paris, et boutèrent le feu à la Villette, à la Chapelle et ailleurs ès granges pleines de bleds nouveaux. Si cria-t-on alarme à Paris; si s'enfouirent; et en eux en allant, allèrent couper les cordes des Arminaz qui pendus estoient au petit gibet de Paris, et en eux en allant prindrent grant proye de bestial et prisonniers povres laboureurs en leur lis, et le commun de Paris s'arma; mais on ne leur volt ouvrir la porte sitost, pour ce que sans chief estoient. Tantost après vint le prévost de Paris, qui issit à grant compaignie, et eux le suivirent moult asprement. Et fut vrai que les Arminaz povoient bien estre à plus de trois lieues loing, ains que ledit pré-

vost assist , ne le commun qui moult sentit mal comptent : toutes voyes suivirent-ils tant leurs ennemis à pié , qu'ils rescourrent presque tous les prinsonniers, et furent jusques à Lagny-sur-Marne; et là leur fut dit que la grosse bataille pouvoit jà bien estre à trois grosses lieues loin. Lors s'en ervindrent le mieux qu'ils porent , moult las , car moult faisoit grant chaut, et on ne trouvoit rien nulle part que ès bonnes villes; car pour la guerre on y mettoit tout. Quant ils furent venus à Paris, si furent moult courroucés , et vouldrent aller tuer les prinsonniers Arminaz du Chastelet, se n'eust esté le capitaine de Paris, qui par douces paroles les appaisa. Et tantost après on fit faire les barrières devant Chastellet ; mais néantmoins comme il mena les gros prinsonniers à très grant compaignie de gens d'armes, à la porte Saint-Anthoine, ou autrement, eussent tués du peuple.

Item, vrai est que en icellui temps, Soissons se rendit aux Bourguignons, et prindrent des gros bourgeois de la ville qui estoient Arminaz , desquels ils firent justice ; car ils cogneurent à la mort que dedans quatre jours ils avoient en pensée de tuer par nuit ou par jour tous ceux qui estoient de la partie au duc de Bourgongne, et femmes et enfens faire noyer en sacs qu'ils avoient tous propres fait faire à femmes moult volentaires à la faulce traistre bande.

Item, vrai est qu'ils avoient fait faire monnoie de plon très grant foison , et en devoient bailler

aux dizeniens de la ville de Paris , selon ce qu'ils avoient de gens en leurs dizaines qui estoient de la bande ; et n'en devoient avoir nuls autres que eux ; et devoient aller parmi les maisons lesdits bandés partout Paris à force de gens armés portant ladite bande , disant par tout : *Avez-vous point de telle monnoie ?* S'ils disoient : *V'eés en ci* ; ils passoient outre sans plus dire ; s'ils disoient : *Nous n'en avons point* , ils devoient tous estre mis à l'espée , et les femmes et enffens noyés ; et estoit la monnoie telle ou ung pou plus grant que ung blanc de quatre deniers parisis , en la pille un escu à deux lieppars l'ung sur l'autre , et une estoille sur l'escu en la croix , à ung des quemugnés une estoile , à chacun bout de la croix une couronne.

Item , le jeudi quatorziesme jour de juillet vint la royne à Paris ; et la admena le duc de Bourgogne , et la présenta au roy au Louvre , laquelle avoit esté long-temps comme bannie et hors de France par les bandés , se le duc de Bourgogne ne l'eust secourue , qui toujours en son exil l'onora comme sa dame , et la rendit à son seigneur le roy de France , moult honorablement le jour dessusdit ; et fut à leur venue la porte Saint-Anthoine demurée ; et furent les bourgeois de Paris vestus tous de pers ; et furent receus avecque telle honneur et joye que oncques dame ou seigneur avoit esté en France ; car par tout où ils passoient , on crioit à haute voix Noël ; et pou y avoit gent qui ne plourassent de joye et de pitié.

Item, la sepmaine ensuivant, avoit à Saint-Denis en France, un capitaine nommé Jehan Bertran, aussi bon homme d'armes, et aussi preudomme pour son seigneur, comme nul en sceust en tout le royaume de France, mais n'estoit pas de grant lignaige. Si accroissoit de jour en jour sa renommée pour le bon sens et proesse qu'il avoit. Si en orent les Piquars si grant envie, qu'ils espièrent le lundi ensuivant que la royne vinst à Paris, entre Paris et Saint-Denis en droit de la Chapelle de la ville; et là l'assaillirent en trayson, et le navrèrent de lances et d'espées. Moul se deffendit longuement, mais riens ne lui vallut; car il n'estoit que lui cinquiesme. Enfin le despécèrent tout et murtrirent, dont le duc de Bourgongne fut si dolent quand il le sceut, que il commença à lerm moult fort des yeux; mais autre chose n'en osa faire, pour paour d'esmouvoir le commun, qui fut si esmeu quant ils le sceurent, qu'à très grant peine furent appaisiés.

Item, en ce temps, les Arminaz faisoient moult souvent grants griefs autour de Paris, et prindrent celle sepmaine mesme Moret en Gastinois, et tuèrent grant partie du peuple sans merci.

Item, le vingtiesme jour dudit mois de juillet, les Anglois prindrent le Pont-de-l'Arche par deux capitaines faillis, l'un nommé Guillaume, et l'autre Robinet de Braquemont; et le rendirent par leur mauvasetié, avant que les tresves feurent saillies; car ils sçavoient bien que le secours ve-

noit de Paris très grant , pour y estre à la journée.

Item, en iceluy temps, avoit à Paris un chevalier du guet, nommé messire Gaultier Rallart, qui nulles fois n'alloit au guet, quil n'eust devant lui quatre ou cinq ménestriers, jouants de haulx instruments, qu'il moult estoit estrange chose au peuple; car ils disoient qu'il sembloit qu'il dist aux malfaiteurs : *Fuyez-vous-en, car je viens.*

Item, toujours faisoient les povres gens le guet et feux, et veiller toute nuit. Et si estoit la buche si chère que toujours la buche de Bondi coustoit treize ou quatorze sols parisis, celle de Greve la plus petite estoit à vingt sols parisis, le molle (stère) à dix sols parisis, le sac de charbon treize ou quatorze sols parisis; et nul temps on n'avoit que deux ou trois œufs pour ung blanc. La livre de beurre, au meilleur marché, six blancs, très petit vin pour six deniers parisis à la pinte.

Item, le dimanche vingt-uniesme jour d'aoust, fust fait en Paris une grant esmeutte, terrible et orrible et merveilleuse; car, pour la cause que tout estoit si cher à Paris, et qu'on ne gaignoit rien, pour les Arminaz qui estoient autour de Paris, s'esmeut le peuple celui jour; et tuèrent et abbattirent ceux qui porent sçavoir qui estoient de ladite bande, et comme desvés (fous), s'en vinrent en Chastellet, et l'assallirent de droit assaut; et cils qui dedans estoient, qui bien sçavoient la male volenté du commun espécial aux Arminaz, eux deffendirent moult efforcement, et jettoient

tuilles et pierres, et ce qu'ils pouvoient, pour cuider eslonger leurs vies; mais ce ne leur vallut rien; car le Chastelet fust eschellé de toutes parts, et descouvert et prins par force, et tous ceux de dedens mis à l'espée; et la plus grant partie fist-on saillir sur les carreaux, où la grant compagnie estoit du peuple qui les occioient sans merchi de plus de cent plaies mortelles; car trop souffroit le peuple de griefs par eux; car riens ne pouvoit venir à Paris, qu'il ne fust rançonné deux fois plus qu'il ne valloit, et toutes nuits guet de feux et de lanternes en mi les rues aux portes, faire gens d'armes et riens gagnier, et tout chier plus que raison par les faux bandés, qui tenoient maintes bonnes villes d'entour Paris, comme Sens, Moret, Melun, Meaux en Brie, Crecy, Compiègne, Montle-Héry, et plusieurs autres forteresses et chasteaux, où ils faisoient tous les maux qu'on peust faire ne penser. Car par eux fust plus martyre de gens que ne feirent les anchiens ennemis de chrestienté, comme Dyoclecien et Maximien, et autres qui feirent à Rome martyrs plusieurs saints et saintes; mais leur tyrannie n'estoit point comparagée auxdits bandés, comme Dieu scet. Par quoi ledit peuple estoit ainsi esmeu contre eux, comme devant est dit.

Item, dudit Chastelet, quant ils orent mis à l'espée tous ceux qu'ils porent trouver, s'en allèrent au petit Chastelet, où ils orent moult fort assaut; mais ce ne leur vallut rien, car tous feu-

rent tués comme ceux du grant Chastelet. De là s'esmeurent pour venir au chasteau Saint-Anthoine. Lors vint le duc de Bourgongne à eux qui les cuida appaisier par ses douces paroles, mais riens n'y vallut, car ils s'en vindrent comme gens desvés droit au chasteau; et l'assaillirent à force, et percèrent portes, et tout à pierres qu'ils jetoient encontre; et nul si hardi d'en haut qui s'osast monstrier; car ils leur envoyoit sajettes et canons si très dru que merveille. Grant pitié en avoit le duc de Bourgongne, qui là affoui à grant haste, accompagné de plusieurs grants seigneurs et gens d'armes, pour leur cuider faire cesser l'assaut pour la compagnie qu'il admenoit; mais oncques, pour puissance qu'il eust, ne lui, ne sa compagnie ne les porent appaisier, s'il ne leur monstroït tous les prinsonniers qui là estoient, et s'ils n'estoient admenés ou Chastelet de Paris, que ils disoient que ceux que on mettoit oudit Chasteau, estoient toujours deslivrés par argent, et les bouttoit-on hors par les champs, et faisoient après plus de maux que devant, et que pour ce les vouloient avoir. Et quant le duc de Bourgongne vit la chance ainsi, que bien véoit qu'ils disoient vérité; si leur deslivra, par ainsi que nul mal ne leur feroient; et ainsi fust accordé d'une part et d'autre, et feurent admenés par les gens du duc de Bourgongne, et estoient, que ung que autre, environ vingt. Quant ils vindrent près du Chastelet, si feurent moult esbahis; car ils trouvèrent si

grant nombre de peuple, que oncques, pour puissance qu'ils eussent, ne les porent sauver qu'ils ne feussent tous martirés de plus de cent plaies; et là feurent tués cinq chevaliers, tous grants seigneurs, comme Enguerran de Malconquat, et son fils, premier chambellan du roy nostre sire, monsieur Ethor de Chartres, et plusieurs autres, Charlot Poupart, argentier du roy, le viel Tavanne, et ung de ses fils, dont le duc de Bourgogne fust moult troublé, mais autre chose n'en osa faire.

Item, après l'occision, droit en l'hostel de Bourbon s'en allèrent, et meirent à mort aucuns prisonniers; ils y trouvèrent en une chambre une queue plaine de chausses-trappes, et une grant bannière comme estandard, où il y avoit un dragon figuré, qui, par la gueule, jettoit feu et sang. Si feurent plus meus en ire que devant, et la portèrent tout parmi Paris, les espées toutes nues, criant sans raison: « Vées-ci la bannière que le roy » d'Angleterre avoit envoyée aux faux Arminaz, en » signifiante de la mort dont ils nous devoient faire » mourir. » Et ainsi criant, quand ils orent partout monstré, la portèrent au duc de Bourgogne; et quand il l'eust veue, sans plus dire, fust mise à terre, et marchèrent dessus; et en print chascun qui en pot autre sa pièce, et meirent les pièces au bout de leurs espées et de leurs haches.

Item, toute celle nuit ne dormirent, ne ne cessèrent de quérir et de demander partout se on

scavoit nuls Arminaz. Aucuns en trouvèrent qui feurent tués et mis à mort sur les carreaux tous nuds.

Item, le lundi ensuivant, vingt-deuxiesme jour d'aoust, feurent accusées aucunes femmes, lesquelles feurent tuées et mises sur les carreaux sans robe que de leur chemise; et ad ce faire estoit plus enclin le boureau que nuls des autres; entre lesquelles femmes il tua une femme grosse, qui en ce cas n'avoit aucune coulpe, dont il advint un pou de jours après qu'il en fust prins, et mis en Chastelet, lui troisieme de ses complices; et au bout de trois jours après eurent les testes coupées; et ordonna le boureau la manière au nouveau boureau, comment il devoit coper teste, et fust deslié, et ordonna le tronchet pour son col et pour sa face, et osta du bois au bout de la do-laire et à son coustel, tout ainsi comme s'il voloit faire ladite office à un autre, dont tout le monde estoit esbahi. Après ce, cria merchi à Dieu, et fust descollé par son varlet.

Item, en iceluy temps, vers la fin du mois d'aoust, faisoit si grant chalour de jour et de nuit, que homme ne femme ne pouvoit dormir par nuit, et avec ce estoit très grant mortalité de boce et d'épidimie, et tout sur jeunes gens et enffens.

Item, cellui an, demouroient les blés et les advoines aux champs à sayer tout autour de Paris, que nul n'y osoit aller pour les Arminaz, qui tuoient tous ceux qu'ils pouvoient prendre, qui

estoyent de Paris. Pourquoi la commune de Paris s'esmeut et allèrent devant Mont-le-Héri, et feurent environ dix ou douze jours, et feirent le mieux qu'ils porent ; et eussent gaigné le chastel et les traistres de dedens, se n'eussent esté aucuns gentilhommes, qui avec eux estoient, qui les devoient garder et mener : mais quant ils veirent que la commune besoignoit si bien, si parlementèrent aux Arminaz, qui bien véoient qu'ils ne devoient longuement durer contre la commune, qui si asprement les assailloit de jour et de nuit ; et prindrent grant argent des Arminaz, par ainsi qu'ils feroient lever le siège. Et ainsi firent-ils. Quant ils orent l'argent, si firent entendre aux bonnes gens, que vraiment il venoit un très grant secours à ceux du chastel, et qui se pourroit sauver si se sauvast, que plus ne seroient là, et se partirent. Quant ce veirent la commune, si ce départirent moult courroucés ; et quant ils vindrent près de Paris, on leur ferma les portes ; et demourèrent à Saint-Germain, à Saint-Marcel, à Nostre-Dame-des Champs, deux ou trois jours et nuits ; et les Arminaz, tantost après le département du siège, couroient jusqu'au bout desdits villaiges où estoient nos gens pour les cuider surprendre ; mais oncques pour leur puissance ne les porent grever ; et si n'avoient nul cappitaine que de ceux de Paris ; car les gentilshommes qui les avoient laissés, cuidoient que les Arminaz les deussent tous tuer, mais oncques Arminaz ne les

osèrent assaillir. Et vrai estoit que qui eust laissé faire les communes, il ne eust demouré Arminac en France qu'en mains de deux mois n'eussent mis à fin, et pour ce les hayoient les gentilshommes qui ne vouloient que la guerre, et ils la vouloient mettre à fin. Quant on vit qu'ils avoient si grant voulenté d'affiner la guerre, on les laissa entrer dedens Paris, et allèrent faire leur labour; et les Arminaz faisoient du pis qu'ils povoient: car ils tuoient femmes et enffents, et bouttoient feux autour de Paris; et si n'estoit homme nul qui y meist remède aucun. Et d'autre part estoient les Englois devant Rouen de toutes parts assiégés, qui moult faisoient de grief de toutes parts à ceux de Rouen, dont seurent moult affoiblis; mais à souffrir leur convint; et tout ce estoit par les faux traistres de France qui ne vouloient que la guerre; car bien sçavoient tous combien de rançon ils devoient payer se prins estoient. Alloit ainsi le royaume de Franche de pis en pis; et pouvoit-on mieux dire la terre déserte que la terre de Franche. Et tout ce estoit, ou la plus grant partie, par le duc de Bourgogne, qui estoit le plus long homme en toutes ses besongnes comme peust trouver; car il ne se mouvoit d'une cité quant il y estoit, ne quant ce fust paix par-tout, se le peuple par force de plaintes ne l'esmouvoit; dont tout enchérit dans Paris de plus en plus. Car il estoit en septembre le commencement d'iver qu'on se devoit garnir, et un cent de bonnes buches valloit tou-

jours deux francs ; un sac de charbon , seize sols parisis ; le moulle , dix ou douze sols parisis ; la livre de beurre sallé , sept ou huit blancs en gros ; œufs , deux deniers parisis la pièce ; un petit fromaige , trois sols parisis ; bien petites poires ou pommes , un denier la pièce ; deux petits oignons , deux deniers parisis ; bien petit vin pour deux ou trois blancs ; et ainsi de toutes choses.

Item , en celluy mois de septembre , fust mandé le duc de Bretagne de par le roy , et y vint à Corbeil , de là à Saint-Mor-des-Fossés ; et là vint la royne , le duc de Bourgogne , et plusieurs autres seigneurs. Là firent-ils une paix telle quelle , que voulsist ou non la royne. Tout fust pardonné aux Arminaz les maux qu'ils avoient faits ; et si estoit tout prouvé contre eux qui estoient consentants de la venue du roy d'Angleterre , et qu'ils en avoient eus grants deniers dudit roy ; *Item* , d'empoisonner les deux ainsnés fils du roy de France , et sçavoit-on bien que ce avoit esté et fait faire ; et de l'empoisonnement du duc de Hollande , et débouter hors la royne de France de son royaume. Et si convint tout mettre ce à nyant , ou se non ils eussent destruit tout le royaume de France , et livré aux Anglois le daplîn qu'ils avoient devers eux. Ainsi fut faite celle paix , qui en fut couroucé ou joyeux ; et fut criée parmi Paris à quatre trompes , et à six ménestriers , le lundi , dix-neuviesme jour de septembre , l'an mil quatre cent dix-huict.

Item, en cedit mois, au commencement, fut deposé de la prévosté de Paris, le Beau de Bar, et y fut mis un escuyer nommé Jacques Lamben.

Item, cedit mois de septembre estoit à Paris et autour, la mortalité si très-cruelle, qu'on n'eust veu depuis trois cents ans par le dit des anciens; car nul n'eschappoit qui fust féru de l'épidémie, espécialement jeunes gens et enffens. Et tant en mourut vers la fin dudit mois, et si hastivement, qu'il convint faire ès cymetières de Paris grans fosses, où on en mettoit trente ou quarante en chacune; et estoient arrangés comme lors, et puis un pou pouldrez par-dessus de terre; et toujours jour et nuit on n'estoit en rue que on ne rencontrast Nostre-Seigneur, qu'on portoit aux malades. Et tretous avoient la plus belle cognoissance de Nostre-Seigneur à la fin, que on vit oncques avoir à chrestiens. Mais au dit des clercs, on ne avoit oncques veu ne ouy parler de mortalité qui fust si desvée, ne plus aspre, ne dont moins eschapast de gens qui férus en feussent; car en moins de cinq semaines trespassa en ville de Paris plus de cinquante mille personnes; et tant trespassa de gens, que on entéroit quatre ou six ou huict chefs-d'hostel à une messe à notte; et convenoit marchander aux prestres pour combien ils la chanteroient, et bien souvent en convenoit payer seize ou dix-huict sols parisis, et d'une messe basse, quatre sols parisis.

Item, en ce temps, qui estoit environ douze jours en octobre, n'estoit pas encore cessée la mor-

talité aucunement, ne les Arminaz pour paix, ne pour autre chose ne laissoient à faire comme d'avant trespas le pis qu'ils povoient; et venoient souvent jusques emprès de Paris prendre proyes et hommes et femmes, et mesnoient en leurs garnisons; ne nul n'en osoit mot dire; et pour vrai il ressembloit qu'au duc de Bourgogne en fust apart, et appoisoit le peuple de douces paroles.

Item, tout le mois d'octobre et de novembre, fut la mort ainsi cruelle, comme devant est dit; et quant on la vit si desvée que on ne sçavoit mais où les enterrer, on fist grans fosses, aux Saints Innocens cinq, à la Trinité quatre, aux autres selon leur grandeur; et en chacune on mettoit six cents personnes ou environ. Et fut vrai que les corduaniers de Paris comptèrent le jour de leur confrerie Saint-Crespin et Sainct-Crespinian, les morts de leur mestiers; et comptèrent et trouvèrent qu'ils estoient trespasés bien dix-huict cents, tant maistres que varlets, en ces deux mois, en ladite ville. Et ceux de l'ostel-Dieu, ceux qui faisoient les fosses et cimetières de Paris, affermoient qu'entre la Nativité Nostre-Dame et sa Conception, avoient enterré de la ville de Paris plus de cent mille personnes, et en quatre ou cinq cents n'en mouroit pas douze anciens, que tous enffens et jeunes gens.

Item, les Arminaz tenoient toujours les villes et forteresses devant dites; et tindrent Paris en si grant subjection, que ung enffent de quatorze ans

mangeoit bien pour huict deniers de pain à l'eure ; et coustoit la douzaine six sols parisis, qu'on avoit eue pour sept ou huict blancs, ung bien petit fromaige, dix ou douze blancs, le quarteron d'œufs, cinq ou six sols parisis, la char d'un bon mouton, le bœuf trente-huict francs ; ainsi petite buche comme de Marne toute verte, quarante sols parisis, cu trois francs le cent ; la buche de molle, douze sols le molle ; meschantes bourrées où il n'avoit que feuilles, le cent, trente-six sols parisis ; ung quarteron de poires d'engoisse, quatre sols parisis ; de pommes, deux sols ou six blancs ; la livre de beurre salé, huict blancs ; ung petit fromaige venant de Foisselle, seize deniers parisis ; une paire de souliers, qu'on avoit devant pour huict blancs, en mil quatre cent dix-huict, coustoient seize ou dix-huict blancs ; et toutes autres choses quelles qu'elles fussent, estoient ainsi chères à Paris et partout.

Item, en ce mois de novembre, fut remis le Beau de Bar, c'est à sçavoir messire Guy de Bar, dit le Beau, en la prévosté de Paris, comme d'avant.

Item, en cedit mois de novembre, orent lesdits bouchiers congé de refairé la grant boucherie de Paris, de devant le Chastelet ; et fut commencé à quérir les fondements le mercredi, onziesme jour de novembre ; et environ douze jours après fist crier le roy, à trompes, qu'il pardonnoit à tout homme, fust Arminac ou autre, quelque chose que on lui eust méfait, se non à Troys, le président de Provence, maistre Robert le Maçon, Remon Raignier.

Ces trois avoient fait tant de trayson contre le roy, qu'il ne leur volt pardonner : car pour eux trois se faisoient tous les maux devant dits à Paris.

Item, la sepmaine d'après, partit le roy et monsieur de Bourgogne pour aller contre les Anglois; et allèrent loger à Pontoise, et là furent jusques à trois sepmaines après Noël sans riens faire, se non manger tout le pays d'antour. Et les Anglois estoient devant Rouen, et le dalphin ou ses gens gastèrent le pays de Touraine, et les autres estoient autour de Paris, et venoient jusques aux portes de Paris, piller, tuer; ne oncques le duc de Bourgogne, ne les siens, ne s'avancèrent aucunement de contester aux Anglois ne Arminaz. Et pour ce enchérit trettout de plus en plus à Paris, car riens n'y pouvoit de venir ceux devant dits. En icelui temps coustoit un petit pourcel six ou sept francs; et toute char enchérit tellement que pouvres gens n'en mangeoient point; mais en celle année fut tant de choux, que tout Paris en fut gouverné tout l'hiver : car febves et poys estoient outrageusement chers.

Item, en ce temps valloit une bonne livre de chandelle huit blancs, ou sept du mains.

Item, on payoit en ce temps tout homme qui vendoit vin de chacune queue en gros, huit sols parisis; et cil qui l'acheptoit autant; et d'un poinson quatre sols parisis; et se on la vendoit à détail de vin à quatre deniers autre huit sols; à six deniers douze sols parisis. Et fut commencé cette

douloureuse pratique , environ la Toussainct quatorze cent dix-huit.

Item , le vingtiesme jour de janvier oudit an quatorze cent dix-huit , entrèrent les Angloys dedans Rouen , et la gagnèrent par leur force , et parce que n'avoient de quoi vivre dedans la cité ; mais moult la tindrent longuement contre les Angloys , comme environ six ou sept mois.

Item , après ce , vindrent devers pour gagner le remenant de France ; et nul ne les contredisoit que ceux des bonnes villes qui leur tenoient un pou de pié. Mais tantost les convenoit rendre : car nuls des gentilshommes , ou pou s'en mesloient , pour la hayne de Bourgogne et Arminaz. Et par ce vint si grant charté à Paris de toutes choses dont on pouvoit vivre : car tous les plus grans estoient esbahis ; et valloit un sextier de blé quatre ou cinq francs audit an quatorze cent dix-huit ; petit pain pour sept sols parisis la douzaine ; une petit pièce de char six blancs ; une froissure de mouton douze deniers ; pour un petit fromaige quatre sols parisis ; trois œufs trois blancs ; la livre de beurre sallé quatre sols parisis ; un quarteron de petites pommes seize deniers ; chacune pomme quatre deniers ; le cent de harengs-sors trois escus ; le cent de harengs acqués quatre francs ; deux petits oignons ung denier ; deux chefs d'aux quatre deniers ; quatre navez deux deniers ; un boissel de bon poys dix ou douze sols parisis , et febves autant ; buche chère , comme devant est dit ; le cent de noys seize

deniers ; la pinte d'huile d'olive six sols parisis ; la livre de saindoux douze blancs ; la chopine dix-huit deniers ; la livre de fromaige de presse trois sols parisis. Brief, tout ce de quoi créature humaine pouvoit vivre, estoit tant cher, que chacun denier coustoit quatre deniers de toute chose, se non de métaux, comme airain ou estain. Airain avoit-on por six deniers la livre, estain pour dix deniers la livre ou pour huit deniers ; la livre de potin quatre deniers ; mais argent valoit en ce temps dix francs le marc ; ung des Petiz Moutons devant diz, de seize sols, valoit vingt sols parisis.

Item, la première sepmaine de février ou dit an, fut prinse Mante par les Angloys, et plusieurs forteresses d'entour ; et n'estoit homme qui y meist aucun remède ; car les seigneurs de France estoient si courroucés l'ung à l'autre ; car le dalphin de France estoit contre son père à cause du duc de Bourgongne qui estoit avec le roy, et tous les autres seigneurs du sang de France estoient prinsonniers au roy d'Angleterre de la bataille d'Agincourt, du jour saint Crépin et son frère devant dit.

Item, en ce mois de février ou dit an quatorze cent dix-huit, fut déposé le Beau de Bar, de la prévosté de Paris, et fust fait prévost de Paris ung nommé Gilles de Blamecy, natif de la ville de Paris, ce qu'on n'avoit oncques mais vu d'aage d'homme qui à celui temps fut trouvé en vie, que de la nacion de Paris on eust fait prévost.

Item, au mois de mars ensuivant valoit le marc

d'argent quatorze francs; le sextier de bon bled cent sols parisis; la pinte de bonne huile de noix sept ou huit sols,

Item, ou mois de mars en suivant, environ quinze jours, fut le blé si cher, que le sextier valoit huit francs; et environ huit jours à l'issue dudit mois fut crié par les carrefours de Paris, que nul ne fust si hardi qu'il vendist blé, segle, plus de quatre francs le sextier, le meilleur sextier de mestail plus de soixante sols parisis, le meilleur froment plus de soixante douze sols parisis le sextier, et que nul moulrier ne prenist point de la mousture que argent; c'est assavoir, huit blancs pour sextier; et chacun boulangier fist bon pain blanc, pain bourgeois, et pain festiz (bis) à toute sa fleur, et de certain prix ou cry dit. Quand les marchands qui alloient aus blez, et les boulangiers, ouïrent le cry, si cessèrent de cuire, et les marchands d'aller hors; et aussi ils n'y alloient point, et n'allassent qu'à une lieue de Paris que ce ne fust sur leur vie, car les Anglois sans cesser, venoient toutes les sepmaines une fois ou deux jusqu'au pont de Saint-Cloud, et les Arminaz jusques aux portes de Paris sans cesser, et nul homme n'osoit yssir.

Item, en la derraine sepmaine de mars, l'an mil quatre cent dix-huict, la quatriesme sepmaine de caresme, qui eust donné ès halles de Paris, ou en la place Maubert, vingt sols d'une douzaine de pain, il n'en eust pu finer. Vrai est qu'aucuns boulangiers cuisoient; et n'en pouoit avoir chacun

que ung ou deux au plus, et y avoit toujours quelque cinquante ou soixante personnes à l'uy qui attendoient qu'il fust cuit, et le prenoient tout venant du four. En ce point estoit la cité de Paris gouvernée; et pour vrai en tout le karesme pauvres gens ne mangeoient que pain aussi noir et mal savouré com pouroit faire. Vers la fin de karesme vint des hannons (merlus) de foys à autre; mais on vendoit le sac vingt-six sols parisis, com avoit veu avoir pour cinq blancs autrefois; et n'en avoit-on que bien peu pour cinq ou six blancs. Et vint un peu de figues grasses et rudes, et si en vendoit-on la livre deux sols; et toujours un hareng caqué bon huit deniers parisis, ung sor six deniers, une petite seiche trois ou quatre blancs. Et enchérèrent tant les oignons, que une petite botte de vingt ou vingt-quatre oignons quatre sols parisis.

Item, un pou devant mars, fut pillée Soissons, et grant occision faite de hommes et de femmes et d'enffents par les Arminaz.

Item, oudit an, en mars, fut faite grant occision en la cité de Sens, que le seigneur de Guitre y fist, pour ce que ceux de la cité vouloient mettre les Bourguignons dedens sans son sceu; car il en estoit bailli.

Item, en ce temps furent Pasques le seiziesme jour d'avril mil quatre cent dix-neuf. Lors fut la char si chère, que ung bœuf qu'on avoit veu donner maintes fois pour huit francs ou pour dix tout au plus, coustoit cinquante francs, un veau quatre

ou cinq francs, ung mouton soixante sols ou quatre francs. Toute char que on pouvoit manger, fust volaille ou autre, estoit tant chère ; car ung homme eust bien mangé à son repas pour six blancs de bon bœuf, ou mouton, ou lart ; et n'avoit-on que deux œufs pour deux blancs, ung fromaige mol six ou huit blancs, la livre de beurre sallé quatorze blancs, le froys dix-huit blancs, une froissure de mouton deux sols ou huit blancs, ung pié de mouton quatre deniers, la teste de mouton trois ou quatre blancs. Et toujours couroient les Arminaz, comme ci-devant est dit, tuoient, pilloient, boutoient feu par tout sur femmes et sur hommes, sur grains, et faisoient pis que Sarrazins, et nul ne les contredisoit ; car le duc de Bourgogne estoit toujours avec le roy à Prouvins ; et ne s'en bougeoient ; et y furent jusques au vingt-huitiesme jour de mai mil quatre cent dix-neuf, qu'ils vindrent à Pontoise ; c'est assavoir le roy, la royne, le duc de Bourgogne ; et passèrent pardevant Paris par le bout de Saint-Laurens, sans entrer dans Paris, dont on fut moult esbahi à Paris ; de Pontoise allèrent à Meulan, et orent trèves aux Arminaz trois mois ensuivant ; et là parlementèrent aux Englois, aussi par trèves, de faire aucun mariaige ; et fut une chose dure au roy de France, que lui qui devoit estre le souverain roy des chrestiens, convint qu'il obéist à son ancien ennemi mortel, pour estre contre son enfant ; et ceux de la bande, qui nonobstant trèves, pilloient toujours, et roboient comme devant.

Item, en ce temps-là estoit très grant charté de toute vitaille, comme devant est dit; et valloient quatre chefs bien petits d'auls quatres deniers.

Item, le huitiesme et neuviesme jour de juing ensuivant, après les trèves devantdites environ six jours, vint tant de biens à Paris de lars, de fromaige de presse, qu'ils estoient ès halles entassés aussi haut que ung homme, et fut donné pour deux blancs ou pour deux francs ce qui coustoit six la sepmaine de devant; et vint tant d'aux à Paris, que ce qui coustoit douze ou quinze sols la sepmaine de devant, estoit donné pour cinq ou six blancs; et vint grant foison de pain de Corbeil, de Meleun et du plat pays d'entour Paris, qu'ils avoient des biens aux bonnes villes, et si en vint d'Amiens et de par-delà; mais pou amenda du marché de tous jours, fors qu'il estoit bien plus blanc.

Item, la vigile de la Trinité vint tant de poisson à Paris, que on avoit quatre ou cinq bonnes solles pour ung gros, et l'autre marée à la vallue; et fut la Trinité le jour saint Barnabé, onziesme jour de juing, l'an mil quatre cent dix-neuf.

Item, la sepmaine ensuivant fust crié que on prenist les Moutons devant dits de seize sols pour vingt-quatre sols parisis, dont les marchands de loing furent plus eslongnés que devant de venir marchander à Paris; ne nul n'y venoit qui de la monnoie tenist compte ou pays qu'elle couroit en ce temps; car il couroit à Paris blans de Bourgogne de huit deniers parisis, pièce que on appelloit

lubres, qui ne valloient mie trois deniers, et avec ce estoient rouges comme meriaux (jetons). Si eussies veu par tout Paris, où marchandise couroit, tous jours desbat, fust à pain ou à vin, ou à autre chose.

Item, en icellui temps, fist tant le duc de Bourgogne, que paix fut faite entre le dalphin et le roy de France son père, et tous les Englois, comme en manière de traité, tant que ladite paix fut faite entre Meleun et Corbeil, en ung lieu dit le Poncelet, à ung lieue de Meleun emprés Pouilly; et là jurèrent tous les vassaux d'une part et d'autre à tenir ladite paix, sans jamais aller à l'encontre de ce qui fait en estoit; et fut le mardi onziesme jour de juillet; et en fut faite très grande feste à Paris; et fut confirmée le dix-neuviesme jour dudit mois ladite paix de tous les seigneurs qui pour lors estoient en France; et tous les jours à Paris, espécialement de nuit, faisoit-on très grant feste pour ladite paix à ménestriers ou autrement.

Item, le penultiesme jour dudit mois fust la feste Saint-Huistace, qui fut faite moult joyusement; et lendemain, jour Saint-Germain, tourna en si grant tribulation, que oncques fit feste; car à dix heures, ainsi qu'ils cuidoient ordonner d'aller jouer aux Marais, comme coustume estoit, vint à Paris un grant effroy; car par la porte Saint-Denis quelques vingt ou trente personnes si effroyés comme gens qui estoient, n'avoient guères eschappés de la mort, et bien y parut; car lès aucuns estoient navres, les autres le cueur leur failloit de paour, de

chault et de faing, et sembloient mieux morts que vifs. Si furent artés à la porte, et leur demanda-t-on l'achoisson(occasion) dont grant douleur leur venoit, et ils prindrent à larmoyer, en disant : « Nous sommes de Pontoise qui a esté cette journée au matin » prinse des Englois pour certain, et puis ont tué, » navré tout ce qu'ils ont trouvé en leur voie ; et » bien se tient pour bien eure qui peut eschapper de » leurs mains ; car onques Sarrazins ne firent pis » aux chrestiens qu'ils font. » Et ainsi qu'ils disoient, et regardoient ceux qui gardoient la porte devers Saint-Ladre, et véoient venir grans tourbes de hommes, femmes et enfans, les uns navrés, les autres despouillés, l'autre portoit deux enfents entre ses bras ou en hostes, et estoient les femmes, les unes sans chapperon, les autres en ung pouvre corcet, et autres en leur chemises, puvres prestres qui n'avoient que leurs chemises ou ung surpelis vestu, la teste toute découverte, et en venant faisoient si grands pleurs, cris et lamentations, en disant : *Dieu, gardez-nous par vostre grâce de désespoir ; car huy au matin estions en nos maisons aisés et manants, et à medi ensuivant sommes comme gens en exil, quérant nostre pain.* Et en ce disant, les aucuns se pasmoient, les autres s'asséoié a terre si las et si doloirement, que plus ne pouvoient ; car moult avoient perdu aucuns de sang, les autres estoient moult affeblis de porter leurs enfans ; car la journée estoit très chaude et vaine ; et eussies trouvé entre Paris et le Landit quelques trois ou

quatre cent ainsi assis qui recordoient leurs grans douleurs et leurs grans pertes de chevances et d'amis ; car pou y avoit personne qu'il n'eust aucun ami ou amie , ou enffent demouré à Pontoise. Si leur croissoit leur douleur tellement qu'il leur souvenoit de leurs amis qui estoient demourés entre ces crueux tyrans Englois, que le povre cueur ne les pouvoit soustenir ; car foibles estoient moult , pource qu'encore n'avoient le plus beu ne mangé ; et aucunes femmes grosses accouchèrent en la fuite, qui tost après moururent. Et n'est nul si dur cueur qui eust vu leur grant desconfort , qui se fust tenu de plourer ne larmoyer ; et toute la sepmaine ensuivant ne finèrent que de ainsi venir , que de Pontoise , que des villages d'entour ; et estoient parmi Paris moult esbahis à grant tropeaux ; car toute vittaille estoit moult chère, spécialement pain et vin ; car on n'avoit point de vin qui rien vaulsist pour moins de huit deniers la pinte , ung petit pain blanc huit deniers parisis , les autres choses de quoi l'homme pouvoit vivre , par cas pareil.

Item, le peuple de Paris estoit moult esmerveillé du roy et du duc de Bourgongne, que quant Pontoise fut prinse, comme dit est , ils estoient à Saint-Denis bien accompaignés de gens d'armes ; et ne firent aucun secours à ceux de Pontoise ; ains vuydèrent lendemain le bagaige , et allèrent au pont de Charenton, et de là à Laigny, et passèrent au plus près de Paris sans entrer ens , dont tout le peuple de Paris se tint pour mal comptent ; car il

sembloit proprement que tous s'enfouyssent devant les Englois, qu'ils eussent grant haine à ceux de Paris et du royaume ; car en ce temps n'avoit chevalier de renom d'armes à Paris, ne capitaine nul, que le prévost de Paris et celui des marchands, qui n'avoient pas accoustumé à mener fait de guerre. Et pour ce les Englois, qui savoient bien que à Paris ne avoit que la commune ; car toujours avoient-ils des amis à Paris et ailleurs, vindrent la vigille de Saint-Laurens ensuivant devant Paris jusques près des murs, sans que nuls les contredist ; mais assaillir n'osèrent Paris pour la commune, qui tantost se misdrent sur les murs pour deffendre la ville, et feussent volentiers ladite commune aux champs issue : mais les gouverneurs ne voudrent laisser homme issir. Quant ce virent les Englois, ils s'en allèrent pillant, tuant, robant, prenant gens à rançon. Et le lendemain, jour Saint-Laurent, revindrènt faire une course devant Paris, et s'en retournèrent devers Pontoise.

Item, ce jour, Saint-Laurent, tonna et esparty le plus terriblement et le plus longuement que on eust veu d'aage d'homme, et plut à la value ; car celle tempeste dura plus de quatre heures sans cesser. Ainsi estoit le monde dans le doubte de la guerre Nostre-Seigneur, et celle de l'ennemi.

Item, environ douze jours après, commencèrent les bouchiers de rechief à refaire la grande boucherie. En ce temps n'estoit nouvelles, fors que du mal que les Englois faisoient en France ; car de

jour en jour gaignoient villes et chasteaux, et minoient tout le royaume de France de chévanche et de gens, et tout envoioient en Angleterre.

(*Ici manquent quelques feuillets touchant la mort de Jean, duc de Bourgogne.*)

Et les seigneurs de France prins des Anglois tout par orgueil, faire sacrilége cent fois le jour, violer églises, manger char au vendredi à cuire, efforcer filles et femmes et dames de religion, rostir hommes et enfans; brief, je croy que les tyrans de Rome, comme Néron, Dioclétien, Dacien et les autres, ne firent oncques la tyrannie qu'ils font et ont fait. Tous ces faits devantsdits de perdurable perdicion que chascun scet, estoient tous mis à nyant, quant à la justice corporelle; de la divine je me tais. Quant la déesse de discorde et son père Sathan, à qui ils sont, leur fist la fauce trahison doloureuse faire, dont tout le royaume est à perdicion, se Dien n'en a pitié, ou y veille de sa grace ouvrer qu'ils soient en tel estat qu'ils le veulent congnoistre, et qu'ils ne puissent nuire à nulli, comme ils ont fait le temps passé; car par leurs faits outraigeux devant dits meurent de fain les gens aux champs et à la ville, et de froit; car aussitost qu'ils orent fait leur dampnable volenté du bon duc, tous ceux des garnisons coururent çà et là, pillant, robant, rançonnant, boutant feux; par quoi tout enchérit tellement, que le blé qui ne valoit que quarante sols parisis, vallut tantost après six ou sept francs, ung sextier de pois ou de

febres, dix ou douze francs, fromaiges, œufs, beurre, aulx, oignons, buche, char, brief toutes choses de quoi gens et bestes et enfents pouvoient vivre, enchérèrent tellement, que très petite buche valloit trois francs le cent. Et pour celle cherté fut ordonné le bois de Vincennes à estre coppé; et costoit le molle seize ou dix-huict sols parisis; et n'en avoit-on que trente deux pour molle; une somme de charbon, trois francs, qu'on avoit eue autrefois aussi bonne pour cinq ou pour six sols.

Item, le petits enfents ne mangèrent point de lait: car peinte coustoit dix deniers ou douze. Certes en icellui temps pouvres gens ne mangèrent ne char ne gresse, car ung petit enfant eust bien mangé pour trois blancs de char à son repas. La pinte de bon saindoux, quatre ou cinq sols parisis; ung pié de mouton, quatre deniers; ung pié de bœuf, sept blancs, et les trippes à la value; beurre sallé, quatre sols; ung œuf, huit deniers; ung petit fromaige, sept sols parisis; une paire de souliers à homme, huict sols parisis; ungs patins, huict blancs; brief, et toutes autres choses quelxconques estoient enchéries pour la mort du bon duc; et se ne gaignoit-on denier, si ne valloit rien la monnoye blanche, car ung blanc de seize deniers ne valloit pas plus de trois deniers en argent, et ung escu d'or du temps passé valloit trente-huict sols parisis; pour ung marc d'argent, quatorze francs. Et pour ce point, pour la foible monnoye, ne venoit point de marchandises à Paris, et si estoient les Anglois tous

les jours jusques aux portes de Paris s'ils vouloient ; et les Arminaz d'autre costé, qui estoient aussi mauvais ; et alloient chascun deux ou trois fois la sepmaine au guet, une fois parmi la ville, l'autre fois sur les eschillas (fortification). Et si estoit le fin cueur de l'yver, et toujours pleuvoit et faisoit très froit, et furent les vendanges celle année l'an mil quatre cent dix-neuf, les plus ordes et pluvieuses, les raisins pourris, les plus febles vins qu'on eust veu d'aage d'homme ; et si cousta celle année quatre fois plus qu'ils n'avoient fait d'aage d'homme qui fust en vie, et tous par les maux qu'ils faisoient partout ; car pour certain qui avoit à cinq ou six lieues près de Paris, la queue lui coustoit cinq ou six francs tant seulement à admener ; et en convoi de gens d'armes à une lieue près de Paris, seize ou vingt sols parisis, sans vendanger, labourer, re-lyer, autre dépence. Et quant tout ost esté vendangé et recueilli, ils n'orent ne force ne vertu, ne couleur, et n'en estoit guères ou pou qui sentissent se non le pourry ; car le plus n'avoient point esté ordonnés en vendanges à leur droit, pour la paour qu'on avoit des dessusdits, et pour la doubte qu'on avoit tout temps de leur trayson. La nuit de la sainte feste de Toussainct, oncques on ne sonna à Paris pour les trespasés, comme coustume est, se non guare-feu ; et néanmoins toutes ces pouvretés, misères et douleurs oncques à pape ne à empereur, ne à roy ne à duc, si comme je croy on ne fist autant de service après leur trespasement, ne

aussi solemnel en une cité, comme on a fait pour le bon duc de Bourgogne, à eni Dieu pardoint!

Item, à Nostre-Dame de Paris, fut fait, le jour Saint-Michel, le plus piteusement que faire se pot; et y avoit ou moustier trois mille livres de cire, toutes en cierges et en torches; et là ot un moult piteux sermon que fist le recteur de l'université, nommé maistre Jehan l'Archer. Et après ce le firent toutes les paroisses de Paris et toutes les confreries de Paris l'une après l'autre; et partout faisoit-on la représentation, de grands cierges et de grans torches; et estoient les moustiers encourtinez de noires sarges, et chantoit-on le *Subvenite* des morts et vigilles à neuf pseaulmes et à neuf leçons; et par tous les moustiers estoient après mis les armes du bon duc trespassé, et du sire de Nouaille, qui fut mort avec lui, dont Dieu veille avoir les ames! et de tous les autres trespassés, et veille donner grace à nous et à toute ceste gent de le cognoistre, comme nous devons, et nous doint ce qui disoit à ces apostres: *Paix soit avec vous!* car, par cette maldite guerre tant de maux ont esté faits, que je cuide en telx soixante ans passés par-devant il n'avoit pas eu ou royaume de France, comme il a esté de mal depuis douze ans en çà. Hélas! tout premier Normendie en est toute exillée, et la plus grant partie qui souloit faire labourer et estre en son lieu, lui, sa femme, sa meschine (servante), et estre sans danger, marchands, marchandises, gens d'église, moines, nonnains, gens

de tous estats ont esté boutés hors de leurs lieux d'estrangers, comme eussent esté bestes sauvages; dont il convient que les ungs truandent (mandient) qui souloient donner, les autres servent qui souloient estre servis, les autres larrons et murtriers par désespoir, bonnes pucelles, bonnes preudes femmes venir à honte par estors (lutte) ou autrement, qui par nécessité sont devenues mauvaises, tant de moines, tant de prestres, tant de dames de religion et d'autres gentils femmes avoir tout laissé par force, et mis corps et âme au désespoir, Dieu scet bien comment. Hélas! tant d'enfants morts-nés par faute d'aide, tant de morts sans confession par tyrannie, et en autres manières, tant de morts sans sépulture en forest et en autre détours, tant de mariaiges qui ont esté délaissés à faire, tant d'églises arses, et abbeïes et chapelles, maisons-Dieu, malladeries où on souloit faire le saint service Nostre-Seigneur et les œuvres de miséricorde, où il n'a mais que les places, tant d'avoir mussé (caché), qui y jamais bien ne sera, et de joyaux d'église et de reliques, et d'autres qui jamais bien ne seront, ce n'est d'aventure. Brief, je cuide que homme ne pourra, pour sens qu'il ait, bien dire les grans, misérables, énormes et dampnables péchés qui se sont ensuivis et faits depuis la très maleureuse et dampnable venue de Benart le comte d'Arminac, connestable de France; car oncques, puis que le nom vint en France de Bourguignon et d'Arminac, tous les maux qu'on pourroit penser ne dire, ont esté tous com-

mis ou royaume de France, tant que la clamour du sang innocent espandu crie devant Dieu vengeance. Et cuide en ma conscience que ledit comte d'Arminac estoit un g ennemi en fourure d'homme ; car je ne croi nul qui ait esté à lui, ou qui de lui se renomme, ou qui porte sa bande, qui tienne point la loi ne foi chrestienne ; ains se maintiennent envers tous ceux dont ils ont la maistrise, comme gens qui auroient renyé leur créateur, comme il appert par tout le royaume de France ; car j'ose bien dire que le roy d'Angleterre n'eust esté tant hardi de mettre le pié en France, par guerre, se n'eust esté la discension qui a esté de ce malheureux nom ; et fust encore toute Normandie françoise, ne le noble sang de France ainsi espendu, ne les seigneurs dudit royaume ainsi menés en exil, ne la bataille perdue, ne tant de bonnes gens morts n'eussent oncques esté en la piteuse journée d'Agincourt, où tant perdit le roy de ses bons et loyaux amis, se ne fust l'orgueil de ce malheureux nom *Arminac*. Hélas ! à faire cestes malheureuses œuvres, ils n'en auront de remenant que le péché ; et s'ils n'en font amendement durant la pouvre vie du corps, ils en seront en très cruelle, misérable et pardurable damnacion ; car certes on ne peut rien mesconter à Dieu, car il scet tout, plain de miséricorde ; ne s'y fie homme nuls ne en longue vie ne en autre chose de folle espérance ou de vaine gloire ; car en vérité il fera à chacun droit selon sa déserte. Hélas ! je ne cuide mie que depuis le roy Clovis qui

fust le premier roy chrestien , que France fust aussi désollée et divisée comme elle est aujourd'hui ; car le dauphin ne tend à autre chose jour et nuit, lui ou les siens, que de gaster tout le pays de son père à feu et à sang, et les Anglois d'autre costé qui font autant de mal que les Sarrazins ; mais encore vaut-il trop mieux estre prins des Anglois que des gens du dauphin, quise dient Arminas ; et le pouvre roy et la royne depuis la prinse de Pontoise ne se meuvent de Troyes à pouvre mesnie (suite), comme fussent-ils deschassés hors de leur lieu par leur propre enffent, qui est grant pitié à penser à toute bonne personne.

Item, fist le roy à Troyes la feste de Toussainct en l'an mil quatre cent dix-neuf, et ceux de Paris ne pouvoient avoir nulle vraie nouvelle de son retour, dont moult estoient courroussés les bons.

Item, fist le roy à Troyes son Nouël, parce que on ne l'osoit oster de Troyes pour faute de puissance et de compaignie, et pour paour des Anglois et des Arminas ; car chacun d'eux le tâchoit à prendre, et par espécial les Arminas pour avoir leur paix. La troiesme cause, tout estoit si cher à Paris, que le plus saige ne s'y savoit vivre, espécialement pain et buche qui estoit si chère, que oncques puis deux cents ans avoit esté, et la char ; car à Nouël ung quartier de mouton, quant il estoit bon, coustoit vingt-quatre sols parisis, la chair d'ung mouton six francs, une oie seize sols parisis et l'autre à la valluë. En ce temps-là, il n'estoit nouvelle sur mesnaigères d'œufs ni de fro-

maiges de Brie, ne de poix, ne de febves; car les Arminas destruisoient tout, et prenoient femmes et enfents à rençon; et les Anglois d'autre costé. Et convint prendre trèves aux Anglois par force, qui estoient anciens ennemis du roy; et furent données depuis la moitié de décembre jusques au mois de mars. Passa décembre, janvier, février que oncques le roy ne la royne ne vindrent à Paris, ains estoient toujours à Troyes; et toujours couroient autour de Paris les Arminas pillant, robant, boutant feus, tuant, efforçant femmes et filles, femmes de religion; et à dix lieues autour de Paris, ne demouroit aux villaiges nulles personnes qu'aux bonnes villes, et quant ils s'enfuyoient aux bonnes villes, ils apportoit quelque chose, fust vitaille ou autre chose, tout leur estoit osté des gens d'armes des ungs ou des autres, fust Bourguignon ou Arminac; chacun en faisoit bien son personnaige; et ainsi le plus, fust femmes ou hommes, quant ils venoient aux bonnes villes, y venoient nuds de tous biens; et convenoit que les bonnes villes fournissent tous les villaiges; par quoi le pain enchérit tant; car en ce temps on n'avoit pas trop bon blé pour dix francs le sextier, dont chacun franc valloit seize sols parisis; et si coustoit le sextier à moudre huict ou dix sols parisis, sans ce que le munier en prenoit à mau prouffit.

Item, pour ce fut ordonné que le blé, quant on le bailleroit au moulmier, seroit pesé, et rendroit la farine par pois; et avoit-on du sextier pesant

huit deniers , et le moulrier du mouldre quatre sols parisis.

Item, en ce temps, on ne faisoit point de pain blanc, et si n'en faisoit-on point de mains de huit deniers pour la pièce : par quoi povres gens n'en pouvoient finer, et le plus de povres gens ne mangeoient que pain de noix.

Item, en ce temps, en karesme estoit celle cherté; car il n'y avoit ni espices, ni figues, ni raisins, ne admende; de chacun se coustoit la livre cinq sols parisis; huile d'olive quatre sols parisis.

Item, la tainture estoit si chère que une aulne de drap à tindre en vert ancre, coustoit quatorze sols parisis, et autres couleurs à la vallue.

Item, en ce temps de mars, l'an quatorze cent dix-neuf, faillirent les trèves des Anglois, et on leur demanda autres trèves en attendant le duc de Bourgogne; mais le roy Anglois n'en volt nulles donner, s'il n'avoit le chasteau de Beaumont et Corbeil, et le Pont-Sainte-Messan (Maixence), et plusieurs autres choses; mais on ne lui en accorda nulle. Si commença la guerre comme devant; et tous, ungs et autres, n'avoient envie que sur la ville de Paris seulement, et seulement pour la richesse qu'ils cuidoient à eux usurper, ne à nulle autre chose ne tendoient que à piller tout.

Item, en celui karesme, le jour du grand vendredi, qui fut le cinquième jour d'avril, vindrent les Arminaz comme deables deschaînez, et coururent autour de Paris, tuant, robant et pillant.

Et icellui jour boutèrent le feu au fort de Champigny-sur-Marne, et ardirent femmes et enfents, hommes, bœufs, vaches, brebis, et autre bétail, advoine, blé et autre grain; et quant aucuns des hommes failloient pour la destresse du feu, ils mettoient leurs lances à l'endroit, et ains qu'ils fussent à terre, ils estoient percés de trois ou quatre lances, ou de leurs haches. Celle très cruelle félonie firent là; et ailleurs cedit jour, et lendemain, vigiles de Pasques, firent autant ou pis à ung chastel nommé Croissy.

Item, la sepmaine d'avant, estoient allés les marchands de Paris et d'ailleurs vers Chartres et au proche, pour faire venir de la vitaille pour la ville de Paris, qui grand mestier en avoit; mais aussitôt qu'ils furent partis, les Arminaz le sceurent par faux traistres, de quoi Paris estoit bien garni; si leur allèrent au-devant jusques à Gallardon, et là les assiégèrent; pourquoy à Pasques ot si grant charte de char, que le plus des gens de Paris ne mangèrent ce jour que du lart qui en pouvoit avoir; car le cartier d'ung bon mouston coustoit bien trente-deux sols parisis; une petite queue de mouton dix sols parisis; une teste de véel et la froissure douze sols chascun; six sols parisis la vache, le porc au prix, car de bœuf n'y avoit point à Paris pour le jour; et pour vray les bouchers de la grant boucherie de Beauvais juroient et affermoient par la foi de leurs corps, qu'ils avoient veu par maintes années, que en l'ostel d'ung tout seul

boucher de Paris à un tel jour, on avoit tué plus de char que on ne feist en toutes les boucheries de Paris, ne autour.

Item, encore feist le roy sa Pasques à Troyes celle année, l'an quatorze cent vingt.

Item, celle année, estoient les violettes au mois de janvier, bleues et jausnes, plus que l'année d'avant n'avoient esté en mars.

Item, à Pasques mil quatre cent vingt, qui furent le septiesme jour d'avril, estoient jà les rozes; et furent toutes passées quinze jours en mai; et en l'entrée de mai vendoit-on des cerises bonnes; et estoient les blés plus murs en la fin de mai, qu'en l'année d'avant, à la Saint-Jehan, et autres biens par cas semblables; qui fut grand bien pour le povre peuple; car toujours estoit le très cher temps de toutes choses, comme devant est dit, et de vesture encore plus. Drap de seize sols valoit quarante sols parisis; sarge seize sols; et chausse et souliers encore plus que devant; l'aune de bonne toile douze sols; fustaigne seize sols.

Item, en ce temps, estoient les Arminaz plus acharnés à cruauté que oncques mais; et tuoient, pilloient, efforçoient, ardoient églises et gens dedans, femmes grosses et enffents; brief, ils faisoient tous les maux en tyrannie et en cruauté quipus sent estre faits par déables ne par hommes, par quoi il convint qu'on traitast au roy d'Angleterre, qui estoit l'ancien ennemi de France. maugré que on en eust, pour la cruauté des Arminaz,

et lui fut donnée une des filles de France, nommée Katherine; et vint gésir dedans l'abbaye de Saint-Denis, le huitiesme jour de mai douze cent quarante; et le landemain passa par-devant la porte Saint-Martin par dehors la ville; et avoit bien en sa compaignie, comme on disoit, sept mille hommes de trait et très grant compaignie de gens d'estoffe; et portoit-on devant lui ung heaume couronné d'une couronne d'or pour cognoissance, et portoit en sa devise une queue de renart de broderie; et alla gésir au pont de Charanton, pour aller à Troyes pour voir le roy, et là lui fut présenté quatre charretées de moult de bon vin de par ceux de Paris.

Item, de là alla à Troyes sans contredit des Arminas, qui s'estoient vantés qu'ils le combatteroient; mais oncques ne s'osèrent monstrier.

Item, le jour de la Trinité mil quatre cent vingt, qui fust le deuxiesme jour de juing, espousa à Troyes ledit roy Anglois la fille de France; et le lundi ensuivant, quant les chevaliers de France et d'Angleterre voldrent faire unes joustes pour la solempnié du mariage de tel prince, comme accoutumé est, le roy d'Angleterre pour lequel on vouloit faire les joustes, pour lui faire plaisir, dit, oïants tous, de son mouvement: « Je prie à monseigneur le roy de » qui j'ai espousé la fille, et à tous ses serviteurs, » et à mes serviteurs je commande, que demain au » matin nous soyons tous prests pour aller mettre » le siège devant la cité de Sens, où les ennemis

» de monseigneur le roy sont; et là pourra chacun
 » de nous joster, et tournoyer et monstrier sa
 » proesse et son hardement; car la plus belle proesse
 » n'est au monde que de faire justice des mauvais,
 » affin que le pouvre peuple se puisse vivre.» Adonc
 le roy lui octroya; et chacuns'y accorda, et ainsi fust
 fait; et tant firent que le jour de jour Saint-Bar-
 nabé, ou mesme jour dudit mois de juing, fust la cité
 prinse; et de-là vindrent assiéger Montereau où
 faut Yonne.

Cy ensuit le traité fait entre les roys de France et d'Angleterre et tout
 le conseil.

«CHARLES, par la grace de Dieu, roy de France, à
 perpétuelle mémoire. Combien que pour réinté-
 grer la paix, et oster les discensions des royaumes
 de France et d'Angleterre, plusieurs notables et
 divers traités. qui ou temps passé ont esté faits entre
 nos nobles progéniteurs de bonne mémoire, et ceux
 de très haut prince, et nostre très chier fils Henry,
 roy d'Angleterre, héritier de France, et aussi entre
 nous et notredit fils, n'ayent apporté le fruit de paix
 pour ce désiré, sçavoir faisons à tous présents et
 à venir: que néantmoins, nous considérants et pen-
 sants en nostre cueur quans et grans irréparables
 maux, quantes énormités, et quelle doloieuse
 plaie universale et incurable, la division des deux
 royaumes dessusdits a jusques ici mis et apporté,
 non pas tant seulement auxdits royaumes, mais à

toute l'église militante, nous avons naguères repris traité de paix avec nostredit fils Henry, auquel à la parfin, après plusieurs colacions et parlements des gens de nostre conseil, icelui octroyant effet à nos desseins qui promet paix aux hommes de bonne volonté, entre nous et nostredit fils, à l'envie de ladite désirée paix, est conclud, comme il s'ensuit. Premièrement, que pour ce que par l'alliance du mariaige fait pour le bien de ladite paix entre nostredit fils le roy Henry, et nostre très chère et amée fille Catherine, il est devenu nostre fils et de nostre très chère compaignie royne, icellui nostre fils nous amera et honorera et nostredite compaignie comme père et mère, et ainsi comme il appartient honorer tels signeurs, prince et princesse, et devant toutes personnes temporelles du monde.

» *Item*, que nostredit fils le roy Henry ne nous turbera, inquiettera ou empeschera que nous ne tenons et possidons tant que nous vivrons, ainsi que nous tenons et possidons de présent la couronne et dignité royale de France, et les revenuës, fruits, pourveux d'iceux à la soustenance de nostre estat et des charges du royaume; et que nostredite compaignie aussi ne tiengne tant qu'elle vivra estat et dignité de royne, selon la coustume dudit royaume, avecques parties desdites rentes et revenuës à elle convenables.

» *Item*, est accordé que nostredite fille Catherine aura et percevra ou royaume d'Angleterre douaire, comme les royne d'Angleterre ont ou

temps passé accoustumé d'avoir et percevoir, c'est assavoir pour chacun an quarante mille escus, et desquels les deux valent toujours ung noble d'Angleterre.

» *Item*, est accordé que nostredit fils Henry d'Angleterre par toutes voyes, moyens et manières qu'il pourra, sans transgression ou offense du serment par lui fait de observer les lois et coustumes et droits de sondit royaume, labourera et pourvera que nostredite fille Catherine, le plus tost que faire se pourra, soit en tout plainement assurée de percevoir et avoir en sondit royaume d'Angleterre du temps de son trespas le douaire devant dit de quarante mille escus annuels, desquels les deux vallent toujours ung noble d'Angleterre.

» *Item*, est accordé que s'il advenoit que nostre fille Catherine survive à nostredit fils Henry, elle percepvra et aura ou royaume de France, tantost après le trespas de nostredit fils, douaire de deux cent mille francs par an sur les terres, lieux et seigneuries que tint et eut en douaire nostre très chière dame de bonne mémoire Blanche, jadis femme de Philippe de bonne mémoire, jadis roy de France, nostre très reboudté seigneur et grant ayeul.

» *Item*, est accordé que tantost après nostre trespas et dès lors en avant, la couronne et royaume de France avec tous leurs droits et appartenances demoureront et seront perpétuellement de nostredit fils le roy Henry et de ses hoirs.

» *Item*, pour ce que nous sommes tenus et em-

peschés le plus du temps, par telle manière que nous ne pouvons autre personne entendre, ou vacquer à la disposition des besoingnes de nostre royaume, la faculté et exercice de gouverner et ordonner la chose publique dudit royaume seront et demourront nostre vie durant à nostredit fils Henry avec le conseil des nobles et saiges dudit royaume à nous obéissants qui auront amé le prouffit et honneur dudit royaume; par ainsi que dès maintenant et d'ores-en-avant il puisse icelle régir et gouverner par lui-même, et par autres qu'il voudra députer avec le conseil des nobles et saiges dessusdits, lesquels faculté et exercice de gouverner ainsi estant par-devers nostredit fils Henry, il labourera affectueusement et loyaument à ce qu'il puist et doit estre à l'honneur de Dieu et de nous et de nostredite compaignie, et aussi au bien publicque du dessusdit royaume, et à deffendre, tranquilier, appaiser, gouverner icellui royaume selon l'exigence de justice et équité, avecque le conseil et aide des grands signeurs, barons et nobles dudit royaume.

» *Item*, que nostredit fils fera de son pover que la cour de parlement de France sera en tous et chascuns lieux sujets à nous maintenant, et ou temps à venir.

» *Item*, que nostredit fils de son pover deffendra et conservera tous et chascuns pers, nobles, cités, villes et communautés et singulières personnes à nous maintenir ou temps à venir sujets en leurs droits, coustumes, privilèges, prééminances, li-

bertés et franchises à eux appartenir ou d'eux en tous les lieux sujets à nous maintenir ou temps à venir.

» *Item*, que nostredit fils loyalment, diligemment labourera, et fera de son pouvoir que justice sera administrée oudit royaume, selon les lois, droits et coutumes du royaume de France, sans acception de personne; et conservera et tendra les sujets de nostredit royaume en paix et tranquillité, et de son pouvoir les gardera et défendra de violences et d'oppressions quelconques.

» *Item*, est accordé que nostredit fils Henry pourvera, et fera de son pouvoir que aux offices, tant de la justice de parlement que des bailliages et seneschaussées, prévostés et autres, appartenants au gouvernement de seigneurie, et aussi à tous autres offices dudit royaume, seront prises personnes habilles, prouffitables et ydoines pour le bon, juste, paisible et tranquille, régime dudit royaume, et des administrations qui leur seront à commettre, et qu'ils soient tels qu'ils doivent estre députés et prins selon les lois et droits dudit royaume.

» *Item*, que nostredit fils labourera et fera de son pouvoir, le plus tost que faire se pourra prouffitablement, à mettre à nostre obéissance toutes et chascunes cités, villes, chasteaux, lieux, pays et personnes dedans nostre royaume desobéissants à nous et rebelles tenants la partie, ou estants de la partie vulgairement appellés du dalphin ou d'Arminaz.

» *Item*, afin que nostredit fils puisse faire exercer et

accomplir les choses dessusdites plus prouffitablement et seurement, il est accordé que les grands seigneurs, barons et nobles, et les estats dudit royaume tant es spirituels comme temporels, et aussi les cités et notables communes, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume à nous obéissans pour le temps, feront les sermens qui s'ensuivent.

» Premier à nostredit fils, ayant la faculté et exerce de disposer et gouverner ladite chose publique, et à ses commandemens et mandemens en toutes choses concernant l'exercice du gouvernement dudit royaume; et par toutes choses obéiront et entendront humblement à lui et obéissamment.

» *Item*, que les choses qui sont ou seront appointées et accordées entre nous et nostredite compaignie la royne, et nostredit fils Henry, avecques le conseil de ceux que nous et nostredite compaignie et nostredit fils aurons à ce commis, lesdits grands seigneurs, barons, nobles et estats de nostredit royaume, tant es spiritueux que temporels, et aussi les cités, notables communautés, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume, en tant que à eux et à chascun d'eux pourra toucher, et en tout et partout bien, et loyalement garderont et feront de leur pouvoir garder par tous autres quelconques.

» *Item*, que continuellement, dès nostre trespas et après icellui, ils feront féaux hommages liges à nostredit fils et à ses hoirs; et icellui nostre fils pour leur seigneur lige et souverain et vrai roy de France, sans aucune opposition, contradiction ou

difficulté, receveront, et comme à tel obéiront, et qu'après ces choses jamais n'obéiront à autre comme roy ou régent le royaume de France; se non à nostredit fils le roy Henry et à ses hoirs.

» *Item*, qu'ils ne seront en conseil, aide, ou consentement que nostredit fils Henry perde vie ou membre, ou soit prins de mauvaise prinse, ou qu'il seuffre dommaige ou diminution en personne, estat, honneur ou biens; mais se ils scevent aucune telle chose soit contre lui nulle machinée, ils l'empescheront de leur povoir, et lui feront assavoir le plustost qu'ils pourront par eux, messaigers ou lettres.

» *Item*, est accordé que toutes et chascunes conquestes qui se feront par nostredit fils Henry hors de la duché de Normandie, dedans le royaume de France, sur les désobéissants dessusdits, seront et se feront à nostre prouffit, et que nostredit fils de son povoir fera que toutes et chascunes terres et seigneuries estants ès lieux qui sont ainsi à conquérir, appartenants aux personnes à nous présentement obéissants qui jureront garder cette présente concorde, seront restituées ausdites personnes à qui elles appartiennent.

» *Item*, est accordé que toutes et chascunes personnes ecclésiastiques, bénéficiées ou duchié de Normandie ou autres lieux quelconques du royaume de France subjets à nostredit fils, à nous obéissants et favorisants la partie de nostre chier et amé fils le duc de Bourgogne, qui jureront garder

cette présente concorde , joyront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques , estants oudit duché de Normandie ou lieux devant dits.

» *Item*, que semblablement toutes et chascunes personnes ecclésiastiques obéissants à nostredit fils le roy Henry et bénéficiers, ou royaume de France, et ès lieux sujets à nous, qui jureront et garderont cette présente concorde , joyront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques ès lieux devant dits.

» *Item*, que toutes et chacunes églises, universités et estudes généraux , et aussi collèges, estudiants et autres collèges ecclésiastiques estants ès lieux à nous sujets présentement , ou pour le temps à venir, en la duchié de Normandie ou autres lieux du royaume de France, sujets à notredit fils le roy Henry, joyront de leurs droits et possessions, rentes, prérogatives, libertés, prééminences et franchises à eux ou royaume de France comment que ce soit appartenants ou deues , saufve les droits de la couronne de France et de tous autres.

» *Item* , et quant il avendra que nostredit fils le roy Henry, vendra à la couronne de France, la duchié de Normandie, et aussi les autres et chascuns lieux par lui conquis ou royaume de France, seront sous la jurisdiction, obéissance et monarchie de ladite couronne de France.

» *Item*, est accordé que nostredit fils le roy Henry de son pouvoir se parforcera , et fera que aux personnes à nous obéissants et favorisants la partie dite qu'on dit de Bourgogne , auxquelles appar-

tenoient seigneuries, terres, revenus et possessions en ladite duchie de Normandie, ou aux autres lieux ou royaume de France, par icellui nostre fils le roy Henry, conquises ja pieca par lui données, soit faite sans diminution de la couronne de France, bonne recompensation par nous es lieux et terres acquises ou à acquérir en nostre nom sur les rebelles ou désobéissants à nous. Et se nostre vie ladite recompensation n'est faite aux dessusdits, nostredit fils le roy Henry, la fera esdites terres et biens, quant il sera venu à la couronne de France : mais se les terres, seigneuries, rentes ou possessions qui auxdites personnes appartiennent esdits duchie et lieux, ne auront esté données par nostredit fils, lesdites personnes seront restituées sans délai.

» *Item*, que durant nostre vie, en tous les lieux à nous présentement ou pour le temps à venir subjets, les lettres communes de justice, de dons d'offices, de bénéfices et d'autres pardons, ou par rémissions et privilèges deveront estre escripts, et procéder sous nostre nom et scel. Toutes voyes, pour ce qu'aucuns cas singuliers pourront avenir, qui par humain engin ne peuvent pas tous estre préveus, esquels pourra estre nécessaire et convenable que nostredit fils le roy face escrire ces lettres en tel cas, s'aucuns en adviennent, il sera loisible à nostredit fils pour le bien et seurté de nous et du gouvernement à lui, comme dit est, appartenant. Et pour éviter les périls et donnai-

ges qui autrement pourroient vraisemblablement avenir, escrire ses lettres à nos sujets, par lesquelles il commandera et deffendra, et mandera de par nous et de par lui comme regent, selon la nature et qualité de la besongne.

» *Item*, que de toute nostre vie, nostredit fils le roy Henry, ne se nommera ou escrira aucunement, ou fera nommer ou escrire roy de France; mais doudit nom de tous points se abstendra tant comme nous vivrons.

» *Item*, est accordé que nous, durant nostre vie, nommerons, appellerons nostredit fils le roy Henry en langue françoise : nostre très-chier fils Henry roy d'Angleterre, héritier de France, et en langue latine, *noster percarissimus filius Henricus, rex Angliæ, hæres Franciæ*.

» *Item*, que nostredit fils n'imposera ou fera imposer aucunes impositions ou exactions à nos sujets sans cause raisonnable et très nécessaire, ne autrement que pour le bien publicque du royaume de France, et selon l'ordonnance des lois, exigence et coustumes raisonnables et approuvées dudit royaume.

» *Item*, et afin que concorde, paix et tranquillité entre les royaumes de France et d'Angleterre, soient pour le temps à venir perpétuellement observées, et qu'on obvie aux obstacles et commandements par lesquels entre lesdits royaumes débats, discussions ou discordes pouvoient seurdre ou temps à venir, que Dieu ne veuille ! il est accordé que

nostredit fils labourera par effet de son pover que de l'advis et consentement des trois estats desdits royaumes, obstés les obstacles en cette partie, soit ordonné et pourveu que du temps que nostredit fils sera venu à la couronne de France ou aucuns de ses hoirs, les deux couronnes de France et d'Angleterre à toujours mais perpétuellement demourront ensemble, et seront en une mesme personne; c'est assavoir en la personne de nostredit fils le roy Henry, tant qu'il vivra, et de là en avant ès personnes de ses hoirs qui successivement seront les ungs après les autres, et que ces deux royaumes seront gouvernés, depuis ce temps que nostredit fils ou aucuns de ses hoirs parvenra ou parverront ausdis royaumes, non divisément, sous divers roys, sous ung mesme temps, mais sous une mesme personne qui sera pour le temps roy et seigneur souverain de l'ung et de l'autre royaume, comme dit est, en gardant en toutes choses à l'ung et à l'autre royaume ses droits, libertés ou coustumes, usaiges et lois, non soubmettant en quelque manière l'ung desdits royaumes à l'autre, ne les lois, droits, coustumes ou usaiges de l'ung d'iceux royaumes aux droits, lois, coustumes ou usage de l'autre.

» *Item*, que dès maintenant et à tous jours perpétuellement se tairont et appaiseront de tous points, cesseront toutes haines, rancunes, inimitiés et guerre d'entre lesdits royaumes de France et d'Angleterre, et les peuples d'iceux royaumes adhérents

à laditte concorde ; et entre les royaumes dessus-dits sera et aura vigueur dès maintenant. perpétuellement et à jamais, paix, tranquillité, concorde, affection mutuelle, amitié ferme et stable ; et se aideront lesdits deux royaumes ; et de leurs aides et conseuls, et assistances mutuelles contre toutes personnes qui à eux ou à l'ung d'eux s'efforceront de donner violence, injure, grief ou dommaige ; et converseront, marchanderont ensemble les ungs avecque les autres franchement et seurement, en payant les coustumes et devoirs deubs et accoustumez.

» *Item*, que tous les confédérés et alliés de nous et dudit royaume, et aussi tous les confédérés de nostredit fils Henry et dudit royaume d'Angleterre, qui dedens ung mois, après que cette présente concorde de paix leur sera notifiée, ils auront déclaré se vouloir fermement adhérer à ladite concorde, et estre compris sous le traité et concorde d'icelle paix, soient compris sous les admities et considérations, seureté et concorde d'icelle paix, sauf toutes voyes à l'une et à l'autre desdites couronnes, à nous et à nos subgets, et aussi à nostredit fils le roy Henry et à ses subgets, ses droits, accions, remèdes quelconques convenables en ceste partie, et compétants en quelque manière que ce soit envers lesdits alliés et confédérés.

» *Item*, il est accordé que nostredit fils le roy Henry, avec le conseil de nostre très chier fils

Philippe, duc de Bourgogne, et des nobles autres du royaume qu'il conviendra et appartiendra pour ce estre appelés, pourverra pour le gouvernement de nostre personne seurement, convenablement et honestement, selon l'exigence de nostre estat et dignité royale, par telle manière que ce sera l'onneur de Dieu et de nous, et aussi du royaume de France et des subgets d'icelui, et que toutes personnes, tant nobles comme autres, qui seront entour nous pour nostre personnel et domestique service, non pas seulement en offices, mais en autres ministères, seront tels qu'ils auront esté nés ou royaume de France ou des lieux de langaige françois, bonnes personnes saiges, loyalles et ydoines oudit serviche.

» *Item*, que demeurerons et résiderons personnellement en lieu notable de nostre obéissance, et non ailleurs.

» *Item*, considérés les orribles et énormes crimes et délits perpetrez oudit royaume de France par Charles, soi disant dauphin de Viennoys, il est accordé que nous, ne nostredit fils le roy Henry, ne aussi nostre très chier fils le duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ou de concorde avec ledit Charles, ne ferons ou ferons traiter, se non du conseil et consentement de tous et de chascun de nous trois, et des trois estats des deux royaumes dessusdits.

» *Item*, est accordé que nous, sur les choses dessus dittes et chascunes d'icelles, outre nos lettres-pa-

tentes scellées de nostre grant scel, donnerons et ferons donner et faire à nostredit fils le roy Henry lettres-patentes approbatoires et confirmatoires de nostredite compaignie, et dudit fils Philippe, duc de Bourgongne, et des autres de nostre sang royal, des grands seigneurs, barons, cités et villes à nous obéissants, desquels en cette partie nostredit fils le roy Henry voudra avoir de nous.

» *Item*, que semblablement nostredit fils le roy Henry, pour sa partie, outre ses lettres-patentes sur ces mêmes choses scellées de son grand scel, nous fera donner et faire lettres-patentes approbatoires et confirmatoires de ses très chiers frères, et des autres de son sang royal, des grands signeurs et barons, et de cités et villes à lui obéissants, desquels en ceste partie nous voudrions avoir lettres de nostredit fils le roy Henry. Touttes lesquelles choses dessus escriptes, nous, Charles, roy de France dessusdit, pour nous et nos hoirs, en tant que pourra toucher nous et nosdits hoirs sans dol, fraude ou mal engin, avons promis et promettons, juré et jurons. en parolle de roy aux saints évangiles de Dieu, par nous corporellement touchées, faire accomplir et observer, et que icelles ferons par nos subgez accomplir et observer, et aussi que nous ne nos héritiers ne vendrons jamais au contraire des choses dessusdittes, ou d'aucunes d'icelles en quelque manière, en jugement, directement ou par oblique, ou par quelque couleur exquise. Et affin que ces choses soient fermes et estables per-

pétuellement et à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Troyes le vingt-uniesme jour de may, l'an de grace mil quatre cent vingt, et de nostre règne le quarantiesme. Ainsi signé. Par le roy en son conseil.

» JEHAN DE RIVEL. »

Item, tant furent devant Montereau, en mil quatre cent vingt, que ceux de dedens se rendirent, sauf leur vie, en payant une somme d'argent. Entre les autres estoit l'esné de Guitry, l'ung des plus plains de cruauté et de tyrannie qui fust au monde, lequel fut délivré avec les autres, qui depuis fist tant de tyrannie ou pays de Gastinois et ailleurs que fist oncques Sarrazin.

Item, de là vindrent le roy d'Angleterre et les Bourguignons devers Melun, et misdrent le siège.

Item, en ce temps estoient pleines vendanges à la my-aoust; et toujours couroient les Arminaz plus que devant; et pour eux enchéry tant la chose, spécialement à Paris, qu'une paire de souliers valloit dix sols parisis; une paire de chausses pou bonnes, deux francs ou quarente sols, toutes choses de quoi homme se pouvoit aider au prix.

Item, ung escu d'or de dix-huict sols valloit en ce temps quatre francs ou plus, un bon noble d'Angleterre valloit huict francs,

Item, en ce temps avoit si grant faute de change à Paris, que les pouvres gens n'avoient nulles aumones, ou pou; car en ce temps quatre viels deniers parisis valloient mieux qu'un gros de seize

deniers, qui pour lors couroit, et faisoit-on de très mauvais *lubres* de huit deniers, qui par-devant furent tant refusez, et par justice deffendus les gros dessusdits. Et pour plus grever le povre commun, fut mis le pain de huit deniers à dix, et celui de seize à vingt.

Item, une livre de bonne chandelle valloit dix blancs, ung œuf, quatre deniers, la livre de fromage de presse, huit blancs.

Item, à la Saint-Remy, le propre jour, fut crié le pain de cinq blancs à deux sols parisis, celui de dix deniers à douze deniers, ung œuf six deniers, ung hareng caqué douze deniers, ung hareng poudré cinq blancs.

Item, par celle saison estoit le vin si cher, qu'une queue de vin du crû d'entour Paris on la vendoit vingt et ung ou vingt-deux francs ou plus. Et en celle année plusieurs qui furent cuilliz ou mois d'aoust devindrent gras ou aigres.

Item, en ce temps couroient toujours devant Paris et venoient jusques aux portes de Paris les Arminaz; et botoient feux, prenoient marchands à l'entrée de Paris; et n'estoit homme qu'on laissast yssir; et sembloit qu'aucun de ceux qui y gouvernoient en ce temps, eussent aucune alliance avec eux; car nul marchand n'alloit de Paris ou ne venoit à Paris tant secrettement, qu'ils ne scussent aucunement l'allée ou la venue; parquoi Paris demeura si nu de tous biens, spécialement de pain et de buche, que ung sextier de bonne farine,

seize ou dix-sept francs, la meschante buche de Marne, quatre francs, et toutes choses au prix; car l'ost du roy, qui toujours estoit devant Meleun sans rien faire, dégastoit tant de biens qu'on s'en sentoit bien vingt lieues tout autour.

Item, fut là tout octobre; et le dix-septiesme jour de novembre, jour Saint-Germain, à un dimanche, entrèrent nos seigneurs dedens Meleun, et se rendirent tous ceux de dedens à la volonté du roy; car tous mouroient de faim; et mangeoient leurs chevaux ceux qui en avoient.

Item, le jeudi ensuyvant furent admenez à Paris environ de cinq ou à six cents prisonniers de ladite ville de Meleun, et furent mis en diverses prisons.

Item, depuis que la ville de Meleun fut prise, furent nos seigneurs, c'est à sçavoir le roy de France, le roy d'Angleterre, les deux roynes, le duc de Bourgogne, le duc Rouge et plusieurs seigneurs, tant de France que d'ailleurs, demourants à Meleun et à Corbeil, jusques au premier jour de décembre, jour Saint-Eloy, qui fut un dimanche; et cedit jour entrèrent à Paris à grant noblesse; car toute la grant rue Saint-Denis par où ils entrèrent, depuis la seconde porte jusques à Nostre-Dame de Paris, estoient encourtinées les rues et parées moult noblement; et la plus grant partie des gens de Paris qui avoient puissance, furent vestus de rouge couleur; et fut faite en la rue de Kalende, devant le palais, un moult piteux mystère

de la passion Nostre-Seigneur au vif, selon que elle est figurée autour du cueur de Nostre-Dame de Paris; et duroient les eschaffaux environ cent pas de long, venants de la rue de la Kalende jusques au murs du palais; et n'estoit homme qui veist le mystère, à cui le cueur ne apiteast. Ne oncques princes ne feurent receus à plus grant joye qu'ils furent; car ils encontroient par toutes les rues processions de prestres revestus de chappes et de surpeliz, portant sanctuaires, chantants *Te Deum laudamus*, ou *Benedictus qui venit*. Et fut entre cinq ou six heures après midi, et toute nuit, quant ils revenoient en leurs églises; et ce faisoient si liement et de si joyeux cueur, et le commun par cas pareil; car rien qu'ils feissent pour complaire auxdits seigneurs ne leur ennuyoit; et si avoit très grant pouvreté de faim, la plus grant partie, espécialement le menu peuple; car ung pain qu'on avoit ou temps devant pour quatre deniers parisis, coustoit quarante deniers parisis; le sextier de farine, vingt-quatre francs; le sextier de poix ou de febves bonnes, vingt francs.

Item, le lendemain, deux dudit mois, entra la royne, avecque elle la royne d'Angleterre, la femme du duc de Clarence, frère du roy d'Angleterre, dedens Paris, à telle joye, comme devant est dit, du jour du dimenche; et vindrent lesdites roynes par la porte Saint-Anthoine, et furent les rues tendues par où ils vindrent et leur compaignie, comme devant est dit.

Item, avant qu'il fust huict jours passés après leur venue, enchéry tant le blé et la farine, que le sextier de blé froument valloit à la mesure de Paris, ès halles dudit Paris, trente francs de la monnoye qui lors courroit, et la farine bonne valloit trente-deux francs, et autre grain au prix, selon qu'il estoit, et n'y avoit point de pain à moins de vingt-quatre deniers parisis pour pièce, qui estoit atout le bran, et le plus pesant ne pesoit que vingt onces ou environ. En icelui temps avoient pouvres gens et pouvres prestres mal temps, qu'on ne leur donnoit que deux sols parisis pour leur messe, et pouvres ne mangeoient point de pain que choux et naveaux, et tels sans pain ne sans sel.

Item, tant enchéri le pain avant que Noël fust, que cil de quatre blancs valoit huit blancs; et n'estoit nul qui en pust encore finer, s'il n'alloit devant le jour chez les boulangers, et donner pintes et chopines aux maistres et aux varlets pour en avoir; et si n'y avoit vin en ce temps, qui ne coustast douze deniers la pinte du moins: mais on ne le plaingnoit point qui en pouvoit avoir; car quant ce venoit environ huit heures, il y avoit si très grant presse à l'uy des boulangers, que nul ne le croiroit qui ne l'auroit veu; et les pouvres créatures qui pour leurs pouvres maris qui estoient aux champs, ou pour leurs enfants qui mouroient de faim en leurs maisons, quand ils n'en pouvoient avoir pour leur argent ou pour la presse. Après celle heure, ouysez parmi Paris piteux plains,

piteux cris, piteuses lamentations, et petiz enfans crier : *Je meurs de faim* ; et sur les fumiers parmi Paris, quatorze cent vingt, pussiez trouver ci dix, ci vingt ou trente enfans, fils et filles, qui là mourroient de faim et de froit ; et n'estoit si dur cueur qui par nuyt les ouist crier : *Hélas ! je meurs de faim*, qui grant pitié n'en eust ; mais les pouvres mesnaigiers ne leur povoient aider ; car on n'avoit ne pain, ne blé, ne buche, ne charbon ; et si estoit le pouvre peuple tant oppressé des guets qu'il falloit faire de nuyt et de jour, qu'ils ne sçavoient eux aider ne à autrui.

Item, en ce mois de décembre, fut déposé de la prévosté de Paris, Clamecy ; et fut institué prévost de Paris un chevalier nommé monsieur Jehan du Mesnil, septiesme jour de décembre, jour S.-Ladre.

Item, le jour Saint-Estienne ensuite fut institué prévost des marchands ung nommé maistre Hugues le Coq.

Item, le jour Saint-Jehan évangéliste ensuivant, vingt septiesme jour de décembre, fut institué évesque de Paris ung nommé maistre Jehan Courtecuisse, maistre en théologie et prudomme.

Item, ce jour partit la fille de France, nommée Katherine, que le roy d'Angleterre avoit espousée, et fut menée en Angleterre ; et fut une piteuse départie ; espécialement du roy de France et de sa fille.

Item, le roy d'Angleterre laissa pour estre capi-

taine de Paris, son frère le duc de Clarence et deux autres comtes qui pou de bien firent à Paris.

Item, en ce temps estoit le blé si cher, que le sextier de bon blé valoit trente-deux francs et plus, le sextier d'orge vingt-sept francs, un pain de seize onces à toute la paille huit blancs, de fèves, de pois, nul povre homme n'en mangeoit qui ne les lui donnoit.

Item, une pinte de vin moyen pour mesnaige coustoit seize deniers parisis, tout le mains, qu'on avoit eu le temps précédent, ou aussi bon, pour deux deniers parisis.

Item, en ce temps, à la Chandeleur, pour conforter povres gens, furent remises sus, les enfans de l'ennemi d'enfer, c'est asçavoir, impositions, quatre et malestoutes; et en furent gouverneurs gens oyseus qui ne sçavoient mais de quoi vivre, qui pinçoient tout de si près, que toutes marchandises laissoient à venir, tant pour la monnoie, comme pour les subsides. Par quoi si grant cherté s'ensuivit, que à Pasques un bon bœuf coustoit deux cents francs au plus, un bon véel douze francs, la fliche de lart huit ou dix francs, un pourcel seize ou vingt francs, un petit fromaige tout blanc seize sols parisis, et toute viande au prix; un cent d'œufs coustoit seize sols parisis; et toute jour et toute nuyt avoit parmi Paris pour la cherté devant dite les longs plains, lamentations, douleurs, cris piteables que oncques je croy que Jérémie le prophète ne fist plus do-

loreux , quand la cité de Jhérusalem fut toute destruite, et que les enfans de Israhel furent menés en Babylone en chetivoison (captivité); car jour et nuyt cryoient hommes , femmes , petiz enfans : *Hélas ! je meurs de froit , l'autre de faim.* Et en bonne vérité il fit le plus long yver que homme eust veu passé avoit quarante ans ; car les foires de Pasques il négeoit , il geloit et faisoit toute la douleur de froit que on pouvoit pincer. Et la grant povreté que aucuns des bons habitants de la bonne ville de Paris véoient souffrir , firent tant , qu'ils acheptèrent maisons trois ou quatre , dont ils firent hospitaux pour les pauvres enfans qui mouroient de faim parmi Paris , et avoient potaige et bon feu et bien couchez. Et en moins de trois mois avoit en chacun hospital bien quarente lits ou plus bien fourniz , que les bonnes gens de Paris y avoient donnés , et estoit l'ung en la Heaumerie , ung autre devant le Palays , et l'autre en la place Maubert. Et en vérité , quant ce vint sur le doux temps , comme en avril , ceux qui en yver avoient fait leurs beuvages comme despence de pommes ou de prunelles , quant plus n'y en en avoit , ils vuidoient leurs pommes ou leurs prunelles en mi la rue , en intencion que les pores de S. Anthoine les mangeassent : mais les pores n'y venoient pas à temps ; car aussitôt qu'elles y estoient getées , ils estoient prises des pauvres gens , de femmes et d'enfans qui les mangeoient par grant saveur , qui estoit une très grant pitié , chacun pour oyr

mesme; car ils mangeoient ce que les porceaux ne daignoient manger; ils mangeoient trougnons de choux sans pains ne sans cuire, les herbettes des champs sans pain et sans sel. Brief, il estoit si cher temps, que pou des mesnaiges de Paris mangeoient leur soult de pain; car de char n'en mangeoient-ils point, ne de fèves ne de pois, que verdure qui estoit merveilleusement chère.

Item, ou moys de mars vers la fin, ès foires de Pasques prindrent journée de combattre les Arminaz contre le duc de Clarence, qui estoit capitaine de Paris, et le duc d'Oster (Glocester) et frère ainsné du roy Angloys; et devoit estre la bataille entre Angers et le Mans sur la rivière du Loire. Si alla voir la place le duc de Clarence avant que le jour de la bataille fust, laquelle place estoit ou pays des Arminaz; et lui convint passer ladite rivière par ung pont bien estroit; et fut bien accompagné de quinze cents hommes d'honneur et de cinq cents archers. Ses ennemis, qui avoient toujours des amis partout, le sceurent, et firent deux embuches en ung bois où il lui convenoit passer après la rivière; et devant, outre le bois, avoit bien quatre cents hommes armés au cler sur une petite montagne, lesquels les Angloys povoient bien voir: si n'en tindrent compte, car ils cuidoient que plus n'en y eust que ceux-là; dont ils feurent déceuz; car en la vallée avoit une grosse bataille d'Arminaz, sans les deux embuches devant dits, qui, aussitôt qu'ils virent que les Angloys furent dedens le boys,

issirent par derrière, et allèrent rompre le pont, et puis les vindrent accueillir par derrière et par les côtés, et les autres par devant; et ainsi furent tous mis à l'espée, se non environ deux cents hommes, comme ménestriers et autres, qui eschappèrent par bien souir; et refirent le pont le mieux qu'ils porent, et s'enfuirent à leurs logeys; et quant ceux des logeys qui estoient demourez le sceurent, ils se mirent comme tous enraigez ès faubourgs du Mans, et mirent le feu, et tuèrent femmes et enfans, et hommes vieux et jeunes sans mercy. Et fut la vigille de Pasques, qui fut le vingt-uniesme jour de mars quatorze cent vingt.

Item, en ce mois, fut ordonné garde de la justice de la prévosté de Paris, sire Jehan de la Vallée, chevalier, seigneur de Walestin.

Item, le samedi ensuivant, le douziesme jour d'avril, fut criée la monnoie de Rouen, que le gros de seize deniers parisis ne vaudroit que quatre deniers parisis, et le noble soixante sols tournois, et l'escu trente sols tournois.

Item, le mardi ensuivant, en fut si grand escry à Paris, que chascun cuidoit certainement que on feist ainsi le mercredi ou le samedi ensuivant de la monnoie, comme on avoit fait à Rouen; dont tous vivres enchérèrent tant, que on n'en pavoit finer; car une pinte d'huile, qui ne valoit que cinq sols ou seize blancs, cousta avant le samedi douze sols parisis, la livre de chandelle dix sols parisis, la livre de beurre salé dix sols parisis, et toutes

autres choses ou prix; et vendoit chacun marchand ainsi qu'il vouloit toutes denrées; car nul n'y mettoit aucun remède pour le prouffit publique; mais disoit-on que tous ceux qui y devoient mettre le meilleur remède estoient marchands eux-mêmes; par quoi le pouvre peuple souffroit tant de povreté de faim, de froit, et de toutes autres meschances que nul le scet que le Dieu de paradis; car quant le tueur des chiens avoit tué des chiens, les povres gens le suivoient aux champs pour avoir la char ou les trippes pour leur manger.

Item, le dimanche devant la Pentecoste commencèrent les bouchiers à vendre char à la porte de Paris, et laissèrent le cymetière Saint-Jehan, Petit-Pont, la halle de Beauvais et les autres boucheries qui par-devant avoient esté faites.

Item, en cel an fut yver si long et si divers, qu'il faisoit très grant froit jusques en la fin de mai, et en la fin de juing n'estoient pas encore les vignes fleuries; et fut si grant année de chenilles, que le fruit fut tout desgasté; et furent en celle année trouvés à Paris en aucuns lieux escorpions qu'on n'avoit point en ce temps accoustumé à veoir.

Item, en ce temps, à la Porte Saint-Honoré, fut veue dessous le pont, en l'eau, une source comme de sang un peu moins rouge, et fut apperceue le jour Saint-Pierre et Saint-Paul qui fut au dimanche, et dura jusques au mercredi ensuivant, et en furent les gens qui y alloient moult esbahys, et tant qu'il

convint que la porte fut fermée , et le pont levé deux jours, pour la grant multitude du peuple qui là alloit ; et si ne pot oncques personne sçavoir la signifiante de la chose.

Item, le jeudi ensuivant, vigile Saint-Martin, furent criées les monnoies à Paris, que le gros de seize deniers ne vouldroit que quatre deniers parisis ; le blanc de quatre deniers, ung denier parisis ; une pièce de monnoie de deux deniers parisis qui pour lors estoit , ne valloit qu'une maille ; qui moult dommaigea pouvres gens, et ne fist prouffit que à ceux qui avoient rentes et revenues.

Item, le jour Saint-Martin, entra le roy d'Angleterre à Paris à belle compagnie, et si ne sçavoit-on rien de sa venue, tant qu'il fut à Saint-Denys en France.

Item, en ce temps estoient les loups si affamés, qu'ils déterroient à leurs pattes les corps des gens qu'on enterroit aux villaiges, et aux champs ; car partout où on alloit, on trouvoit des morts et aux champs et aux villes, de la grant pouvreté qu'ils, du cher temps et de la famine, souffroient parla malditte guerre, qui toujours croissoit de jour jour, de mal en pire.

Item, en ce temps estoit très grant mortalité, et tous mouroient de chaleur, qui ou chief les prenoit, et puis la fièvre ; et mouroient sans rien ou pou empirer de leur char, et tous, ou les plus jeunes gens. En ce temps estoit le vin si cher, que chacune pinte de vin moyen coustoit quatre

sols parisis , et si n'amendoit point le vin ; et si y avoit en ce temps à Paris plus de blé que homme qui fust né en ce temps y eust oncques veu de son aage ; car on tesmoignoit qu'il y en avoit pour bien gouverner Paris pour plus de deux ans entiers ; et si n'estoit point encore cueilli l'aoust de nul grain.

Item, en ce temps estoit une grosse murmure à Paris pour le cri devantdit de la monnoie, car tous les gens, ceux du palais, du Chastelet, se faisoient payer en forte monnoie, et tout le domaine du roy, comme impositour, quatriesme et toutes subsides; et ne prenoient le gros que pour quatre deniers parisis, et le mettoient en toutes choses aux pouvres gens pour seize deniers parisis. Si se courrouça le commun, et feirent parlement en la maison de ville. Quant les gouverneurs les veirent, si orent paour, et feirent crier que le terme des maisons premier venant, se payeroit en douze gros pour ung franc, et cependant on y remedieroit le mieux que on pourroit, et estoit environ dix ou douze jours après la Saint-Jehan mil quatre cent vingt-ung; et fust dit ou cri que la derrainē sepmaine d'aoust, chacun qui tenoit maison à titre de louaige, ou qui devoit cens ou rente, allast parler à son hoste, ou censier ou rentier, sçavoir en quelle monnoie ils se vouldroient payer après la Saint-Remy; et ouye leur response, ils estoient quittes pour renoncer ou louaige, ou cens, ou rente; dont le peuple se desporta,

et fust appaisié , pour ce qu'encore avoient deux mois de terme à prendre ou renoncier , et que le terme de la Saint-Remy venant seroit payé , comme on l'avoit accoustumé devant , douze gros pour ung franc.

Item , en ce temps estoient les loups si affamés , qu'ils entroient de nuit ès bonnes villes , et faisoient moult de divers dommaiges , et souvent passaient la rivière de Seine et autres à neu (nage) ; et aux cimetières qui estoient aux champs , aussitost qu'on avoit enterré les corps , ils venoient par nuit et les desterroient et les mangeoient , et les gembes , qu'on pendoit aux portes , mangèrent-ils en saillant , et les femmes et enfants en plusieurs lieux.

Item , la première sepmaine du mois d'aoust , l'an mil quatre cent vingt-un , fust institué prévost de Paris Pierre , dit le Barrat.

Item , en icelui mois print le roy d'Angleterre Dreux , Bonneval , Espernon , et autres villes par traité , que les Arminaz , qui dedans estoient , s'en allèrent sauvement , qui puis firent tant de maux que nul ne le croyoit.

Item , en ce temps estoit tout fruit si cher , qu'on n'avoit que quatre pommes pour un blanc ; le cent de noix quatre sols ; deux poires six blancs ; deux livres de chandelles pour seize sols parisis ; un petit fromaige trente sols ; ung œuf trois blancs ; ung boisseau de fèves ou pois deux francs ; la livre de beurre vingt-huit blancs ; la

pinte d'huile seize sols parisis ; une paire de souliers de cordouan vingt-quatre sols ; la paire basanne seize sols ; la pinte de vin quatre sols ; la charge de buche plus chère que oncques mais.

Item, en ce temps, print le roy d'Angleterre deux villes moult nuisants à Paris, que les Arminaz tenoient ; assavoir Rangenay et Villeneuve-le-Roy ; et de là s'en vint devant Meaux, droict à la Saint-Remy.

Item, en ce temps estoit le duc de Bourgogne devant Saint-Riquier en Pontieu, et là tenoit le siège ; et comme il vult aller à Boulongne sur la mer en pèlerinaige, les Arminaz le sceurent et le cuidèrent surprendre, mais la Vierge Marie y fist miracle ; car une partie de ses gens le laissa et s'enfuirent, comme consentants de la venue des Arminaz ; mais, malgré eux, par la grace de Dieu et de sa glorieuse mère, les Arminaz feurent desconfits ; et en demoura bien onze cents en la place, sans les cappitaines qui feurent prins, et tous les grands qui là estoient, qui feurent menés en divers prisons.

Item, le troisieme jour de novembre ensuivant, mil quatre cent vingt-un, fust de rechief la monnoie créée que les gros de seize deniers ne seroient mis que pour deux deniers ; et feirent autre monnoie qui ne valloit que deux deniers tournois ; dont le peuple fust si oppressé et grevé, que pouvres gens ne povoient vivre ; car comme choux, poreaux, oignons, verjus, etc., on n'avoit à moins de deux

blancs, car ils ne valloient que ung denier après le cri, et qui tenoit à louaige, maison ou autre chose, il en convenoit payer huit fois plus que le louaige, c'est assavoir du franc huit francs, de huit francs soixante-quatre francs, ainsi des autres choses; dont le povre peuple ot tant à souffrir de faim et de froit, que nul ne le scet que Dieu. Il geloit aussi fort à la Toussainct qu'il fist oncques à Noël; et finoit-on de rien qui n'avoit menue monnoie.

Item, en ce temps avoit à Paris le premier président de parlement, nommé Philippe de Morvillier, le plus cruel tyrant que homme eust oncques veu à Paris; car pour une parole contre sa volenté, ou pour sourfaire aucune denrée, il faisoit percer langues; il faisoit mener bons marchands en tumberaux parmi Paris; il faisoit gens tourner au pillory; brief il faisoit jugemens si crueux et si terribles et si espouvantables, que nul homme n'osoit parler contre lui, ne appeller de lui; et avec ce faisoit payer si grans admendes et si pesantes, que tous ceux qui venoient entre ses mains, s'en sentoient toute leur vie, ou de villenie ou de chevance, ou de partie de leurs corps.

Item, en ce temps il ordonna, de sa maitrise et de son orgueil, que nul orfèvre, ne nul d'autre mestier ne changeroit pour nul besoing à son ami, ne à autre, or pour monnoie, ne monnoie pour or, que les changeurs; et si n'y avoit si hardi changeur

qui eust osé prendre d'un escu d'or pour change que deux deniers qui ne lui eust fait tantost amender de deux ou de trois cents livres de bonne monnoie.

Item, en ce temps, estoit encore le roy d'Angleterre devant Meaux, que là périt moult de ses gens de faim, de froit; car environ quinze jours où trois semaines devant Noüel, pleut tant fort jour et nuit, et tant négea ou haut pays que Saine fust si desrivée et grant, que en Grève elle estoit par deçà le moustier du Saint-Esprit plus de deux lances, et en la grant court du palais, tout outre le moustier de Nostre-Dame, de dessous la Sainte-Chappelle et en la Place-Maubert, emprés la Croix-Hémon; et ne dura que dix jours, et depuis commença descroistre le dimanche devant Noüel; et tant qu'elle mist à croistre, il geloit si fort que tout Paris estoit prins de glace et de gelée, et ne pouvoit-on mouldre nul moulin à eae nul part, qu'à ceux au vent pour les grandes eaves.

Item, en ce temps, toute malheureuseté estoit à Paris par lui qui faisoit payer à tout homme qui avoit point de puissance selon sa qualité argent fin, l'ung quatre mares, l'autre trois, l'autre deux, l'autre trois ou quatre onces, et pour faire celle méchante monnoie davantdit, et qui estoit refusant tantost avoit sergents en sa maison, et estoit mené en prinsons diverses; et ne pouvoit-on parler à lui, et le convenoit payer; et n'eust eu plus vaillant ou monde, puis que ce président l'a-

voit dit ; et estoient de son conseil deux autres tirans, Jehan Dole et Pierre d'Orgemont, qui meirrent marchandises si au bas, que homme ne vendoit ne n'acheptoit que seulement pain et vin ; car un homme estoit tout chargé de dix francs en monnoie ; et pour ce n'en portoit-on point dehors ; et si estoit chacun si grevé de payer sa maison, que plusieurs renoncèrent en ce temps à leurs propres héritaiges pour la rente, et s'en alloient par desconfort vendre leurs biens sur les carreaux, et se partoient de Paris comme gens désespérés. Les uns alloient à Rouen, les autres à Senlis, les autres devenoient brigands de bois ou Arminaz, et faisoient tant de maux après, comme eussent fait les Sarrazins, et tout par le faux gouvernement des devantdits loups ravissants, qui faisoient contre la défense du vieil Testament et du nouvel ; car ils mangeoient la char atout le sang, et si prenoient la brebis et la laine. Hélas ! la grant pitié d'aller parmi la ville de Paris, fust feste ou autre jour ! car vraiment on y véoit plus de gens demandant l'aumosne que d'autres, qui maudissoient leurs vies mille fois le jour ; car trop avoient à souffrir ; car en ce temps on leur donnoit très pou, car chacun avoit tant à faire à soi, que pou pouvoit aider à autre nulle personne ; ne vous eussiez esté en quelque compaignie que vous ne vissiez les ungs lamenter ou plourer à grosses larmes, maudissant leur nativité ; les autres, fortune ; les autres, les seigneurs ; les autres, les gouverneurs

en criant à haute voix bien souvent et à secret : *Hélas ! vrai Dieu , quant nous cessera cette pesme douleur et cette douloureuse vie et de damnable guerre ?* en disant maintes fois. *Vrai Dieu , vindica sanguinem sanctorum , Venge le sang des bonnes créatures qui meurent sans déserte par ces faux traistres Arminaz.*

Item , en ce mois de décembre , le cinquiesme jour d'iceluy , ot la fille de Franche en Angleterre , ung fils nommé Henry.

Item , le lundi devant Noüel , landemain de Saint-Thomas , feurent apportées les nouvelles à Paris , dont on sonna partout moult grandement , et fist-on partout Paris les feux comme à la Saint-Jehan.

Item , en ce temps , la vigile de la Tyephanie vint à Paris le duc de Bourgogne , qui admena foison de gens d'armes qui feirent moult de mal d'entour Paris ; car il ne demoura riens après eux qu'ils peussent , s'il n'estoit trop chault ou trop pesant ; et les Arminaz ou costé de la Porte Saint-Jacques , de Saint-Germain , de Bordelles , jusques à Orléans , qui faisoient des maux tant que oncques feirent tirans Sarrazins.

Item , en ce temps estoit le roy d'Angleterre devant Meaux , et y fist son Noël et sa Tyephanie , qui , en toute la Brie , avoit ses gens qui partout pilloient ; et pour iceux et pour les devantdits , on ne pavoit labourer ne semer nulle part. Souvent on s'en plaingnoit aux seigneurs dessusdits ; mais

ils ne s'en faisoient que mocquer ou rire; et faisoient leurs gens pis trop que devant; dont le plus des laboureurs cessèrent de labourer, et seurent comme désespérés, et laissèrent femmes et enfans, en disant l'ung à l'autre : *Que ferons-nous? Mettons tout en la main du deable; ne nous chaut que nous devenions. Autant vaut faire du pis qu'on peut comme du mieux. Mieux nous vaulsist servir les Sarrazins que les chrestiens; et pour ce faisons du pis que nous pourrons, aussi-bien ne nous peust-on que tuer ou que prendre; car par le faux gouvernement des traistres gouverneurs, il nous faut renier femmes et enfans, et fouir aux bois comme bestes esgarées, non pas ung ans ne deux: mais il y a jà quatorze ou quinze ans que cette danse douloureuse commença, et la plus grant partie des seigneurs en sont morts à glaive, ou par poison, ou par trahison, ou sans confession, ou de quelque mauvaise mort contre nature.*

Item, en ce temps n'avoit point à Paris d'évesque; car maistre Jehan Courtecuisse devant dit, esleu par l'Université et par le clergé et par le parlement, ne plaisoit au roy d'Angleterre; et pour ce ne fut-il tout cel an aucunement possesseur de l'évesché; mais demoura tout ce temps à Saint-Germain-des-Prés, car il n'estoit pas bien asseuré en son hostel à Paris, pour ce qu'il n'estoit en la grace du roy d'Angleterre.

Item, pour la bienvenue du duc de Bourgongne devant dit, on fist crier une petite monnoie nom-

mée Noireaux, qui ne valloit qu'une Poutevine, vaudroit une maille tournoise; et fut tout le bien qu'il nous fist pour lors à la ville de Paris, qui tant l'aimoit, et qui tant avoit eu à souffrir, et encore avoit et de rechief pour lui et pour son père, qui tant fut long et négligent en ces choses toutes que Dieu scet. Et vraiment le fils en tenoit bien les taches; car il eust bien fait en ung quart d'an ce où il mettoit deux ou trois ans; et faisoit bien semblant que de la mort de son père pou ou nyant lui chausist; car certes il menoit telle vie dampnable et de jour et de nuit, comme avoit fait le duc d'Orléans et les autres seigneurs qui estoient morts moult honteusement; et estoit gouverné par jeunes chevaliers pleins de folies et d'oultre cuidance, et se gouvernoit selon ce qu'ils se gouvernoient, et eux selon lui; et, en vérité, de Dieu à nul d'eux se challoit que d'accomplir sa voulenté.

Item, en ce temps fut déposé de la prévosté de Paris cil qui est nommé devant le Warrat, et fut le bailli de Vermandois de Camp-Luisant.

Item, le roy d'Angleterre fist son Noüel, la Tyephanie etsa quarantaine devant Meaux.

Item, le deuxiesme jour de mars mil quatre cent vingt-un, le seigneur d'Auffemont cuida venir conforter les Arminaux de Meaux, et vint environ minuit accompagné de cent fers de lance, et sçavoit bien par où on pavoit mieux entrer en la cité par sur les murs; et là les Arminaz de dedans avoient mis eschelles appuyées aux murs pour

monter ledit seigneur d'Auffemont et ses gens , et avoient lesdits Arminaz couvertes les eschelles de draps de lit pour sembler à ceux de l'ost , quant ils tournoient pour faire le guet , que ce fussent les murs qui blancs estoient à cellui endroit , et aussi le cuidoit le guet en passant par icellui endroit. Quant le guet fut passé , ceux de dedans virent que temps estoit de faire monter ledit seigneur , firent le signe que faire devoient quant seroit de monter , et monterent par les eschelles qui moult estoient près à près.

Item, la moitié des gens dudit d'Auffemont alla esmouvoir l'ost , pensant que quant il seroit monté lui et l'autre moitié de ses gens , qu'il vendroit accompagné de ceux de la ville pour secourir les autres ; mais il advint autrement. Comme en la propre eschelle par où ledit seigneur montoit , avoit devant lui quatre ou cinq ribaux montans comme lui , dont l'ung avoit à son col unes besaces qui toutes estoient pleines de harengs-sors que ledit larron avoit emblées en venant à ung marchant , Comme il estoit presque au plus haut de l'eschelle , et sa besace lui eschappe , qui pesoit et estoit fort loyée , et encontra ledit seigneur d'Auffemont sur la teste , et le tresbucha de si hault comme il estoit , dedens les fossés. Quant ses gens l'entendirent , si dirent l'ung à l'autre : Aidons à monsieur. « Helas ! » monsieur est cheu. » Cà et là ès fossés avoit des Anglois du commun qui faisoient le guet ; si cuidoient que ceux qu'ils oyoient parler , feussent de leurs

gens ; mais quant ils ouïrent dire : *Aide à monsieur*, si furent esbahis, car bien sçavoient que nul homme de nom n'avoit celle nuit avecques eux au guet; et cuidèrent que ceux de la ville descendissent sur eux; si cuidèrent eslongner la place pour l'aller dire à l'ost ; mais pour ce qu'il estoit après minuit, que leurs corps estoient travaillés de veiller, aventure les mena tout droit aux eschelles. Si ouyrent qu'on plaignoit trop le seigneur. Si dirent : « Mon- » sieur, de parle deable vous morts tretous. » Et crièrent allarme, et furent les Arminaz si effrayés, qu'ils s'enfouirent qui mieux mieux ; et fut ledit seigneur prins par ung qui estoit queux de la cuisine du roy anglois, et dix ou douze autres qui furent menés au roy d'Angleterre comme prisonniers.

Item, ceux qui dedans la ville estoient sçavoient bien que la mine que le roy d'Angleterre avoit fait faire, estoit près de percée, et sceurent bien le lendemain que le sire d'Auffemont estoit prins et autres, et que le plus d'habitants estoient contre eux s'ils eussent pu et osé ; si prindrent conseil ensemble qu'ils porteroient leurs biens et leurs vivres ou marché, qui moult estoit fort, et bouteroient le feu en la ville, et tueroient tous ceux qui ne seroient de leur malle intention dampnable ; et ainsi commencèrent à porter leurs biens oudit marché tellement, et de tel cœur y entendirent, que délaissèrent et oublièrent tout entièrement la garde des murs de la ville. Ung bon preudomme

des habitants de ladite ville, quant il vit qu'ils estoient en ce point, en soi pensa s'il pouvoit qu'il garderoit la cité d'ardoir, et monta sur les murs, et fist assavoir aux Anglois leur volenté, et que hardiment assaillissent, que personne ne leur contrediroit ; si lui baillèrent une eschelle, et descendit ; et fut mené au roy, et lui dist qu'il vouloit qu'on lui coupast le col, se ainsi n'estoit comme devant est dit. Quant les habitants de la ville se virent ainsi surprins, si se boutèrent ès églises çà et là où ils purent, et cuidèrent mieux sauver ; et quant le roy Anglois apperceut ainsi leur meschef, si fit crier par tout que chascun revenist à son propre hostel, et que chascun fist son labour comme devant faisoient, et ainsi le firent ; et le roy d'Angleterre mist le siège devant le marché de ladite ville.

Item, en ce temps avoit au chastel d'Oursay, vingt murdriers ou trente, qui le sixiesme jour d'avril prindrent le pont et le chasteau de Meullant, et fut avecques eux le capitaine d'Estampes ; dont tout enchérit après merveilleusement en celui an l'an mil quatre cent vingt-un, à Paris, pour ce qu'il ne venoit nuls vivres en ce temps à Paris que de Rouen ; si convenoit passer par là, allant et venant, dont ceux de Paris furent moult esbahis ; mais par la grâce de Dieu ils ne s'y tindrent que quatorze jours ou environ, qu'ils ne s'en allassent francs et quittes par traité, et emportèrent tout ce qu'ils voldrent emporter ; car on ne pouvoit pour

lors mieux faire , pour ce que le siège estoit toujours devant Meaux.

Item, en celle année estoit la plus belle apparence ès vignes en tout le royaume de France qu'on eust oncques veu ; mais la nuit Saint-Marc et la nuit ensuivant furent toutes gelées entièrement ; et sembloit proprement qu'on eust bouté le feu par tout de fait advisé, tant estoient broyées jusques à la terre.

Item, celle année mil quatre cent vingt-deux, fut la grant année de hannetons, de Pasques jusques à la Saint-Jehan.

Item, le premier dimanche de mai suivant, se rendirent ceux du marché de Meaux à la volenté du roy d'Angleterre, et fist-on parmi Paris les feux et très grant feste.

Item, le jeudi ensuivant envoya à Paris le roy d'Angleterre bien cent prisonniers dudit chastel, et estoient liés quatre et quatre, et furent mis dedans le chastel du Louvre, et le deuxiesme jour après furent remis en bateaux et menés en divers prisons en Normandie et en Angleterre.

Item, le mardi ensuivant, on en admena de rechief bien cent et cinquante, et l'évesque au Louvre comme les autres ; et le vendredi ensuivant, quinzième jour de mai furent mis en bateaux, comme les autres devant dits ; mais les premiers ne furent point ferrés, mais ceux-ci le furent deux et deux chascun par une des jambes, se non l'évesque de Meaux, et ung chevalier qui avec lui estoit.

Ces deux furent entre eux deux en ung batel petit, et tous les autres comme porcs en tas; et en ce point furent menés comme les autres devant dits. Et n'avoient trois ou quatre à l'eure que ung pain bien noir pesant deux livres, et très pou de pitance et de l'eau à boire. Et ce pourquoi estoient ferrés et non les autres, la cause est pour ce que natifs du pays estoient et d'environ, et estoient avec ce tous de renom et de chevance; mais les laboureurs du pays en icellui temps n'avoient nuls pires ennemis; car ils estoient pires à leurs voisins que n'eussent esté les Sarrazins.

Item, le cinquiesme jour de mai fut le bastart de Vauru traisné parmi toute la ville de Meaux, et puis la teste coupée et son corps pendu à ung arbre, lequel il avoit nommé à son vivant l'arbre de Vauru, et estoit ung orme; et dessus lui fut mise sa teste en une lance au plus haut de l'arbre, et son estendant dessus son corps.

Item, emprès lui fut pendu un larron meurdrier, nommé Denis de Vauru, lequel se nommoit son cousin, pour la grant cruauté dont il estoit plain; car on n'ouyt oncques parler de plus cruel chrestien en tyrannie, que tout homme de labour qu'il pouvoit attraper, ou faire attraper, quant il véoit qu'ils ne pouvoient de leur rançon finer, il les faisoit mener liés à queues de chevaux à son ourme tout battant, et s'il ne trouvoit bourrel prest, lui-mesme les pendoit, ou celui qui fut pendu avecques lui qui se disoit son cousin. Et pour certain, tous ceux

de ladite garnison ensuivoient la cruaulté des deux tyrans devant dits ; et bien parut par une dampnable cruauté que ledit de Vauru fist, que c'estoit le plus cruel que oncques guères fut Noiron ne autre ; car quant il print ung jeune homme en faisant son labour, il le loia à la queue de son cheval, et le mena battant jusques à Meaux, et puis le fist gehenner ; pour laquelle douleur le jeune homme lui accorda ce qu'il demandoit pour cuider eschever (éviter) la grant tyrannie qu'ils lui faisoient souffrir ; et fut à si grand finance, que tels trois ne l'eussent pu payer. Le jeune homme manda à sa femme, laquelle il avoit espousée en cel an, et estoit assez prest de terme d'avoir enffent, la grant somme en quoi il s'estoit assis pour eschever la mort et le quassement de ses membres. Sa femme qui moult l'aimoit, y vint, qui cuida améliorer le cueur du tyran, mais rien n'y exploita ; ains lui dit que s'il n'avoit la rançon à certain jour nommé, qu'il le pendroit à son ourme. La jeune femme commanda son mari à Dieu moult tendrement plourant, et lui d'autre part plouroit moult fort pour lapitié qu'il avoit d'elle. Adoncqse départit la jeune femme maudissant fortune, et fist le plustot qu'elle pot finance, mais ne pot pas au jour qui nommé lui estoit, mais environ huit jours après. Aussitost que le jour que le tyran avoit dit fut passé, il fist mourir le jeune homme, comme il avoit fait les autres, à son ourme, sans pitié et sans merci. La jeune femme vint aussitost qu'elle pot avoir fait

finance ; si vint au tyran , et lui demanda son mari en plorant moult fort , car tant lassée estoit que plus ne se pouvoit soustenir , tant pour l'eure du travail qui approchoit , que pour le chemin qu'elle avoit fait , qui moult estoit grand ; brief , tant de douleur avoit qu'il la convint pasmer. Quant elle revint , si se leva moult piteusement quant au secret de nature , et demanda son mari de rechief ; et tantost lui fut respondu que jà ne le verroit , tant que sa rançon fust payée. Si attendit encore , et veit plusieurs laboureurs admener devant lesdits tirans , lesquels , aussitost qu'ils ne pouvoient payer leur rançon , estoient noyés ou pendus sans merci. Si ot grant paour de son mari ; car son pauvre cueur lui jugeoit moult mal ; néanmoins amour la tint de si près , qu'elle leur bailla ladite rançon de son mari. Aussitost qu'ils orent la pécune , ils lui dirent qu'elle s'en allast d'illec , et que son mari estoit mort ainsi que les autres villains. Quant elle ouyt leur très cruelle parole , si ot tel deuil à son cueur que nulle plus ; et parla à eux comme femme forcenée , qui son sang perdoit pour la grant douleur de son cueur. Quant le faux et cruel tirant , le bastard de Vauru , veit qu'elle disoit paroles qui pas ne lui plaisoient , si la fist battre de bastons , et mener tout battant à son ourme , et lui fist accoler et la fist lier , et puis lui fist couper tous ses draps si très courts , qu'on la pouvoit veoir jusques au nombril , qui estoit une des plus grandes inhumanités qu'on

pourroit penser, et dessus lui avoit quatre-vingt ou cents hommes pendus, les ungs bas, les autres hauts; les bas aucunes fois, quant le vent les faisoit brandiller, touchoient à sa teste, qui tant lui faisoient de fraour, qu'elle ne se povoit soustenir sur pied; si lui coppoient les cordes dont elle estoit liée la char de ses bras; si crioit la pouvre lasse moult hauts cris et piteux plains. En cette douloureuse doulour où elle estoit, vint la nuit, si se desconforta sans mesure, comme celle qui trop de martyre souffroit; et quant il lui souvenoit de l'horrible lieu où elle estoit, qui tant estoit espouventable à humaine nature, si recommançoit sa doulour si piteusement, en disant: « Sire, Dieu, quant me cessera cette pesme doulour que je souffre. » Si crioit tant fort et longuement, que de la cité la povoit-on bien ouyr: mais il n'y avoit nul qui l'eust osée oster dont elle estoit, que n'eust esté mort. En ces douloureux cris, le mal de son enfant la print, tant pour la doulour de ses cris, comme de la froidure du vent qui, par dessous, l'assailloit de toutes parts; ces ondées la hastèrent plus. Sicria tant haut que les loups qui là repperoient (venoient) pour la charongne, vinrent à son cri droit à elle, et de toutes parts l'assallirent espécialement au pouvre ventre qui decouvert estoit, et lui ouvriront à leurs cruelles dents, et tirèrent l'enfant hors par pièces, et le remenant (reste) de son corps despécèrent; tout ainsi fina celle pouvre créature; et fust ou mois de mars, en karesme mil quatre cent vingt et un.

Item, en ce temps, le samedi vingt-troisiesme jour de mai, firent crier soudainement les gouverneurs de Paris, que nul, de quelque estat qu'il fust, ne prinst gros, ne ne feist prendre; sur très grosses peines, et que on les portast tous aux changeurs ordonnés pour ce changer, lesquels estoient quatre qui avoient chascun ung banquière de France à leur change; et n'avoit-on du marc pesant des bons gros que huict sols parisis des mauvais aussi comme rien; qui fust une très esbahissante chose à Paris aux riches et aux pouvres, car le plus n'avoient autre monnoie; si perdoient moult; car le meilleur qui souloit valloir seize deniers, ne valloit que ung denier ou ung tournois; si olt grant murmure du peuple, mais à souffrir leur convint, quelque nécessité qu'ils eussent de pain ou de vin par deffaut d'autre monnoie; car vrai est que iceux gros furent ainsi deffendus à prendre pour gros très mauvais que le dauphin ou les Arminas faisoient faire en son nom, qui par eux estoient envoyés à Paris, et ès autres bonnes villes non tenants leur parti dampnable, par faux marchants, qui après ce encore gagnoient par grant déception; car quant la monnoie fust criée que plus ne eust de cours, tout le meilleur d'iceux gros faux on n'en avoit qu'une maille tournois, et pour celle cause fust ainsi deffendue que nul n'en fit aucun trésor.

Item, le vingt-cinquesme jour de mai, jour Saint-Urbin, furent à Paris descapités deux des capitaines de la rébellion de Meaux; c'est assavoir

maistre Jehan de Roubres, et ung chevalier qui estoit bailli de ladite ville, nommé messire Gas.

Item, ce jour, vint la royne d'Angleterre ou bois de Vincennes à moult belle compaignie de chevaliers et de dames.

Item, le vingt-neuvième jour dudit mois de mai vint la roine à Paris, et portoit-on devant la litière deux manteaux d'ermes, dont le peuple ne sçavoit que penser sur ce, se non que c'estoit signe qu'elle estoit royne de France et d'Angleterre.

Item, pour l'ainour du roy d'Angleterre et de la royne, et des signeurs dudit pays, firent les gens de Paris les festes de la Panthecotes, qui fust le derrain jour de mai, le mystère de la passion Saint-George en l'hostel de Néelle.

Item, lendemain de la Feste-Dieu; se partist le roy d'Angleterre de Paris, et emmena à Senlis le roy et la royne de France et sa femme, et la sepmaine ensuivant fust prins ung armurier de la Heaumerie, nommé maistre Jehan. . . . , lequel estoit ou avoit esté armurier du roy et sa femme, et ung boullanger du coiug de la Heaumerie, nommé. . . . , lequel boullanger ot la teste coppée un pou de temps après, et fust prins ledit armurier à Couppaux les Saint-Marcel dehors Paris, et sa femme aussi, et furent emprisonnés au Palais, et disoit-on qu'ils avoient marchandé aux Arminaux de livrer la ville de Paris le dimanche ensuivant, qui estoit le vingt-uniesme jour de juing mil quatre cent vingt-deux, et que pour celle cause les Arminas de Compiègne

s'estoient plustost rendus en espérance, que en celle journée on pillast Paris. Mais Dieu qui ordonne, et nous devisons, les en garda, dont ils se tindrent moult à deceups; car ils estoient assés forts et bien envitaillés pour tenir ung an entier la place, comme il apparut quant ils issirent. Ils estoient plus de cent hommes d'armes à cheval, et bien mille de pié, et bien cinq cents foles males femmes, qui tous firent le serment au roy que jamais ne s'armeroient contre le roy de France ne d'Angleterre; et ainsi s'en allèrent francs et quittes, emportant chascun ce qu'il pot emporter, sans aucune autre aide de chevaux ou de charrettes; et s'en alloient moult joyeusement en celle intencion de piller Paris.

Item, en celle année fist merveilleusement chaut en juing et en juillet, et n'y plut qu'une fois, dont les terres se sentissent; pourquoy les potaigés et les marès furent ainsi que tous ars aux champs, et ne rendirent pas la moitié de leurs semences; et convint arracher les advoines et les orges à la main, racine et tout sans faucher ne soyer; et pour celle grant chaleur fut si grande année d'enfants malades de la vérolle, que oncques de vie homme on eust veu; et tant en estoient couverts, que on ne les recongnissoit; et plusieurs grans hommes l'avoient, spécialement des Anglois; et disoit-on que le roy d'Angleterre en ot sa part. Et vrai est que moult de petits enfants en furent si aggravés, que les ungs en mouroient; les autres en perdoient la vue corporelle.

Item, icelle année mil quatre cent vingt-deux, fust largement fruit et si bon que on doit ou peut demander, et très bon blé et l'argement; et vrai est qu'il fut si très peu de vin, qu'en deux arpents on ne trouvoit qu'une caque de vin ou ung poinsson tout au plus.

Item, en la daraine sepmaine d'aoust estoient plaines vendanges.

Item, en cel an, ou mois de juing, deffièrent les Arminas le duc de Bourgogne et toute sa puissance; et devoit estre la journée le deuxiesme mercredi d'aoust; et le douziesme jour dudit mois ce devoit estre la bataille en leurs marches sur la rivière de Loire, vers la Charité-sur-Loire. Si fist le duc de Bourgogne une très belle assemblée, et vint en la place où estoit devisé que la bataille seroit; et là fut devant la journée que ce devoit estre, et après trois ou quatre jours. Mais les Arminas quant ils sceurent sa puissance, ils ne se osèrent oncques montrer, et n'orent point de honte de eux enfouir sans cop frapper, et tant que le duc de Bourgogne les attendoit, qui les avoit bel attendre; car ils sçavoient que le plus des grans garnisons de Normandie estoient venues en l'aide du duc de Bourgogne. Là tournèrent-ils et firent occisions, boutèrent feu, ardirent églises, et tous les maux que on peut penser, comme eussent fait Sarrazins.

Item, en ce mois d'aoust, le darrain jour, à ung dimanche, trespassa le roy d'Angleterre Henry au bois de Vincennes, qui pour lors estoit régent de

France, comme devant est dit; et fut audit bois tout mort pour l'ordonner comme à tel prince affiert, jusqu'au jour de l'exaltation de Sainte-Croix en septembre; et ce jour après disner fut porté à Saint-Denis, sans entrer à Paris; et le lendemain, jour des octaves Nostre-Dame, fut fait son service à Saint-Denys en France, et toujours y avoit cent torches ardents en chemin comme aux églises.

Item, de Saint-Denys fut porté à Pontoise, et de là à Rouen.

Item, le samedi après la Sainte-Croix en septembre, vint le roy de France et la royne à Paris, qui moult avoit esté grant pièce à Senlis, et moult fut le peuple de Paris joyeux de leur venue, et crioient parmi les rues où ils passoient moult hautement *Nouël!* et faisoient bien signe que moult amoient leur souverain seigneur loyalement.

Item, ils firent au soir des feus parmi Paris; et dansoient et monstroient signe de liesse moult grant de la venue dudit seigneur.

Item, le samedi ensuivant, après la venue du roy et de la royne, qui fut vingt-cinquiesme jour de septembre mil quatre cent vingt-deux, fut descollé et escartelléès halles de Paris ung nommé messire des Bosquiaux, chevalier et grant teirrien et grant seigneur, lequel estoit de la maldite bande ung des souverains; et congnut et confessa que par lui estoient ou avoient esté tués et murdris, de laboureurs et autres, plus de six à sept cents hommes, sans ce qu'il avoit bouté feux, pillé églises, efforcé pucelles et femmes

de religion et autres ; et si fut le principal de piller la ville de Soissons.

Item, le vingt-uniesme jour du mois d'octobre, vigille de onze mille vierges, trespassa de ce siècle le bon roy Charles, qui plus longuement régna que nul roy chrestien dont on eust mémoire; car il régna roy de France quarante-trois ans; et fut en l'hostel Saint-Pol, comme il estoit trespasé dedans son liect en sa chambre, le visage trestout descouvert deux ou trois jours, la croix au pied de son liect et bel luminaire; et le véoit chascun qui vouloit pour prier pour lui.

Item, il fut ordonné à Saint-Pol, comme à tel prince appartenoit; et y mist-on, tant pour l'ordonnance comme pour attendre aucun des seigneurs du sang de France pour l'accompagner à mettre en terre; car il fut à Saint-Pol depuis le premier jour de son trespasement devant dit, jusqu'au neufviesme jour d'octobre ensuivant, jour Saint-Martin: mais oncques n'y ot à l'accompagner celui jour, nul du sang de France, quant il fut porté à Nostre-Dame de Paris ne en terre, ne nul seigneur que ung duc d'Angleterre, nommé le duc de Betfort, frère du feu le roy Henry d'Angleterre, et son peuple et ses serviteurs, qui moult faisoient grant deuil pour leur perte; et spécialement le menu commun de Paris crioit quant on le portoit parmi les rues: *Ha très cher prince, jamais n'aurons si bon, jamais ne te verrons. Malditte soit la mort, jamais n'aurons que guerre puisque tu*

nous as laissé. Tu vas en repos, nous demourons en toute tribulation et en toute douleur ; car nous sommes bien tailliés que nous ne soions en la manière de la chetivoison (captivité) des enfans d'Israël quant ils furent menés en Babylone. Ainsi disoit le peuple en faisant grands plains, profonds soupirs et piteux.

Item, la manière comment il fut porté à Nostre-Dame de Paris. Il y avoit que évesques, que abbés, dont les quatre avoient la mitre blanche, dont l'ung estoit l'évesque de Paris nouvel ; car il avoit chauté premièrement à Paris le jour de la Toussainct comme évesque ; lequel attendit le corps du roy à l'entrée de Saint-Paul pour lui donner eae benoiste au partir dudit lieu, et tous les autres entrèrent dedens ledit lieu, se non lui ; c'est assavoir tous les mandians, l'université en son estat, tous les collèges, tout le parlement, le chastellet, le commun ; et lors fut apporté hors de Saint-Pol. Quant tout fut asssemblé, lors commencèrent les serviteurs tel et si grant deuil, comme devant est dit.

La manière comment il fut porté à Nostre-Dame et à Saint-Denis, et enterré.

Il fut porté tout en la manière que on porte le corps de Nostre-Seigneur à la feste Saint-Sauveur, et ung drap d'or sur lui, porté par quatre proches ou six, et le portoient les serviteurs sur leurs espaulles, et estoient bien trente ou plus ; car il pesoit bien comme on disoit.

Item, il estoit haut comme une toise, largement couché envers en ung lict, le visage descouvert ou

sa semblance , couronné d'or, tenant en une de ses mains un sceptre royal, et en l'autre une manière de main faisant la bénédiction de deux doigts, et étoient dorés et si longs, qu'ils advenoient à sa couronne.

Item, tout devant alloient les mandians, l'université, après les églises de Paris, après Nostre-Dame de Paris, et le palais après, et chantoient ceux-là et non autres. Et tout le peuple qui estoit en my les rues, et aux fenestres ploroient et crioient comme se chascun veist mourir la rien (chose) que plus amast; et vraiment leurs lamentations estoient assez semblables à ceux de Jérémie le prophète, qui crioit au dehors de Jérusalem, quant elle fut destruite : *Quomodo sedet sola civitas plena populo.*

Item, là avoit sept croces; c'est assavoir : l'évesque de Paris nouvel, celui de Beauvais, celui de Terouenne, l'abbé de Saint-Denis, celui de Saint-Germain des Près, celui de Saint-Magloire, celui de Saint-Crespin et Saint-Cresprien; et estoient les prestres et clerks tous d'un rang, et les seigneurs du palais, comme le prévost, le chancelier et les autres de l'autre rang; et devant y avoit deux cents torches que les pouvres serviteurs portoient, tous vestus de noir, qui moult fort plouroient, et ung pou devant y avoit dix-huicts crieurs de corps.

Item, il avoit trente-quatre croix de religieux et autres sonnans leurs cloches devant. Ainsi fut porté; et estoit après le corps tout seul le duc de Betfort, frère du feu roy Henry d'Angleterre, qui

tout seul faisoit le deuil, ne quelconque homme du sang de France n'y avoit. Ainsi fut porté ce lundi à Nostre-Dame de Paris, où il avoit deux cents torches qui toutes estoient allumées. Là furent dites vigilles; et landemain bien matin la messe; et après la messe fut porté en la manière devant dite à Saint-Denis, et fut après son service enterré auprès son père et sa mère; et y alla de Paris plus de dix-huict mille personnes, tant petits que grans; et fut faite une donnée à tous de huict doubles, qui pour lors valloient deux deniers tournois la pièce; et n'avoit pour lors plus grant monnoye ne plus petite, se n'estoit d'or.

Item, on donna a disner à tous venants, et fut le mercredy qu'il fut enterré; et quant il fut enterré et couvert, et que l'évesque de Paris, qui avoit dite la messe, et son diacre l'abbé de Saint-Denis, et le sous-diacre l'abbé de Saint-Crespin, qu'ils orent dit les commendaces des trespasés, ung héraut cria hautement que chacun priast pour son ame, et que Dieu vouldist sauver et garder le duc Henry de Lanclastre, roy de France et d'Angleterre; et en criant ce cry, tous les serviteurs du roy trespasé tournèrent ce dessus dessous leurs maces, leurs verges, leurs espées comme ceux qui plus n'estoient officiers.

Item, le duc de Betfort, au revenir, fit porter l'espée du roy de France devant lui comme régent, dont le peuple murmuroit fort; mais à souffrir à celle fois le convint.

Item, à tel jour proprement, le jour Saint-Martin d'yver, et avecque à telle heure, comme il entra à Paris au revenir de son sacre, au quarante-troisiesme an de son règne fut-il porté enterrer à Saint-Denis le jour Saint-Martin d'yver; et disoient aucuns anciens qu'ils avoient veu son père venir du sacre, et vint en estat royal, et en telle manière fut porté enterrer à Saint-Denis; et aussi comme on disoit, avoit esté cestuy roy à son sacre ainsi ordonné de souliers d'azur semés de fleurs de lys d'or, vestu d'un manteau de drap d'or vermeil, fourré d'ermes, et comme chascun le pot veoir; mais plus noble compagnie à son sacre qu'il n'ot à son enterrement; et son père ot aussi plus noble compagnie ou plus à son enterrement qu'à son sacre; car il fut porté enterrer de ducs et de comtes, et non d'autre gent, qui tous estoient vestus des armes de France; et y avoit plus de prélats, de chevaliers et d'escuyers de renommés, qu'il n'y avoit à accompagner ce bon roy à ces darrains jours de toutes gens, de quelque estat que ce fust; et veues les grands lamentacions que le pouvre peuple si débonnaire avoit perdu le pou d'amis qu'ils avoient, et la foison d'ennemis, n'est pas merveilles se ils doubtoient moult la fureur des ennemis, et se ils disoient la lamentation de Jérémie le prophète : *Quomodo sedet sola civitas?* Et par toujours faisoient iceux ennemis de pis en pis; et convint en ce temps abatre le chastel de Beaumont, et fut abattu.

Item, en décembre, les blancs de deux blancs en la première semaine furent criés à prendre par tout, un pou devant Nouel.

Item, en icelui temps fut démis le prévost de Paris devant nommé, qui avoit osté bailly de Vermandois, et fut esleu ung nommé messire Simon Morthier, chevalier.

Item, en icelui temps, le premier jour de l'an, prindrent les Arminaz le pont de Meullent, qui tant cousta que Dieu le scet; car il leur convint assiéger, et ils se tindrent fort et puissamment; et coururent jusques à Mante, souvent piller et rober, ou ailleurs, comme accoustumé l'avoient.

Item, le dixiesme jour après qu'ils orent prins Meullent, à la commutation du mois de janvier, douziesme jour, fit le plus aspre froit que homme eust veu faire; car il gela si terriblement, qu'en mains de trois jours, le vinaigre, le verjus geloit dedans les celiers, et pendoient les glaçons ès voutes des caves; et fut la rivière de Saine, qui grande estoit, toute prinse, et les puits gelés en mains de quatre jours, et d'une telle aspre gelée dix-huict jours entiers; et si avoit tant négé avant que celle aspre gelée commençast environ ung jour ou deux devant, comme on avoit veu trente ans devant; et pour l'aspreté de cette gelée, et de la neige, il faisoit si très froit, que personne ne faisoit quelque labour que fouller, crocer, jouer à la pelote ou autres jeux pour soi eschauffer; et vrai est qu'elle fut si forte, qu'elle dura. en gla-

cons en cours, en rues, près de fontaines, jusques la Nostre-Dame en mars. Et vray est que les coqs et gelines avoient les crestes gelées jusques à la teste.

Item, en icelui mois de février, furent sarmen-tés tous ceux de Paris, c'est assavoir : bourgeois, mesnaigers, charretiers, bergers, vachers, porchers des abbayes, et les chambrières, et les moines mesmes, d'estre bons et loyaux au duc de Betfort, frère de feu Henry, roy d'Angleterre, régent de France, de lui obéir en tout et partout, et de nuire de tout leur povoir à Charles, qui se disoit roy de France et à tous ses alliés ou complices. Des ungs de bon cueur le firent, les autres de très malvèse volenté.

Item, en iceluy temps cuidèrent les Arminaz faire lever le siège qui devant le pont de Meullent estoit ; mais ils n'osèrent, pour ce que trop pou estoient, et moult doubtoient les communes qui trop les hayoient ; et à bonne cause estoit ; car tous les pires Sarrazins de ce monde ne leur eussent pas fait plus de tyrannie qu'ils faisoient quant ils les prenoient. Et quant ils virent la puissance dudit régent, se lui mandèrent journée de bataille au vendredy, vingt-sixiesme jour de février ; et la sepmaine devant celuy jour, on ne cessoit jour et nuit de prendre gens à Paris que on soupçonnoit estre de leur parti, et estoient mis en prinsons.

Item, en celle sepmaine on fit quatre jours ensuivant processions, et ne fist homme à Paris quelque labour en ces jours.

Item, quant ce vint à la journée que combattre se devoient les Arminaz, vint à quatre lieues près ou environ, un comte d'Escosse qui estoit bien accompagné ; mais il attendoit le secours de Tanguy du Chastel, qui lui avoit promis qu'il le secoureroit ; mais il lui joua de son mestier, dont Gannelon joua à son vivant ; car il n'y vint ne n'y envoya. Quant ce vit le comte d'Escosse qui fut trahy, il se retrait le plus bel qu'il pust pour sauver ses gens et lui vers le pays des Arminaz ; et là ot grant contencion entre lui et Tanguy, et grosses paroles ; par quoi ledit comte se parti de leur compaignie, et s'en alla en son pays. Et ceux de Meullent qui dedans estoient assiégés, ne se sceurent comment conseiller ; car bien appercurent que Tanguy, en qui ils se fioient le plus, les avoit trahis. Si se fièrent pou ou demourant des Arminaz ; car ils n'avoient à manger si pou non ; et bien sçavoient que les communes les hayoient très mortellement, comme ceux qui bien l'avoient desservi à eux, comme devant est dit, de leur cruauté et tyrannie. Si n'osèrent attendre plus, ne eux fier en leur fortune ; ains se rendirent, bon gré malgré, à la volenté du duc de Betsfort, régent, lequel les print tous à mercy le premier jour de mars, l'an mil quatre cent vingt-deux, pour ce que à grant foison estoient gentilshommes ; car ils estoient bien de cent à quatre-vingts cottes d'armes. Si soi pensa que moult appetissoit la puissance des autres, et que la sienne croistroit, dont il fut déceü ; car aussitost qu'ils

porent yssir, ils ne tindrent oncques ne foy ou serment qu'ils eussent fait, mais firent pis qu'ils n'avoient fait devant, dont le peuple fut moult à malle paix; mais à souffrir le convint.

Item, en avril ensuivant après Pasques, qui furent le quatriesme jour d'avril, l'an mil quatre cent vingt-trois, fut fait ung grant conseil en la cité d'Amiens de nos signeurs, et là firent mariaiges et alliances de maintenir la guerre contre les Arminaz; et fut donnée la sœur du duc de Bourgogne au régent de France, et après leursdits mariaiges vindrent à Paris; c'est assavoir: le duc de Betfort, le comte de Salsbry, le comte de Suffort et plusieurs autres signeurs d'Angleterre; ne n'y vint quelque signeur de France, se non Anglois, lesquels menoient le plus grant estat de vesture et de joyaulx que on eust oncques veu de aage d'homme; ne nul ne s'en remettoit du gouvernement du royaume que eux.

Item, en celui an furent tous les figuiers, romariens, les treilles de marais, et très grand partie de vignes toutes gelées, et des noyers, de la gelée devant dite, spécialement tout ce qui estoit dehors la terre; et environ la mi-mai commencèrent à jeter de terre.

Item, en cel an quatorze cent vingt-trois, la seconde sepmaine de juing, allèrent les Anglois devant Oursay, qui tant avoit fait de mal en France, spécialement autour de Paris, de toutes parts; car les larrons qui estoient dedans le chastel,

estoyent pires que Sarrazins qui oncques fussent ; n'est nul qui creust la douleur et la tyrannie qu'ils faisoient souffrir aux chrestiens qu'ils prenoient ; car premier nulz n'eschappoit d'eux quant ils le prenoient, qu'il ne perdist quant que il avoit, s'ils povoient ; et après celle cruelle rançon, quant ils avoient tout ce que les pouvres gens ou les riches povoient finer, les faisoient-ils aucunes fois mourir de fain ou d'autre cruelle mort. Et pour ce, aussitost que on mist le siège devant, ceux de Paris et des villaiges d'alentour y allèrent de bon cuer ; et fut assiégé ledit chastel moult asprement. Moult se deffendirent les larrons qui dedans estoient, car bien avoient de quoi ; car grant temps avoit qu'ils n'avoient fait que gagner par roberies ; mais leur deffense rien ne leur valut ; car avant huit jours ensuivant ils furent si honteusement prins, qu'ils furent amenés à Paris, chacun ung chevestre (licou) dedens le col bien estroit, ferme, accouplez l'ung à l'autre, comme chiens, venants à pié depuis ledit chastel jusques à Paris ; et estoient environ cinquante, sans les femmes et petits paiges.

Item, ceux que on tenoit à gentilhommes venoient un pou après les devant diz, et n'avoient point de corde au col ; mais ils tenoient chacun en la dextre main une espée toute nue par le milieu de l'alemelle ou environ, la pointe contre la poitrine en signe de gens rendus à la voulenté du prince ; et furent admenez le jour Saint-Gervais et Saint-Prothais, qui fut celle année au sabmedy.

Item, tantost après fut faite une grosse taille et

emprunt qui fist tant de grief aux povres gens , que très grant foison s'en allèrent hors de Paris demourer.

Item, la daraine semaine du moys de juillet, fut ordonné par l'évesque de Paris, que nulle femme ne seroit ou cueur du moustier, quand on feroit le divin office, ne nul homme bigame ou sans couronne, ne toucheroit aux reliques ne à quelque chose qui fust sacrée ou béniste, ne serviroit le prestre à l'autel; mais ce ne dura guères.

Item, en ce temps fut monnoie noire de trois tournois la pièce, que on n'osa faire oncques courir pour ce que celle de deux tournois estoit blanche, et celle de trois tournois noire. Le peuple en fut si mal comptent, qu'il la convint laisser, et si estoit tout assenée.

Item, en ce temps venoient à Paris les lous toutes les nuyts, et en prenoit-on souvent trois ou quatre à ugne fois; et estoient portés parmi Paris pendus par les piés de derrière, et leur donnoit-on de l'argent grant foison.

Item, le jour de l'Invention Saint-Étiesne, troi-siesme jour d'aoust, fut faite grant feste à Paris au soir, comme de faire grants feuz, dancer tout ainsi comme à la Saint-Jehan: mais c'estoit moult piteuse chose à penser pourquoi la feste se faisoit; car mieux on deust avoir plouré: car, comme on disoit que trois mille ou plus furent morts des Ar-minaz par armes, et quelques deux milles prins, et quelques quinze cents noyés pour eschever la cruelle mort que ceux qui les suivoient leur pro-

mettoient. Or bien quel dommage et quelle pitié par toute chrétienté ; car pou d'iceux qui ainsi sont morts , ont petite souvenance de leur créateur à l'eure , et ceux qui les occient aussi pou : car le plus n'y vont que pour la convoitise , et non point pour l'amour de leurs signeurs, dont ils se renomment , ne pour l'amour de Dieu , ne pour charité aucune ; dont il sont tous en péril d'estre honteusement morts au siècle, et les ames à perdicion.

Item, qu'aux lieux demourez inhabités, comme villes , chasteaux, moustiers, abbayes et autres, hélas ! quantes orphelins on peut en terre chrestienne trouver, et quantes pouvres femmes veufves et chétives par telles occisions ! Hélas ! se ung chascun de nous regardoit bien se autel (semblable) douleur nous estoit advenue ou promise comme grant douleur et comme grant hayne nous perceroit les cuers de nos ventres , et com grant volenté nous aurions de en estre vangez ; et tout pour ce nous n'avons nul regart ou temps qui est à advenir ; lequel est moult douteux tant au regart de cruelle mort par vengeance divine , pour la joie que nous avons du mal d'autrui, et de la destruction dont on nous peut tous juger d'homicide ; car on dit que bonne volenté est réputée pour fait. Et se dit Nostre-Seigneur par la bouche de l'Apôtre : *Qui de glaive ferra , de glaive mourra*. Nous faisons semblant , comme fist Calcas, ung devineur de Troyes la grant, lequel alla à son Dieu qui estoit nommé Appollo , par le congé du roy Priam , pour demander les-

quels seroient vaincus , ou ceux de la grant Troye ou les Grégois ; si lui fust respondu qu'en la fin Troie seroit destruite , pourquoy il laissa sa cité et ses amis , et s'en alla par devers les Grégois , et leur dit le response d'Apollo ; par quoy ils firent moult grant joye pour celle pour le respons d'Apollo , auquel Appollo le diable conversoit , qui dit à Calcas que les Gregeoyz vaincroient : mais il leur céla la très grant douleur qui leur en advint ; car tous périrent ; car très pou en eschappa , que tous ne furent occis ou périlliez en mer à leur retour , ne Calcas n'ot oncques puis joye que ung pou , quant il vint avec les Gregeoyz ; ne oncques puis on se fia en lui. Or vééz quelle douleur il en advint aux deux parties pour vouloir avoir vengeance ; car l'écriture tesmoigne que là moururent par glaive et par feu plus de vingt-deux milliers d'hommes , dont très grant partie d'orient demoura veufve et orpheline de toute chevalerie ; car pou ou néant en eschappa qui peust rapporter les nouvelles plaines de douleur en son pays. Et pour ce pour l'amour de Dieu ayons pitié de nous-mêmes , en craignant la main de notre Sauveur Jésus-Christ ; car nul ne scet que à l'œil lui pend ; car à telle mesure que nous mesurons nous serons mesurés.

Item, la darraine sepmaine d'aoust vint le duc de Bourgogne à Paris à petit preu (utilité) pour le peuple, car il avoit grant compaignie qui tout dégas-toient aux villaiges d'entour Paris, et les Anglois

aussi y estoient. En icellui temps le vin estoit très cher plus que long-temps n'avoit esté, et si y avoit très pou raisins ès vignes, et encore ce pou dégas-toient lesdits Anglois et Bourguignons, comme eussent fait porcs; et n'estoit nul qui en osast parler. Ainsi estoit le peuple mal gouverné par la malle et convoiteuse volenté des gros, qui gouvernoient Paris, qui toujours estoient avec les seigneurs, et n'avoient nulle pitié du pouvre peuple qui tant avoit de pouvreté; mais firent lesdits gouverneurs, pour complaire aux seigneurs, à ung lundi sixiesme jour de septembre après disner, environ trois heures, crier la monnoie que trois doubles ou niquets ne vaudroient que ung blanc, qui devant valloient six tournois; et de ce advint qu'on ne pot, celle journée ne lendemain ne pain, ne vin à Paris pour son argent finer.

Item, en ce temps les Anglois prenoient aucunes fois une forteresse sur les Arminas au matin, et ils perdoient aucunes fois deux au soir; ainsi duroit la guerre de Dieu mauditte.

Item, en ce temps, ou mois de septembre, fist tant l'évesque de Paris, qui estoit patriarche, qu'il fut archevesque de Rouen par faute de soufiance; et le jour Saint-Denys ensuivant, neuviesme jour d'octobre, fut fait ung autre évesque de Paris, nommé Jehan de Vienne.

Item, en ce mois de septembre devant dit, orent journée de bataille ensemble les Arminas et les Anglois; et fut en Normandie environ Avranches, et

furent desconfits bien quatre mille Anglois, tous morts en la place ; dont ce fut pitié, et est, que il faut que chrestienté détruise ainsi l'ung et l'autre ; et certes ne fust pas sans grant destruction des autres ; car tout le peuple les avoit en trop mortelle haine les ungs et les autres.

Item, quant ledit évesque de Vienne fut receu évesque de Paris, il fist faire quarante jours tout ensuivant procession que Dieu par sa grace voulust mettre la paix en la chrétienté, et appaiser le temps qui trop estoit contraire pour les semailles ; car il fut bien quatre mois tous entiers ou plus que oncques ne cessa de plouvoir et de jour et de nuit.

Item, en ce temps avoit ou chastel d'Yvry-la-Chaussée ung grant compaignie de larrons qui se disoient Arminas ou de la bande, auxquels rien, s'il n'estoit trop chaut ou trop pesant, ne leur échappoit ; et qui pis est, tuoient, boutoient feux, efforçoient femmes et filles, pendoient, s'ils ne payoient rançon à leur guise ; ne marchandise nulle par-là ne pouvoit eschapper.

Item, en icellui temps le monde estoit moult esbahi pour le temps pluvieux qui tant duroit, et le doux temps qu'il faisoit ; de la Saint-Remy jusqu'environs la Saint-Thomas l'apostre faisoit si très doux temps, que la violette jaune estoit aussi commune, comme elle a esté aucunes fois en mars ; ne ne gella point en icellui temps ; et disoit chascun que yver estoit tout passé ; mais Dieu qui ordonne, et nous devisons, commença à faire geler à la

Saint-Thomas ; et gela de plus en plus fort , et dura jusques à la Chandelour sans cesser ; et en ce temps, qui geloit si asprement , avoit si grant marché de choux à Paris , qu'on en avoit une charretée pour douze blancs ; on en avoit assez pour quatre ou six personnes pour ung noiret, qui ne valloit qu'une poictevine ou environ ; et avoit-on pois, febves pour deux sols parisis le boisseau.

Item, de fruit en grand abondance et très bon ; on avoit à Nouël et après, ung quarteron de pommes de romeau ou de capendu pour quatre deniers et pour moins.

Item, en ce temps, toutes gens qui avoient maisons y renonçoient, puisqu'elles estoient chargées de rentes ; car nuls des censiers ne vouloient rien laisser de leurs rentes, et amoient mieux tout perdre que faire humanité à ceux qui leur devoient rente, tant estoit la foi petite ; et par celle deffaute de foi on eust trouvé à Paris de maisons vuides et croisées saines et entières plus de vingt-quatre millièrs où nulli ne habitoit.

Item, en ce temps, bien pou après où devant Nouël fut reprinse Compiègne par les Arminas ; et avecques ce prindrent très grant foison blés qu'on amenoit à Paris du pays de Picardie ; et tantost que les nouvelles furent sceues à Paris, le prévost de Paris y mena grant foison gens de Paris pour les assièger ; mais il ne fist chose dont on doie parler, que gaster finance, et donner peine aux pouvres gens.

Item, en ce temps n'avoit en France nul signeur, ne nul chevalier de nom, ne Anglois, ne autre, et pour ce estoient les Arminaz si hardis, et si entreprenants.

Item, à l'issue de février oudit an quatorze cent vingt-trois, se rendirent ceux du Crotay et ceux de Montaguillon aux Angloys, leurs vies sauves, et s'en allèrent franchement qui tant de maux avoient fait : car ils s'estoient tenus plus d'ung an.

Item, en ce temps rien ne se faisoit que par l'Anglois, ne nul des signeurs de France ne se mesloit du gouvernement du royaume. En icelui temps estoit la royne de France demourante à Paris, mais elle estoit si pouvremment gouvernée, qu'elle n'avoit tous les jours que huit sextiers de vin tout au plus pour elle et son tynel (maison); ne le plus de ceux de Paris qui leur eust demandé où est la royne, ils n'en eussent sceu parler, tant en tenoit-on pou de compte qu'à peine en challoit-il au peuple, pour ce qu'on disoit qu'elle estoit cause des grants maux et douleurs qui pour lors estoient sur terre.

Item, tout l'yver et tout le caresme jusques après Pasques, qui furent le vingt-troisiesme jour d'avril l'an quatorze cent vingt-quatre, environ le mai, on alla assiéger Gaillon, Sedane, Nangis, et autres forteresses, lesquelles furent toutes prises des Anglois; et s'en allèrent les Arminaz desdites, leurs vies sauves, sinon ceux de la garnison du chastel de Sedane, qui furent tous mis à l'espée,

et les autres firent pis la moitié qu'ils n'avoient fait devant.

Item, en ce temps, le régent de France fist assiéger à l'entrée de juillet ceux qui estoient dedens Yvry-la-Chaussée, qui avoient pou de vivres ; et estoit leur espérance toute de eux garnir de vivres des biens qui estoient sur terre en cellui mois, espécialement de tous blez et de potaigers pour toute l'année, car de char avoient-ils toujours assez ; mais on dit bien souvent que ungs pansse ly asgne et l'autre ly asgnier ; et Dieu qui mua le propos de Oloferne, tourna leur joye, quant ils cuidèrent estre plus asseurez, en tristour ; car ils furent de si près prins, qu'ils n'orent point de pouvoir de cueillir ne blé, ne vin, ne potaige ; pourquoi il convint qu'ils traitassent au régent. Et fut leur traité tel, qu'ils se devoient rendre à la volonté du prince, s'ils n'avoient dedens quinze jours secours au mois d'aoust, lequel leur fut accordé. Et de ce en baillèrent ostaiges bons et souffisants tous gentilshommes ; car bien estoient oudit chastel quatre cents hommes d'armes, tous de renom ; si orent grant espérance ou secours que point ne leur faudroit audit jour. Si sceurent les Arminaz le jour ; si firent grande assemblée de toute leur puissance, et eux mirent en chemin par-devers Chartres, tuant, robant, pillant, prenant hommes et femmes, brief ils faisoient tout mal. D'autre part, le régent, qui estoit devant le chastel d'Yvry-la-Chaussée, fist semondre son ost partout ; et quand ils feurent ve-

nus, si furent armés à dix milliers tous hommes deffensables, lesquels il ordonna moult saïgement; car il se mist en une plaine moult belle, et par derrière lui avoit ung tertre moult hault, par quoi il n'avoit garde par derrière, car nul ne peust bonnement descendre ladite montaigne par devers eux sans grant travail. En ce temps, les Arminaz approuchèrent plus et plus l'ost du régent. Quant il le sceut, si fit ordonner ses batailles, et les pria de bien faire, et là les attendit de pié quoy en moult belle ordonnance. Les Arminaz envoyèrent coureux montez d'avantaige pour aviser l'ost dudit régent. Quant les coureux virent son ost en si belle ordonnance, si s'en retournèrent comme gens effrayés à leurs gens, en leur disant que très grant folie seroit d'assembler, et que le mieux seroit de s'en retourner chascun en sa garnison. Si s'avisèrent après d'une trayson; car ils envoyèrent à une lieue près de l'ost du régent environ cinq cents hommes d'armes bien montés et armés, lesquels firent semblant de venir pour lever le siège, dont ils n'avoient talent ne hardement; et ceux qui estoient dedens le chastel, eux orgueillirent et commencèrent à crier et braire, en disant paroles moult villeneuses et despites au régent et à ses gens; car ils cuidèrent bien à cette fois estre secourus et deslivrés, quand ils virent les cinq cents hommes; car leur pensée estoit que ce fust l'avantgarde des Arminaz: mais autrement estoit; car ils n'estoient ainsi venus que pour ce que bien sçavoient que le régent les attendroit en la place. Si

ne se bougèrent du lieu où ils estoient, dont les deux osts pouvoient voir l'ung l'autre. Et cependant que là se tenoient, les Arminaz faisoient retourner leur charroy et leur train le plus tost qu'ils pouvoient pour eux s'enfuir sans riens perdre, ne sans coup férir. Quant ceux qui devant l'ost du régent estoient venus orent tant esté illecq, que bien que fust l'ost à pié eslongné trois ou quatre grosses lieues, si montèrent moult tost, et s'enfouirent après leur gens, qui tiroient vers le Perche. Et ce jour estoit lundi, vigille de la Nostre-Dame mi-aoust. Quant ils furent près de Verneil, ou Perche, si firent une grand trayson; car ils prindrent grand foison de leurs soudoyers Escossois, qui bien sçavoient parler le langage de l'Angleterre, et leur lièrent les mains et les mirent aux queues des chevaux, et les touillèrent de sang, en manière de playes, en mains, en bras et en visage, et ainsi les menèrent devant Verneil, criant et braiant à haut cris en langaige d'Anglois : *Mal veismes ceste douloureuse journée ! quant nous cessera cette douleur ?* Quant les Anglois qui dedans la ville estoient virent la douleur contrefaite, si furent moult esbahis, et fermèrent leurs portes, et se mirent en haut pour deffendre leur ville; et quant les Arminaz virent ceci, leur montrèrent le sire de Torcy, l'ung des bons et vrais chevaliers, qui s'estoit rendu à eux, qui estoit lié comme les autres par trayson, qui leur dit que toute la chevalerie d'Angleterre estoit morte en cellui jour

devant Yvry, et pour néant se tendroient que jamais n'auroient secours; et ce tesmoignèrent les autres qui bien parloient anglois, et jurèrent par leur serment que ainsi estoit. Si ne se sceurent comment conseiller; car ils tenoient le sire de Torcy l'ung des bons et vrais chevaliers qui fust avecques le régent; et véoient les autres liés aux queues des chevaux, qui parloient leurs langaiges, et leur affermoient la chose estre toute vraie, et si avoient peu de vivres; si s'accordèrent que ils se rendroient, leurs vies saulves: ainsi leur fut accordé. Mais quant les Arminaz furent dedans la ville, si firent trop grand mal; car ils mirent tous ceux qu'ils porrent attrapper à mort, et plusieurs femmes et enfans, et se logèrent en la ville et tout leur train. Ceux qui porent eschappèrent qui mieux mieux; les aucuns arrivèrent en l'ost du régent qui moult furent esbahis. Quant ils furent, ceux de l'ost qui faisoient bonne chère et liée, si comptèrent leur adventure au regent; et on avoit dit au régent, qu'ils faisoient semblant de fouir, afin qu'il donnast congïé à ses gens; et celle pensée avoient-ils de lui courir sur, s'il leur eust donné congïé: mais aussitost qu'il sceust la chose, si soi departit, et parlementa à ceux du chastel qu'ils avoient pensée de faire, que bien sceussent que tous mourroient de malle mort, s'ils ne se rendoient; si se rendirent à lui, et en fist ce qu'il volt. Il en fist pendre, il en délivra la plus grant partie, qui depuis firent tant de maux, tant què ce hydeux dure

temps. Après s'esmeut ledit régent, duc de Betfort, à tout son ost le plustost qu'il pot, suivit les Arminaz jour et nuit, que le jeudi d'après la mi-aoust qui fut au mardi, approucha des Arminaz, tant qu'ils virent l'ung et l'autre. Quant ils virent le regent, si esmeurent leur gent, et virent qu'ils estoient bien dix-huit mille combattants; et firent escrier par leurs héraux les gens dudit regent, qui dirent par leur foi qu'ils n'estoient pas dix mille au plus. Quant ce ouïrent les Arminaz, qui de Lombards avoient grand planté moult bien montés, si leur dirent : *Nous ordonnerons en telle manière, que vous de Lombardie, qui si bien estes montés, quant la bataille sera bien esmeue, vous serez trois mille hommes de vous qui par derrière eux viendrez, et tuerez tout sans prendre homme à rançon.* A ce s'accordèrent les Lombars : le régent d'autre part ordonna sa bataille, et fut en une belle plaine; si n'ot de quoi se fermer; si fist descendre ses gens à pié, et fist lier tous les chevaux de son ost derrière l'ost, les testes devers le cul, trois ou quatre d'espès; et tous furent ainsi liés ensemble, que mesme les chevaux ne se povoient mouvoir l'ung sans l'autre; car moult estoient court liés. Quant orent ainsi ordonné les deux osts leurs batailles, et qu'ils furent en ordonnance, les Arminaz, qui moult estoient pécheurs, firent demander au régent qu'il avoit en pensée, et que il vaudroit mieus faire ung bon traité que combattre; car moult se doubtoient pour leurs péchés. Le régent, tout assuré leur

manda que tant de fois avoient leur foi mentie, que jamais on ne les devoit croire, et que bien sceussent que à lui jamais n'auroient traité ne paix tant qu'il les eust combattus. Adoncques il n'y ot plus parlé, les deux osts vinrent l'ung contre l'autre, et commencèrent à frapper et mailler l'ung sur l'autre de toutes manières d'armures de guerre que on peut penser, de traict ou d'autre chose. Là eussiez ouï tant douloureux cris et plaintes, tant hommes chéoir à terre, que puis n'en relevèrent, l'ung chacer, l'autre fouïr, l'ung mort fust, l'autre gésir à terre gueulle baiée, tant sang espandu de chrestiens qui oncques n'avoient veu en leur vivant l'ung l'autre; et si venoient ainsi tuer l'ung l'autre pour ung pou de pécune qu'ils en attendoient avoir. La bataille fut moult cruelle, que on ne sçavoit qui en aroit le meilleur. Les Arminaz avoient grand fiance aux Lombards qu'ils avoient ordonnés de venir par derrière rompre la bataille du régent de France, lesquels n'osèrent oncques ce faire quant ils virent la haye des chevaux qui par derrière estoit; si ne leur fut à guères qui gaignast ou perdist, mais qu'ils eussent du pillage. Si tuèrent les pouvres varlets et paiges qui dessus les chevaux estoient, et orent le cuer failli de aider à leur gent, et prindrent tous les bons chevaux et tout ce qui dessus estoit troussé; et ainsi se enfuirent, sans plus revenir, vers leurs pays. Ainsi s'en allèrent honteusement comme couars et convoiteux. Quant les Arminaz virent qu'ils ne venoient

point, si furent moult esbahis. Si leur fut dit par ung hérault comment les Lombards s'en estoient enfouis sans cop férir pour le pillage; si furent les Arminaz si esbahis, qu'ils ne sorent quel conseil prendre, et si estoient entrés en bataille plus de quinze mille: mais leur péché leur nuisoit tant, qu'ils ne pouvoient faire chose où ils eussent honneur oncques, puisque le duc de Bourgogne fut tué par eux. Quant les Anglois les virent esbahis, si se ralient et leur courent sur moult asprement de tout leur pouvoir, et prennent terre sur eux plus et plus, si asprement que les Arminaz ne porent plus souffrir l'estour (combat): ains s'en commencèrent à fouir moult honteusement pour sauver leurs vies, et les gens du régent les poursuivent jusques devant Verneuil ou Perche; là fut grand l'occision et cruelle des Arninaz, car là furent morts par armes, par ledit des héraux, bien neuf milliers; et si fut prius le duc d'Alençon, et mort le comte d'Aumalle, fils du comte de Harcourt, et le comte de Douglas mort, et le comte de Boveau mort, et le comte de Tonnoire mort, et le comte de Wantadour mort, et le comte de Narbonne; lequel ot la teste coppée depuis qu'il fut mort, et son corps pendu au gibet, et sa teste en une lance moult haut.

Item, feurent trouvés morts de la part des Arminaz, bien deux mille trois cent soixante et quinze cottes d'armes.

Item, de ceux du régent, feurent environ trouvés trois mille, et très pou y ot de morts de gens de

nom. Quant ceux qui dedens la ville s'estoient mis, virent la grant desconfiture, ils ne se sceurent comment conseiller, fors que de eux rendre à la merci du régent, et ainsi le feirent. Si feurent les ungs navrés, les autres bien demi-morts, et en ce point feurent bouttés hors de la ville à leur grant confusion, tous nuds de toutes leurs armures.

Item, les Lombards, qui avoient pillé les chevaux devantdits, ne tindrent pas tous ensemble leur chemin; par quoi l'une partie fust rencontrée devers Chartres, et feurent tous destroussés, et grant foison de tués et navrés. Laquelle bataille dessusdite fust le jeudi dix-septiesme jour du mois d'aoust l'an mil quatre cent vingt-quatre; et le vendredi ensuivant, dix-huitiesme jour dudit mois, fist-on les feus par tout Paris, et moult grant feste pour la perte des Arminaz; car on disoit qu'ils s'estoient vantés que se ils eussent eu le dessus de nos gens, qu'ils n'eussent épargné ne femmes, ne enffents, ne héraulx, ne ménestriers, que tout ne fust mort à l'espée.

Item, le jour de la Nativité Nostre-Dame en septembre, vint le régent à Paris, et fust Paris paré partout où il devoit passer, et les rues parées, nestoyées; et feurent au-devant de lui ceux de Paris vestus de vermeil; et vint environ cinq heures après disner, et allèrent une partie des processions de Paris aux champs au-devant de lui jusques outre la Chapelle de Saint-Denis; et

quant ils rencontrèrent, si chantèrent hautement : *Te Deum laudamus*, et autres louanges à Dieu. Ainsi vint dedens Paris bien aconvoyé des processions et de ceux de la ville; et partout où il passoit, on crioit hautement : *Noëel* ! Quant il vint au coing de la rue aux Lombards, là joua un homme despartisé le plus habilement que on avoit oncques veu.

Item, devant le Chastelet avoit ung moult bel mystère du vieil Testament et du nouvel, que les enfents de Paris feirent: et fust fait sans parler ne sans signer, comme se ce feussent images enlevées contre ung mur. Après, quant il ot moult regardé le mystère, il s'en alla à Nostre-Dame, où il fust receu comme se ce fust Dieu; car les processions qui n'avoient pas esté aux champs, et les chanoines de Nostre-Dame le receurent à la plus grant honneur, en chantant hymnes et louanges que ils peurent, et jouoit-on des orgues et des trompes, et sonnèrent toutes les cloches. Brief, on ne veit oncques plus d'onneur faire quant les Roumains faisoient leur triumphe, qu'on lui fist à celle journée et à sa femme, qui toujours alloit après lui, quelque part qu'il allast.

Item, celle année feurent les plus belles vendanges que oncques on eust ven d'aage d'homme, et tant de vin, que la fustaille fust si chière, que l'on vendoit deux ou trois queues vuides une queue de vin, ung poinson sans loyer, seize ou dix-huit sols parisis; et brief, plusieurs meirent leur vin

en cuves qu'ils feirent enfoncer; et fust le vin à si grant marché, avant la fin de vendange, que on avoit la pinte pour ung double, dont les trois ne valloient que un blanc; et pour ung denier en avoit-on la pinte environ la Saint-Remy, qui fust au dimenche celle année.

Item, au soir que le régent fust entré à Paris, comme devant est dit, on fist partout Paris feux et très grant joie, et fust la Nativité de Nostre-Dame au vendredi.

Item, tout homme de quelque estat, se non les gouverneurs, de tant de queues de vin qu'ils cueillirent, chascun paya très grant rançon; car tous ceux qui avoient vin devers la porte Saint-Jacques et celle de Bordelles, payoient de chacune queue trois sols parisis, forte monnoie, et de poinsons, de caques, de barils au fer des queues; et si avoient à leurs despens les Anglois par-delà la porte Saint-Jacques, et l'autre porte pour les Arminaz, qui toujours couroient en ce pays-là.

Item, au costé de deçà les ponts ne payoient que la moitié, pource que les faux mauvais n'y couroient point, et si ne avoient nulles gens d'armes.

Item, ou mois de novembre, fust marié le sire de Toulongion en l'ostel du duc de Bourgogne, qui estoit frère au seigneur de la Trimouille, lequel y vint par sauf-conduit; et si fust marié le sire de l'Escalles, Anglois; et feirent joustes plus de quinze jours tous les jours sans cesser; et puis

s'en alla le duc de Bourgogne en son pays ; et quant il s'en fust allé , le régent print l'ostel de Bourbon pour sien , la première sepmaine de décembre , et là feirent moult grant feste , qui cousta moult ; et pour ce fust assise une très grosse taille et lourde , et fust quinze jours devant Noël ; et quant elle fust assise , tous les grands seigneurs s'en allèrent à Rouen .

Item , En ce temps couroient blancs de huit deniers parisis , petits blancs aux armes de France et d'Angleterre , et couroient niquez et noirez quatre pour ung niquet , niquez trois pour ung blanc ; et si avoit très grant foison de blancs de huit deniers aux armes de Bretaigne , dont plusieurs marchands , Bourgeois et autres qui en avoient , furent trompés ; carsoudainement , le neuviesme jour de décembre , fut publié qu'ils ne courroient que pour sept deniers parisis . Ainsi perdirent tous ceux qui en avoient la huittiesme partie de leur pecune .

Item , la royne de France ne se mouvoit de Paris ne tant ne quant , et estoit aussi comme se ce fust une femme d'estrange pays , enfermée tout temps en l'hostel de Saint - Pol , où le noble roy Charles VI trespasa de ce siècle , son bon mary , que Dieu pardoint ! et bien gardoit son lieu , comme femme veufve doit faire .

Item , en icelui temps s'en allèrent les Angloys en la comté de Haynault ; et là furent jusques après la Saint-Jehan-Baptiste , pource qu'ils vouloient avoir la terre de la comtesse , que ung des

frères du régent de France avoit prinse plus par voulenté que par raison, et l'espousa; et si estoit-elle mariée en France au comte de Haynault, frère du comte de Saint-Pol. Si en commença une très douloureuse guerre.

Item, après Pasques, l'an mil quatre cent vingt-cinq, fut si grant année de hannetons en France, que tous les fruits furent gastés, et grant partie des vignes.

Item, en ce temps rendirent ceux d'Estampes le chastel au duc de Bourgongne, et plusieurs fortresses d'entour, et après allèrent les Anglois, de par le régent, devant la cité du Mans.

Item, l'an mil quatre cent vingt-quatre fut faite la dance macabre aux Innocents, et fut commencée environ le mois d'aoust, et achevée en karesme ensuivant.

Item, après Pasques, pou devant la Saint-Jehan, ceux de la rue Saint-Martin et des rues d'entour orent congïé de faire ouvrir la porte Saint-Martin à leurs cousts et despens, et de faire le pont-leveys, les barrières, brief, et tout ce que à la porte convenoit pour lors qui moult estoit endommaigiée; car l'arche du pont estoit rompue, et les murs d'entour de toutes parts et toutes les barrières pourries, et toutes les serrures enrouillées; brief, il sembloit que on ne l'eust point ouverte puy quarente ans, tant estoit tout desmoly et empiré; mais les habitants de la grant rue Saint-Martin y firent si grant diligence et si bonne de

leur peine et de leur argent, que on pouvoit bien dire que ils avoient le cuer à l'euvre; car chacune dixaine à son tour y alloit: et portoient pelles, houes, et hottes et penniers, et emplirent et vuydèrent ce que il falloit ainsi faire, et tiroient les grans pierres des fossés pesants une queue de vin ou plus; et avec eux se mettoient prestres et clerks, qui de leur aider faisoient toute leur puissance, et firent par bonne diligence tant de leurs corps pener de bien paier ouvriers, qu'elle fut plus tost faite que chacun y pouvoit passer chevaux et charrettes sept sepmaines, que le commun du peuple ne la jugeoit; car tous ou le plus disoient qu'il seroit avant la Saint-Remy que on y pust passer; et gens et har-noys, comme dit est, y passèrent tout à leur aise l'an mil quatre cent vingt-cinq; et dit-on que passé avoit trente ans, on n'y avoit vu passer autant de personnes comme ce jour y passa; et cedit jour-là gardèrent les dizenniers du quartier, et le quartenier et les cinquanteniers, et firent bonne chère ce jour de Saint-Laurens, qui fust au mercredy.

Item, le darrenier dimanche du mois d'aoust, fut fait un esbattement en l'ostel nommé d'Arminac, en la rue Saint-Honoré, que on meist quatre aveugles tous armés en ung parc, chacun ung baston en sa main, et en ce lieu avoit ung fort pourcel, lequel ils devoient avoir s'ils le pouvoient tuer. Ainsi fut fait, et firent cette bataille si estrange; car ils se donnèrent tant de grans cops de ces bastons, que de pis leur en fut; car quant le

mieux cuidoyent frapper le pourcel , ils frappoyent l'ung sur l'autre ; car se ils eussent esté armés pour vray, ils se fussent tués l'ung l'autre.

Item, le sabmedy du dimenche devant dit furent menés lesdits aveugles parmi Paris, tous armés, une grant bannière devant, où il avoit ung pourcelet pourtrait, et devant eux ung homme jouant du bedon (tambour).

Item, le jour Saint-Leu et Saint-Gilles, qui fut au sabmedy premier jour de septembre, proposèrent aucuns de la paroisse faire ung esbattement nouvel, et le firent ; et fut tel ledit esbattement : ils prindrent une perche bien longue de six toises ou près, et la fichèrent en terre , et au droit bout de haut mirent ung panier, et dedens une grasse ouè et six blancs, et oingnèrent très bien la perche ; et puis fut crié que qui pourroit aller querre la dite ouè en rampeant contre mont sans aide, la perche et panier il auroit, et l'oué et les six blancs ; mais oncques nul, tant sceut-il bien gripper n'y pot avenir ; mais au soir ung jeune varlet qui avoit grippé le plus haut ot l'ouè, non pas le panier, ne les six blancs, ne la perche ; et fut fait ce droit devant Quinquempoit, en la rue aux Ouès ; et le mercredy ensuivant ou coppa la teste à ung chevalier mauvès brigant, nommé messire Estienne de Favières, né de Brie, très mauvais larron, et pire que larron ; et furent pendus aucuns de ses disciples au gibet de Paris et en autres gibets.

Item, en celui mois les Arminaux laissèrent Po-

chefort, où ils estoient assiégés de nos gens, et si vindrent plus quatre fois que nos gens n'estoient pour lever le siège. Mais quant les Arminaz virent que nos gens estoient de si bonne ordonnance, ils n'osèrent approucher se non de bien loing, et firent une escarmouche bien aspre de leur trait, et les autres contre eux moult asprement, et spécialement ceux de Paris, qui moult les grevèrent de leur trait, dont plusieurs de là furent navrés; aussi furent plusieurs de nos gens. Mais quant les Arminaz virent la bonne volonté que nos gens avoient de eulx deffendre, comme il apparut à eux, ils orent paour, et tindrent la chose en estat; et en ce faisant, firent vuyder leur bagaige le plus tost qu'ils purent. Et quant ils sceurent que ce fut fait, ils firent manière d'entrer dedens Rochefort; mais ils firent autrement; car ils firent boutter le feu dedars, et ardirent blés et lars, et autres biens qu'ils ne povoient emporter, à fin telle que les autres n'en admendassent de rien; et quant ils virent que le feu montoit haut, et qu'on ne le pourroit estaindre, ils s'en allèrent; ainsi, sans plus faire, ung pou après, nos gens allèrent dedens; ils n'y trouvèrent que les paroy; si s'en revint chacun en son lieu.

Item, en ce temps fut ouverte la porte de Montmartre ou mois de septembre, et ou mois d'octobre fut fait le pont-leveis.

Item, en ce temps couroit une monnoie à Paris, nommée placques, pour douze deniers parisis, et

estoyent de par le duc de Bourgogne ; lesquelles placques, quant on vit que chacun en avoit ou pou ou grant, on les cria parmi Paris le samedi deuxiesme jour de novembre mil quatre cent vingt-cinq, à huit doubles, qui avoient esté prins pour neuf doubles, dont grant murmure fut ; mais à souffrir le convint, quoique le cueur en doulust.

Item, la première sepmaine de janvier mil quatre cent vingt-cinq, vint une grant planté à Paris de laboureurs, pour larrons brigands qui étoient entour à douze, à seize, à vingt lieues de Paris environ ; et faisoient tant de maux, que nul ne le diroit ; et si n'avoient point d'aveu et nul estendard, et estoient pouvres gentilshommes qui ainsi devenoient larrons de jour et de nuit. Quant le prévost de Paris ouït la plainte, si print la compagnie de la soixantaine de Paris, d'arbalestriers et d'archiers, et les mena hastivement où on lui avoit dit que ces larrons reposoient ; et tant fist qu'en mains de huit jours ils en prindrent plus de deux cents, et les envoya en diverses prinsons ès bonnes villes dont plus près estoit ; et le mercredi, neufviesme jour du mois de janvier mil quatre cent vingt-cinq, en admena à Paris deux charretées des plus gros, et n'estoient que vingt ou environ.

Item, en ce temps avoit toujours guerre le frère du régent de France au duc de Bourgogne ; et firent plusieurs escarmouches les Flaments et les Anglois de la partie dudit frère du régent.

Item, en ce temps on crioit les hareugs frois

parmi Paris à la moitié de caresme, environ la Saint-Benoist, et en vint grant foison à Paris.

Item, on avoit aussi bons pois qu'il en fust oncques nuls, le boissel pour trois blancs ou quatorze deniers, sebvres pour dix deniers ou pour doze deniers.

Item, en ce temps commença la guerre entre les Anglois et les Bretons; et prindrent les Anglois la ville de Saint-Jame de Beuveron, et la garnirent de vivres et fortifièrent moult; et les Bretons les assiégèrent dedans la ville en mars l'an mil quatre cent vingt-cinq, et là furent jusques après Pasques l'an mil quatre cent vingt-six, qu'ils traitèrent ensemble sans cop férir; et disoit-on communément que aucuns des grands de Bretaigne, évesques ou autres, en orent de l'argent; dont la commune de Bretaigne en fut trop mal comptente; mais ils l'endurèrent pour celle fois.

Item, en ce temps estoit recommencée la guerre entre le duc de Bourgongne et le frère du régent de France; et fut adonq levée une grosse taille qui moult greva le menu peuple.

Item, ou mois de juing ensuivant furent les eaux si grandes par toute la France, que la propre nuit de la Saint-Jehan, l'an mil quatre cent vingt-six, quant le feu fut bien allumé, et que les gens danssoient autour, et que le feu fut abattu, la rivière crut tant, qu'elle vint destaindre le feu; et print-on ce qu'on pot avoir du feu hastivement, et le bois qui n'estoit pas encore tout ars et le porta vers la croix,

et là fut ars le remenant de la buche ; mais avant qu'il fut quatre jours ou six après, elle fut si démesurée, qu'elle passa la croix, et furent les marais de Paris pleins d'eau ; et commença à l'entrée de juing, et fut avant dix ou doze jours ou mois de juillet, qui sont bien quarente jours, qu'elle fut tant appetissée que d'estre marchande ; et furent les gaignages des pays bas avecques tous perdus. Pour ce fut faite une procession générale la sepmaine d'après la Saint-Jehan, mercredi devant Saint-Pere et Saint-Pol, qui fut moult solempnelle et piteuse, et allèrent les paroisses à Nostre-Dame et portèrent la chasse de la benoiste Vierge Marie ; c'est assavoir par le pont qui est derrière l'ostel-Dieu, et puis la rue première d'outre le petit Chastellet ; et allèrent par-dessus le pont Neuf, et après par le grant pont, et revindrent par le pont Nostre-Dame en la grant église ; et là chantèrent une messe de la Vierge Marie moult dévotement, et fist-on ung moult piteux sermon ; et le fist frère Jacques de Tourraine, religieux de l'ordre de Saint-François.

Item, en ce temps fut le landit au lieu accoustumé, qui n'avoit mais sis puis l'an mil quatre cent dix-huit.

Item, en celle année mil quatre cent vingt-six, fut tant de cerises, que maintes fois on avoit ès halles de Paris neuf livres pour ung blanc de quatre deniers ; mais tout courant plus de six sepmaines on avoit six livres pour quatre deniers parisis ; et du-

rèrent jusqu'à la mi-aoust qu'on avoit toujours la livre pour deux deniers ou au plus pour deux doubles, qui ne valloient pas quatre tournois.

Item, en septembre, le jour Sainte-Croix, qui fut au sabmedi, la porte Saint-Martin, comme devant, avoit este fermée sans murer, et demeura fermée jusqu'au septiesme jour de décembre ensuivant, landemain de la feste Saint-Nicolas d'yver; et furent les dizeniers du quartier et plusieurs autres gens d'onneur, à laquelle péticion et requeste ladite porte avoit esté ouverte. Là furent le prévost des marchants et les eschevins, qui à la porte ouvrir dirent : *Entre vous, bourgeois et mesnagers, cette porte soit ouverte et gardée à vos périls.* Et ainsi fut ouverte la porte Saint-Martin au sabmedi septiesme jour de décembre.

Item, le dimenche, seiziesme jour dudit mois, fut faite procession générale à Saint-Magloire, encontre aucun héreses (hérétiques) qui avoient herré contre notre foi, comme devant est dit, ou mois de mai quatorze cent vingt-quatre, de leurs invocations et de ce qui fut fait; c'est assavoir par maistre Guillaume l'Amy, maistre Angle du Temple, et plusieurs autres, en la prouchaine rue d'emprès le Temple, et est nommée la rue Portefin.

Item, y fut proposé à ladite procession que le Saint-Père vouloit que l'Université en fist son devoir; et, à ce faire, leur ordonna trois ou quatre évesques pour être avec eux; c'est assavoir l'évesque

de Téroouane, qui pour lors estoit chancelier de France, et l'évesque de Beauvais.

Item, le septiesme jour de janvier quatorze cent vingt-six, fut crié que les doubles du coing de France, les quatre ne vaudroient que ung blanc un denier la pièce, et que ceux qui estoient signés aux armes d'Angleterre ne se changeroient point.

Item, écus qu'on prenoit pour ving-trois sols, furent mis à dix-huit sols.

Item, petits moutons d'or, pour ce qu'ils estoient aux armes de France comme les escus, furent mis à douze sols parisis, qui devant en valloient quinze sols; et ce vrai est, que le landemain que le cri fut fait, on n'eust eu ne pain ne vin, ne quelque nécessité des doubles françois, ne les changeurs n'en vouloient donner deniers ne oboles; et si n'avoit le peuple menu autre monnoie que celle qui rien ne leur vallut; et quant ce virent aucuns que la perte leur estoit grande, si maudissoient fortune en appert et à secret, disant les volontés des gouverneurs, et vrai fut que plusieurs jettoient par-dessus les changes en la rivière leur monnoie, pour ce que rien n'en povoient avoir: car de huit ou de dix sols parisis on n'eust eu que quatre blancs ou cinq au plus; et en fut jetté cette sepmaine, que la monnoie fut créée, en la rivière plus de cinquante florins ou la value en monnoie, par droit désespoir.

Item, en ce temps, le régent de France estoit

toujours en Angleterre ne nul seigneur n'avoit en France; et se partit ledit régent, de Paris, le jour Saint-Eloy, premier jour de décembre quatorze cent vingt-six.

Item, en ce temps, estoit le siège devant Moymer en Champaigne, et là estoit le comte de Salceby, qui estoit moult chevaleureux et bon homme d'armes et subtil en tous ses fais.

Item, en celle année fut faite une ordonnance de par le prévost de Paris et de par les seigneurs de parlement, que nul sergent à cheval, ne nul sergent à verge, s'il n'estoit marié ou s'il ne se marioit, n'officieroit plus; et fut le terme de eux marier depuis la Toussainct jusques à Quasimodo ou après, sans passer l'Ascension Nostre-Seigneur. Et en cel an fut très grand yver; car le premier jour de l'an commença à geler, et dura trente-six jours sans cesser, et pour ce fut la verdure toute faillie; car il n'estoit nouvelle de choux, ne de porée, ne de persil, ne de herbes.

Item, en ce temps fut fait évesque de Paris, maistre Nicolle Frallon; et fut receu à Notre-Dame de Paris le sabmedi vingt-huitiesme jour de décembre quatorze cent vingt-six.

Item, il fut avant la fin de mars que verdure yssist de terre, et encore n'en avoit-on point pour moins de deux deniers; car il gela très fort à glace presque tout le mois de février; pour ce fut verdure si chère.

Item, le cinquiesme jour d'avril, à ung sabmedi,

vigile du dimanche perdu, vint le régent à Paris, qui avoit demoré en Angleterre seize mois pour euidier traiter de paix entre le duc de Bourgogne, frère de sa femme, et son frère le duc de Glocestre; mais il n'y pot mettre paix à celle fois.

Item, vint le cardinal de Vincestre le darrain jour d'avril ensuivant quatorze cent vingt-sept, lequel estoit oncle au régent de France; et avoit plus grant tynel (état) avecques lui quand il vint, que le régent de France qui estoit gouverneur de France et d'Angleterre.

Item, le mois d'avril et du mois de mai jusqu'environ trois ou quatre jours en la fin, ne cessa de faire très grand froit; et ne fut guères sepmaine qu'il ne gelast ou greslast très fort; et toujours pleuvoit; et le lundi devant l'Ascension de Nostre-Dame et sa compagnie furent à Montmartre, et ce jour ne cessa de pleuvoir depuis environ neuf heures au matin jusques à trois heures après disner, non pas qu'ils se mussassent (cachassent) pour la pluie; mais pour certain les eschevins furent si très fort enfondrez entre Montmartre et Paris, que nous mismes une heure largement à venir de Montmartre à Saint-Ladre; et de là vint la procession par Saint-Laurens; et au départir de Saint-Laurens, il estoit environ une heure ou plus, la pluie s'efforça plus fort que devant; et à celle heure s'en alloit le régent et sa femme par la porte Saint-Martin; et encontrèrent la procession, dont ils tindrent moult pou de compte; car ils chevalchoient moult fort, et ceux

de la procession ne porent reculer; si furent moult touillez de la boue que les piés des chevaux jettoient par-devant et derrière : mais oncques n'y ot nul si gentil qui, pour chasse, ne pour procession, se daingneast ung pou arrester. Ainsi s'en vint à Paris la procession le plus tot qu'elle pot, et si fut entre deux et trois heures quant ils vinrent à Saint-Merri. A cellui jour se partit le régent pour aller devers le duc de Bourgogne, comme devant est dit, qui fut le vingt-sixiesme jour de mai quatorze cent vingt-sept.

Item, le premier jour de juing, oudit an, fist l'évesque de Paris sa feste, et fut confermé évesque, et ne fut plus parlé de l'élection qui d'avant avoit esté faite; c'est assavoir de messire Nicolle Frallon, lequel avoit esté esleu de tout le chapitre de Nostre-Dame : mais nonobstant l'eslection du chapitre, ledit Nicolas Frallon en fut déboutté, et l'autre dedens boutté; car ainsi le plaisoit aux gouverneurs; et estoit nommé le grand trésorier de Rains, et en son propre nom messire Jacques.

Item, en cel an fut la rivière de Saine si très grande, car à la Pentecoste, qui fut le huitiesme jour de juing, estoit ladite rivière à la Croix de Grève, et se tint en ce point jusques au bout des festes, et le jeudi elle crut de près de pié et demi de haut, et fut l'isle de Nostre-Dame couverte; et aux Ourméiaux, qui sont deçà de l'autre costé de la rivière, devers l'église de Saint-Paul, presque toute la terre estoit couverte; et ce n'estoit

mie trop grand merveille ; car depuis la moitié du mois d'avril jusques au lundy de la Pentecoste , qui fut le neufviesme jour de juing l'an mil quatre cent vingt-sept , ne fina de pleuvoir ; et toujours jusques à cellui jour faisoit très grand froid comme à l'entrée de mars ; et en ce temps faisoit-on processions moult piteuses , et dedans Paris et aux villaiges ; car le mercredi des feries de la sainte feste de Pentecoste fut le jour de la beneisson dix gros villaiges de devers la porte Saint-Jacques , comme Vanvres , Meudon , Clamart , Yssi , etc. ; et furent jusques à dix paroisses , tant qu'ils furent bien de cinq ou six cent personnes ou plus , femmes , enffens , viels et jeunes , la plus grand partie nuds piés , à croix et bannières , chantants hymnes et louanges à Dieu nostre sire , pour la pitié de la grand eau et pour la pitié de la froidure qu'il faisoit ; car du jour n'eust point trouvé une vigne en fleur.

Item , en ce point vindrent à Paris , et de là à la beneisson au Landit , et puis à Saint-Denis en France , et là firent leurs dévotions ; et puis s'en revindrent tous jeuns à Paris , et tels y eut jusques en leur lieu , qui sont près de dix lieues de terre ; et quant ils passèrent parmi Paris , au retourner , il avoit bien dur cueur à qui le sang ne muest en pitié jusques aux larmes ; car là eussiez veu tant de vieilles gens tous nuds piés , tant de petits enffens , comme de douze ans ou de quatorze si travaillés ; car cellui jour fit si grand chant que merveilles.

Item, le jeudi ensuivant crut tant l'eau, que l'isle Nostre-Dame fut couverte, et devant l'isle aux Ourmetiaux estoit tant crue, que on y eust mené batteaux ou nacelles; et toutes les maisons d'entour, qui basses estoient, comme le celier et le premier estaige estoient pleines: telles y avoit dont le celier estoit plein du haut de deux hommes; et là estoit pitié; car les vins y estoient par-dessus l'eau; et en aucuns lieux, comme en estables qui estoient basses de trois ou quatre degrés, l'eau crut tant là entour, que les chevaux, qui fort liés là estoient, ne porent tous estre rescous, qu'ils ne fussent noyés, les aucuns par la grandeur de l'eau qui sourdit en mains de deux heures de plus du hault d'ung homme là en droit et ailleurs; car elle crut tant le vendredi et le sabmedi ensuivant qu'elle s'expandit jusques devant l'ostel de la ville; et fut plus d'un haut pié largement en l'ostel du mareschal qui demoure à l'opposite devant du costé de la Vannerie, et jusques au sixiesme degré de la croix de Grève, droit devant l'ostel de la ville au droit de la croix; et fut avant environ la Saint-Eloy que on peust aller en la Mortellerie; et brief elle fut plus grande près de deux piés de haut qu'elle n'avoit esté en l'année de devant, et par tous les lieux où elle fut, comme en blés, en avoines ès marés, elle degasta tout, et sécha tellement, que celle année ne firent oncques bien; car elle y fut bien cinq ou six sepmaines.

Item, en ce fut ordonnée une grosse taille et cueillie sans merci.

Item, en ce temps, environ quinze jours en juillet, fist mettre le régent le siège devant Montargis, et le sixiesme jour d'aoust ensuivant fut ordonné qu'on ne feroit plus pain que de deux deniers pièce ou de ung denier pièce; et ainsi fut fait; et bien avoit huit ou neuf ans qu'on n'en avoit point fait à Paris, qui mains vaulsist de deux deniers.

Item, celle dite sepmaine mesme fut crié et publié que les escus d'or, ne les moutons d'or, n'auroient plus de cours pour nul prix que pour tant d'or.

Item, celle année fut moult largement fruit et bon; car on avoit le cent de bonnes prunes pour ung denier, et nulles n'estoient verrouses; et de tout autre fruit largement, espécialement d'amendes avoit tant sur les arbres, qu'ils en rompoient tous; et fist aussi bel aoust, qu'il fist oncques d'âge d'homme vivant, quoique devant eust fait grand froidure et grand pluie, comme dit est; mais en pou d'heurs Dieu laboure, comme il appert celle année; car les blés furent bons et largement.

Item, le dix-huictiesme jour d'aoust ensuivant mil quatre cent vingt-sept, se partit de Paris le régent, qui toujours enrichissoit son pays d'aucune chose de ce royaume, et si n'y rapportoit riens que une taille quant il revenoit; et tous les jours couroient les murtriers et larrons autour de Paris, comme toujours pillant et robbant, prenant; ne nul ne disoit : *Dimitte*. Le dimenche d'après la my-aoust, qui fut le dix-septiesme jour d'aoust ou-

dit an mil quatre cent vingt-sept, vindrent à Paris douze penanciers, comme ils disoient; c'est à sca-voir ung duc et ung comte, et dix hommes tous à cheval, et lesquels se disoient très bons chrestiens, et estoient de la Basse-Egypte, et encore disoient qu'ils avoient esté chrestiens autrefois, et n'avoit pas grand temps que les chrestiens les avoient subjugués et tout leur pays, et tous faits christianer, ou mourir ceux qui ne le vouloient estre; ceux qui furent battisés furent signeurs du pays comme devant, et promirent d'estre bons et loyaux, et de garder la foy de Jésus-Christ jusques à la mort, et avoient roy et royne en leur pays qui demouroient en leur signorie, parce qu'ils furent chrestiennés.

Item, vrai est, comme ils disoient, que après aucun temps ils avoient prins la foy chrestienne, les Sarrazins les vindrent assaillir; quant ils se virent comme pou fermes en nostre foy, à très pou d'achoisson, sans endurer guères la guerre, et sans faire leur devoir de leurs pays deffendre, qui très pou se rendirent à leurs ennemys, et devindrent Sarrazins comme devant, et renvoyèrent Nostre-Seigneur.

Item, il advint après que les chrestiens, comme l'empereur d'Allemagne, le roy de Poullaine et autres signeurs, quant ils sorent qu'ils orent ainsi faulcement et sans grant peine laissée nostre foy, et qu'ils estoient devenus sitost Sarrazins et idolâtres, leur courrurent sus, et les vainquirent tan-

tost , comme s'ils cuidoyent que on laissast en leur pays , comme à l'autre fois pour devenir chrestiens ; mais l'empereur et les autres signeurs , par délibéracion de conseil, dirent que jamais ne tenroient terre en leurs pays , se le pape ne le consentoit , et qu'il convenoit que là allassent au Saint-Père, à Rome; et là allèrent tous , petits et grands, à moult grant peine pour les enffents. Quant là furent, ils confessèrent en général leurs péchés. Quant le pape ot ouye leur confession , par grant délibéracion de conseil, leur donna en penance d'aller sept ans ensuivant parmi le monde, sans coucher en lict ; et pour avoir aucun confort pour leur despense, ordonna, comme on disoit, que tout évesque et abbé portant crosse leur donroit pour une fois dix livres tournois ; et leur bailla lettres faisant mencion de ce aux prélats d'église , et leur donna sa béneisson, puis se départirent ; et furent avant cinq ans par le monde qu'ils venissent à Paris ; et vindrent le dix-septiesme jour d'aoust, l'an mil quatre cent vingt-sept, les doze devant dits; et le jour Saint-Jehan Decolace vint le commun , lequel on ne laissa point entrer dedens Paris ; mais par justice furent logés à la Chapelle Saint-Denis ; et n'estoient point plus en tout d'hommes, de femmes et d'enffents de cent ou six vingts ou environ ; et quant ils se partirent de leur pays, estoient mille ou doze cents ; mais le remenant estoit mort en la voye, et leur roy et leur royne; et ceux qui estoient en vie avoient espérance

d'avoir encore des biens mondains ; car le Saint-Père leur avoit promis qu'il leur donneroit pays pour habiter bon et fertile, mais qu'ils de bon cueur achevassent leur penance.

Item, quant ils furent à la Chapelle, on ne vit oncques plus grant allée de gens à la béneisson du Landit que là alloit de Paris, de Saint-Denis et d'entour Paris pour les voir. Et vrai est que les enfents d'iceux estoient tant habilles fils et filles, que nuls plus ; et le plus et presque tous avoient les deux oreilles percées, et chacune oreille un anel d'argent, ou deux en chacune, et disoient que c'estoit gentillesse en leur pays.

Item, les hommes estoient très noirs, les cheveux crespés, les plus laides femmes que on pust voir, et les plus noires ; toutes avoient le visage de plaie, les cheveux noirs comme la queue d'un cheval, pour toutes robbes une vieille flaussoie très grosse d'un lien de drap ou de corde liée sur l'espaule, et dessous un povre roquet ou chemise pour tous parements. Brief c'estoient plus pouvres créatures que on vit oncques venir en France de aage d'homme ; et néanmoins lour povreté, en la compagnie avoit sorcières qui regardoient es mains des gens, et disoient ce que advenu leur estoit ou à advenir, et mirent contans (querelles) en plusieurs mariaiges ; car elles disoient : *Ta femme, ta femme, ta femme t'a fait coux* ; ou à la femme : *T'on mari t'a fait coulpe*. Et qui pis estoit, en parlant aux créatures par art magique ou autrement,

ou par l'ennemi d'enfer, ou par entreget d'abilité, faisoient vuides les bourses aux gens. Et le mettoient en leur bourse, comme on disoit; et vrayement j'y fus trois ou quatre fois pour parler à eux; mais oncques ne m'appreuveu d'ung denier de perte, ne ne les vys regarder en main; mais ainsi le disoit le peuple partout; tant que la nouvelle en vint à l'évesque de Paris, lequel y alla et mena avecques lui ung frère meneur, nommé le Petit, jacobin, lequel, par le commandement de l'évesque, fist là une belle prédication en excommuniant tous ceux et celles qui ce faisoient, et avoient cru et moustré leurs mains; et convinssent qu'ils s'en allassent, et se partirent le jour Nostre-Dame en septembre, et s'en allèrent vers Pontoise.

Item, le vendredi cinquiesme jour de septembre, l'an mil quatre cent vingt-sept, fust levé le siège par les gens de celui qui se dit dalphin, qui estoit devant Montargis, et feurent les Anglois moult grevés; car trop se fioient en leur force, et feurent trouvés désarmés de leurs ennemis, qui bien en tuèrent six cents ou plus, que marchants de vivres, que hommes d'armes; et leur convint laisser le siège ou droit temps que on cueille les biens.

Item, en cel an faisoit aussi grant chaut à la Saint-Remy, ou près, qu'il avoit fait à la Saint-Jehan; car en cel an ne fist pas plus d'un mois d'esté; par quoi les vignes apportèrent si pou,

que le plus n'apportèrent que un caque de vin en l'arpent, et encore mains tels y avoit; moult se tenoit heureux qui en avoit en l'arpent un mui ou une queue; et tout par le long yver qui tant dura, qu'on veit oncques mais si long; et vraiment on trouvoit ès almeniers après la feste de Toussainct, des amendes toutes vertes bonnes à peler comme à la mi-aoust, et estoient de très bon goust.

Item, en ce temps fust le vin très cher; car on avoit très petit vin pour huit deniers pour pinte, et si estoit la monnoie très bonne.

Item, en cel an, ou pou devant, vint à Paris une femme nommée Margot, assez jeune, comme de vingt-huit à trente ans, qui estoit du pays de Hénault, laquelle jouoit le mieux à la palme que oncques homme eust vu; et avec ce jouoit devant main derrière main très puissamment, très malicieusement, très habillement, comme pavoit faire homme; et pou venoit d'hommes à qui ellene gagnast, se ce n'estoit les plus puissants joueurs; et estoit le jeu de Paris où le mieux jouoit en rue Grenier-Saint-Ladre, qui estoit nommé le petit Temple.

Item, environ quinze jours devant la Saint-Remy, cheut ung mauvais air corrompu, dont une très mauvaise maladie advint, que on appelloit la *dando*; et n'estoit nul ne nulle qui aucunement ne s'en sentist dedans le temps qu'elle dura; et la manière comment elle prenoit, elle commençoit ès rains et ès espaules, et n'estoit nul quant

elle prenoit , qui ne cuidast avoir la gravelle , tant faisoit cruelle douleur ; et après ce à tous venoient les assées ou fortes frissons , et estoit-on bien huit ou dix ou quinze jours qu'on ne pouvoit ne boire ne manger , ne dormir , les ungs plus , les autres moins ; après ce venoit une toux si très mauvaise à chacun , que quant on estoit au sermon , on ne pouvoit entendre ce que le sermonneur disoit , pour la grant noise des tousseurs.

Item, elle ot très forte durée jusqu'après la Toussainct , bien quinze jours ou plus , et ne eussés guères trouvé homme ne femme qui ne eüst la bouche ou le nez tout eslevé de grosse rongne ; et quant on encontroit l'ung l'autre , on demandoit : *As-tu point eu de la dando ?* s'il disoit non , on lui respondoit tantost : *Or te garde bien que vraiment tu en bouletteras ung morcelet.* Et vraiment on ne mentoit pas , que pour vrai il fust pou , fust petit ou grant , femme ou enfant , qui n'eust en ce temps ou frissons , ou la toux , qui trop duroit longuement.

Item, le quinziésme jour de décembre ensuiuant , fust prins ung escuyer nommé Sauvage de Fromonville , dedans le chastel de l'Isle-Adam , par force , lui et deux varlets ; car plus n'y avoit de gens quant il fust prins. Assez fust qui le lia , et fust mis sur ung cheval , les piés liés et les mains , sans chaperon ; en ce point admené à Baignollet où le régent estoit , qui tantost commanda que sans nul délai on l'allast pendre au gibet has-

tivement, sans estre ouy en ses deffenses; car on avoit grant paour qu'il ne fust rescoux; car de très grant lignaige estoit. Ainsi fust admené au gibet accompagné du prévost de Paris, et de plusieurs gens; et avec ce estoit un nommé Pierre Baille, qui avoit esté varlet cordouannier à Paris, et puis fust sergent à verge, et puis recepveur de Paris, et lors estoit grant trésorier du Meinne; lequel Pierre Baille ne volt oncques, quant ledit Sauvage demanda confession, qu'il requist si longuement, mais lui fist tantost monter l'eschelle, et monta après en deux ou trois eschelons, en lui disant grosses paroles. Ledit Sauvage ne lui respondit pas à sa volenté, pourquoy ledit Pierre lui donna un grant cop de baston, et en donnoit cinq ou six au bourrel pour ce qu'il interrogeoit du sauvement de son ame. Quant le bourrel veit que l'autre avoit si mal volenté, si ot paour que ledit Baille ne lui fist pis; si se hasta plustost qu'il ne devoit pour la paour, et le pendit: mais pour ce que trop se hasta, la corde rompit ou se desnoua, et chut ledit jugié sur les rains, et feurent tous rompus et une jambe brisée; mais en celle douleur lui convint remonter, et fust pendu et estranglé; et pour vrai dire, on lui portoit une très mal grace, spécialement de plusieurs meurtres très horribles, et disoit-on qu'il avoit tué de sa main ou pays de Flandres, ou de Haynault, un évesque.

Item, en cel an après Pasques, qui feurent le quatriesme jour d'avril l'an mil quatre cent vingt-

huit, fust si grant foison de hannetons, que avoit oncques vu; et mangèrent tellement vignes, amandiers, noyers, et autres arbres, que par les contrées où ils feurent, n'avoit, spécialement ès noyers, nulles feuilles quinze jours devant la Saint-Jehan-Baptiste.

Item, le duc de Bourgogne vint à Paris, le vingt-deuxiesme jour de mai à ung sabmedi, vigile de la Pentecoste; et vint sur ung petit cheval en guise d'ung archer; et n'eust point esté cogneu du peuple, se n'eust esté le régent qui le compaignoit, et la régente après.

Item, il s'en alla le deuxiesme jour de juing ensuivant, veille du Saint-Sacrement, qui fust le troisesme jour de juing.

Item, en celle année fut tant de hannetons, que les anciens disoient avoir oncques vu; et durèrent jusques après la Saint-Jehan, et gastèrent toutes les vignes, et les noyers, et les amandiers, et fut avant la Saint-Pierre que on s'en pust délivrer; et si faisoit très grant froit à la Saint-Jehan, et toujours pleuvoit, tonnoit, espartissoit; et advint que le treiziesme jour de juing le tonnoire cheut à Paris sur le clocher des Augustins, et foudroya ledit clocher. toute la couverture, qui estoit d'ardoise, et le merrien par dedens, que on estimoit le dommaige qu'il fist à huit cents ou mille francs.

Item, le vingt-cinquiesme jour de mai, le mardi des festes de la Pentecoste, l'an quatorze cent vingt-huit, prindrent par trayson les Arminaz la cité du

Mans ; et du prendre furent plusieurs de la ville consentants, par ainsi que lesdits Arminaz promirent qu'ils les garderoient en leurs franchises, et qu'ils seroient avecques eux comme amis : mais sitost qu'ils orent la seigneurie de la ville, ils pillèrent, robèrent, efforcèrent filles et femmes, et firent tous les maux qu'on peut faire à ses ennemis, à ceux qui les cuidoient amis.

Item, quand ladite cité fut priuse, le capitaine qui y estoit de par le régent ordonné, estoit allé en ung sien affaire, environ vingt lieues loin de la cité ; quant il scut la chose comment elle estoit, si ce fut moult cour se nul ne demande, il fist finance de trois cents hommes d'armes, et s'en vint le vendredi ensuivant environ mynuit ; et fist tant qu'il regaigna la cité avant qu'il fust guères grant jour ; car quant la commune vit la cruauté des Arminaz, ils les prindrent en si grant hayne, qu'ils laissèrent entrer dedans le capitaine, ou au moins ne se deffendirent que bien pou. Quand ils furent dedens, ils commencèrent à crier : Ville gagnée ! et le cry du capitaine dedans la forteresse, où quantité de ses gens s'estoient retraits, quant la cité fut trahie premier. Quand ils ouyrent le cry de leur cappitaine ou bannière, si se mirent à lancier et jetter, et à laisser cheoir grosses pierres sur les Arminaz qui les avoient assiégés ; et leur cappitaine leur vint par derrière, qui avoit avec lui trois cents hommes, comme devant est dit, de bonne étoffe, et comprindrent toute la

place tellement, que les Arminaz ne porent reculer ne entrer ou chastel, si se combattirent main à main moult longuement; mais en la fin furent desconfiz les Arminaz; car la commune les avoit en si grant hayne pour leur mauvaisetié, que par les fenestres ils leur jettoient grosses pierres dont ils tuoient eux et leur chevaux; et quant aucun des Arminaz eschappoit par bon cheval ou autrement, tantost estoit tué du commun. Et tant firent, c'est asçavoir le cappitaine, nommé messire Talebot, et ceux du Chastel, et la commune que doze cents des Arminaz demourèrent en la place, sans ceux qui furent décollés, qui avoient esté consentants des entrées des Arminaz par trayson, et sans les prisonniers qui furent très grand nombre; car il y avoit vingt-deux ou vingt-quatre cappitaines d'Arminaz qui estoient accompagnés de trois mille hommes d'armes et plus; dont il appert bien clèrement qu'ils sont bien malheureux quant trois cents hommes les desconfirent si laidement, et pour leur péché; car se ils se fussent bien portés vers ceux de la ville, selon qu'ils avoient juré, ils eussent fait que sages.

Item, fut l'année si froide longuement, que tout le Landit, ne à la Saint-Jehan, n'avoit encore nulles bonnes cerises, ne bien pou encore de fèves nouvelles, ne blé, ne vignes en fleur.

Item, le jour Saint-Leuffrey, qui fut au lundi vingt-uniesme jour de juing, fut la plussomptueuse feste faite au palais à Paris, que homme qui pour

lors vequist, cust oncques vene; car toute personne, de quelque estat qu'il fust, estoit receu à disner selon son estat; car le régent de France et sa femme, et la chevallerie furent servis en lieu et de viande selon leur estat; le clergé premièrement, comme évesques, prélats, abbés, prieurs; après, docteurs de toutes sciences; le parlement après; le prévost de Paris et ceux du Chastelet; après le prévost des marchands, les eschevins et bourgeois et marchands ensemble; et après le commun de tous estats. Et furent bien à cellui disner, que ungs que autres, plus de huit milliers séants à table; car il y ot de pain distribué de environ trois deniers la pièce, qui pour lors estoit moult grant; car on avoit ung sextier de très bon froment pour doze sols parisis, si y en ot bien sept cents dozaines.

Item, on y but de vin bien quarente muids.

Item, y ot bien huit cents plats de viande, sans le bœuf et mouton, qui fut sans nombre.

Item, environ le mois d'aoust, l'an quatorze cent vingt-huit, le comte de Salcebry, avec sa compagnie, print la ville de Nogent-le-Roy, print Cauville en Beausse, print Rochefort, et de là alla à Chasteaudun et à Orléans, voire devant la ville; et fut faite une grosse taille aussi-bien aux villaiges comme ès cités, et si leur convint faire finance de bien deux cents voitures, chacune à trois ou quatre chevaux, pour mener vivres et artillerie, et pour mener bien deux cents queues de vin ou plus, qui furent prises dedens Paris; et si estoit

le vin si cher, que nul ou pou de mesnaiges n'en buvoient; car la pinte de moyen vin, ou moys de septembre, coustoit douze deniers de très forte monnoie.

Item, en ce temps, pour la charté du vin, plusieurs se mirent à brasser cervoise, et avant que la Toussaint en ot bien à Paris trente brasseurs; et si la ammenoit-on tous les jours à charrettées de Saint-Denis et d'ailleurs, et que on la crioit parmi Paris, comme on a accoustumé à crier le vin; et si n'estoit celle de Paris qu'à deux doubles, et celle de Saint-Denis à trois doubles, qui valloient quatre deniers parisis.

Item, en ce temps on avoit bons pois pour dix deniers le boissel, bonnes fèves pour dix deniers, le quarteron d'œufs pour doze deniers parisis.

Item, en icellui mois de septembre mil quatre cent vingt-huit, à la Sainte-Croix, n'avoit encore nuls raisins que on eust pu dire: Veez-cy une grappe noire entièrement! tant fut l'année froide longuement et tardive.

Item, en icellui temps, ou mois d'aoust, fut faite une ordonnance sur les rentes, que chacun qui auroit puissance, pouvoit avoir la livre pour quinze livres tournois, pour tant qu'ils fussent ou eussent esté grand temps cueillies; et aussi en furent mis hors de ladite ordonnance, enffens mineurs d'ans, femmes vefves, églises; et plusieurs autres ordonnances furent faittes sur lesdites rentes, lesquelles on peut sçavoir ou Chastellet qui veult.

Item, ladite ordonnance fut publiée le darrain jour de juillet, l'an mil quatre cent vingt-huit.

Item, le vendredi dixième jour de septembre, mil quatre cent vingt-huit, fut despendu du gibet de Paris ung nommé Sauvaige de Fromonville, à qui Pierre Baille fit tant de déplaisir, quant on le pendoit; car il le frappa en l'eschelle moult cruellement, et si battit le bourrel d'un gros baston qu'il tenoit; et estoit pour lors ledit Pierre receveur de Paris.

Item, en cellui temps estoit toujours le comte de Salcebry sur la rivière de Loire, et prenoit chasteaux et villes à son vouloir, car moult estoit expert en armes; si s'en vint devant Orléans, et l'assit de toutes parts; mais fortune, qui à nully n'est seure amie, lui monstra de son mestier, dont elle sert ses amez sans deffier; car plus cuidoit estre plus seurement, comme à siège, une pierre de canon lui fut présentée qui lui donna le cop de la mort, dont moult grant dommaige orent les Anglois, spécialement le régent de France; car il se reposoit ès citez de France, à son aise lui et sa femme, qui partout où il alloit le suivoit; et quant l'autre fut mort, il lui convint maintenir la guerre; et partist de Paris pour y aller le mercredi, veille de Saint-Martin d'yver mil quatre cent vingt-huit. Et le comte de Salcebry estoit mort la sepmaine devant.

Item, en ce temps le quatriesme de la cervoise à Paris, à six mille six cent francs, et cellui du

vin n'estoit mie à la troisieme partie : car le vin nouvel estoit si petit et si foible , qu'on n'en tenoit compte , car tout le meilleur ou la plus grant partie se sentoit plus de verjus que de vin , et si estoit si cher que on faisoit le caque , qui estoit ung pou plus fort que despence , quatre tournois parisis , et ne eussiez eu nul à moins de quatre francs. En icellui temps convint faire par les bourgeois de Paris finance de farine pour mener en l'ost devant Orléans ; et en firent finance de plus de trois cents chariots chargez , lesquels chariots et chevaux et toutes choses appartenants à charroy , ceulx du plat pays d'entour Paris payèrent , se non qu'ils furent quand ils vinrent à Paris assignez de leurs despens jusques à neuf jours ensuivants ; et n'y devoient plus demourer , mais ils y furent après les neuf jours autres neuf à leurs despens , et leurs chevaux , qui moult les greva ; et le douziesme jour de février , se partirent à grant compaignie de gens d'armes , et allèrent jusques à Estampes sans danger. Quant ils furent ung pou par-delà entre Cauville en Beausse et ung villaige nommé Tomray Saint-Denis , il leur vint bien sept mille Arminaz qui les amenèrent comme une dance fait ung des petits enffens. Quant nos gens virent ce , ils se ordonnèrent au mieux qu'ils porent et ne se hobèrent ; ils avoient foisons grans pieux agus à ung bout et ferrez à l'autre , qu'ils fichèrent en terre en penchant devers leurs ennemis , et furent mis les archers et arbalestriers de Paris à ung costé ,

ausquels fut ordonné une elle (aile) de nos gens , et l'autre elle fut de archiers anglois , et ou millieu fut ce qu'ils pouvoient avoir de grosse bataille ; car ils n'estoient en tout pas plus de quinze cents contre sept mille ; qui estoient treize Arminaz contre deux de nos gens ; ils se hourdèrent par derrière de leur charroy , et se recommandèrent à Nostre-Seigneur , et prièrent l'ung l'autre de bien faire , et puis ordonnèrent bonne garde pour le charroy avec les charretiers , pour le grand péril eschever (éviter) qui pouvoit advenir , et comme il advint , car aucuns et grant quantité des Arminaz vindrent par derrière , cuidant piller les biens de nos gens , et aucuns des voituriers les virent venir ; ils destellèrent leurs chevaux et s'en voldrent fuir , mais les Arminaz leur furent au-devant , qui moult les dommagèrent du corps , et aucuns de la vie ; et après cuidèrent venir au pillage , mais ils furent si bien receus , que moult fut joyeux qui pot se sauver. En tant que les larrons furent ainsi gardez de piller , les Arminaz approchèrent nos gens , et furent les Gascons qui estoient bien montez , et la greigneur (majeure) partie de leurs gens ordonnez encontre les arbalestriers et archers , et compagnons de Paris , et les Escossois contre les Anglois , et la grosse bataille contre la grosse bataille. Quant ceux de Paris virent que ceux à cheval venoient vers eux , ils commencèrent à traire de arcs et de arbalestres moult asprement. Quant Gascons virent ce , ils baissèrent la chère , et tour-

noïèrent leurs lances devant eux pour garder leurs chevaux du trait, et les poignèrent de l'esperon moult fort, comme cils qui avoient espérance de les mettre tous à mort, mais qu'ils fussent près; mais les maleureux, les meschants, les maudits ne véoient pas le mal qui estoit devant leurs yeux; car comme ils approchoient de nos gens à pointe d'esperon, leurs chevaux entrèrent dedans les pieux fichés, et les pieux dedans leurs poitrines, ventres et en jambes, si ne porent en avant, mais churent les aucuns tous morts, et les maistres après. Ceux qui furent atterés, crioient aux autres *viras, viras*, c'est-à-dire, *retournez, retournez*; si s'en cuidèrent tantost fuir, mais leurs chevaux qui navrés estoient des pieux devant dits, chéoièrent tous morts sous eux, qui en abbattoient deux ou trois, et faisoient trébucher leurs gens qui après venoient. Quant les Écossois et les autres virent ce, moult furent esbahis, et eux prindrent à fuir comme bestes que ung loup espart çà et là; et nos gens à les suivre de près, et à occire et battre ce qu'ils porent atteindre; et en demoura en la place de morts quatre cents et plus, et de prins grant quantité; et comme les meschants eux cuidèrent sauver à entrer à Orléans, ils furent aperçus de ceux du siège, qui leur allèrent au-devant, et en tuèrent autant ou plus qu'on avoit fait en la bataille devant dite. Ainsi leur advint pour leur péché qu'ils avoient eu pensée que tout fust mis à l'espée: mais tout bel leur fut quant ils se porent garder que l'espée de leurs en-

nemis ne les tuast. Quant nos gens orent mené leurs vivres en l'ost, ils s'en revindrent à Paris, le dix-neufviesme jour de février, l'an mil quatre cent vingt-huit; et fut trouvé que de ceux de Paris n'estoit mort en bataille que quatre hommes et des voituriers qui s'en cuidèrent fuir, plus, et moult de navrés, dont c'est grant pitié, et d'une part et d'autre, qu'il faut que chrétienté tue ainsi l'ung l'autre sans avoir cause pourquoi; car l'ung sera de cent lieues loing de l'autre, qui se vendroit entretuer pour gaigner ung pou d'argent, ou le gibet au corps, ou enfer à la pouvre ame.

Item, en ce temps furent commencées à Saint-Jacques de la Boucherie à dire les heures canoniaux comme à Nostre-Dame, le seiziesme jour de janvier mil quatre cent vingt-huit, jour de dimanche, qui estoit par cinq.

Item, le duc de Bourgogne revint à Paris le quatriesme jour d'avril, jour Saint-Ambroise, à moult belle compaignie de chevaliers et d'escuyers; et après environ huit jours vint à Paris ung cordelier nommé frère Richard, homme de très grant prudence, scevant à oraison, semeur de bonne doctrine pour édifier son proxisme, et tant y labouroit fort que enuis (à peine) le creroit qui ne l'auroit veu: car tant comme il fut à Paris, il ne fut qu'une journée sans faire prédication; et commença le samedi seiziesme jour d'avril mil quatre cent vingt-neuf, à Sainte-Geneviève, et le dimanche ensuivant, et la sepmaine ensuivant; c'est assavoir, le lundi, le

mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, le samedi, le dimanche aux Innocents; et commençoit son sermon environ cinq heures au matin, et duroit jusques entre dix et onze heures; et y avoit toujours quelque cinq ou six mille personnes à son sermon; et estoit monté, quant il preschoit, sur ung haut eschaffaut qui estoit près de toise et demie de haut, le dos tourné vers les charniers encontre la charronnerie, à l'endroit de la danse macabre.

Item, le jour de l'Invention Saint-Denys, s'en retourna le duc de Bourgongne en son pays de Flandres; et toujours estoit le siège devant Orléans, dont les vivres enchérèrent fort à Paris; car par contrainte il y convenoit souvent mener grant foison de farines et d'autres vivres, et choses qui sont nécessaires pour guerre ou siège; brief, on en mena tant, que le blé enchérit à Paris, de samedi à autre, de vingt sols parisis à quarente sols parisis, et toutes choses dont homme pouvoit vivre par cas pareil. Ainsi, comme devant est dit, se départit le duc de Bourgongne, sans ce qu'il feist aucun bien au regard de la paix ou du povere peuple, et disoit-on qu'il alloit combattre les Liégeois.

Item, le cordelier devant dit prescha le jour de Saint-Marc ensuivant à Boulongne-la-Petite; et là ot tant de peuple, comme devant est dit; et pour vrai celle journée, au revenir dudit sermon, furent les gens de Paris tellement tournés en dévotion et esmeus, qu'en moins de trois heures

ou de quatre eussiez veus plus de cent feus, en quoi les hommes ardoient tables et tabliers, des cartes, billes et billars, nurelis et toutes choses à quoi on se pouvoit couroucer à maugrer à jeux convoiteux.

Item, les femmes, cellui jour et lendemain, ardoient devant tous les attours de leurs testes comme bourreaux, truffaux, pièces de cuir ou de baleine, qu'ils mettoient en leurs chapperons pour estre plus roides au rebras devant; les damoiselles laissèrent leurs cornes et leurs queues et grant foison de leurs pompes. Et vraiment dix sermons qu'il fist à Paris et ung à Boulongne, tournèrent pour le peuple à dévociion que tous les sermoneurs qui puis cent ans avoient presché à Paris.

Item, il disoit pour vrai que depuis ung pou il estoit venu de Cirie comme de Hiérusalem; et là rencontra plusieurs tourbes de Juifs qu'il interrogea, et ils lui dirent pour vray que Messias estoit né, lequel Messias leur devoit rendre leur héritage; c'est assavoir la terre de promission, et s'en alloient vers Babylone à tourbes; et selon la Sainte Écriture, celui Messias est Antechrist, lequel doit naistre en la cité de Babylone, qui jadis fut chef des royaumes des Persans, et doit estre nourri en Betsaaida, et converser en Corozaim.

Item, ledit frère Richart prescha le darrain sermon à Paris, le mardi lendemain de Saint-Marc, vingt-sixiesme jour dudit avril mil quatre cent vingt-neuf; et dist au departir que l'an qui seroit

après , c'est assavoir l'an trentiesme , que on verroit les plus grandes merveilles que on eust oncques veues , et que son maistre frère Vincent le tesmoigne selon l'Apocalypse , et les escriptures monsieur Saint-Paul , et aussi le tesmoigne frère Bernart , ung des bons prescheurs du monde , si comme disoit cestui frère Richart. Et en icellui temps estoit cellui frère Bernart en prédication par-delà les Alpes en Italie , où il avoit plus converti de peuple à devotion que tous les prescheurs qui depuis deux cents ans devant y avoient presché. Et pour vrai , le mardi que cestui frère Richart se partit de son sermon , que plus n'avoit congié d'en faire à Paris , quant il commanda sa bonne recommandation , et qu'il commenda à Dieu ou peuple de Paris , et qu'ils priassent pour lui , et il prierait Dieu pour eux , les gens grans , et petits , plouroient si piteusement , comme s'ils veissent porter en terre leurs meilleurs amis et lui aussi. Et atant , cellui jour ou lendemain , se cuidoit partir le proudomme , et s'en alla vers les parties de Bourgogne ; mais ses frères firent tant par prières que encore demoura-il à Paris , pour confermer par prédication le bon édifiement qu'il avoit commencé. Et en ce temps fist ardre plusieurs madagoires (mandragores) que maintes sortes gens gardoient en lieux repos ; et avoient si grand foi en celle ordure , que pour vrai ils croyoient fermement que tant comme ils l'avoient , mais qu'il fust bien nettement en beaux drapeaux de soie ou de lin enveloppé , que

jamais jour de leurs vies ne seroient pouvres ; et pour certain , tels y avoit qui les baillèrent de leur gré , quant ils orent ouï comment le preudomme blasmoit tout ceux qui ainsi follement crioient ; ils jurèrent que oncques puis qu'ils les gardèrent , ils ne se virent ung jours qu'ils ne deussent toujours plus que vaillant ils n'avoient ; mais très grand espérance avoient qu'ils les eussent moult riches ou temps advenir , par le mauvais conseil d'aucunes vieilles femmes , qui trop cuident sçavoir quant ils se bouttent en telles meschancetés , qui sont droites sorceries et hérésies.

Item , en cellui temps avoit une pucelle , comme on disoit , sur la rivière de Loire qui se disoit prophète , et disoit : telle chose adviendra pour vrai ; et estoit contraire au régent de France et à ses aidants ; et disoit-on que maugré tous ceux qui tenoient le siège devant Orléans , elle entra en la cité atout grand foison d'Arminaz et grand quantité de vivres , que oncques ceux de l'ost ne s'en murent ; et si les véoient passer à ung trait ou deux d'arc près d'eux ; et si avoient si grand nécessité de vivres , que ung homme eust bien mangé pour trois blancs de pain à son disner ; et plusieurs autres choses de elle racontoit ceux qui mieux aimoient les Arminaz que les Bourguignons , ne que le régent de France. Ils affermoient que quant elle estoit bien petite qu'elle gardoit les brebis ; que les oiseaux des bois et des champs , quant les appelloit , ils venoient manger son pain dans son

giron comme privés. *In veritate apocriphum est.*

Item, en cellui temps levèrent le siège les Arminaz, et firent partir les Anglois par force de devant Orléans, mais ils allèrent devant Vendosme, et la prindrent, comme on disoit; et par tout alloit cette pucelle armée avec les Arminaz, et portoit son estendart, où estoit tant seulement en escript *Jhesus!* et disoit-on qu'elle avoit dit à ung capitaine Anglois qu'il se departist du siège avec sa compagnie, ou mal leur vendroit et honte à tretous; lequel la diffama moult de langaige comme clamer ribaulde et putain; et elle lui dist que maugré eux tous ils partiroient bien bref, mais il ne le verroit jà, et si seroient grand partie de sa gent tués; et ainsi en advint-il, car il se noya le jour devant que l'occision fut faite; et depuis fut pesché et fut despécé par quartiers et hollu et embosmé et apporté à Saint-Merry, et fut huit ou dix jours en la chapelle devant le cellier; et nuit et jour ardoient devant son corps quatre cierges ou torches, et après fut emporté en son pays pour enterrer.

Item, en ce temps s'en alla frère Richart; et le dimanche devant qu'il s'en devoit aller, fut dit parmi Paris qu'il devoit prescher au lieu ou bien près où le glorieux martyr monsieur saint Denis avoit esté descollé et maint autre martyr; si y alla plus de six mille personnes de Paris, et partit la plus grand partie de samedi au soir à grands tourbes, pour avoir meilleure place le dimanche au matin, etcouchèrent aux champs en vieilles mazures

et où ils porent mieux , mais son fait fut empesché ; comment ce fut , atant m'en tais ; mais il ne prescha point ; dont les bonnes gens furent moult troublés ; ne plus ne prescha pour celle saison à Paris , et lui convint partir.

Item , en cellui temps tenoient les Arminaz les champs , qui tout destruisoient ; si y furent commis Anglois environ huit mille. Mais quant ce vint au jour que les Anglois trouvèrent les Arminaz , ils n'estoient pas plus de six mille , et les Armiuaz estoient dix mille. Si coururent sus aux Anglois moult asprement , et les Anglois ne les refusèrent mie. Là ot grant desconfiture d'un lèz et d'autre , mais en la fin ne le porent les Anglois souffrir ; car les Arminaz qui plus estoient de la moitié que n'estoient les Anglois , les encloyrent de toutes parts ; là furent Anglois desconfits ; et furent bien , comme on disoit , trouvés morts des Anglois quatre mille ou plus , des autres ne sot-on le nombre à Paris.

Item , le dimanche dix-neuvième jour de juing , l'an mil quatre cent vingt-neuf , fut dédiée l'église Saint-Laurens dehors Paris , par révérend père en Dieu l'évesque de Paris , et autres prélats.

Item , le sixiesme jour de juin , oudit an mil quatre cent vingt-neuf , furent nés à Hebarvilliers deux enfents qui estoient proprement ; car pour vrai je les vis et les tins entre mes mains , et avoient deux testes , quatre bras , deux couls , quatre jambes , quatre pieds , et n'avoient qu'un ventre

ne qu'un nombril, deux testes, deux dos; et furent chrestiennés, et furent trois jours sur terre pour voir la grant merveille au peuple de Paris. Et pour vrai, du peuple de Paris, y fut les veoir plus de dix mille personnes, que hommes que femmes; et par la grace de Nostre-Seigneur, la mère en délivra saine et sauve. Ils furent nez environ sept heures au matin, et furent chrestiennés en la parroisse Saint-Christoufle, et l'une fut nommée Agnez, l'autre Jehanne, leur père Jehan Discret, la mère Gillette, et vesquirent après le batesme une heure.

Item, en celle propre sepmaine, le dimenche ensuivant, fut né en la Chaumerie, derrière Saint-Jehan, ung veel qui avoit deux testes, huict piés, et deux queux; et la sepmaine ensuivant fut né vers Saint-Huistace ung pourcelet qui avoit deux testes, mais il n'avoit que quatre piés.

Item, le mardy devant la Saint-Jehan, fut grant esmeute que les Arminaz devoient entrer celle nuit à Paris, mais il n'en fut rien.

Item, depuis, sans cesser jour ne nuit, ceux de Paris enforcèrent le guet et firent fortifier les murs, et y mirent foison canons et autre artillerie, et changèrent le prévost des marchands et les eschevins, et firent un nommé Guillaume Sanguin prévost des marchands; et les eschevins furent, c'est à sçavoir: Imbert des Champs, mercier et tapissier; Colin de Neufville, poissonnier; Jehan de Dampierre, mercier; Remon Marc, drappier;

et furent faits et institués la première semaine de juillet; et le dixiesme jour dudit mois vint le duc de Bourgogne à Paris, à ung jour de dimanche, environ six heures après disner, et n'y demoura que cinq jours, èsquels cinq jours y ot moult grant conseil, et fut faite procession générale, et fut fait bien moult bel sermon à Nostre-Dame de Paris, et au palais fut publiée la chartre ou lettres comment les Arminaz traitèrent jadis la paix en la main du légat du pape, et en outre que tout estoit pardonné d'ung costé et d'ung autre, et comment ils firent les grands serments; c'est à sçavoir : le dalphin et le duc de Bourgogne, et comment ils receurent le précieux corps de Nostre-Seigneur ensemble, et le nombre de chevaliers de nom d'ung lez et d'autre. En ladite lettre ou charte mirent tous leurs signes et seaulx, et après, comme le duc de Bourgogne voulant et désirant la paix dudit royaume, et voulant accomplir la promesse qu'il avoit faite, se submist à aller en quelque lieu que le dalphin et son conseil voldroient ordonner, si fut ordonné par ledit dalphin ou ses complices la place, en laquelle place le duc de Bourgogne se comparut, lui dixiesme, des plus privés chevaliers qu'il eust, lequel duc de Bourgogne, lui estant à genoux devant le dalphin, fut ainsi traitreusement meurdri, comme chacun scet. Après la conclusion de ladite lettre, grant murmure commença, et tels avoient grant alliance aux Arminaz qui les prendrent en très grant

hayne. Après la murmure, le régent de France et duc de Betfort fit faire silence, et le duc de Bourgongne se plaint de la paix ainsi enfrainte, et en après, de la mort de son père, et adoncques on fist lever les mains au peuple que tous seroient bons et loyaux au régent et au duc de Bourgongne; les-dits seigneurs leur promisrent par leurs foys garder la bonne ville de Paris; et le sabmedi ensuivant le duc de Bourgongne se partit de Paris, et emmena sa sœur, la femme du régent avec lui, et le régent s'en alla d'autre part à Pontoise, lui et ses gens, et fut ordonné cappitaine de Paris le signeur de l'Isle-Adam, et les Arminaz entrèrent celle semaine en la cité d'Ausserre, et puis vindrent à Troyes, et entrèrent dedens, sans ce qu'on leur defendit; et quant ceux des villaiges de Paris à l'entour sceurent comment ils conquestèrent ainsi pays, ils laissèrent leurs maisons, et apportèrent leurs biens ès bonnes villes, et soièrent leurs blés avant qu'ils fussent meurs, et apportèrent à la bonne ville. Après, tantost après, entrèrent en Compiègne, et gagnèrent les chastelenies d'entour sans nulle deffense, et entour Paris prirent-ils Luzarches et Dampmartin, et plusieurs autres fortes villes; et ceux de Paris, qui moult avoient grant paour, car nul signeur n'y avoit; mais le jour Saint-Jacques, en juillet, furent ung pou reconfortés; car ce jour vint à Paris le cardinal de Vincestre et le régent de France, et avoient en leur compaignie foison de gens d'armes et archiers, bien environ

quatre mille, et le sire de l'Isle-Adam, qui en avoit de Piccars bien environ sept cent, sans la commune de Paris.

Item, pour vray, le cordelier qui prescha aux Innocents, qui tant assembloit de peuple à son sermon, comme devant est dit, pour vray chevauchoit avec eux; et aussitost que ceux de Paris furent certains qu'il chevauchoit ainsi, et que par son langage il faisoit ainsi tourner les cités qui avoient fait les serments au régent de France ou à ses commis, ils le maudissoient de Dieu et de ses saints; et qui pis est, les jeux des tables, de boules, dés, brief, tous autres jeux qu'il avoit deffendu, recommencèrent en despit de lui; et mesme ungermeriau (plaque) d'estaing où estoit emprint le nom de Jésus, qu'il leur avoit fait prendre, laissèrent-ils, et prindrent tretous la croix Saint-Andry.

Item, environ la fin, se rendit aux Arminaz la cité de Beauvais et la cité de Senlis.

Item, le vingt-cinquiesme jour d'aoust, fust prinse par eux la ville de Saint-Denis; et le landemain couroient jusques aux portes de Paris; et n'osoit homme issir pour vendanger vigne ou verjus, ne aller aux marais riens cueillir, dont tout enchérit bien tost.

Item, la vigile Saint-Laurens, fust fermée la porte Saint-Martin, et fust crié que nul ne fust si osé d'aller à Saint-Laurens par dévociion, ne pour nulle marchandise sur la hart; aussi ne fist-on; et la feste Saint-Laurens fust en la grande

cour Saint-Martin, et là fust grant foison de peuple ; mais nulle marchandise ne s'y vendoit, se non des fromaiges et œufs, et de fruit de toutes manières, selon la saison.

Item, la première sepmaine de septembre, l'an mil quatre cent vingt-neuf, les quarteniers, chacun en son endroit, commencèrent à fortifier Paris, aux portes de boulevars, ès maisons qui estoient sur les murs affuter canons et queues pleines de pierres sur les murs, redrecher les fossés dehors la ville, et faire barrières dehors la ville et dedens. Et en icelui temps, les Arminaz feirent escrire lettres scellées du scel du conte d'Alençon ; et les lettres disoient : *A vous, prévost de Paris et prévost des marchants et eschevins* ; et les nommoient par leurs noms, et leur mandoient de salus par bel langaige largement, pour cuider esmouvoir le peuple l'ung contre l'autre et contre eux : mais on apperçut bien leur malice ; et leur fust mandé que plus ne gettassent leur papier pour ce faire, et n'en tint oncques compte.

Item, la vigile de la Nativité de Nostre-Dame en septembre, vindrent assaillir aux murs de Paris les Arminaux, et le cuidoient prendre d'assaut ; mais pou y conquestèrent, se ce ne fust douleur, honte et meschef ; car plusieurs d'eux feurent navrés pour toute leur vie, qui, par avant l'assaut, estoient tous sains : mais fol ne croit jà tant qu'il prent pour eux le dy, qui estoient pleins de si grant maleur et de si malle créance, que pour le

dy d'une créature qui estoit en forme de femme avec eux, que on nommoit la Pucelle, que c'estoit, Dieu le sect. Le jour de la Nativité Nostre-Dame, feirent conjuracion, tout d'ung accord, de celui jour assaillir Paris, et s'assemblèrent bien douze mille ou plus, et vindrent environ heure de grant messe, entre onze et douze, leur Pucelle avecques eux, et très grant foison chariots, charettes et chevaux tous chargés de grants bourees à trois harts pour emplir les fossés de Paris; et commencèrent à assaillir entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Denis; et fust l'assaut très cruel; et en assaillant disoient moult de vilaines paroles à ceux de Paris, et là estoit leur Pucelle, atout son estendart, sur les conclos des fossés, qui disoit à ceux de Paris : *Rendez-vous de par Jésus à nous tost; car se vous ne vous rendez avant qu'il soit la nuict, nous y entrerons par force, veuillez ou non, et touts serez mis à mort sans mercy* : — *Voire*, dist ung, *paillarde ribaulde!* et trait de son arbalestre droite à elle, et lui perce la jambe tout outre, et elle de s'enfuir; ung autre percea le pié tout outre à celui qui portoit son estendart. Quant il se sentist navré, il leva sa visière pour veoir à oster le vireton de son pié, et ung autre lui trait, et le saigne entre les deux yeux, et le navre à mort, dont la Pucelle et le duc d'Alençon jurèrent depuis que mieux ils aimassent avoir perdus quarente des meilleurs hommes d'armes de leur compagnie. L'assaut fust

moult cruel d'une part et d'autre , et dura bien jusques à quatre heures après disner , sans ce qu'on sceust qui eust le meilleur ; ung pou après quatre heures ceux de Paris prindrent cueur en eux , et tellement les versèrent de canons et d'autres traits , qu'il leur convint par force reculer et laisser leur assaut , et eux en aller. Qui mieux s'en pouvoit aller estoit le plus heureux ; car ceux de Paris avoient de grans canons qui gettoient de la porte Saint-Denis , jusques par-de là Saint-Ladre largement , qui leur gettoient au dos , dont moult furent espouvantés ; ainsi furent mis à la fuite ; mais homme n'issi de Paris pour les suivre , pour paour de leurs embusches. Eux en allant , ils bouttèrent le feu en la grange des Mathurins , emprès les Porcherons , et meirent de leurs gens qui morts estoient à l'assaut , qu'ils avoient troussés sur leurs chevaux , dedans celui feu grant foison , comme faisoient les payens à Rome jadis ; et maudioient moult leur Pucelle , qui leur avoit promis que sans nulle faute ils gaigneroient à celui assaut la ville de Paris par force , et qu'elle geyroit celle nuit , et eux tous , et qu'ils seroient tous enrichis des biens de la cité , et que tous seroient mis , qui y mettroient aucune defence , à l'espée , ou ars en sa maison. Mais Dieu qui mua la grant entreprise d'Oloferne , par une femme nommée Judith , ordonna par sa pitié autrement qu'ils ne pensoient ; car le landemain y vindrent quérir par sauf leurs morts , et le hérault

qui vint avecques eux , fust sermenté du cappitaine de Paris , combien il y avoit eu de navrés de leurs gens ; lequel jura qu'ils estoient bien quinze cents , dont bien cinq cents ou plus estoient morts ou navrés à mort. Et vrai qu'en celui assaut n'avoit aussi comme nuls hommes d'armes , qu'environ quarente ou cinquante Anglois , qui moult y firent bien leur devoir ; car la plus grant partie de leur charroi , en quoi ils avoient amenés leurs bourrées , ceux de Paris leur ostèrent ; car bien ne leur devoit pas venir de vouloir faire telle occision , le jour de la sainte Nativité de Nostre-Dame.

Item , environ trois ou quatre jours après , vint le régent à Paris , et envoya de ses gens à Saint-Denis : mais les Arminaz s'en estoient partis sans riens payer de leurs despens ; car ils promettoient à ceux de Saint-Denis de les payer des biens de Paris quant ils seroient entrés dedans : mais ils faillirent à leur intencion , pourquoi ils trompèrent leurs hostes de Saint-Denis et d'ailleurs ; et qui fut pour eux , le régent et les prévosts de Paris , et des marchands et eschevins , de Paris , les orent en grant indignacion , pour ce que sitost se rendirent aux Arminaz sans cop férir ; et en furent condamnés en très grandes amendes , comme vous oïrez ci après déclaré pour vrai.

Item , le vendredi darrenier jour de septembre de l'an quatorze cent vingt-neuf , vint à Paris le duc de Bourgogue , à moult belle compaignie ,

et tant grant, qu'il convint qu'on les logeast ès maisons des mesnaigiers et en maisons vuides, dont moult avoit à Paris; et avecques porcs et vaches couchoient leurs chevaux; et vint par la rue Saint-Martin; et amena avecques lui sa sœur, femme du duc de Betfort, régent de France, qui avecques lui estoit, et avoit devant lui dix hérauts, tous vestus de cottes d'armes du seigneur à qui chascun estoit, et autant de trompettes, et en celle pompe ou vaine gloire allerent par la rue Maubué à madame Sainte-Avoye faire leurs oblacions, et de là allèrent à Saint-Paul. Environ huit jours après, vint le cardinal de Vincestre à belle compagnie, et firent plusieurs conseils, tant qu'enfin, à la requeste de l'Université, de parlement, de la bourgeoisie de Paris fut ordonné que le duc anglois de Bedford seroit gouverneur de Normandie, et le duc de Bourgogne seroit régent de France. Ainsifut fait: mais moult laissoit ennuis (avec peine) le duc de Bedford ledit gouvernement; si faisoit sa femme: mais à faire leur convint. Et quant les Anglois furent partis, qui partirent à ung sabmedi au soir, et allèrent à Saint-Denis, faisant du mal assez, le duc de Bourgongne se partit après, et print trève aux Arminaz jusques à Noël ensuivant; c'est asçavoir pour la ville de Paris et pour les faubourgs d'autour tant seulement, et tous les villaiges d'entour Paris estoient apactiz aux Arminaz; ne homme de Paris n'osoit mettre le pié hors des faubourgs, qui ne fust mort, ou perdu, ou rançonné de plus qu'il

n'avoit vaillant, ne ne s'osoit revancher, et si ne venoit riens à Paris pour vie de corps d'homme, qui ne fust rançonné deux ou trois fois plus qu'elle ne valloit. Le cent de petit cotterez valoit vingt-quatre sols parisis, le molle sept sols ou huit sols, deux œufs quatre deniers parisis; ung petit fromage, tout nouvel fait, quatre blancs; le boisseau de poys quatorze ou quinze blancs; et si couroit très forte monnoye, ne il n'estoit nouvelle, ne pour Toussains, ne pour autre feste en cellui temps de harenc froys, ne de quelque marée à Paris,

Item, le duc de Bourgogne, quant il ot esté environ quinze jours à Paris, il se despartit la vigille Saint-Luc, et emmena avecques lui ses Piquars qu'il avoit amenés, environ six mille aussi fort larrons qu'il avoit entrés à Paris, puis que la maleureuse guerre estoit commancée; et comme il parut bien en toutes les maisons où ils furent logés. Et aussitost qu'ils furent partis hors des portes de Paris, ils n'encontraient hommes qu'ils ne desrobassent ou battissent. Quant l'avant-garde fut partie, le duc de Bourgogne fist crier, comme une manière d'apaiser gens simples, que se on véoit que les Arminaz venoient assaillir Paris, que on soy deffendist le mieux que on pourroit, et laissa sans garnison la ville de Paris. Véez là tout le bien ainsi qu'il fist pour la ville. Si n'estoient point les Angloys nos amys, pour ce que on les mist hors du gouvernement.

Item, avant que Noël fust, et que les trèves faillissent, firent tant de maux les Arminaz entour Paris, que oncques les tyrans de Rome, ne larrons de bois. ne meurdriers, ne firent oncques plus grant tyrannie souffrir à chrestiens qu'ils faisoient; et avec la tyrannie prenoient quan que avoient ceux qui chéoié en leurs mains. jusques à vendre femmes et enfans, qui les eust pu vendre, et personne nulle les contredisoit; car le régent de France, duc de Bedford, n'avoit cause de s'en mesler, pour ce qu'on avoit fait le duc de Bourgogne régent, lequel ot en icellui termine grant tribulacion. Car comme il ot fait tout bien et bel ordonner et appareiller tout, quan que puet, et doit appartenir à nopce de si grant prince; et, comme tout fust appresté qu'il n'attendoit de jour en jour la dame qu'il devoit prendre à femme, qui estoit fille du roy de Portugal, laquelle estoit mise en mer; et quant elle fut et sa mesniée (suite) près de l'Ecluse, aussi comme à une veüe, et qu'on commençoit jà la feste de sa venue, il vint un vent qui lui fut si contraire, que elle fut esloingnée en peu d'heures en un loingtain pays, qu'il fut plus de quarente jours avant qu'on sceut la certeneté en quel pays elle estoit arrivée; et lui convint par force en la terre son père arriver en Portugal; et après fut-elle ramenée au duc de Bourgogne saine et sauve. Et ce estoit la cause pourquoi il entrelaisa ainsi Paris celui temps, et par celle faute que nul gouverneur avoit à Paris, ne qui obviast

à l'encontre des ennemis ; et que rien ne venoit à Paris qui ne fust rançonné deux ou trois fois ; et le convenoit vendre quant il estoit arrivé, si cher, que pouvres gens n'en povoient avoir. Si en advint ung grant douleur ; car grand foison de pouvres mesnaigiers, dont les aucuns avoient femmes et enfans, les autres non, s'en yssirent grand foison de Paris, comme par manière d'aller esbatre ou gaignier ; et se désespérèrent pour la grant povreté qu'ils souffroient ; et s'accompaignèrent avecques autres qu'ils trouvèrent ; et commencèrent, par l'ennortement de l'ennemi, à faire tous les maux que peuvent faire chrestiens, dont il convint par force qu'on s'assemblast pour les prendre. Et en print-on à la première fois quatre-vingt-dix-huit ; et ung pou de jours après, on en pendit douze au gibet de Paris le deuxiesme jour de janvier ; et le dix, ensuivant, on en mena onze ès halles de Paris, et leur coppa-t-on les testes à tous dix. Le onziesme estoit un très bel jeune filx d'environ vingt-quatre ans ; il fut despouillé et prest pour bander ses yeux, quand une jeune fille, née des halles, le vint hardiement demander, et tant fit par son bon pourchas, qu'il fut remené ou Chastelet, et depuis furent espousés ensemble.

Item, en cellui temps fut la Pasques le dix-septiesme jour d'avril ; et fut si très cher et très froit, que valloit le molle de buche neuf sols parisis, et le cotteret et le charbon ainsi cher ou plus, et toutes choses dont on pouvoit vivre, se non pom-

mes dont les pouvres gens avoient tant seulement admendement; et pour la deffaulte d'huile, on mangeoit du beurre en cellui karesme, ès halles comme en charnaige.

Item, le vingt-uniesme jour de mars vinrent les Arminaz proier gens et bestail, et firent cellui jour moult de maux; si le vint-on dire à Paris au sire de Saveuse, lequel s'arma lui et sa gent, et avecques lui plusieurs de Paris, avec lesquels avoit ung quartenier, ung eschevin et receveur des aides, nommé Collinet de Neuville, le bastart de Saint-Paul, le bastart de Saveuse, tout fut prins. Lesquels, aussitost qu'ils furent aux champs, se desroyèrent sans eux tenir ensemble, et tous furent prins en moins d'une heure; dont les Arminaz eurent très-grand finance.

Item, quant les Arminaz virent que leurs choses de toutes parts leurs venoient si bien à point, si s'enhardirent et vinrent le vendredi ensuivant, vingt-troisiesme jour de mars, environ minuit, à toutes eschelles devant Saint-Denis, et l'eschellèrent, et entrèrent dedans, et tuèrent les bonnes gens qui faisoient celle nuit le guet sans merci; et après allèrent parmi la ville tuant et occiant quanque ils encontroient; et pillèrent cette nuit la ville, et tuèrent grand foison des Piquars qui y estoient en garnison, et emmenèrent presque tous leurs chevaux; et quant ils furent bien troussés, ils laissèrent la ville, et s'en allèrent a tout leur pillage, qui moult grand estoit et trop.

Item, en celui temps furent aucuns des grans de Paris, comme du parlement et du Chastellet, et marchands et gens de mestier, qui firent ensemble conjuration de mettre les Arminaz dedans Paris, à quelque dommaige que ce fust; et devoient estre signés de certains signes quant les Arminaz entreroient à Paris; et qui n'auroit ce signe estoit en péril de mort. Et y avoit un carme nommé frère Pierre d'Allée, qui estoit porteur et rapporteur de lettres de ung lez et d'autre: mais Dieu ne volt pas souffrir que si grand homicide fust faite en la bonne cité de Paris; car le carme fut prins, qui moult en encusa par gehenne qu'on lui fist. Et vrai fut que la sepmaine de la Passion, entre Pasques fleuries et le dimanche devant, on en print plus de cent cinquante, et la vigille de Pasques fleuries on en coppa à six la teste ès halles, et on en noya. Aucuns moururent par force de gehenne, aucuns finèrent par chevance, aucuns s'enfouirent sans revenir. Quant les Arminaz virent qu'ils orent faillis à leur entreprise, ils furent tous désespérés, et ne trouvoient ne femmes ne enfents qu'ils ne prissent, et venoient jusques aux portes de Paris sans contredit de nulli: mais on attendoit de jour en jour le duc de Bourgogne qui n'alla, ne vint, passa janvier, février, mars et avril. Le vingt-uniesme jour d'avril, allèrent bien trois cent Anglois ou environ pour cuider prendre un chastel nommé la Chasse: mais par leur convoitise ils se transportèrent à Chèle Sainte-Badour,

et pillèrent la ville , puis l'abbaye , et s'en vindrent devant ledit chastel ainsi troussés des biens de l'église et des laboureurs, dont il leur meschut très-grièvement ; car cependant qu'ils pillèrent ladite abbaye , les Arminaz eux assemblèrent des garnisons d'autour , et les encloyèrent entre le chastel et eux. Si ne sçurent oncques les entendre ; car ceux de dedans les grevèrent moult de traits , et ceux de derrière les assaillirent si asprement , que en bien pou d'heures furent tous morts ou prins ; et ainsi doncques les Arminaz furent moult enrichis ; car ils orent tous leurs chevaux et tout ce qu'ils avoient pillé à Chèle , et les rançons des vivants , et la dépouille des morts.

Item , le vingt-cinquiesme jour dudit mois , lendemain de Saint-Marc , firent tant les Arminaz , par leur force ou par trayson , qu'ils gagnèrent l'abbaye de Saint-Mor-des-Fossés , et partout leur venoit bien ; ne oncques , puis que le comte de Salcebry fut tué devant Orléans , ne furent les Anglois en place dont il ne leur convint partir à très grand dommaige ou à très-grand honte pour eux.

Item , celle année avoit foison roses blanches au jour de Pasques fleuries , qui furent le huitiesme jour d'avril mil quatre cent vingt-neuf , tant estoit l'année hastive.

Item , le vingt-sixiesme dudit mois , l'an mil quatre cent trente , firent faire les gouverneurs de Paris grands feus , comme on fait à la Saint-Jehan d'esté , pource que le peuple s'esbahissoit de ce que

les Arminaz avoient partout le meilleur ouï , venoient et firent entendre au peuple que c'estoit pour le jeune roy Henry qui se tenoit roy de France et d'Angleterre , qui estoit arrivé à Boulogne , lui et grand foison de souldoyers , pour combattre les Arminaz ; dont il n'estoit rien , ne du duc de Bourgongne nouvelle nulle n'estoit ; si estoit le monde aussi comme au désespoir de ce que on ne gaignoit rien , et que les gouverneurs leur faisoient ainsi , entendant que brief ils auroient secours , dont quelque seigneur ne faisoit nul semblant de secours , ne d'aucun traité ; par quoi des mesnagers de Paris se despartoient , de quoi Paris affebliissoit moult.

Item, la sepmaine de may, avoit à la porte Saint-Anthoine prinsonniers, dont l'ung avoit payé sa rançon, et estoit eslargi, et alloit avec les gens du à son plaisir ; si trouva ung jour que cellui qui gardoit les prinsons s'endormy après disner sur ung banc, comme on fait en esté ; si lui osta les clefs ainsi comme il dormoit, et ouvry la prison, et en deslia trois avecques lui ; et vindrent où il dormoit encore, et autres, l'ung çà, l'autre là, et frappèrent sur eux pour les tuer, et en navrèrent à mort deux ou trois avant que les gens qui estoient du chastel en peussent rien ouyr. Quant ils sorent comment lesdits prisonniers avoient ouvré, ils accoururent à l'aide de leurs compagnons hastivement, et le seigneur de l'Isle-Adam qui léans estoit, qui en estoit cappitaine, et de la ville de

Paris, vint tost où cils estoient. Si les escrie, et fiert d'une hache qu'il tenoit le premier qu'il trouve, si l'abat mort. Les autres ne porent fuir, si furent trestous prins, et recongneurent qu'ils avoient en pensée de tuer tous ceux qui estoient dedans le chastel, et de livrer le chastel aux Arminaz pour prendre Paris par trayson ou autrement. Et tantost que ils orent ce dit, si les fist le cappitaine, tous tués, traisner en la rivière.

Item, en celle année, le douziesme et le treiziesme jour de may, gelèrent toutes les vignes, qui estoient les plus belles par apparence de foison de grappes et grosses que homme les eust veues puis trente ans devant. Ainsi plust à Dieu qu'il advenist pour nous donner exemple que en ce monde n'a rien seur, comme il appert de jour en jour.

Item, le vingt-troisiesme jour de may fut prise devant Compiègne dame Jehanne la Pucelle aux Arminaz, par messire Jehan de Luxembourg et ses gens, et bien mille Anglois qui venoient à Paris; et furent bien quatre cents des hommes à la Pucelle que tués que noyés. Après ce, le dimanche ensuiuant, vindrent les mille Anglois à Paris, et allèrent assiéger les Arminaz qui estoient dedens l'abbaye de Saint-Mor-des-Fossés. Ils ne se tindrent point et rendirent ladite abbaye, sauve leur vie, sans rien emporter que ung baston en leur poing, et estoient bien cent, et fut le deuxiesme jour de juing mil quatre cent trente.

Item, en cellui temps, la livre de beurre salé va-

loit trois sols parisis de très forte monnoye, et la pinte d'huile de noix six sols parisis. Et pour certain, aussi tost que les Arminaz furent départits, les Anglois, bon gré ou mal gré de leurs cappitaines, pillèrent toute l'abbaye et la ville si au net, qu'ils n'y laissèrent pas les cullières au pot, qu'ils n'apportassent; et ceux de devant à leur entrée avoient bien pillé, et les darrains encore riens n'y laissèrent : quelle pitié!

Item, en cellui mois de juing n'estoit encore aucune nouvelle du roy Henry d'Angleterre. qu'il fust point passé la mer, et les gouverneurs de Paris firent entendant au peuple, dès le jour Saint-Georges, qu'il avoit passé la mer par deçà, dont ils firent faire des feux parmi Paris, dont le menu peuple n'estoit pas bien comptent, pour la buche qui tant estoit chère, et que bien sçavoient les aucuns qu'il n'estoit point passé deçà la mer.

Item, du duc de Bourgogne n'estoit nulle nouvelle qu'il deüst venir, et si n'estoit-il sepmaine qu'on ne l'attendist depuis janvier, et c'estoit près de la Saint-Jehan; mais ainsi le donnoient à entendre les gouverneurs au peuple pour les appaiser; mais ils disoient, quant on parloit de son venir, et le plus : *Patrem sequitur sua proles*. Vrayement les enffens ensuivent volentiers leur père, et plus n'en disoient. Et vraiment passa encore juillet que de lui n'estoit nouvelle, fors qu'il avoit grant foison Piquars, qui dès le mois d'avril avoient mis le siège devant Compiégne, mais encore n'y avoient

rien fait ou mois d'aoust. Et vrayement trois cents Anglois faisoient plus en armes que cinq cents Piquars ; et si n'estoit nuls plus forts larrons et moqueurs de gens ; et les Anglois gagnèrent bien douze forteresses entour Paris en ung mois, et après allèrent à Corbeil la seconde sepmaine de juillet.

Item, le dix-septiesme jour de juillet, à ung jeudy, vigille Sainct-Arnoul, fut la cloche Nostre-Dame fondue et nommée Jacqueline ; et fut faite par ung fondeur nommé Guillaume Sifflet, et pesoit quinze mille ou environ.

Item, le sire de Roz, ung chevalier Anglois, vint à Paris le mercredy, seixiesme jour d'aoust, l'an mil quatre cent trente, le plus pompeusement que on vit oncques, s'il n'estoit roy, ou duc, ou comte ; car il avoit devant lui quatre ménestrels jouants trompes, clerons, tous jouants de leurs instruments. Mais le vendredy ensuivant fortune lui fut trop contraire ; car les Arminaz vindrent prendre la proie devant la porte Sainct-Anthoine ; et prindrent bœufs, vaches et autre bétail, et s'en retournèrent atout (avec). Quant le sire de Roz le sceut, il alla à toutes ses gens après, et poursuivi fort, et ung autre chevalier anglois, qui estoit cappitaine du bois de Vincennes, qui le suivit de près, et autres ; et virent les Arminaz qui passoient Marne par-delà Saint-Mor, si les suivirent ; et aucuns se misrent en la rivière, qui bien virent le gué par où les Arminaz passèrent, et allè-

rent outre. Le sire de Roz failly à trouver le gué, et soi boutta en la rivière trop hardiment, et le cappitaine du bois de Vincennes, qui aussi faillit, et ung autre chevalier nommé monsieur de Moucy, et plusieurs autres. qui tous furent noyés; et grant foison d'Arminaz aussi le furent; mais ceux qui passèrent besoingnèrent si bien, qu'ils recouvèrent tous les prisonniers et la proye, et avecques ce prindrent le cappitaine de Langny, messire Jehan Foucault, et plusieurs autres tuèrent, et plusieurs d'eux furent tués; et n'estoit guères quinze jours qu'il ne venist à Paris trois ou quatre cent, plus ou moins, d'Anglois; mais aussi tost qu'il alloient sur les Arminaz, toujours perdoient aussitost qu'ils frapportoient ensemble, et les Arminaz les mettoient tous à mort; et disoient que c'estoit pour ce que, puis le siège fut mis devant Orléans, que le comte de Salceby piller et fist piller l'église Nostre-Dame de Cléry; lequel mourut tantost après par cas de meschief, d'une pièce de canon qui rompit.

Item, après fut levé le siège qui tant avoit cousté, et tant de leurs gens prins et morts.

Item, depuis que ce qu'il fist à Luzarches en l'église de Saint-Cosme, puis à Chèle-Sainte-Baudour, et tantost après furent presque tous prins et tuez: et puis que ont-ils fait à Saint-Mor-des-Fossez en l'église et partout où ils peurent avoir le dessus? Les églises sont pillées qu'il n'y demoure ni livres, ni la boueste ou coupe où le corps de Nostre-Seigneur repose, ne reliques, pour tant

qu'il y ait or ou argent , ou aucun métal , qu'ils ne jettent , soit le corps de Nostre-Seigneur , soient les reliques. Tout ne leur chault , ou des corporeaux , n'y laissent-ils nuls qui pèsent ; et n'y a aucun , qui soit maintenant aux armes , de quelque costé qu'il soit , François , ou Anglois , ou Arminac , ou Bourguignon , ou Piquart , à qui il eschappe rien qu'ils puissent , s'il n'est trop chaut ou trop pesant ; dont est grant pitié et dommaige que les seigneurs ne sont d'accord. Mais se Dieu n'en a pitié , toute France est en grant danger d'estre perdue ; car de toutes parts on y gaste les biens , on y tue les hommes , ou y boute feuz ; et n'est estrange ne privé qui point en die , *Dimitte* : mais toujours va de mal en pis , comme il appert. Vray est que le jour de Saint-Augustin , en aoust mil quatre cent trente , cinquante ou soixante voituriers ou environ , que de Paris , que d'entour , allèrent querre des blez , qui près du Bourgel estoient nouveaux soyers , et estoient aux bourgeois de Paris. Les Arminaz le sceurent par leurs espies , dont ils avoient assez à Paris ; si parvinrent sur eux à grant puissance ; si se combattirent le mieux qu'ils porent nos gens de Paris. Mais rien ne leur vallut , car tant est que les Arminaz les desconfirent , et en tuèrent moult ; et tout le remenant (reste) qu'ils ne tuèrent , mirent en leurs prinsons , et par leur grant mauvesetié mirent le feu dedans les blez qui ès chariots et charrettes estoient , et tout ardoient que rien n'en fut rescous

que les ferrures; et quant ils véoient aucun de ceux qui estoit à la terre navré à mort ou mains que mort, qu'il remuoit, ils le prenoient et le jettoient dedens le feu, qui moult grant estoit; car tout le blé et tout le charroy estoit en feu et en flambe.

Item, sans ceux qui furent morts, ils en prirent bien six vingts ou plus et tous les chevaux, et les rençoïnèrent; et à celle heure de maleur arriva le connestable de France à Paris, nommé le seigneur de Stanfort, atout une très grant compagnie d'Anglois; et passa à une lieue ou environ ou près la place où ils se combattoient; et si n'en sot rien, dont ce fut grant pitié et grant dommaige; car la plus grant partie de ceux qui furent prins estoient tous mesnaigiers ayant femmes et enffents, qui furent oncques tous à pouvreté par les rançons qu'il leur convint payer ou estre mors sans merci.

Item, le troiziesme jour de septembre, à ung dimanche, furent preschées au Puis-Nostre-Dame deux femmes, qui environ demi-an devant avoient esté prises à Corbeil et admenées à Paris; dont la plus aînée, Pierronne, et estoit de Bretagne Bretonnant, elle disoit, et vrai propos avoit, que dame Jehanne, qui s'armoit avecques les Arminaz, estoit bonne, et ce qu'elle faisoit estoit bien fait et selon Dieu.

Item, elle recogneut avoir deux fois receu le précieux corps de Nostre-Seigneur en ung jour.

Item, elle affermoit et juroit que Dieu s'appa-

roist souvent à elle en humanité, et parloit à elle comme ami fait à autre, et que la derraine fois qu'elle l'avoit veu, il estoit long vestu de robe blanche, et avoit une huque vermeille par-dessous, qui est aussi comme blasphème. Si ne s'en volt oncques revoquer de l'affirmer en son propos qu'elle véoit Dieu souvent vestu ainsi; par quoi cedit jour fut jugée à estre arse; et mourut en ce propos cedit jour de dimenche, et l'autre fut délivrée pour celle heure.

Item, le lendemain, jour de lundi, quatriesme jour de septembre mil quatre cent trente, venoit par la rivière vingt-trois fonces (bateaux) chargées de vivres et d'autres marchandises. Si ot grosses paroles entre les gens d'armes et mariniers; et à celle heure arrivèrent les Arminaz moult cruellement sur eux: et pour le descort qui entr'eux estoit, et espécialement en treize de leurs fonces, ils orent trop pou de deffense en eux, et furent prins six vingt et plus sans les morts; et les dix qui n'avoient point de descort le firent si bien qu'ils passèrent eux et leursdiz fonces, et vinrent à port sainement; et pour ce descort entre gens et double est trop grant péril, comme il appert à ce royaume de France.

Item, lendemain que le sire de Stanfort fut arrivé à Paris, il vit aller assiéger la ville de Brie-Comte-Robert, et la prit d'assaut au deuxiesme jour, mais il n'ot pas sitost le chastel, mais tost après se rendirent ceux de dedans. Quant est de

monsieur de Bourgongne , n'estoit nulle nouvelle grand pièce après la Saint-Remy , ne de personne qui bien vouldist à la bonne ville de Paris ; et bien y apparoit ; car il n'y avoit que ung pou de ne sçoi quels larrons à Laingny , mais nul n'y remettoit remède que toutes les sepmaines ne prinsent à quelque porte de Paris , ou bien près, hommes , femmes , enffents , bestail sans nombre , dont ils avoient grand finance , et toujours or ou argent ; et ceux qui ne povoient payer leurs rançons , estoient accouplés à cordes , et gettés en la rivière de Marne , ou pendus par les gorges , ou en vieilles caves liés , sans jamais leur donner manger . Et si n'estoit rien qui de quelque bien pour corps humain qui pust arriver à Paris , sans estre en leur danger , tant gardoient bien tous les passaiges et par terre et par eau ; et tellement à la Saint-Remy mil quatre cent trente , la buche estoit si chère que le cent de petits coterets de Bondi ou de Boulongne-la-Petite coustoit vingt-quatre sols parisis forte monnoie , qu'on souloit avoir pour six ou pour sept sols , et le molle de buche dix sols parisis qu'on souloit avoir pour huit ou pour neuf blancs .

Item , en celui an fut très bel aoust et très belles vendanges , et furent les verjus hastifs ; car aussitost qu'ils estoient entonnés , ils commençoient à bouillir ou à getter pour mieux dire ; et furent les vins très bons , et en avoit-on assez bon compte ; car on avoit une pinte de bon vin pour tout homme d'honneur pour six deniers la pinte , aussi comme

P'avoit à Rouen pour six blancs ; et tesmoignoient ceux qui en beuvoient, très bien congnoissoient que estoit bon vin.

Item, passa septembre, octobre, novembre, décembre, janvier jusques au pénultième jour, qui estoit la feste Sainte-Bauldour, que le duc de Betfort, lequel on disoit le régent de France, vint à très belle compagnie ; car il amena avecque lui bien cinquante-six batteaux, et doze fonses tous chargés de biens, de quoi corps d'homme doit vivre, et ne les volt oncques laisser qu'il ne les vist toujours, ou fist voir tant qu'ils fussent à Paris; et disoit tout le peuple que passé a quatre cents ans, ne vint si grand foison de biens pour une fois ; et disoit-on par manière de esbattement : « Le duc de » Betfort a amené par le plus fort temps pour estre » en rivière que on vit oncques gueres faire. » Car le vent fut sans cesser bien trois semaines si très cruel qu'on le vit oncques ; et toujours il pluvoit, et les eaux très parfaitement grandes ; et les Arminaz, qui de toutes parts mettoient grands embuches pour le destruire et sa compagnie, mais oncques ne l'osèrent assaillir, et si fut tesmoigné par les héraux qu'ils estoient bien quatre contre ung ; et on disoit pour ce que en ce fort temps, et contre : « mont l'eau que le duc de Bourgogne en » fairoit venir en val eau du pays d'amont deux tels » temps, car il est régent de France, et verra-t-on » bien comment il besoignera bien ; mais il sera » avant après Pasques l'an mil quatre cent trente-un,

» car à présent il est trop embesogné pour sa femme
» qui a geu d'un beau fils, qui fut christianné le jour
» Saint-Anthoine en janvier ; et on dit communé-
» ment que la première année du mariage on doit
» complaire à l'espousée , et que ce sont treloutes
» nopces ; et pour celle cause n'a pu vacquer devant
» Compiégne tant qu'il l'eust prinse.» Ainsi disoit-
on du duc de Bourgogne, et pis assez ; car ceux de
Paris espécialement l'amoient tant comme on po-
voit amer prince ; et en vérité il n'en tenoit compte,
s'ils avoient faim ou soif ; car tout se perdoit par
sa négligence , aussi-bien en son pays de Bour-
gogne, comme entour Paris. Et pour ce disoient-
ils ainsi, comme gens moult troublés, pour ce qu'on
ne gaignoit rien, car marchandise ne couroit point.
Par ce mouroient les pauvres gens de faim et de
pouvreté, dont ils le maudioient souvent et menu
moult douloureusement et à secret et en appert,
comme désespérés et non créants qu'il tiengne ja-
mais nulle chose qu'il promet.

Item , après la venue du régent , bien pou de
temps, enchérit tant le blé à Paris , que le sextier
de blé, qui ne valloit devant sa venue que quarante
sols parisis ou quarante-deux ou environ, valut ou
mois ensuivant soixante-douze ou cinq fraucs tout
mesalé (gâté) ; dont le pain appetissa tant , que le
pain blanc très noir et très mésale ne pesoit guères
plus de douze onces ; et en mangeoit bien ung la-
boureux trois ou quatre par jour, car pouvres gens
n'avoient ne vin ne pitance , se non ung pou de noix

et du pain et de l'eau; car pour fois ne fèves ne mangeoient point, car ils coustoient trop en achapt, et plus en cuire; et pour ce s'appetissoit moult Paris de gens.

Item, en celui mars le régent fist faire aux pauvres gens de Paris, certains gens d'armes dont trop furent grevés; mais à faire leur convint. Après on alla à Gournay et fut prins; et après alla-t-on à la tour de Montgay, et fut prinse par composition le dix-huitiesme jour de mars; et puis allèrent devant Langny, et là firent par plusieurs fois grans assauts; mais à la fin n'y ot point d'honneur, car ceste mal euvre se faisoit la sepmaine peneuse; mais ceux de dedens se deffendirent si bien, que pour certain fut getté en la ville quatre cent et douze pierres de canon en ung jour, qui ne firent oncques mal à personne que à un seul coq qui en fut tué, dont fut grand merveille, que bel fut à ceux du régent et de Paris de laisser leur siège et s'en venir; et s'en vindrent la veille de Pasques, qui furent, celui an, le premier jour d'avril mil quatre cent trente-un, et disoit-on par moquerie qu'ils estoient ainsi revenus pour eux confesser et ordonner à Paques en leurs paroisses.

Item, environ la mi-avril, pour la charté de tous vivres, et pour les mauvaises gaignes qui pour lors à Paris estoient, à ung sabmedi, quatorziesme jour dudit mois d'avril, la vigile de *misericordia Domini*, fust nombré que par eaue que par terre se partit de Paris, bien douze cents per-

sonnes sans les enfants, parce qu'ils n'avoient de quoi vivre, et qui pâtissoient de faim.

Item, le lundi ensuivant se partirent environ cent hommes d'armes de Paris, et allèrent vers Chevreuse, à une vieille forte maison nommé Dannette, où avoit bien quarante larrons dedens qui faisoient tous les maux qui peuvent estre faits; et feurent prins et admenés à Paris le jeudi ensuivant; et feurent par nombre tous accouplés ensemble vingt-neuf, tous jeunes gens, que le plus vieil n'avoit point trente-six ans.

Item, le sabmedi ensuivant feurent pendus treize au gibet de Paris, et deux quant on les print devant leur forteresse, et neuf qui eschappèrent comme saiges.

Item, le vingt-deuxiesme jour d'avril l'an mil quatre cent trente-un, allèrent les gens du régent, qui avoient esté à Dannette, à La Motte, et prindrent cent meurdriers qui là estoient, dont on en pendit six oudit lieu; et on admena à Paris tous, comme devant est dit, tous accouplés et liés de cordes, le vingt-sixiesme jour dudit mois, le nombre de nonante-quatre.

Item, le lundi ensuivant, darrain jour d'avril, on pendit au gibet de Paris, des larrons qui estoient de la prise de La Motte, trente-deux.

Item, le vendredi ensuivant, quatriesme jour de mai, des larrons qui à La Motte avoient esté prins, on en pendit au gibet de Paris trente; ainsi

feurent pendus en ce lundi et vendredi, soixante-deux de ces larrons.

Item, le vingt-cinquesme jour de mai, vendredi ensuivant, fust faite une procession générale à Nostre-Dame de Paris, et de là on alla aux Augustins; là fust faite une prédication; en laquelle prédication fust monstré et déclaré le très haut bien espirituel, que pape Martin cinq de nom avoit donné et ottroyé à la feste du très Saint-Sacrement à tous loyaux chrestiens qui seroient en estat d'avoir celui bien; c'est assavoir vrai confés et repentant. Vrai fust que celui vingt-cinquesme jour fust le vendredi devant la Feste-Dieu. Ce jour prescha un maistre en théologie; et devisa au peuple comme pape Urbain, quart de ce nom, ordonna premièrement à célébrer ladite solempnité tous temps, le jeudi, premier apres les octaves de Penthecostes et les pardons qu'il y donna; c'est assavoir aux premières vespres, à matines, à la procession, à la grant messe, aux vespres du jour pour chascune de ces quatre, cent jours de leurs pénitences enjointes.

Item, à ceux qui seroient à prime, tierce, sexte, none et complies, ledit jour, pour chascune heure quarante jours, et pour ceux qui seront auxdites heures durant les octaves, pour chascun jour, cents jours de pardon.

Item, ladite feste fust premièrement par Gilles l'Augustin, mil trois cent dix-huit; en celui an, l'ordonna ledit pape Urbain, quatriesme de ce

nom, et le jour Saint-Urbain fust faite la prédication.

Item, que le pape Martin, cinquiesme de ce nom, lequel trespassa en l'an mil quatre cent trente, donna et ottroya à tous ceux qui, en estat de grace, jeusneroient la vigile du Saint-Sacrement, ou feroient autre pénitence par le conseil de leur confesseur, pour ce qu'en icelui temps il fait chaut, et gresve fort à jeusner à aucunes gens, il donna à chascun qui bonnement fera icelui jour ladite pénitence, cents jours de pardon; et qui sera aux premières vespres, à matines, à la messe, aux secondes vespres, à chascune heure, deux cents jours de pardon; et qui sera à toutes les autres heures du jour, pour chascune heure, quatre-vingt jours de pardon; pour chascune heure des octaves; c'est assavoir matines, messe et vespres, cent jours de pardon; et pour les autres heures pour chascune, quarante jours.

Item, à tous prélats qui ont dignité, qui seroient aucunement empeschés pour le bien de l'église, ou pour le bien commun, ou pour la foy, qui ne peuvent estre au Saint-Sacrement celui jour, ou les octaves, il leur octroit autel (semblable) pardon, commes'ils eussent esté présents; car bonne volenté est réputée pour le fait.

Item, à tous ceux qui dévotement et à jeun sans fabler, ne sans boutter l'ung l'autre, cent jours de pardon; et pour tous ceux qui ce jour recevront Nostre-Seigneur, cent jours de pardon.

Item, tous prestres qui dévotement, celui jour et chacun jour des octaves, célébreront en la révérence de la feste pour chascun jour, cent jours de pardon.

Item, se aucunes églises sont enterdites par cas de chatif meschef, comme aucunes fois avient, ou aucunes terres, il octroit que celui jour et les octaves, on puisse célébrer ès dites terres ou églises, à portes toutes ouvertes, sains sonnans; c'est assavoir tous excommuniés, et tous ceux pour qui l'enterdit seroit, seront hors bouttés de l'église et du service.

Item, à tous ceux qui dévotement envoieront ou porteront lumière à convoier le précieux sacrement le jour, ou quant on le porte à aucun malade par la ville, ou qui le convoiront allant et venant en dévotion et révérence, pour chascune fois cent jours, et pour tous ceux qui le feroient volentiers, et ne peuvent, cinquante jours de pardon.

Item, il ordonne que tous prélats ou curés, de quelque estat qu'ils soient, tous les ans doresnavant, le dimanche des octaves de la Pentecoste, ils prononcent ou fassent prononcer le dessusdit pardon aux bons chrestiens, à ce que par négligence ne les perdent. Ainsi furent les dessusdit pardons publiés, premièrement en l'église de Saint-Augustin à Paris le jour Saint-Urbain, pape et martyr, vingt-cinquesime jour de juing quatorze cent trente-un.

Item, la vigille du Saint-Sacrement en cellui an, qui fut le trentiesime jour de mai oudit an qua-

torze cent trente-un, dame Jehanne, qui avoit esté prinse devant Compiègne, qu'on nommoit la Pucelle, icellui jour fut fait un preschement à Rouen, elle estant en ung eschaffaut que chascun la poveoit veoir bien clairement, vestue en habit d'homme; et là lui fust démontré les grants maux doloieux qui par elle estoient advenus en chrestienté, espécialement ou royaume de France, comme chascun scet, et comment le jour de la sainte Nativité Nostre-Dame elle estoit venue assaillir la ville de Paris à feu et à sang, et plusieuss grants péchés énormes qu'elle avoit fait et fait faire, et comment à Senlis et ailleurs elle avoit fait idolatrer le simple peuple; car, par sa fauce hypocrisie, ils la suivoient comme sainte pucelle; car elle leur donnoit à entendre que le glorieux archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, et plusieurs autres saints et saintes se apparoient à lui souvent, et parloient à lui comme ami fait à l'autre, et non pas comme Dieu a fait aucunes fois à ses amis par révélacions, mais corporellement et bouche à bouche, comme un ami à autre.

Item, vrai est qu'elle disoit estre âgée environ vingt-sept ans, sans avoir honte que maugré père et mère et parents et amis; que souvent alloit à une belle fontaine ou pays de Lorraine, laquelle ellenommoit Bonne Fontaine aux Fées Nostre-Seigneur, et en icellui lieu tous ceux du pays, quant ils avoient fiebvre, ils alloient pour recouvrer garrison; et là alloit souvent ladite Jehanne la Pu-

celle , sous un grand arbre qui la fontaine ombroit ; et s'apparurent à lui sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui dirent qu'elle allast à ung cappitaine qu'ils lui nommèrent ; laquelle y alla sans prendre congé à père ne à mère ; lequel cappitaine la vestit en guise d'homme , et lui çainct l'espée, et lui bailla ung escuier et quatre varlets , et en ce point fut montée sur ung bon cheval ; et en ce point vint au roy de France, et lui dit que du commandement de lui estoit venue à lui, et qu'elle le feroit estre le plus grant seigneur du monde, et qu'il fust ordonné que tre-tous ceux qui lui désobéiroient fussent occis sans mercy ; et que saint Michel et plusieurs anges lui avoient baillé une couronne moult riche pour lui , et si avoit une espée en terre aussi pour lui ; mais elle ne lui randroit tant que sa guerre fust faillie ; et tous les jours chevauchoit avec le roy à grant foison de gens d'armes, sans aucune femme vestue, attachée et armée en guise d'homme, ung gros baston en sa main ; et quant aucun de ses gens mesprenoit, elle frapport dessus de son baston grants cous en manière de femme très cruelle.

Item, dit que elle est certaine de estre en Paradis en la fin de ces jours.

Item, dist qu'elle est toute certaine que c'est saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite qui à lui parlent souvent, et quant elle veut, et que bien souvent les a veues avoir couronnes d'or en leurs testes ; et que tout ce qu'elle fait est

du commandement de Dieu ; et plus fort dit qu'elle seet grant partie des choses à advenir.

Item, plusieurs fois a prins le précieux sacrement de l'autel toute armée, vestue en guise d'homme, les cheveux rondiz, chaperon décheté, gippon, chausses vermeilles attachées à foison aiguillettes, dont aucuns grans signeurs et dames lui disoient, en la reprenant de la dérision de sa vesture, que c'estoit peu priser Nostre-Seigneur de le recevoir en tel habit, femme qu'elle estoit ; laquelle leur répondit promptement, car pour rien n'en feroit autre, et que mieux ameroit mourir que laisser l'habit d'homme par nulle défense ; et que se elle vouloit, elle feroit tonner et autres merveilles ; et qu'une fois on lui volt faire de son corps desplaisir ; mais elle saillit d'une haute tour en bas, sans soy blecier aucunement.

Item, en plusieurs lieux elle fist tuer hommes et femmes tout en bataille comme de vengeance voulentaire ; car qui n'obéissoit aux lettres qu'elle faisoit, elle faisoit tantost mourir sans pitié quant elle en avoit pover ; et disoit et affermoit qu'elle ne faisoit nulle rien que par le commandement que Dieu lui mandoit très souvent par l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, lesquels lui faisoient ce faire, et non pas comme Nostre-Seigneur faisoit à Moÿse au mont de Sinaï, mais proprement lui disoient des choses secrètes à advenir, et qu'ils lui avoient ordonné et ordonnoient toutes les choses qu'elle faisoit, fust

en son habit ou autrement. Telles faulces erreurs, et pires avoit assez dame Jehanne; et lesquelles lui furent toutes déclairées devant tout le peuple, dont ils orent moult grant horreur, quant ils ouyrent raconter les grants erreurs qu'elle avoit eues contre nostre foi, et avoit encore; car pour chose qu'on lui démontrast ses grants maléfices et erreurs, elle ne s'en effraioit ne esbahissoit, ains respondoit hardiment aux articles qu'on lui proposoit devant elle comme celle qui estoit toute pleine de l'ennemi d'enfer; et bien y parut; car elle véoit les clerks de l'université de Paris, qui si humblement la prioient qu'elle se repentist, et révoquast de celle malle erreur, et que tout lui seroit pardonné, par pénitence, ou se non elle seroit devant tout le peuple arse, et son ame damnée ou fons d'enfer; et lui fust monstré l'ordonnance et la place où le feu devoit estre fait pour l'ardoir bientost, si elle ne se révoquoit. Quand elle vit que c'estoit à certes, elle crya merci, et soi revoca de bouche, et fut sa robe ostée et vestue en habit de femme; mais aussitost qu'elle se vit en tel estat elle recommença son erreur comme devant, demandant son habit d'homme. Et tantost elle fut de tous jugiée à mourir, et fust liée à une estache qui estoit sur l'eschaffault, qui estoit fait de plastre, et le feu sus lui; et là fut bientost estainte et sa robe toute arse, et puis fut le feu tiré arrière; et fut veue de tout le peuple toute nue, et tous les secrez qui povent estre ou doivent en femme, pour oster les doctes

du peuple. Et quant ils l'orent assez et à leur gré veue toute morte liée à l'estache, le bourrel remist le feu grant sur sa povre charogne, qui tantost fut toute comburée, et os et char mises en cendres. Assez avoit là et ailleurs, qui disoient qu'elle estoit martyre et pour son droit seigneur; autres disoient que non, et que mal avoit fait qui tant l'avoit gardée. Ainsi disoit le peuple; mais quelle mauvesté ou bonté qu'elle eust faite, elle fut arse celui jour; et celle sepmaine fut prins le plus mauvais et le plus tyrant et le mains piteux de tous les cappitaines qui fussent de tous les Arminaz, et estoit nommé pour sa mauvesté la Hire; et fut prins par povres compaignies, et fut mis au chastel de Dourdan.

Item, le jour Saint-Martin-le-Bouillant fut faite une procession générale à Saint-Martin-des-Champs; et fist-on une prédication; et la fist ung frère de l'ordre de Saint-Dominique, qui estoit inquisiteur de la foy, maistre en théologie; et prononça de rechief tous les faits de Jehanne la Pucelle; et disoit qu'elle avoit dit qu'elle estoit fille de très povre gens, et qu'environ l'aage de quatorze ans elle s'estoit ainsi maintenue en guise d'homme, et que son père et sa mère l'eussent faite volontiers dès lors mourir, s'ils eussent peu sans blecier conscience; et pour ce se desparty d'eux accompaignié de l'ennemi d'enfer, et depuis vesquit homicide de chrétienté, plaine de feu et de sang jusques à tant qu'elle fust arse; et disoit qu'elle

se fust révoquée, et qu'on lui ot baillé pénitence ; c'est à sçavoir quatre ans en prinson à pain et à eaue , dont elle ne fist oncques jour , mais se faisoit servir en la prinson comme une dame , et l'ennemy s'apparu à lui troiesme ; c'est à sçavoir saint Michel , sainte Katerine et sainte Marguerite , comme elle disoit , qui moult avoit grant paour que ne la perdist ; c'est à sçavoir iceux ennemi ou ennemys en la fourme de ces trois saints , et lui dist : « Meschante créature , qui pour paour » as laissé ton habit , n'aye pas paour , nous te gar- » derons moult bien de tous. » Parquoy , sans attendre se despouilla , et se revestit de toutes ses robbes qu'elle vestoit quant elle chevauchoit , qu'elle boutées avoit ou feure (paille) de son lict ; et se fia en l'ennemi tellement , qu'elle disoit qu'elle se repentait de ce que oncques avoit laissé son habit. Quant l'université , ou ceux de par elle , virent ce , et qu'elle estoit ainsi obstinée , si fut livrée à la justice laïc pour mourir. Quant elle se vit en ce point , elle appella les ennemis qui se apparoient à lui en guise de saints ; mais oncques puis qu'elle fut jugée , nul ne s'apparut à elle pour invocation qu'elle sceust faire. Adoncques s'advisa , mais ce fut trop tard. Encore dist-il en son sermon qu'ils estoient quatre , dont les trois avoient été prises ; c'est à sçavoir cette pucelle , et Péronne et sa compaigne , et une qui est avec les Arminaz nommée Katerine de la Rochelle ; laquelle dit que quant on sacre le précieux corps Notre-Seigneur , qu'elle voit merveilles

du haut secret de Nostre-Seigneur Dieu; et disoit que toutes ces quatre pouvres femmes, frère Richard le cordelier, qui après lui avoit si grant suite quant il prescha à Paris aux Innocents et aillieurs, les avoit toutes ainsi gouvernées; car il estoit leur beau-père; et que le jour de Nouël en la ville de Jargiau il bailla à ceste dame Jehanne la Pucelle, trois fois le corps Nostre-Seigneur, dont il estoit moult à reprendre; et l'avoit baillé à Péronne celui jour deux fois par le tesmoing de leur confession, et d'aucuns qui présents furent aux heures qu'il leur bailla le précieux sacrement.

Item, celle année fut la Saint-Dominique au dimenche; et ce jour revint le régent à Paris, lequel avoit esté espié des Arminaz. Quant il cuida passer Mante, ils le cuidèrent prendre; mais comme bien advisé repassa la rivière, et vint jour et nuit, tant qu'il fut à Paris, et vint par la porte Saint-Jacques le jour Saint-Dominique, et ses gens tindrent pié à leurs ennemis, tant que de toutes parts en demoura plus que mestier ne fut. La nouvelle de ce courut jusques à ceux de l'ost qui estoient devant Louviers. Si laissèrent deux ou trois cappitaines le siège à toutes leurs gens, qui cuidoient que le régent fust prins. Quant ils sorent que non estoit, si s'en hardirent et allèrent jusques devant Beauvoys, et s'embuschèrent. Si fust dit à ceux de la cité, si se hastèrent d'issir qui mieux mieux. Les gens du régent sorent leur manière par leurs espies; si en yssit une partie qui se mirent entre la

ville et les Arminaz, et les autres vindrent par-devant, et les assaillirent moult asprement, et eux se deffendirent moult bien; mais quant ils virent venir par derrière les autres, si cuidèrent que plus feussent trop qu'ils n'estoient; si se desconfirent d'eux-mesmes, et furent prins les plus gros cappitaines ou tués; et entre les autres avoit ung meschant nommé Guillaume le Berger, qui faisoit les gens ydolatres en lui, et se chevalchoit de costé, et monstroit de fois en autres ses mains et ses piés et son costé, et estoient tachés de sang comme Saint-François; et fut prins ung capitaine nommé Poton de Santraille, de moult grant renommée, et autres assez, et furent menés à Rouen.

Item, le jour de la my-aoust mil quatre cent trente-un, cuisi ung boulanger en la rue Saint-Honoré du pain bien largement de très belle farine, et quant il fut cuit bien et bel, il fut de couleur de cendre; dont il fut si grant parler à Paris, que le plus disoient que c'estoit signifiante de très grant mal advenir; les autres disoient que c'estoit miracle pour ce que cuist avoit esté le jour de l'Assomption de Nostre-Dame; brief, Paris estoit tout esbahy de ceste merveille, et n'y avoit celui qui n'en jugeast en aucune manière; et fut le boulanger prins et sa farine pareillement, et en fit le prévost de Paris cuire, et quant il fut cuit et ordonné le mieux que faire se povoit, il fut trouvé autel (semblable) que l'autre ou plus lait. Si se conseilla la justice, et du blé veoir voldrent, et ne virent point ou blé

nulle deffaulte ; si en firent mouldre et cuire de rechef ; mais il fut autel , comme devant est dit. Là avoit aucuns marchands qui blé cognoissoient , qui dirent que en aucuns pays où ils avoient esté avoient mangé de tel pain plusieurs fois , spécialement en aucunes contrées de Bourgogne , et est très-bon et savoureux à manger , et advient par une herbe qui croist avec le blé souvent que on nomme la roivolle ; et vrai estoit ; mais le peuple de Paris ne se pouvoit appaisier ; et n'estoit pas fils de bonne mère qui n'avoit ung morcel de ce pain pour monstrier l'ung à l'autre , pour la coulleur.

Item, en octobre ensuivant, le vingt-cinquesme jour, se partirent de la ville de Louviers, qui bien l'avoient tenue cinq mois ou environ contre les Anglois, et furent par composition qu'ils emportèrent tout ce qu'ils porent emporter ; et si orent grant finance avecques ; et encore estoit en la composition que les Anglois ne devoient à tous les habitants de la ville reproucher ne faire aucun grief par pillage ou autrement. Mais de ce se parjurèrent ; car aussitost la garnison fut yssie, ils firent tout le contraire de ce qu'ils avoient promis ; et si firent abattre les murs de tout en tout. Quant ils orent fait leur volenté, qui ne fut guère à leur honneur, ils allèrent à Rouen ; c'est à sçavoir les plus grands pour eux aisier ; et disoit-on qu'il viendroit tant de buche, mais que la ville de Louviers fust délivrée, que chacun en vouldroit mieux.

Tantost après environ huit jours , elle enchéry de tournois à Paris ou plus ; et disoient les gouverneurs , et faisoient dire de jour en jour , que le duc de Bourgogne venoit à Paris , et que pour vrai il admenoit avecques lui ung légat du pape , et que eux deux devoient mettre bonne paix entre Charles qui se disoit roy de France et d'Angleterre , et Henry qui se disoit roy de France et d'Angleterre ; mais cela n'estoit que pour appaisier le peuple , qui moult estoit en grant oppression ; car en vérité le duc de Bourgogne ne tenoit compte de tous ceux de Paris ne du royaume en rien qui soit ; et pour ce vint Henry à Paris bien accompagné , et y fut sacré et couronné.

Item, le jour Saint-André, darrain jour de novembre, vint gesir Henry, âgé de neuf ans ou environ, en l'abbaye de Saint-Denis en France, à un vendredy, lequel se nommoit roy de France et d'Angleterre.

Item, le dimenche ensuivant, premier jour des advents, vint ledit roy à Paris par la porte Saint-Denis, laquelle porte devers les champs avoit les armes de la ville ; c'est à sçavoir ung escu si grant, qu'il couvroit toute maçonnerie de la porte ; et estoit à moitié de rouge et le dessus d'azur semé de fleurs de lys , et ou travers de l'escu avoit une nef d'argent grande comme trois hommes.

Item, à l'entrée de la ville par dedans estoit le prévost des marchands et les échevins tous rouges, tous vestus de vermeil , chascun ung chappel en sa teste ; et aussitost que le roy entra dedans la

ville, ils lui misrent un grand ciel d'azur sur la teste, semé de fleurs de lys d'or; et le portèrent sur lui les quatre échevins, en la forme et manière, comme on fait à Nostre-Seigneur à la Feste-Dieu, et plus, car chacun crioit Noël par où il passoit.

Item, devant lui avoit les neuf preux, et les neuf preues dames, et après foison chevaliers et escuiers; et entre les autres estoit Guillaume, qui se disoit le Berger, qui avoit monstré ses playes comme Sainct-François, dont devant est parlé, mais il ne pouvoit avoir joye, car il estoit fort lié de bonnes cordes comme un larron.

Item, près devant le roy avoit quatre évesques, celui de Paris, le chancelier, celui de Noyon et un d'Angleterre, et après estoit le cardinal de Vincestre.

Item, encore devant le roy avoit vingt-cinq héraux et vingt-cinq trompettes. Et en ce poinct vint à Paris, et regarda moult les Serraines (Sirènes) du Ponceau Sainct-Denis; car là avoit trois serraines bien ordonnés; et ou milieu avoit un lis qui, par ses fleurs et boutons jettoit vin et lait; et là buvoit qui voloit ou qui pouvoit; et dessus avoit un petit bois où il avoit hommes sauvages qui faisoient esbattements en plusieurs manières, et jouoient des escus moult joyeusement, que chacun véoit très volentiers. Après s'en vint devant la Trinité, où il avoit sus eschaffault le mistère depuis la conception Nostre-Dame jusques que Joseph la mena en Egypte, pour le roy Hérode qui fist descoller ou

tuer sept vingt-quatre milliers d'enffents masles. Tout cela est oy ou mystère ; et duroient les chauffaux depuis ung pou par-delà Saint-Sauveur jusques au bout de la rue d'Ernetal, où il a une fontaine que on dit la Fontaine de la Royne.

Item, vint de là à la porte Saint-Denys, où on fist la décollation du glorieux martyr monsieur Saint-Denys; et à l'entrée de la porte, les échevins laissèrent le ciel qu'ils portoient; et le prinrent les drappiers, et le portèrent jusques aux Innocents; et là fut faite une chasse d'ung cerf tout vif, qui fut moult plaisant à veoir.

Item, là laissèrent les drappiers le ciel, et le prindrent les espiciers jusques devant le Chastellet, où avoit moult bel mystère; car là avoit droit encontre le Chastellet à venir de front le lit de justice. Là avoit ung enffent du grand du roy et de son aage, vestu en estat royal, housse vermeille et chapperon fourré, deux couronnes pendans, qui estoient très riches à veoir à ung chascun sur sa teste; à son costé dextre estoit tout le sang de France; c'est assavoir tous les grands signeurs de France, comme Anjou, Berry, Bourgogne, etc., et ung peu loing de eux estoient les clerks, et après les bourgeois, et à sénestre estoient tous les grands signeurs d'Angleterre, qui tous faisoient manière de donner conseil au jeune roy bon et loyal; et chacun avoit vestu sa cotte de ses armes, et estoient iceux de bonnes gens qui ce faisoient; et là laissèrent les espiciers le ciel, et le prindrent

les changeurs, et le portèrent jusqu'au Palais-Royal, et là baisa les saintes reliques, et puis se party; et là prindrent le ciel les orfèvres, et le portèrent parmi la rue de Kalende et parmi la veille Juiverie, jusques devant Saint-Denis de la Chartre, et n'alla point à Nostre-Dame celle journée. Quant ce vint devant Saint-Denis de la Chartre, les orfèvres laissèrent le ciel, et le prindrent les merciers, qui le portèrent jusques à l'ostel d'Anjou; et là le prindrent les pelletiers, qui le portèrent jusques devant Saint-Antoine le Petit; et après le prindrent les bouchers, qui le portèrent jusques à l'ostel des Tournelles. Quant ils furent devant l'ostel de Saint-Paul, la royne de France Ysabel, femme de feu le roy Charles VI de ce nom, estoit aux fenestres, avecques elle dames et damoisselles. Quant elle vit le jeune roy Henry fils de sa fille, à l'endroit d'elle, il osta tantost son chapeyron, et la salua, et tantost elle s'inclina vers luy moult humblement, et se tourna d'autre part plorant; et là prindrent les sergens d'armes le ciel; car c'est leur droit; et fut baillé au prieur de Sainte-Katherine dont ils sont fondeurs.

Item, le seize décembre à ung dimanche, vint ledit roy Henry du Palais Royal à Nostre-Dame de Paris; c'est assavoir à pié bien matin, accompagné des processions de la bonne ville de Paris, qui tous chantoient moult mélodieusement; et en ladite église avoit ung eschaffaut qui avoit bien de long et de large..... et montoit sus à bien grands

degrés larges que dix hommes et plus y pouvoient de front ; et quant on estoit dessus , on pouvoit aller par-dessous le crucifix , autant dedans le cœur , comme on avoit fait par dehors ; et estoit tout paint et couvert d'azur ; et là fut sacré de la main du cardinal de Vincestre.

Item , après son sacre vint au Palais disner lui et sa compaignie ; et disna en la grande salle , à la grande table de marbre , et tout le remanant parmi la salle çà et là ; car il n'y avoit nulle ordonnance ; car le commun de Paris y estoit entré dès le matin , les ungs pour veoir , les autres pour gourmander , les autres pour piller ou pour desrober viandes ou autre chose : car icellui jour à icelle assemblée furent emblés en la presse plus de quarante chappérons et coppes et mordants de saintures grand nombre ; car si grand presse y ot pour le sacre du roy , que l'Université , ne le parlement , ne le prévost des marchands , ne eschevings n'osoient entreprendre à monter à mont pour le peuple , dont il y avoit très grand nombre. Et vrai est qu'ils cuidèrent monter devant deux ou trois fois à mont : mais le commun les reboutoit arrière si fièrement , que par plusieurs fois leur convenoit tresbucher l'ung sur l'autre ; voire quatre-vingt ou cent à une fois ; et là besoingnoient les larrons. Quaut tout fut escoullé le commun , ils montèrent après ; et quant ils furent en la salle , tout estoit si plain , que à peine trouvèrent-ils où ils peussent s'asseoir. Néanmoins s'assirent-ils aux tables qui pour eux ordonnées estoient ; mais ce fut avec savetiers ,

moustardiens , lieurs ou vendeurs de vin de buffet, aides à maçons , que on cuida faire lever : mais quant on en faisoit lever ung ou deux, il s'en asseoit six ou huit d'autre costé.

Item , ils furent si mal servis que personne nulle ne s'en louoit; car le plus de la viande, espécialement pour le commun , estoit cuite le jeudi devant , qui moult sembloit estrange chose aux François; car les Anglois estoient chefs de la besongne, et ne leur challoit que honneur il y eust, mais qu'ils en fussent deslivrés , et vrayement quelque personne ne s'en loua; mesmement les malades de l'Ostel-Dieu disoient que oncques si povvre ne si nu relief de tout bien ils ne virent à Paris.

Item , le jour de Saint-Thomas l'apostre ensuiuant, à un vendredi, fut ditte une messe solempnelle en la grant salle du Pallais , le roy estant en estat royal, tout le parlement en estat, c'est assavoir à chapperons fourrez et manteaux; et après la messe lui firent plusieurs demandes raisonnables , lesquelles il leur ottroya; et aussi firent certains serments, qui leur furent demandez , qui sont selon Dieu et vérité; car autrement ne voudroient-ils.

Item , vrai est que ledit roy ne fut à Paris que jusques au lendemain de Nouël. Ils firent unes petites joustes landemain de son sacre : mais pour certain maintes fois on a vu à Paris enffents de bourgeois, que quant ils se marioient , tous mestiers, comme orfèvres, or-bateurs , brief, gens de tous joyeux mestiers en admendoient plus qu'ils n'ont fait du

sacre du roy et de ses joustes , et de tous ses Anglois : mais espoir c'est pource que on ne les entend point parler , et ne nous entendent point. Je m'en rapporte à ce qui en est ; car pource qu'il faisoit trop grant froit en cellui temps, et que les jours estoient courts, ils firent ainsi pou de largesse.

Item , vrai est que lendemain de Nouël , jour Saint-Estienne , ledit roy se despartit de Paris sans faire aucuns biens à quoi on s'attendoit , comme délivrer prisonniers, de faire cheoir maltottes , comme impositions, gabelles, quatriesmes, et telles mauvaises coustumes , qui sont contre loy et droit : mais oncques personne , ne à secret ne en appert, on n'en ouy louer ; et si ne fist oncques à Paris autant d'honneur à roy , comme on lui fist à sa venue et à son sacre ; voire veu le pou de peuple , les malles gaignes , le cueur d'yver, la grant charté de vivres, espécialement de bois ; car un meschant fagot tout vert valloit toujours quatre deniers ou six tournois ; et vrai est qu'il faisoit si fort yver, qu'il n'estoit sepmaine qu'il ne gelast très fort deux ou trois jours, ou il negeoit jour et nuit, et avecques toujours il plouvoit ; et si commença dès la Toussainct ; et le treiziesme jour de janvier après l'allée du roy , gela si asprement dix-sept jours ensuivants, que Saine, qui estoit très grande, comme jusques dedans la Mortellerie , fut toute prinse de la gelée jusques à Corbeil ; et si print en une manière de admiration ; car le lundi dont elle print , le mardi toute

jour il pleut, et toute nuit, et cessa un peu devant le jour, et faisoit chaud; et au point du jour celui mardi, aussi tost que la pluie fut cessée, celle très mauvaise et forte gelée commença, qui dura, comme devant est dit, dix-sept jours; et après celle gelée que la rivière estoit ainsi prinse, le jour Saint-Paul, il commença à dégeler tant doucement et de nuit et de jour, que la rivière fut toute dégelée par pièces, sans faire quelque mal à pons ne à moulins, avant qu'il fust six jours après; et si disoient les mariniers qu'elle avoit plus de deux piés d'espais; et bien y apparoist; car on alloit par-dessus, on y charpentoit piex pour mettre au devant des moullins pour rompre la glace au dégel; on y levoit engins pour frapper les piez: mais oncques ne s'en demantoit. Et pour vrai, par la grace de Nostre-Seigneur, elle fut ainsi doucement dégelée, comme dit est: mais moult grant dommage fist; car il avoit grant foison de vins, blés, lars, œufs, fromaiges qui estoient arrivez à Mante pour venir à Paris: mais tout ou bien près fut perdu pour les marchans; car moult avoit pleu devant qui tout empira par la longueur du temps; et si leur coustoit, tant en garde que autres frais, qu'ils perdirent presque tout.

Item, en celui temps coustoit ung meschant coteret de vieux chevrons cinq ou six deniers, car autre bois n'y avoit, et pour ce le régent abandonna le bois des bruyères aux bonnes gens, qui secourut ung peu Paris.

Item, le vingtiesme jour de février l'an mil quatre cent trente-un, arriva le cardinal de Sainte-Croix de Jherusalem, légat du pape, pour faire la paix entre les deux rois, dont l'ung estoit nommé Charles de Valois, et se disoit par droite ligne estre roy de France, et l'autre estoit nommé Henry, lequel se disoit roy d'Angleterre par succession de ligne, et de France par le conquest de feu son père; lequel légat en fist très grandement son devoir, que tous deux lui promirent qu'ils s'en soumettoient du tout sur ce qui ordonné en seroit ou grand concile qui devoit estre celle année à Basle en Allemagne. Après qu'il ot oui leurs responces, il s'en partit de Paris, et alla aux autres signeurs chrestiens partout.

Item, le mars ensuivant furent les eaux si grandes, car en Grève à Paris elle estoit devant l'ostel de la ville, en la place Maubert jusques à la moitié du marché au pain, et tous les marais depuis la porte Saint-Martin jusques à mi-voye de Saint-Anthoine tous plains, jusques à huit jours du mois d'avril; ne depuis Nouël jusques après Pasques de l'an mil quatre cent trente-deux, qui furent le vingtiesme jour d'avril, on ne mangea point de verdure; car pour faire une escuelle, coustoit ung blanc sans l'appareil; et bonnes fèves coustoient doze blancs le boessel, poix quatorze ou quinze.

Item, la première sepmaine de mars vindrent les Arminaz cuider prendre Rouen; et furent bien sept ou huit vingts, qui firent tant par l'aide qu'on

leur fist, que par eschelles ils gagnèrent la plus grosse tour du chastel. Mais ceux de la ville le sceurent tantost. Si gardèrent très bien le remenant du chastel, qu'il n'y en pot plus entrer, ne ils n'en porent issir. Si furent si esbahiz, qu'il convint qu'ils se rendissent à la voulenté de ceux de la ville; et le seiziesme et le dix-septiesme jour dudit mois de mars on en fit mourir cent quatorze, sans ceux qui furent à rançon ou noiez.

Item, toujours geloit ou gresloit, ou il faisoit trop grant froit outre mesure; car le samedi cinquiesme jour d'avril, mil quatre cent trente-ung, gresla et neigea toute jour, et le dimanche ensuiuant que on dit le dimanche perdu, gela si fort et si asprement, qu'entre minuit et le point du jour, que tous les bourgeons et fleurs d'arbres qui estoient issues dehors, et tous les noyers, tout fut ars et brui de la gelée.

Item, le samedi ensuiuant, vigille de Pasques fleuries, fut prinse la ville de Chartres par grant trayson; car il reparoit ung homme d'Orléans, qui moult sembloit estre bon marchand, et pour ce avoit-il sauf-conduit d'aller et venir à Chartres; et jà estoit cogneu par toute la ville comme le meilleur bourgeois qui y fust. En celui temps avoit en la cité grant faute de sel; si leur dit que leur en amèneroit dix ou doze charretées à ung jour qu'il leur dist; si s'y accordèrent. Si vint la vigille de Pasques fleuries, à toutes les charettes, en chacune deux grandes queux. En chascune avoit deux hommes bien armés,

et à chascune deux hommes d'armes comme charretiers vestus de roques, guiètres en leurs jambes, ung fouait chascun en leur main; et si avoient celle nuit fait bien trois mille hommes d'armes embuschés ès villaiges d'entour, et gardoient les chemins que nul ne le pust faire sçavoir à ceux de la cité. Quant ils furent ainsi ordonnés, si se mirent au chemin lesdits charretiers, et vinrent à la porte. Le traïtour (traître) appella les portiers qu'ils lui ouvrissent tantost la porte; car il leur amenoit, comme il leur dist, grant foison sel et des alouses. Si ils convoitèrent la vitaille, et l'allèrent dire au capitaine, lequel vint tost et vit le traïstre; si ne s'en deffia point, pour ce que souvent répaïroit avec eux; et lui fist ouvrir la porte, et lui donna ung panier d'alouses le traïstre pour plus l'abuser. Quant ils orent mis deux ou trois de leurs charrettes dedans, ils en arrestèrent une sur le pont-leveis, et tuèrent le limonier, et fut le pont arrêté. Là issirent ceux qui estoient dedans les queux, à toutes grosses haches, et tuèrent les portiers; et tantost l'embusche vint accourrant qui mieux mieux; et entrèrent en la ville à force, et gagnèrent les portes et la ville; car si matin estoit, que les gens estoient encore en leurs lits. L'évesque s'arma quant il ouït dire la chose, et vint contre eux atout ung pou de gent: mais ce ne lui vallut rien; car il fut tué, et de ses gens, et la plus grant partie des bourgeois prins et mis en diverses prinsons. Ainsi les trahit le faux traïstre; et disoit-on qu'il en devoit avoir quatre mille salus d'or, Pour

celle prinse de Chartres enchérit moult le pain à Paris ; car moult de bon en venoit avant la prinse.

Item, avec ce faisoit si grant froit tous les jours et ung vent si grant, que tant pou de fruit qui estoit demouré sur les arbres fut tout abattu par le vent, qui tant estoit grant et froit; et avec ce geloit tous les matins très fort; et dura celle très grande froidure jusques après la translation Saint-Nicolas en mai; et vraiment on n'eust pas trouvé en cent amendiers cinquante amandes, ne prunes, ne quelque fruit que tout ne fust tout rompu du vent ou gasté; ne des noyers n'eust-on trouvé une toute seule noix, de la grant froidure qu'il faisoit tous les matins; ne en cellui temps n'estoit encore aussi comme point de verdure, et ce qui en estoit, si ce n'estoit ce que vieille porée avoit rejetté; et vraiment deux ou trois personnes en eussent bien mangé pour ung blanc, ou de choux; et si estoient fromaiges tant chers, que ung bien petit, qui estoit tout pissant, coustoit trois ou quatre blancs; et n'avoit-on que cinq œufs pour deux blancs.

Item, le premier jour de mai mil quatre cent trente-deux, fut fait le seigneur de l'Isle-Adam mareschal de France; et celle sepmaine on alla assiéger Lagny. Et pour ce que le prévost de Paris estoit saige hom, il fut ordonné à garder vers Chartres; et le cuida reprendre par l'aide de aucuns qui dedans estoient: mais on avisa leurs volentés, dont ils furent morts honteusement, et faillit le prévost à son intention par celle cause.

Item, la première sepmaine de juing ensuivant, fut fait Gilles de Clamecy, chevalier, garde ou commis de la prévosté de Paris, tant que l'autre fust revenu.

Item, en celle sepmaine mesme cuidèrent livrer aux Arminas, aucuns de Pontoise et aucuns Anglois avecques eux alliés de la ville de Pontoise : mais ils furent apperceus et prins ; et recongneurent que leur volenté estoit de tout tuer, hommes, et femmes, et enffents, pourquoi ils furent morts honteusement, et leur linaige à hontaige, et femmes et enffents mis à pouvreté. En cellui temps n'estoit nouvelle du duc de Bourgongne.

Item, en cellui an, le jour Saint-Jean-Baptiste, fit une fortune de temps si grande de tonnoire et de foudre, laquelle fit moult de maux en plusieurs lieux, et par espécial à Vitry, car le clocher, qui estoit de pierre, fut abattu et foudroyé, et au cheoir rompit la couverture, et puis les voustes, qui cheurent dedans le moustier, et affollèrent moult de créatures, et en tuèrent cinq tous morts, qui estoient venus pour ouïr les vespres du jour. Et le jour Saint-Pierre et Saint-Pol ensuivant, gresla si terriblement, qu'il fut trouvé gresle qui avoit seize pouces de tour, l'autre comme billes à biller, de plus menue et de plus grosse, et fut vers Lagny et Meaux.

Item, le vingt-troisiesme jour de juillet fut mis hors de la prevosté des marchands, Guillaume Sanguin, et y fut ordonné ung seigneur du parle-

ment nommé maistre Hugues Rappiot ; et ung pou devant on avoit changé des eschevins deux.

Item, le dimenche, jour Sainct-Laurent, cuidèrent prendre les Anglois Lagny, et gagnèrent le boulevard, et fust mise la bannière du régent dessus : mais guères n'y demoura ; car ceux de dedens issirent qui estoient reposés, et vindrent sur eux par-devant ; et ceux qui venus estoient à l'aide de ceux de Lagny, vindrent hastivement par-derrière. Si orent les Anglois trop à faire ; et avec ce leva une si grant challour celui jour, à l'eure qu'ils s'entre-encontrèrent, qu'on avoit, grant temps avoit, ne veu ne sentie, dont les Anglois orent pis que de leurs ennemis ; et leur convint reculer par force. Et là feurent bien morts, tant par leurs ennemis que par la chaleur du temps, trois cents Anglois ou plus ; et ce ne fust mie grant merveille ; car les Arminaz estoient bien, si comme on témoignoit, cinq contre deux, qui est grant chose à telle besongne. Et convint qu'ils missent leurs tantes où premiers s'estoient logés quant ils mirent le siège devant Laigny ; et le maleur comme fortune, quant elle conimance à nuire, elle fait de mal en pis ; car elle leur fust contraire en plusieurs manières ; car, entre le lundi et le mardi ensuivant, de nuit, la rivière de Marne si desriva, par telle manière, qu'elle crut celle nuit de quatre piés de hault. Et vrai fust que le mois de juillet fust si pluvieux, qu'il plut bien vingt-quatre jours tout de rang ; et puis si vint au mois

d'aoust une chaleur trop merveilleuse plus que accoustumance ; car elle ardoit toutes les vignes en verjus ; et pour ce , et pour le vin que on menoit en l'ost , enchérit tant le vin à Paris , que celui qui en donnoit pour six deniers en juillet , à la mi-aoust il coustoit trois blancs ; et encore n'en pouvoit finer pour son argent ; car chacun cloit sa taverne à cop.

Item, le mercredi des octaves de l'Assomption de Nostre-Dame, jour Saint-Bernard, laissa le duc de Betfort régent, lui et sa compagnie, le siège de Laigny ; et feurent si près prins, qu'ils laissèrent leurs canons et leurs viandes toutes prestes à manger, et grant foison de queues de vin dont on avoit si grant disette à Paris, et de pain par cas pareil, dont le blé enchérit à Paris tellement ; car le sextier monta le sabmedi ensuivant, de seize sols parisis. Véez-là comme tout en alloit. Quant toute la Brie fust destruite des ungs, les autres gastoient Beausse et Gastinois, et tout le pays. De quelque part qu'ils tournassent, estoit pis que les Sarrazins, qui contre la loi de Dieu sont, y feussent entrés ; car il n'estoit rien qui tant leur pleust que tyranner les pouvres laboureurs de droite tyrannie. Et pource que le siège fust levé si honteusement, ceux que on disoit Arminaz feurent hardis à mal faire, que on n'osoit issir de Paris ; et si estoit commencement de faire les vendanges, qui trop grant dommaige estoit à Paris après le siège de Laigny, qui tant l'avoit

dommaigé de tout bien dont on eust pust vivre , et de toutes manières de canons et d'artillerie dont on peut grever ses ennemis ; car vraiment gens à ce cognoissants , juroient et affermoient que bien avoit cousté plus de cent-cinquante mille salus d'or , dont la pièce valloit vingt-deux sols parisis , bonne monnoie .

Item , il y avoit en ce temps une pièce d'or qui n'estoit pas de fin or , et les nommoit-on dour-dères , et valloit seize sols parisis ; tantost après feurent criées à quatorze sols parisis , et non plus ; et moult y en avoit , par quoi on perdist moult .

Item , en la fin d'aoust fust mise en prinson l'abbesse de Saint-Anthoine , et aucunes de ses nonnains , que on disoit qu'ils avoient esté consentants de vouloir , à la faveur du nepveu de ladite abbesse , qui se faisoit moult ami de la cité de Paris , trahir ladite ville de Paris par la porte Saint-Anthoine ; et devoient premier tuer les portiers , et après tout tuer sans rien espargner , comme il estoit après la prise d'eux commune renommée .

Item , le onziesme jour de septembre prindrent les Anglois en une forte maison , nommée Mau-repas , le seigneur de Macy , le plus cruel tyran de sang humain qut fust en France , et bien cent larrons avecques lui , entre lesquels en avoit ung nommé Mainguet , qui recongut que dedans ung vieux puis avoit getté en ung jour , sept hommes l'un après l'autre ; et après les tuoit de grosses pierres , sans plusieurs autres meurdres qu'il recongut .

Item, en celui an faillirent les blés, et fust si grant charté, que un sextier de bon blé valloit sept francs forte monnoie, et l'orge valloit quatre francs, et estoit à la Toussains.

Item, en celui temps estoit très grant mortalité sur jeunes gens et sur petits enffents, et tout d'épidimie.

Item, le deuxiesme jour d'octobre ensuivant, fust prinse la ville de Provins et le chastel par les Anglois, et fust pillée et robée, et tué gens, comme coutume est à tels gens de faire, et dient que c'est droit de guerre.

Item, en celui temps fust faite à Ausserre ung concile pour traiter de la paix des deux roys; et plusieurs seigneurs de toutes les deux parties y feurent, et de par le duc de Bourgogne plusieurs.

Item, en celui temps estoit toujours la mortalité à Paris, laquelle assaillit la duchesse de Betfort, femme du régent de France, sœur du duc de Bourgogne, nommée Anne, la plus plaisante de toutes dames qui adoncques feussent en France; car elle estoit bonne et belle, et de belle aage; car elle n'avoit que vingt-huit ans quant elle trespasa, et certes elle estoit bien amée du peuple de Paris; et vrai est qu'elle trespasa en l'ostel de Bourbon, emprès le Louvre, le treiziesme jour de novembre, deux eures après minuit, entre le jeudi et le vendredi, dont ceux de Paris perdirent moult de leur espérance; mais à souffrir leur convint.

Item, le sabmedi ensuivant, elle fust enterrée aux Célestins, et son cueur fust enterré aux Augustins; et au porter le corps en terre estoient tous ceux de Sainet-Germain, et les prestres de la confrairie des bourgeois, chacun une étolle noire et un cierge ardent en leur main, et ils chantoient en allant, en portant le corps en terre seulement, les Anglois en la guise du pays moult piteusement.

Item, s'en alla la sepmaine d'après le régent à Mante, et y demoura environ trois sepmaines, et puis revint à Paris. En icelle sepmaine, ceux qui estoient allés à Ausserre pour traiter de la paix, revindrent, et ne feirent rien que despendre bien largement, et gaster le temps. Et quant ils furent revenus, on fist entendre au peuple que très bien besogné avoient : mais le contraire estoit. Et quant le peuple le sceut au vrai, si commencèrent à murmurer moult fort contre ceux qui y avoient esté, dont plusieurs feurent mis en prison, dissimulants que c'estoit à fin telle que le peuple ne s'esmeut; et quant ils avoient payé leurs despens largement, on les mettoit hors.

Item, quant les larrons qui estoient sur les champs sceurent de vrai qu'ils n'orent rien fait, et la mort de la régente, ils devindrent si esragés, que oncques ne payens ne loups esragés ne furent pires à chrestiens, qu'ils faisoient aux bonnes gens de labour et aux bons marchands. Et, pour certain, il n'estoit sepmaine qu'ils ne venissent

deux ou trois fois jusques aux portes de Paris; et faisoient si grant cruauté, qu'ils prenoient moines, nonnains, prestres, femmes, petits enfents, hommes viex de soixante ou quatre-vingts ans; et nul n'eschappoit de leurs mains sans payer grant rançon ou mourir; et si n'estoit nul seigneur, quel qui fust, qui y mist tant soit peu de contredit.

Item, le jeudi huitiesme de janvier, fist le régent l'obsèque de sa femme aux Célestins, et fist faire une donnée à chascun de deux blancs; et feurent bien quatorze milliers à la doanée; et y ot bien quatre cent luminaires de cire.

Item, en celui temps gela si fort, que Saine, qui moult grant estoit, car elle passoit la Mortellerie en Grève, et pour certain y gela si fort, que en deux jours et en une nuit, elle fust si fermement gelée, qu'elle dura jusques après la Saint-Vincent; et pour ce enchérèrent tous vivres, espécialement tout grain dont on pavoit faire farine; car le froment coustoit huit francs, petites fèves de deux ans ou de trois, que on souloit donner aux pourceaux, coustèrent cinq francs le sextier; orge cinq ou six francs; vesse, nelle, tout se vandoit ainsi cher à la vallue, ne on ne mangeoit à Paris que pain que on souloit faire pour les chiens; et estoit si petit de quatre deniers, qu'il passoit bien par-dessous la main d'ung homme.

Item, le quatriesme jour de février, se partist

le régent, et alla en Normandie cuillir une grosse taille de quatre cent mille francs que on lui aveit ottroyée quant il fust à Mante, comme dit est par-devant.

Item, en celle sepmaine fust deppointé de toutes offices royales le président; c'est assavoir Philippe de Morvillier; et fust ordonné en son lieu comme commis, maistre Robert Pié-de-Fer, demourant pour lors emprés la porte Sainct-Martin.

Item, la darraine sepmaine de mars fust fait un concile à Corbeil; et là feurent en celui temps tout le remenant (le reste) du karesme, et plus. Ad ce concile estoit de la Croix et l'évesque de Paris, et plusieurs autres évesques et grans seigneurs, et grans clercs d'une part et d'autre; et fust envoyé à Paris par le concile, un évesque qui estoit venu avec le cardinal à Corbeil, lequel fist le divin office la semaine peneuse, comme d'assoultes, comme du chresme, prestres, diacres, soudiacres, accolithes, courronnés: mais il les fist si matin, que grant partie de toutes ordres à ce jour faillirent. Après s'en alla à Corbeil celui jour mesme.

Item, en celle année l'an mil quatre cent trente-deux, fust si grant froit, que jusques bien près de Pasques mil quatre cent trente-trois, geloit tous les jours; mesme le jour Sainct-Marc fist-il si grant froit, que on le portoit à grant peine; car, après disner, negea et gresla moult terriblement.

Item, faisoit très grant froit à la Penthecoste,

qui fust cel an le darrain jour de mai mil quatre cent trente-trois.

Item, en ce temps se maria nostre régent de France, le duc de Betfort, le vingtiesme jour d'avril, le landemain de Quasimodo; et print par mariaige la fille au comte de Saint-Pol, niepce du chancelier de France.

Item, le septiesme jour de mai vindrent les Arminaz à minuit, en la ville de Saint-Marcel lez Paris, et feirent moult de maux; car ils prindrent hommes, femmes et enffents, dont ils orent moult grant finance; et ainsi eux en allèrent tuant, occiant, bouttant feuz en moustiers. Et à celle fois cueillirent moult grant proye qui moult greva Paris; car pour ceste prinse enchéri tout plus que devant, et ainsi s'en allèrent à Chartres. Tantost après allèrent devers Crespy en Vallois, laquelle ville les Anglois avoient prinse ung pou devant: mais elle fust par trayson rendue aux Arminaz; qui fust douleur sur douleur, aux bons mesnaigiers de la ville.

Item, en juing ensuivant fut fait de rechief ung conseil à Corbeil, lequel devoit estre pour faire trève ou abstinence de guerre entre les deux roys; mais l'évesque de Terouenne, chancelier de par le roy Henry en France, en cel espace de temps qui fut entre le premier conseil et cestui dernier, alla cestui évesque, et assembla les garnisons de Normandie, et les admena à Paris la première semaine de juillet, et après alla au conseil à Corbeil.

et quant on cuida qu'il deust sceller ledit traité qui devant avoit esté accordé par le cardinal et par le chancelier du roy Charles, évesque de Reims et par les autres signeurs, il ne volt rien faire, dont chacuu se despartit comme par mal talent; et s'en alla le cardinal au grand concile à Basle, pour rapporter comme ledit conseil s'estoit desparti; et l'archevesque de Reims se despartit moult doulant, et monstroit son volt et sa manière qu'il fut moult couroucé de ce que la chose ainsi alloit; mais autre chose n'en pot faire. Cestui chancelier de par le roy Henry, après le despartement, mena ou envoya ces gens qu'il avoit admené droit à Nully en Gastinois; et gagnèrent moustiers et ville, et ardirent tout; et firent pis que Sarrazins, ne que payens aux Sarrazins.

Item, en ce temps de l'an mil quatre cent trente-trois, coustoit le blé seigle quatre francs parisis ou plus, et l'autre au cas pareil. La darraine semaine de juing arriva à Normandie tant grand foison blé, que le premier sabmedy de juillet on cria parmi Paris, bon blé métal à vingt-quatre sols parisis, ce qu'on avoit oncques mais vu crier le blé comme charbon; et le mercredi ensuivant fut le pain de huit deniers mis à quatre deniers, car il fut ce dit an très bon blé et grand foison; et si fist moult bel aoust, mais très grand mortalité estoit en celui temps, espécialement sur petits enffents de boce ou de verolle platte. Et encore en celui temps n'estoit oncques puis venu le due de Bourgogne

à Paris que vous avez devant ouï; ne le régent, depuis qu'il fut marié, n'estoit retourné à Paris; et laissoit du tout régenter le devantdit évesque de Terouanne lui et ses alliés.

Item, en cel an fist le plus aoust que on eust oncques vu d'âge d'homme; et furent les blés et les potaigers très bons; mais si grand mortalité estoit de boce et d'épidimie, que puis la grand mortalité qui fut l'an mil trois cent quarante-huit, ne fut veue si grande ne si drue; car pour saignée ne pour cristoire, ne pour bonne garde, nul ne nulle qui fut frappé de la boce qui pour lors couroit n'en pouvoit eschapper, se non par la mort; et commença dès le mois de mars l'an mil quatre cent trente-trois, et dura ainsi cruellement jusques à bien près de l'an mil quatre cent trente-quatre, car toujours jeunes gens mouroient.

Item, en celui temps, en la darraine semaine de septembre, firent aucuns de Paris, gens qui avoient bonne chevance, une conjuraciou ensemble bien maudite; car ils avoient ordonné qu'ils feroient entrer à Paris grand foison d'Escossois qui avoient la croix rouge, et seroient deux cents ou plus; et admeneroient cent des plus forts et hardis de leurs gens qui auroient la croix blanche, et auroient la croix blanche, et auroient les mains liées bien simplement, et armés à couvert; et devoient venir par la porte Saint-Denis et par la porte Saint-Anthoine, et devoient embuscher en tour Paris bien près trois ou quatre mille Arminaz en querrières

et ailleurs en destours, dont assez et trop avoit entour Paris; et puis devoient admener leurs prisonniers environ midi, que les portiers disnent, et devoient tous les portiers tuer, et tous ceux qu'ils eussent trouvé allants ou venants, fust aux champs ou à la ville; et devoient gagner les deux bastides devant dites, et envoyer tantost querir leurs armes, et mettre tout à l'espée; mais Dieu qui ot pitié de la cité, donna cognoissance de leur dampnable conseil, et leur tourna leur fait, comme dit le Psalmiste : *locum aperuit et fodit, et incidit in foveam quam fecit*; car les ungs furent décollés, les autres bannis, et perdirent leur chevance, et mirent leurs femmes et enffens en mendicité, et enreproche eux et leurs hoirs, et furent en haine de toutes les deux parties.

Item, celle sepmaine mesme avoit autres qui avoient vendus ladite ville pour payement d'argent qu'ils en devoient avoir, et devoient venir la vigille Saint-Denis atout nacelles, et entrer par les fossés d'entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Honoré, pour ce que il ne demeure personne là en droit; et devoient tout tuer, comme devant est dit; et pour vrai ils ne sçavoient rien l'ung de l'autre, selon leur confession, et selon le cri que on fist ès halles, quant on les descolla; et iceux de ces nacelles devoient entrer le jour de Saint-Denis, et avoient pansée moult cruelle et plaine de sang et aux champs et à la ville et à femmes et enffents; mais le glorieux martyr monsieur Saint-

Denise volt pas souffrir qu'ils feissent telle cruauté en la bonne cité de Paris , qui l'a autrefois gardée par sa sainte prière de tel péril et de plusieurs autres plus grands.

Item, le vendredi, vingt-neuviesme jour de janvier mil quatre cent trente-trois, venoient à Paris grand foison de bestal, comme bien deux mille porcs, grand foison bestes à cornes et grand foison brebis. Les Arminaz, qui avoient leurs espies, vindrent au-devant ung pou par de-là Saint-Denis, dont capitaine estoit ung nommé la Hire, plus deux fois que ceux qui convoioient le bestail. Si furent tous desconfits, et tuèrent la plus grand partie, et prindrent la proie et les marchands, et les mirent à très grand rançon; et quant ils orent tout tué, ils firent sercher le champ, et les prisonniers et tous ceux qu'ils trouvèrent morts ou vifs qui portoient ou par saing d'Anglois, ou parloient Anglois, ils leur coppèrent les gorges et aux morts et aux vifs; qui estoit grand inhumanité de retourner ou champs, et coper la gorge aux chrestiens qu'ils avoient tué.

Item, la sepmaine d'après, vindrent à Vitry, par nuit, et pillèrent et ardirent tout. Si furent lendemain suivis ung pou de ceux de Paris. Si ot treize pouvres laboureurs qui allèrent après ceux de Paris, et laissèrent ung pou la compagnie pour cuider gagner et recouvrer aucune chose du leur. Si les advisèrent les Arminaz, et vindrent à eux; et tantost les prindrent et leur coppèrent les gorges.

En cellui temps, ils gaignèrent la ville et le chastel de Beaumont ; et le vingt-septiesme jour de février fut faite priuse de chevaux et de gens dedans Paris, le plus que on pot ; et quant ils furent là, tout bel de eux en refouir bientost, et ceux qui s'en refuoient ne s'en faingnèrent pas de piller en revenant vaches, bœufs et tout ce qu'ils porent, non pas ce qu'ils voldrent, comme il appert clerement que le meilleur ne vaut rien.

Item, en celui temps, il n'estoit nulle nouvelle du régent ; ne homme ne gouvernoit que l'évesque de Terouanne, chancelier de France, lequel estoit moult haï du peuple ; car on disoit à secret et bien souvent à appert, qu'il ne tenoit que à lui que la paix n'estoit en France ; dont il estoit tant maudit et tous ses complices que fut oncques l'empereur Noiron, mais je ne sçai s'il avoit desservi ou non, mais Dieu le scet bien.

Item, en l'an mil quatre cent trente-quatre, furent Pasques le vingt-septiesme jour de mars l'an mil quatre cent trente-quatre, et fut très fort yver et aspre en gelée, car il commença à geler environ huit ou neuf jours devant Nouël ; et dura bien trente jours sans cesser jour qu'il ne gelast fort ; et aucuns des cleres de Paris qui estoient enflés de science, affermèrent que pour certain celle grand froidure dureroit jusques à la mi-mai ou plus ; mais Dieu, qui tout scet, fist autrement, que pour vrai oncques homme n'avoit veu à son vivant tel mars ; car oncques ne plut tout le mois de mars ;

et si fist si très chault, que par maintes fois on n'avoit vu faire plus chaut à la Saint-Jehan d'esté qu'il fist tout ledit mois; et le karesme fut si planteureux de harengs sors et blancs, que à la mi-karesme on avoit la cacque de bon hareng blanc pour vingt-quatre sols, ou pour vingt-six sols parisis; on avoit le quarteron de bons harengs sors pour dix deniers ou pour deux blancs et du blanc pareillement; bons pois pour six blancs ou pour sept blancs; fèves pour quatre blancs; l'huile pour sept blancs la pinte, toute la meilleure qu'on pust trouver à Paris.

Item, tout le mois d'avril il ne plut point, mais la darraine sepmaine dudit mois, le vingt-huitiesme jour, le jour Saint-Vital, gela tant fort que toutes les vignes furent celle nuit gelées et tous les marais, et si y avoit adoncques la plus belle apparence de foison de vin que on eust vu dix ans devant; mais bien apparut que pou sont les choses de ce monde seures, car avecques la gelée vint tant de hannetons et de chenilles, que tout le fruit fut tout dégasté d'icelle vermine; et estoient les pommiers, les pruniers sans feuilles comme à Noël. Et en celui temps croissoit plus et plus fort la guerre; car ceux qui se disoient François, comme de Lagny et des autres forteresses d'entour Paris, couraient tous les jours jusques aux portes de Paris, pilloient, tuoient hommes pour ce que à nul des seigneurs ne chaleoit de mettre la guerre à fin, pour ce que leurs souldoyers point ne payoient, et qu'ils n'a-

voient autre chose que ce qu'ils embloient en tuant, en prenant hommes de tous estats, femmes et enfents.

Item, à l'entrée de mai, l'an mil quatre cent trente-quatre, vint le comte d'Arondel et ung chevalier d'Angleterre nommé Talbot, et reprindrent par force Beaumont; et furent pendus aucuns des larrons qui dedans furent prins; et après allèrent devant le chastel de Craiul en Beauvoisin, et puis s'en revindrent sans riens faire.

Item, en ce mois de juillet fut déposé de la prévosté des marchands, maistre Hugues Rappiot, et changé deux eschevins.

Item, en cellui temps n'estoit nulle nouvelle du régent ne du duc de Bourgogne, ne que si fussent morts, et donnoit-on tous les jours à entendre au peuple qu'ils devoient venir bien brief, puis l'ung puis l'autre; et les ennemis venoient tous les jours au plus près de Paris prendre les proyes; car nul n'y remédioit, ne Anglois ne François, ne quelque chevalier ou seigneur; et si estoit toujours le conseil à Basle en Allemagne, dont on n'avoit aussi nulles nouvelles.

Item, en ce temps, à la Saint-Remy, on avoit bon blé froment pour vingt-quatre sols parisis.

Item, ou mois d'aoust, le deuxiesme jour, se troublèrent en la Normandie, les Anglois à aucunes communes de Normans, et en mirent bien à l'espée douze cents, et fut emprès Saint-Sauveur sur Dyve.

Item, le septiesme jour d'octobre, qui fut au jeudi, commença le plus terrible vent de quoy on eust point vu depuis cinquante ans devant; et estoit environ deux heures après disner; et dura jusques entre dix et onze de nuit; et en ce pou de temps fist cheoir à Paris, maisons et cheminées sans nombre; et pour certain il fist cheoir une veille salle près de ma maison, où il avoit de grosses pierres de taille, mais le vent en jetta trois pesants comme une cacque d'eau ou de vin, plus de quatorze piés de loing en ung autre jardin, et il leva une poutre toute en l'air de ladite salle; et fut assise sur les murs d'ung jardin chascun bout, portant sur l'ung des murs, sans aucunement gréver les murs, comme si vingt hommes l'eussent assise le plus doucement que faire se peut; et si avoit bien quatre toises de longueur; et si fut bien portée du vent, comme dit est, cinq ou six toises loing delà où elle fut levée du vent; et je vous jure que ce vys-je à mes yeux, aussi bien que oncques je vis rien de ce monde; ne je n'en creüsse homme, si veu ne l'eusse.

Item, dedens les bois de Vincennes y fist si grant tempeste, que en mains de cinq heures abati ledit vent plus de trois cent soixante des plus gros arbres qui y fussent, les racines contre mont, sans les petiz arbres dont on ne parle pas; brief il fist tant de maux en bien pou d'heures, que c'est une grande admiracion.

Item, le vin fut si cher, qu'on ne beuvoit point

à moins de trois blancs vin qui valust rien , mais on avoit à la Sainte-Andrey le meilleur froument pour vingt-deux sols parisis , et autre grain à bon marché au cas pareil.

Item , le régent revint de Normandie à Paris , et admena sa femme le samedi dix-huitiesme jour de décembre, l'an mil quatre cent trente-quatre , environ , entre une et deux heures après disner ; et fist-on aller au-devant de lui aux champs les processions des mendiants et des paroisses revestus et portants croix , et encensiers , comme on seroit à Dieu ; et à la bastide Saint-Denis estoient les enfents de cueur de Nostre-Dame , qui moult chantoient mélodieusement quant il entra à la porte Saint-Denis avec sa femme ; et crioit le peuple abusé à haute voix Noël ! Brief on lui faisoit telle honneur comme on doit faire à Dieu.

Item , desdites communes qui furent tuées emprès Saint-Sauveur sur Dive des Anglois , n'estoit plus parlé , fors que quant on parloit à Paris que c'estoit pitié , aucuns disoient que bien l'avoient desservi ; aucuns Anglois disoient , quant on en parloit que ça avoit esté à bonne cause , et que les villains vouloient destourber aux gentilshommes à faire leur volenté , et que ce avoit esté à bon droit.

Item , en cellui temps n'estoit nulle nouvelle du conseil de Basle ne en sermon , ne autre part à Paris , ne que s'ils fussent tous en Jherusalem.

Item , en cellui an fist moult doux temps jusques à la Sainte Andry , et cellui jour commença à geler

si fort que merveilles ; et dura ung quart d'an, neuf jours moins, sans point dégeler. Si negea bien quarante jours sans cesser ou de jour ou de nuit. Et fut abandonnée la place de Grève pour la porter à tombereaux ; car il fut commandé de par le roy que on l'ostast hors des rues, mais on n'en scavoit tant oster, que landemain n'en eust comme devant, et la convint mettre à val les rues en grans tas comme mules de foing tout parmi Paris ; car oncques tant comme il gela et négea si fort, ne plust ne dégela. Et pour vrai la glace, avant qu'elle fut toute fondue, il fut l'Annonciation Nestre-Dame en mars, qui est sept jours à l'issue.

Item, le régent se partit de Paris, lui et sa femme, le diziesme jour de février.

Item, le duc de Bourgogne ne vint ne alla à Paris, depuis que devant est dit.

Item, le vin fut si cher celle année, que du plus petit on n'avoit point la pinte à moins de trois blancs ; et si ne pouvoit-on finer point de servoise qui vaulsist, pour les maudittes subsidies qui furent dessus mises ; ne vendoit servoise qui ne payast sept blancs pour chascune sepmaine, et sans le quatriesme et l'imposition.

Item, le fruit fut tant cher, que on vendoit ung cent de bonnes pommes de cappendu ung peu grosses, seize sols paris.

Item, il recommença à geler à la fin de mars, et ne fut jour qu'il ne gela jusques après Pasques, qui furent le dix-septiesme jour d'avril ; et furent

les vignes qui estoient en vallées , et les marès tous gelez , et tous les bourdelais qui ès trailles des jardins estoient , et tous les figuiers morts , et tous les loriers grans et petiz ; et le bel pin de Saint-Victor , qui estoit le plus bel qu'on sceust en France , et la plus grant partie des serisiers aussi moururent celle année , pour la grant froidure qui dura sans pleuveoir ne sans desgeler , que trop pou plus d'ung quart d'an.

Item , en celle année eust-on trouvé en cours umbraiges dessoubs fyens de grands glaçons ; et en vérité je en vis le jour Saint-Yves ; et furent trouvez en un arbre creux , en cel an , par compte fait , sept vingts oiseaux morts de froit et plus.

Item , en celle année les almenriers ne fleurirent que pou ou néant pour vrai.

Item , le jendi absolu que on vent le lart , qui est le quatorziesme jour du mois d'avril , vint à Paris le duc de Bourgongne , à moult noble compaignie de seigneurs et de dames ; et admena avecques lui sa femme la duchesse , et ung bel filx qu'elle avoit eue de lui en mariaige ; et avec ce admena trois jeunes jouvenceaux qui moult beaux estoient , qui n'estoient pas de mariaige , et une belle pucelle ; et le plus vieux n'avoit pas plus de dix ans ou environ , et avoit en sa compaignie trois chariots tous couverts de drap d'or , et une litière pour son filz de mariaige , car les autres chevauchioient très-bien ; et pour sa gouvernante de lui et ses gens avoient bien cent chariots , et quelques vingt char-

rettes tout chargez d'armures, d'artillerie, de char sallé, de poisson sallé, de frommaiges, de vins de Bourgongne; brief il avoit toutte pourvéance qu'on peut ou doit avoir au temps de guerre ou de paix; car aussi il avoit foison pavillons pour loger aux champs, se mestier eust esté; et chascun chariot avoit tous les jours quarante sols parisis, et les charrettes deux francs.

Item, il fist sa Pasque à Paris, et tint cour plénière à tous venants; et landemain l'Université proposa devant lui, sur le fait de la paix; et le mardi ensuivant il fist faire ung moult bel obsèque aux Célestins, pour feue la duchesse de Betfort sa sœur, qui là estoit enterrée; et là fist moult riche offrande d'argent et de luminaire; et tous prestres qui là voldrent aller, orent messe.

Item, le mercredi ensuivant, les damoiselles et bourgeoises de Paris allèrent prier moult piteusement à la duchesse qu'elle eust la paix du royaume pour recommandée; laquelle leur ûst response moult douce et moult bénigne, eu disant: « Mes » bonnes amies, c'est une des choses de ce monde » dont j'ai plus grand désir, et dont je prie plus » monseigneur et jour et nuyt pour le très grand be- » soing que je crois qu'il en est; et pour certain je » sçai bien que monsieur en a très grand voulenté » d'y exposer corps et chevance.» Si la remercièrent moult, et prindrent congïé et se départirent.

Item, le jeudi ensuivant, vingt-uniesme jour d'avril, se despartit de Paris le duc et sa femme,

pour estre le premier jour de juillet à Arras, au conseil ; et la première sepmaine de mai fut desconfit et prins le comte d'Arondel , et ses gens mors de par les Arminaz ; et fut navré ; et fut devant Gerberoy.

Item, de nuyt entre le darrain jour de mai et le premier jour de juing, après minuit fut prinse la ville de Saint-Denis par les Arminaz, dont tant mal s'ensuivit, que la ville de Paris fut si assiégée, que de nulle part n'y poyoient venir nuls biens par rivière, ne par autre part ; et venoient tous les jours jusques aux portes de Paris ; et à tous ceux qu'ils trouvoient en allant ou en venant qui estoient de Paris, ils lestuoient ; et femmes et filles prenoient à force ; et faisoient soyer les blés auprès de Paris, ne nul n'y mettoit contredit ; et après s'accoutumèrent que tous ceux qu'ils prenoient, ils leur coppoient les gorges, fussent laboureurs ou autres, et les mettoient en mille chemins, et à femmes. Aussi-bien après, vers la fin d'aoust vint grant foison d'Angloys ; c'est asçavoir le sire de Haullebit, le sire d'Escalle, le sire d'Estantfort et son nepveu le bastard de Saint-Paul ; et plusieurs autres seigneurs d'Angleterre ; et la darraine sepmaine d'aoust assiégèrent ceux qui dedens Saint-Denis estoient, et leur ostèrent la rivière qu'on nomme Croust ; et à faire leur logeys, despécèrent les maisons de Saint-Ouin, de Haubervilliers, de la Chapelle ; brief de tous les villaiges d'entour, qu'il n'y demeura ni huis, ni fenêtres, ni traillis de fer, ne

quelque chose qu'on pust emporter; ne n'y demoura aux champs, depuis qu'ils furent logés, fèves, ne pois, ne quelque autre chose; et se y avoit encore des biens sur terre, mais quelque chose n'y demoura; et coppoient les vignes atout le grain, et en couvroient leurs logeys; et quant ils estoient un pou à séjour, ils alloient piller tous les villaiges d'entour Saint-Denis. Quant ceux qui dedans Saint-Denis estoient, se virent ainsi enclos, ils yssoient souvent sur eux, et en tuoient très grant foison; et quant dedens estoient, ils les tuoient par canons grans et petits, et espécialement par petits longs canons qu'ils appelloient couleuvrines; et qui en estoit frappé, à peine pouvoit-il eschapper sans mort.

Item, landemain de la Nativité de Nostre-Dame, levèrent ung assaut à ceux de Saint-Denis; mais tant bien se deffendirent, qu'ils tuèrent grant foison d'Angloys et de bien gros chevaliers et autres; et fut tué le nepveu au sire de Faleton; et après fut despécé par parties et cuit en une chaudière ou cymetière de Saint-Nicolas, tant et largement, que les os laissèrent la char, et puis furent très bien nétoyés; ils furent mis en ung coffre pour porter en Angleterre, et les tripes et la char et l'eaue furent enfouis en une grant fosse oudit cimetière Saint-Nicolas.

Item, celle année fist le plus bel aoust et bon blé et foison.

Item, celle année les moriers ne portèrent

nulles mores ; mais ils fut tant de pesches, que on n'en vit oncques mais tant , car on avoit le cent de très belles pour deux deniers parisis ou deux tournois , ou pour moins.

Item, il ne fut nulles amandes.

Item, encore estoit le conseil à Arras, et on n'en avoit aucunes nouvelles à Paris en cellui temps.

Item, le duc de Betfort, qui avoit esté régent de France depuis la mort du roy d'Angleterre Henri, estoit trespasé à Rouen le quatorziesme jour de septembre, jour Sainte-Croix.

Item, les Arminaz de Saint-Denis prirent le dimanche, vingt-quatriesme jour de septembre l'an quatorze cent trente-cinq, trèves ; et celle propre nuyt ceux de son parti prirent le pont de Meulen ; dont ceux qui estoient dedans Saint-Denis, quant on cuida traiter avecques eux, ils furent pires que devant ; et convint à eux traiter par ainsi qu'ils s'en iroient atout ce qu'ils voudroient ou pourroient emporter sans quelque contre leur dit de nully ; et aussi fut accordé par les signeurs qui tenoient le siège ; et se partirent le jour Sainte-Anne, quatriesme jour d'octobre, tout mocquant des Angloys, en disant : «Recommandez-nous aux roys qui sont en-»
» terrés en l'abbaye de Saint-Denis et à tous nos
» compaignons, cappitaines et autres qui sont là-de-»
» dens enterrés.» Et estoient bien de quatorze à quinze cents très bien montés et habillés ; et aux escarmourches et assauts, en mourut bien environ quatre cents ; et se n'eust esté qu'ils avoient très grant

faute d'eau douce et de vin et de sel, et si n'avoient admenés nuls mires (médecins) avecques eux, par quoy plusieurs navrés moururent par defaute d'appareil, et si leur avoit-on osté leur rivièrre; se n'eust esté ce, on n'eust pas eu si bon marché de leur partie.

Item, deux jours après vindrent devant Paris pillant, robant, prenant hommes, femmes et enfants; car il n'estoit personne qui aux champs osast issir; et les Anglois estoient dedens Saint-Denys, qui pilloient la ville, sans rien y laisser à leur povair. Ainsi fut la ville de Saint-Denys destruite; et quant ils orent tout pillé à leur povair, si firent abbattre les portes et les murs, et en firent ville champestre; et tant comme le siège dura, il n'estoit sepmaine que l'évesque de Therouanne, qui estoit chancelier, ne couchast en l'ost une fois ou deux: et fist faire en l'isle Saint-Denys une petite forteresse entourée de grands fossés très profonds.

Item, la royne de France Ysabelle, femme de feu Charles VI, trespassa en l'ostel Saint-Pol, le samedi vingt-quatriesme jour de septembre, l'an mil quatre cent trente-cinq; et fut trois jours que chascun la véoit qui vouloit; et après fut ordonnée comme il appartenoit à telle dame, et fut gardée jusques au treiziesme jour jeudi d'octobre qu'elle fut apportée à Nostre-Dame, à quatre heures après disner, et y avoit quatorze sonneurs devant le corps et cent torches; et n'y avoit compaignie de femmes d'estat, que la dame de Bavière, et ne

seai quantes damoiselles après le corps, qui estoit en haut levé sur les épaules de seize hommes vestus de noir; et estoit sa représentation moult bien faite; car elle estoit couchée si proprement, qu'il sembloit qu'elle dormist; et tenoit un sceptre royal en sa main dextre. Celle journée furent dites ses vigilles moult solempnellement, et fut prélat l'abbé de Sainte-Geneviève; et là furent toutes les processions de Paris.

Item, le lendemain fut mise en la rivière de Saine après sa messe, en ung bastel, et fut portée enterrer à Saint-Denys en France; car on ne l'osa porter par terre, pour les Arminas, dont les champs estoient toujours pleins et tous les villaiges d'entour Paris.

Item, aussitost que le pont de Meulan fut prins, tout enchérit à Paris, se non le vin: mais le blé qu'on avoit pour vingt sols parisis monta tantost après à deux francs; fromaige, beurre, huile, pain, tout enchérit ainsi de près de la moitié ou du tiers, et la char et sain-doux quatre blancs la chopine.

Item, en cellui temps n'estoit nulle nouvelle du conseil d'Arras, ne que s'ils feussent à deux cents lieues de Paris.

Item, en cellui conseil ne firent rien qui prouffist à Paris; car chascun vouloit tenir le parti dont le prouffit lui venoit.

Item, quant les François ou Arminas virent qu'ils ne porent trouver autre accort, ils se misrent sus plus forts que devant, et se mirent en Normandie

à puissance, et en pou de temps gagnèrent des meilleurs ports de mer qui y soient, comme Montivillier, Dieppe, Harfleur, et autres bonnes villes et chastellenies assez; et après vindrent plus près de Paris, et gagnèrent Corbeil, le bois de Vincennes, Beauté, Pontoise, Saint-Germain en Laye, et autres villes et chasteaux assises autour de Paris; par quoi nul bien ne pouvoit venir en la ville de Paris, ne de Normandie, ne d'ailleurs, ne pour monter, ne pour avaller aucuns biens; et pour ce tous biens furent très chers en caresme, espécialement harangs caqués; car pour certain le caqué coustoit quatorze francs; et le sor aussi cher à la value; et n'admenda de rien tout le caresme; et environ Pasques tant enchérit le blé, qu'il valloit quatre francs, qui ne valloit à la Chandeleur que vingt sols parisis, le meilleur.

Item, en ce temps que chascun a appris à gagner, estoient les gaiges si mauvaises, que les bonnes femmes qui avoient apprises à gagner cinq ou six blancs pour jour, se donnoient volontiers pour deux blancs, et se vivoient dessus.

Item, le vendredi de la troiesme sepmaine de caresme furent envoyés les Anglois entour les villaiges d'entour Pontoise pour bouter le feu partout, et en blés, et en avoines, et en pois, et en fèves, qui dedans les maisons estoient; et en après pillèrent tout ce qu'ils porent trouver; et qui pis est, trestous ceux à qui les biens estoient, admenèrent prinsonniers dont ils orent moult grant finance.

Et pour vrai fut dit en la ville de Paris, par gens dignes de foi, tous ordonnés pour moudre de bons blés, avoient ars pour vivre six mille personnes demi an, et ceux de Paris en avoient très grant nécessité, comme devant est dit; et toute cette maléfice et diabolique guerre soustenoient et maintenoient trois évesques; c'est assavoir, le chancelier, homme très cruel, qui estoit l'évesque de Terouanne, l'évesque qui fut de Beauvais, qui pour lors estoit évesque de Lisieux, et l'évesque de Paris; et pour certain par leur fureur, sans pitié on faisoit en secret et en appert moult mourir de peuple, ou par noyer ou autrement, sans ceux qui mouroient par bataille.

Item, la sepmaine devant Pasques flouries, l'an mil quatre cent trente-cinq, on fist aller commissaires partout Paris, pour sçavoir combien de blé ou de farine chascun avoit, ou d'avoine, ou de fèves, ou de pois.

Item, les devantdits gouverneurs firent faire en cellui Caresme à tous ceux de Paris le serment, sur peine de dampnation de l'ame, sans espargner prestres ne religieux, qu'ils seroient bons et loyaux au roy Henry d'Angleterre; et qui ne voloit faire, il perdoit ses biens, et estoit banni, ou il avoit pis; et n'estoit nul homme qui parler en osast, ne faire semblant. Et si faillirent les harengs quinze jours devant Pasques et les oignons; car six oignons un pou gros coustoient quatre deniers parisis; et tout estoit tant cher, pour ce que nul n'osoit rien apporter à Paris, qui ne fust en péril d'estre taé.

Item, il convint par la force des devantdits gouverneurs, que chascun portast la croix rouge, sur peine de la vie et de perdre le sien, et tous les gouverneurs portoient une bande blanche toute plaine de croisettes rouges.

Item, le mercredi de la sepmaine peneuse, se despartirent de Paris environ quatre cent Anglois, pour ce qu'on ne les payoit point de leurs gaiges; et le jeudy ensuivant estoient encore à Nostre-Dame-des-Champs; et là firent du pis qu'ils porrent: et mangèrent celui jour tous les œufs et fromaiges qu'ils porrent trouver là et ailleurs par où ils tindrent le chemin; et robèrent et pillèrent les églises de croix, de calices et de nappes, et toutes les maisons des bonnes gens. Brief après eux n'y demouroit rien en plus qu'après feu; mais environ trois ou quatre jours après ils furent rencontrés, tellement qu'ils furent presque tous mis à mort.

Item, le mardi des festes de Pasques, les gouverneurs de Paris firent partir de Paris, environ minuit, bien six ou huict cents Anglois pour aller bouter le feu en tous les petits villaiges et grands qui sont entre Paris et Pontoise sur la rivière de Seine, et quant ils furent à Saint-Denis, ils pillèrent l'abbaye; et vrai est qu'en l'abbaye aucuns prenoient les reliques pour l'argent avoir qui autour estoit. Et de fait, l'ung regarda ung prestre qui chantoit la messe; et pour ce qu'elle lui sembloit trop longue, quant le prestre eut dit *Agnus Dei*, et qu'il usoit le précieux sang, ung grant ribault saut avant, et tantost print le calice et les corporaux et

s'en va ; les autres prindrent nappes de tous les autels , et tout ce qu'ils porent trouver dans l'église Saint-Denis : et s'en alloient atout faire les douleurs que nos évesques et les gouverneurs leur avoient donnés à faire. Mais le seigneur de l'Isle-Adam, qui estoit yssu de Pontoise, et estoit sur les champs, vint contre eux , et les mit presque tous à mort, et les chassa, tuant et occiant par-delà Espinet jusques aux portes de Paris ; c'est à sçavoir la Bastide de Saint-Denys, mais celui jour environ deux cents s'estoient espartis ès baillages, car ils sorent la chose comment elle alloit ; ils se mirent dedens Saint-Denis en une tour qu'on nomme la tour du Velin. Quant le sire de l'Isle-Adam vit qu'ils furent là, si dist qu'il n'en partiroit point tant qu'il les eust, morts ou vifs. Si laissa de ses gens ; et firent tant qu'ils les prindrent ; et tantost furent tous mis à mort sans rançon ; et fut le vendredy des festes de Pasques, l'an mil quatre cent trente-six ; et furent cel an Pasques, le huictiesme jour d'avril, et fut celle année bisextre, dimenche courant par G.

Item, en cellui vendredy d'après Pasques, vinrent devant Paris les seigneurs de la bande devant dite, c'est à sçavoir : le comte de Richemont, qui estoit connestable de France de par le roy Charles, le bastard d'Orléans, le seigneur de l'Isle-Adam et plusieurs autres seigneurs droit à la porte Saint-Jacques ; et parlèrent aux portiers, disant : « Laissez-
» nous entrer dedens Paris paisiblement, ou vous

» serez tous morts par famine, par cher temps ou
» autrement. » Les gardes de la porte regardèrent
par-dessus les murs, et virent tant de peuple armé,
qu'ils ne cuidoient mie que toute la puissance du
roy Charles pust finer de la moitié d'autant de gens
d'armes, comme ils povoient veoir. Si orent paour,
et doubtèrent moult la fureur; si se consentirent
à les boutter dedens la ville; et entra le premier le
seigneur de l'Isle-Adam par une grant eschelle
qu'on lui avalla, et mit la bannière de France
dessus la porte, criant : Ville gagnée! Le peuple en
sceut parmi Paris la nouvelle; si prindrent tantost
la croix blanche droite, ou la croix Saint-Andry.
L'évesque de Terouanne, quant il vit la besongne
ainsi tournée, si manda le prévost et le seigneur
de Huillebit, et tous les Anglois, et furent tous
armés au mieux qu'ils porent. D'autre part, ceux
de Paris prindrent cueur par ung bon bourgeois
nommé Michel de Lalier, et autres plusieurs qui
estoyent cause de ladite entrée; et firent armer le
peuple, et allèrent droit à la porte Saint-Denis;
et furent tantost trois à quatre mille hommes, que
de Paris, que des villaiges, qui tant avoient grant
haine aux Anglois et aux gouverneurs, que autre
chose ne désiroient que les destruire. Comme ils
estoyent à garder ladite porte, et les gouverneurs
devant dits orent assemblés leurs Anglois, si firent
trois batailles, en l'une le sire de Huillebit, en
l'autre le chancelier et le prévost, et en l'autre
Jehan l'Archer, ung des plus crueulx chrestiens du

monde; et estoit lieutenant du prévost, un gros villain comme un cagoux, et pour ce qu'ils craignoient moult le quartier des halles, y fut envoyé le prévost à toute son armée; et en allant trouva un sien compère, un très bon marchand nommé le Vavasseur, qui lui dit, « Monsieur mon compère, ayez pitié de vous; car je vous promets qu'il convient à ceste fois faire la paix, ou nous sommes tous destruits. »--« Comment, dit-il, traistre, es-tu tourné? » Et sans plus rien dire, le fiert de son espée par le travers du visaige, dont il cheut, et après le fit tuer par ses gens. Le chancelier et ses gens alloient par la grant rue Saint-Denis; Jehan l'Archer alloit par la rue Saint-Martin, lui et sa compaignie; et n'avoit celui qui n'eust bien en sa compaignie deux ou trois cents hommes tous armés ou archers; et crioient le plus orriblement que oncques on vit crier gens: « Saint George! saint George! traistres François! vous tous morts! » Et ce traistre l'Archer crioit qu'on tuast tout, mais ils ne trouvèrent homme parmi les rues, se ce ne fut en la rue Saint-Martin, qu'ils trouvèrent devant Saint-Mery un nommé Jehan le Prestre, et un autre nommé Jehan des Croustez, lesquels estoient très bons mesnaigers et hommes d'honneur, qu'ils tuèrent à plus de dix fois. En après allèrent criant, comme davant est dit, et tirant aux fenestres, spécialement au bout des rues, de leurs flèches; mais les chaisnes qui estoient tendues parmi Paris leur firent perdre toute leur force. Ainsi allèrent à la

porte Saint-Denis, où ils furent bien receus; car quant virent tant de peuple, et qu'ils virent qu'on leur getta quatre ou cinq canons, furent moult esbahis; et au plustost qu'ils porent, s'enfouirent tous vers la porte Saint-Anthoine, et se boutèrent tous dans la forteresse. Tantost après vindrent parmi Paris le connestable devant dit, et les autres signeurs aussi doucement, comme se toute leur vie ne se feussent point meus hors de Paris, qui estoit ung bien grant miracle; car deux heures devant qu'ils entrassent, leur intencion estoit, et à ceux de leur compaignie, de piller Paris, et de mettre tous ceux qui les contrediroient à mort; et par le record d'eux, bien cent charretiers et plus qui venoient après l'ost, admemoient blés et autres vitailles, disant: « On pillera Paris, et quant nous aurons vendu nostre vitaille à ces vilains de Paris, nous chargerons nos charrettes du pillage de Paris, et remporterons or et argent, et mesnages, dont nous serons tous riches toutes nos vies. » Mais les gens de Paris, aucuns bons chrestiens et chrestiennes, se mirent dans les églises, et appeloient la glorieuse Vierge Marie et monsieur saint Denys, qui apporta la foi en France, qu'ils voulsissent prier à Nostre-Seigneur qu'il ostat toute la fureur des princes devant nommés, et de leur compaignie. Et vrayement bien fut apparant que monsieur saint Denys avoit esté advocat de la cité par-devers la glorieuse Vierge Marie, et la glorieuse Vierge Marie par-devers Nostre-Seigneur Jésus-Christ;

car quant ils furent entrés dedans, et qu'ils virent qu'on avoit rompu à force la porte Saint-Jacques pour leur donner entrée, ils furent si meus de pitié et de joie, qu'ils ne se porent oncques tenir de larmoyer; et disoit le connestable, aussitost qu'il se vit dedens la ville, aux bons habitants de Paris : « Mes bons amis, le bon roy Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce que si doucement vous lui avez rendu sa maistresse cité de son royaume; et s'aucun, de quelque estat qu'il soit, a mesprins par-devers monsieur le roy, soit absent ou autrement, il lui est tout pardonné. » Et tantost, sans descendre, fit crier à son de trompe que nul ne fust si hardy, sur peine d'estre pendu par la gorge, de soi loger en l'ostel des bourgeois, ne des mesnaigers outre sa voulenté, ne de reproucher, ne de faire quelque desplaisir, ou piller personne de quelque estat, non s'il n'estoit natif d'Angleterre et souldoyers dont le peuple de Paris le print en si grant amour, que avant qu'il fust lendemain n'y avoit celui qui n'eust mis son corps et sa chevance pour destruire les Angloys. Après ce cry furent cerchées les hostelleries pour trouver les Anglois; et tous ceux qui furent trouvés furent mis à rançon et pillés, et plusieurs mesnaigers et bourgeois qui s'enfouirent avec le chancelier dedans la porte Saint-Anthoine, ceux-là furent pillés; mais oncques personne, de quelque estat qu'il fust, ne de quelque langue, ne tant eust mal fait contre le roy, n'en fut tué.

Item, landemain de l'entrée, jour de sabmedy, vint tant de biens à Paris, qu'on avoit le blé pour vingt sols parisis, qui le mercredi devant coustoit quarante-huit ou cinquante sols; et fut le vieil marché de devant la Magdelaine ouvert, et y vendit-on le blé qui plus de dix-huit ou vingt ans avoit esté fermé; et on ot cellui jour sept œufs pour ung blanc, et le jour de devant on n'en avoit que cinq pour deux blancs; et autres vitailles au cas pareil.

Item, ceux qui se boutèrent en la porte Saint-Anthoine, eux trouvèrent moult esbahis, quant ils se virent enfermez là dedens; car ils estoient tant que tout estoit plain, et eussent esté tantost affamez. Si parlèrent au connestable, et finèrent avec par finance qu'ils s'en iroient sains et saufs par sauf-conduit; et ainsi voidèrent la place, le mardi dix-sept jour d'avril mil quatre cent trente-six; et pour certain, oncques gens ne furent autant mocquez ne huyez comme ils furent, spécialement le chancelier, le lieutenant du prévost, le maistre des bouchers, et tous ceux qui avoient esté coupables de l'oppression qu'on faisoit ou povre commun; car en vérité oncques les Juifs qui furent menez en Caldée en chetivoison (captivité), ne furent pis menez que le povre peuple de Paris; car nulle personne n'osoit issir hors de Paris sans congié, ne riens porter sans passe-port, tant fut pou de chose; et disoit on: « Vous allez en tel lieu, revenez à » telle heure, ou ne revenez plus.»

Item, nul n'osoit aller sur les murs, sur peine

de la hart ; et si ne gaignoit le peuple, de quelque labour qu'il feist, denier ; car pour vrai les Anglois furent moult long-temps gouverneurs de Paris ; mais je cuide en ma conscience que oncques nul ne fit semer ne blé ne advoine , ne faire une cheminée en hostel qui y fust , se ne fut le régent duc de Betfort, lequel faisoit toujours maçonner en quelque pays qu'il fust ; et estoit sa nature toute contraire aux Anglois ; car il ne vouloit avoir guerre à quelque personne ; et les Anglois de leur droite nature veulent toujours guerroyer leurs voisins sans cause , par quoi ils meurent tous malvairement ; car adoncq en estoit mort en France plus de soixante et seize mille.

Item, le vendredi ensuivant , pour la grace que Dieu avoit faite à la ville de Paris, fut faite la plus solempnelle procession qui fut faite, passé avoit cent ans ; car toute l'Université, petits et grans, furent à Sainte-Katherine du Val des Escolliers, chascun ung cierge ardent en sa main. Et estoient plus de quatre mille, sans autres personnes que prestres ou escolliers, et pour certain oncques on ne vist cierge qui s'estaignit depuis les lieux dont ils partirent, jusques à ladite église ; que on tenoit à droit miracle ; car il faisoit un temps pluvieux et venteux ; et celles choses doivent bien donner à tout bon chrestien voullenté et devoction de remercier nostre créateur, et spécialement de l'entrée qui fut si bénignement et si doucement faite, comme vous avez ouï devant ; et en deveroit-on

faire tous les ans louange à Nostre-Seigneur ; car comme ce fut de droite prophétie , l'offertoire de la sainte messe de cellui jour en parle assez de ce faire ; car il dit : *Erit vobis hic dies memorialis , et diem festum celebrabitis solempnem Domino in progenies vestras legitimum sempiternum diem. Alleluya , alleluya , alleluya.*

Item, le dimenche ensuivant fut faitte procession générale très solempnellement ; et ce jour plut tant fort , que le pluie ne cessa tant que la procession dura , qui dura bien quatre heures , que aller que venir ; et furent les signeurs de Sainte-Genevève moult agenez de la pluie , car ils estoient tous nus piés ; mais spécialement ceux qui portoient le précieux corps de madame sainte Genevève et saint-Marcel, orent moult de peine ; car à grant peine se soustenoient sur les carreaux ; et vraiment ils estoient si trempéz de la pluie comme s'ils eussent esté jettez dedens Seine ; et pour certain ils suoient si fort , qu'ils desgouttoient tous par le visaige de sueur , tant estoient vains et travaillez. Et pour certain oncques nuls de tous ceux n'en furent oncques malades ne découraigés ; qui me semble droit miracle de madame sainte Genevève , qui peut bien faire par ses mérites , par-devers Nostre-Seigneur , et plus que tant , comme il appert par-devers Nostre-Seigneur en sa sainte légende , comment par plusieurs fois elle a sauvé la bonne ville de Paris, l'une fois de cher temps , l'autre fois des grans eaux, et de plusieurs autres

périls. Après ce, on fist un prévost de marchans du devantdit Michel de Lalier ; après on fist eschevins nouveaux , dont l'ung fut Colinet de Neufville, Jehan de Grantruë , Jehan de Belloy , Pierre de Langre , tous quatre natifs de la bonne ville de Paris ; et fut fait prévost de Paris , ung chevalier nommé Messire Philippes de Ternant , chevalier seigneur de Ternant , de Toisy et de la Motte , conseiller du roy nostre sire , et garde de la prévosté de Paris.

Item, la dernière sepmaine de mai , furent prins les os du comte d'Arminac et du chancelier de France , sire Henry de Marle, et de son filx l'évesque de Coustances , et ung nommé maistre Jehan Paris , et ung autre nommé Remon de la Guerre , qui estoient enterrez en la grant court de derrière Saint-Martin-des-Champs en ung grand fumier qui là est ; et furent enterrez leurs os en l'église de Saint-Martin-des-Champs ; c'est assavoir le comte d'Arminac dedens le cueur à dextre du grant autel.

Item, quant les François furent affermez avec le parlement et les grans bourgeois et le conseil , ils se plainquirent que le roy estoit très povre et toute sa gent , et qu'il convenoit avoir de l'argent , où qu'il fust prins. Si leur fust dit : « Il faut faire ung »emprunt. » Et ainsi fut fait spécialement très grief, sur ceux qu'on cuidoit qu'ils amassent mieux les Anglois que les François ; et fut l'emprunt très grant ; et se monta à très grosse somme d'argent et d'or ; car ils furent pou à Paris de mesnaigers qui

n'en payassent pou ou grant. Quant ils orent cette grant somme d'argent, ils s'appointèrent pour aller devant Crail; et y furent environ trois semaines ou ung mois qu'à aller, qu'à venir, qu'à mener vitaille et artillerie; et quant tout fut prest, et qu'on y ot moult despendu sans cop frapper, se bien pou non, ils levèrent le siège, et s'en revindrent trestous sans sçavoir cause pourquoi, comme on disoit, se non qu'on leur fist entendre que grant foison d'Anglois venoient pour lever le siège: ainsi fut là despendu mauvasement grant partie de l'emprunt. Quant ils furent revenus à Paris, si leur convint faire nouvelle finance. Si leur fut donné ce conseil qu'il convenoit faire cheoir la monnoie; mais pour ce qu'ils n'avoient point assez de monnoie forgée au coing du roy Charles, ils firent crier, le mercredi vingt-sixiesme jour de mai mil quatre cent trente-sept, les blancs de huit deniers qui estoient au coing de Henry, qui se disoit roy d'Angleterre et de France, ils les misrent à sept deniers, si valloient mieux de six blancs pour franc, que ceux qu'ils forgeoient au coing du roy Charles, si comme on disoit ceux à ce reconnoissants.

Item, le jeudi douziesme jour de juillet ensuiuant, firent de tous points cheoir les blancs que devant avoient mis à sept deniers; et les salus d'or qui pour le temps qu'ils mirent les blancs à sept deniers, valloient vingt-quatre sols parisis, ils les mirent à vingt sols parisis; et la sepmaine de devant s'es-

toient raliés les Anglois et courroient à une lieue près de Paris, et hutoient feux, et tuoient femmes et enfents, et destruisoient quant que ils encontroient.

Item, en cellui temps, en la fin de juing, ung caymant (mendiant) férit l'enffent d'une caymande dedans l'église des Innocents; celle leva sa quenouille et le cuida frapper sur la teste. Si recula; elle l'asena ung bien pou au visage; si lui fist une très petite esgratigneure, dont ung bien pou de sang issit, mais pour certain ils en furent vingt-deux jours en prison; et en ces vingt-deux jours oncques l'évesque de Paris ne volt reconcilier l'églises'il n'avoit payé.... et les deux pouvres gens n'avoient pas tant vailant en toutes choses, comme la somme qu'il demandoit. Et pour ce que ledit évesque ne le volt faire, s'il n'estoit payé à sa guise, en tous les vingt-deux jours oncques messes, matines ne vespres, ne corps en terre ou cimetierre ne fut, ne le saint service fait de nulle heure, ne l'eaue benoiste; et les confrairies qui avoient en ladite église leurs journées assignées, ils alloient faire leur service à Saint-Josse, en la rue Aubry-le-Boucher.

Item, en celle année fut tant de cerises que on avoit la livre pour ung denier tournois: voire telles fois fut six livres pour ung blanc de quatre deniers parisis; et durèrent jusques à la Nostre-Dame mi-aoust.

Item, celle année fut la Saint-Laurent au vendredi; et fist-on la foire comme autrefois, de toutes marchandises accoustumées à ladite journée.

Item, ou mois de septembre ensuivant, on commença à vendanger; mais oncques mais les vendanges ne coustèrent autant comme ils firent celle année. et si ne furent oncques mais vendangeurs et vendangeuses à si grant marché; car on avoit au commencement quatre femmes tout le jour pour deux blancs, et tel jour fut-on en avoit cinq pour deux blancs et hotteurs pour deux blancs ou pour trois; et si avoit-on très grant marché de vivres; et si ne furent aussi chères, passé à cinquante ans; car en toutes les portes de Paris avoit deux ou trois sergents de par les gouverneurs de Paris, qui sans loi et sans droit et par force faisoient payer à chacun hotteur deux doubles, à chacune charrette qui amenoit cuves où il y eust vendange huit blancs, seize de deux, huit sols parisis de trois; et ceux des garnisons d'entour Paris comme le Bois, comme Saint-Cloud, le Pont de Charrenton, avoient de chacun villaige huit ou dix queues de vin de rançon, et autant ou plus qu'ils en pilloient de nuit et de jour, sans les grands pactis qu'ils avoient; et témoingnoient les gens dignes de foi, que ou bois de Vincennes tant seulement en ot bien celle année trois cent queues, et les autres ainsi, ce qu'ils porent non pas tant qu'ils voldrent. Et en cellui temps n'estoit nouvelle du roy nullement, ne que se il fust à Rome ou à Jérusalem. Et pour certain oncques, puis l'entrée de Paris, nul des capitaines françois ne fist quelque bien dont on doie aucunement parler, se non rober et piller par nuit et par jour; et les An-

glois mennoient guerre en Flandres, en Normandie, devant Paris, ne nul ne les contredisoit; et gaignoient toujours quelque forte place; et le jour Saint-Cosme et Saint-Damien vindrent-ils jusques à Saint-Germain-des-Prés; ne oncques nuls des gens d'armes de Paris ne s'en voldrent mouvoir; et disoient qu'on ne les payoit point. Et en vérité quant-que pouvres gens de bonnes villes en leur obéissance pouvoient gaigner estoit pour eux; et de ceux des villaiges ce qu'ils avoient gaigné ou à gaigner leur ostoient-ils; ne nulle chose ne leur demouroit . ne que après feu; et pour certain ils disoient qu'ils avoient aussi cher, ou mieux, cheoir ès mains des Anglois comme ès mains des François.

Item, en ce temps les bouchers de Saint-Germain-des-Prés firent une boucherie au bout du pont Saint-Michel, comme on tourne à aller aux Augustins; et commencèrent à vendre la vigille de Toussaint, jour Saint-Quentin.

Item, le jour Saint-Clément ensuivant, vint le connestable à Paris et amena sa femme, sœur du duc de Bourgongne; et avoit esté femme au duc de Guienne, fils du roy de France; et vint avecques lui l'archevesque de Raims, chancelier de France et le parlement du roy; et entrèrent par la porte de Bordelles, qui nouvellement avoit esté desmurée.

Item, le jeudi ensuivant, vigille Saint-Andry, fut crié à son de trompe que le parlement du roy Charles, qui depuis sa despartie de Paris avoit esté

tenu à Poitiers, et sa chambre des comptes à Bourges en Berry, se tendroit désormais au Palais-Royal à Paris, en la fourme et manière que ses prédécesseurs rois de France l'avoient accoustumé à faire; et commencèrent le jour Saint-Éloy, premier jour de décembre mil quatre cent trente-sept. Et ainsi fut fait, et furent rappelés aucuns bourgeois par douceur, qu'on avoit mis hors après la départie des Anglois, parce que moult estoient favoureux aux Anglois pour leurs offices ou autres causes; et leur fut tout pardonné très doucement, sans reproche, et sans malmettre eux ne leurs biens.

Item, celle année fut tant de navez, qu'on avoit celle année le boisseau pour deux doubles, et tant de poreaux, qu'on avoit une grosse botte pour ung denier, qui l'année devant coustoit quatre doubles.

Item, pois, fèves furent à si grant marché, qu'on avoit fèves pour dix deniers le boissel, belles et grosses, et pour quatorze deniers bons pois, et très bon vin partout Paris pour deux doubles, blanc et vermeil.

Item, en la fin de novembre, la vigille Saint-Andry, commença à geler si fort, qu'elle dura jusques à karesme-prenant, qui fut le douziesme jour de février; et en cellui temps ne plut point, mais moult negea.

Item, celle nuyt de karesme-prenant, à heure de my-nuit, ou environ, prindrent les Anglois la ville de Pontoise, par la grant négligence du capitaine, qui estoit seigneur de l'Isle-Adam, qui

n'estoit pas si saige comme mestier eust esté , car il estoit très convoiteux ; et bien y parut ; car on disoit qu'au jour que la ville fut prinse , qu'il y avoit de blé plus qu'il n'en falloit pour deux ans tous entiers pour fournir ladite ville , et il en avoit très pou à Paris ; mais oncques , pour prière que ceux de Paris peussent faire , il n'en volt oncques laisser venir grain à la ville de Paris ; et lui vouloient donner les marchants de Pontoise de chacun sextier quatre francs parisis. Or perdit tout ; premièrement , honneur , car il s'enfouyt honteusement sans deffendre ne lui ne la ville. Ainsi par lui furent les bonnes gens tués et leurs biens perdus , et ceux qui ne furent tués furent mis en divers lieux en prinsons , et mis à si grant finance , qu'ils ne porent payer ; pourquoy plusieurs moururent dedans les prinsons. Ainsi fut tout ce mal par lui ; et enforcea les ennemys , et greva tant par sa mauvaise garde Paris et le pays d'entour , que à peine le pourroit-on raconter : car aussitost que la ville fut prinse , trois ou quatre jours après le blé enchérit à Paris à la moitié , et tout portaige de grain ; car nul n'osoit venir à Paris , pour les Angloys qui par tout couroient autour de Paris. Et fut la veille du premier dimenche de karesme , vindrent à douze heures de nuyt ou environ assaillir Paris , parce que les fossés estoient gelés ; mais ils furent si bien rebutés par canons ou autrement , qu'ils y gagnèrent pou , et que tout bel leur fut de leur esloigner.

Item , la première sepmaine de karesme fut crié

à son de trompe, que nul boulanger ne fist plus pain blanc, ne gasteaux, ne eschaudés, afin que les bourgeois qui avoient du blé cuisissent.

Item, la gelée avoit tellement fait mourir toute la verdure, que à la fin de mars on n'en trouvoit quelque pou, se non ung peu de poreaux qui coustoient une petite botte quatre deniers, qu'on avoit eu en janvier pour ung denier, et oingnaons très chers, et pommes très chères; car le quarteron de cappendu un pou grosses coustoit sept blancs; et si ne vint nulles figues; mais il fust le meilleur miel qu'on eust veu grant temps avoit, et à bon marché, car la pinte ne coustoit que deux blancs; et si avoit-on le molle de buche en Grève pour dix blancs.

Item, le pain fut moult cher, car le sextier de très petit seigle coustoit quarante quatre sols ou trois francs, et le froment quatre francs.

Item, la sepmaine peneuse, le mercredi vingt-sixiesme jour de mars de l'an quatorze cent trentesept, furent descollés trois hommes, l'ung advocat en parlement, nommé maistre Jacques de Cunay, et ung autre de la chambre des comptes, nommé maistre Jacques Rousseau, et un varlet de boucher qui estoit devenu poursuivant, qui portoit aux ennemis anciens de France tous les secrets qu'on faisoit à Paris, et lui envoioient les deux devantdiz, et ung autre nommé maistre Jehan le Cler; lequel fut mené en ung tomberel à voir la journée que les deux dessusdiz furent descollés.

et après condamné perpétuellement en oubliette, pource que clerc estoit, et les deux estoient bigames. Lesquelx recongnurent, spécialement maistre Jacques Rousseau, que quant aucunes bonnes villes que les Angloys tenoient se vouloient mettre en l'obéissance du roy de France, et que les bourgeois le mandoient au connestable et au chancelier qu'on feust prest de ce faire, à tel jour les faux traistres devantdiz le mandoient aux Angloys, qui tantost faisoient grants garnisons de gens d'armes, et faisoient copper testes à desroy, et bannissoient gens, et prenoient le leur sans merci, et tuoient et boutoient feux ès villaiges d'entour, et mennoient tous les biens en leurs garnisons.

Item, la sepmaine de Pasques, l'an quatorze cent trente-huit, fut prins à Beauvais, en Brie, un nommé Mille de Saux, lequel estoit procureur de parlement, qui avoit esté autrefois prins et avoit promis d'estre loyal et avoit baillé, sa foi et mis sa femme et deux fils qu'il avoit en hostaige; mais de tout ce ne tint compte de foy, ne de femmes, ne d'enffents, mais devint le plus fort larron, bouteux de feux et de tout autre maléfice qui fust en France ni en Normandie; et si estoit du maudit conseil des trois devantdiz, et pour ce ot-il la teste coppée et son varlet, le diziesme jour d'avril quatorze cent trente-huit; et cettuy Mille enseigna plusieurs grants caves et anciennes touchants à quarrières, desquelles on ne savoit riens, parmi lesquelles on de-

voit bouter les Angloys dedens Paris : mais Dieu qui tout scet ne le volt consentir. Un pou après, en celluy moys, prindrent les Angloys le chastel nommé Ourville, qui estoit au Galloys d'Aunoy, lequel chastel il perdit par sa mauvaisetié ; car les soudars qu'il devoient garder, il ne vouloit payer de leurs gaiges ; par quoy ils furent cause de la prinse du chastel ; et fut sa femme prinse, et fut menée à Meaux, qui estoit en cellui temps en l'obéissance des Angloys ; comment elle fut desmenée des Angloys, on s'en taist.

Item, il perdist toute sa chevance ; et si fist la prinse de cestuy chastel, tant de mal à Paris, que homme ne le pouvoit nombrer ; car il estoit sur les chemins de Flandres, et de Picardie et de Brie, et brief sur tous les chemins dont il pouvoit venir biens à Paris. Brief, il fist tant de mal à Paris, car il fust prins à l'entrée de juillet que on devoit cuillir les blés ; si convint mettre grant garnison à Saint-Denis, pour garder les laboureurs ; mais, pour certain, on ne scavoit duquel on avoit le meilleur marché, ou des Anglois ou des François ; car les François prenoient pactis et tailles de trois mois en trois mois ; et se les pouvres laboureurs n'avoient de quoi payer, les gouverneurs les habandonnoient aux gens d'armes ; les Anglois les délivroient quand ils les pouvoient prendre par rançon. En celui temps fust mis le siège devant Montereau, le jour Saint-Barthélemy, en aoust, dont il convint que ceux de Paris payassent une trop grosse

taille, qui moult les greva ; car il n'estoit nul qui gaignast, se non ceux qui avoient blé ou orge à vendre ; et si estoit le blé tant cher ou droit cueur d'aoust, à l'entrée de septembre, que le plus petit blé valloit quatre francs, le fromment six francs, l'orge quarante sols parisis, et si ne mangeoit-on point de pain blanc.

Item, le jour de la my-aoust chanta-t-on en la chappelle Saint-François aux Pelletiers, en l'église des Innocents, la première messe de la glorieuse Assomption de la glorieuse vierge Marie Nostre-Dame.

Item, en celui mois mil quatre cent trente-huit de septembre, on fist de rechief à Paris la plus estrange taille qui oncques mais eust esté faite ; car nul en tout Paris n'en fust excepté, de quelque estat qu'il fust, ne évesque, abbé, prieur, moine, nonnaine, chanoine, prestre bénéficié ou sans bénéfice, ne sergents, ménestriers, ni les clerics des parroisses, ne aucune personne de quelque estat qu'il fust. Et fust premièrement fait une grosse taille sur les gens de l'église, et après sur les gros marchands et marchandes ; et payoient l'un quatre mille francs, l'autre trois mille, ou deux mille huit cent, six cent, chascun selon son estat ; après aux autres moins riches, à l'ung cent francs ou soixante, cinquante ou quarante ; trestout le moindre paya vingt francs ou au-dessus ; les autres plus petits au-dessous de vingt francs et au dessus de dix francs. Nul ne passoit vingt francs, ne nul ne

payoit mains de dix francs ungs; et autres plus petits, nul ne passoit cent sols ne mains de quarante sols parisis. Après cette douloureuse taille feirent une autre très deshonneste; car les gouverneurs prindrent ès églises les joyaux d'argent, comme encensiers, plats, burettes, chandeliers, paix; brief de touts vesseaux d'église, qui d'argent estoient, ils prenoient sans demander; et en après ils prindrent la grigneur partie de tout l'argent monnoyé qui estoit au trésor des confrairies. Brief, ils prirent tant de finances à Paris, que à peine en seroit homme cru, et tout sous l'ombre de prendre le chastel de Montereau et la ville. Et feurent devant sans riens faire depuis la my-aoust jusqu'au jeudi onziesme jour d'octobre ensuivant, landemain Saint-Denis, qu'ils prindrent la ville par assault, et les gens d'armes se meirent dedens le chastel à garant. Après plusieurs fois parlementèrent ensemble, mais ils ne porent accorder. Si assaillirent le chastel par plusieurs fois, et gettèrent de leurs canons et d'autres traits, tant et si souvent, que grandement grevèrent le chastel et ceux de dedens; et aussi traioient ceux de dedens à ceux de dehors; mais pou leur vallu, mais ils virent bien que longuement ne poroient tenir le chastel qu'ils ne feussent destruits. Si parlementèrent au roy; et ad ce s'accordèrent, que les Anglois s'en iroient sauves leurs vies, comme estrangiers conquérants terre; car ils n'estoient pas venus en France de leur autorité; et touts ceux qui avecques

eux estoient de la langue de France, se rendirent à la voulenté du roy. Et ainsi fust fait, dont la plus grant partie d'iceux François reniés feurent pendus par leurs gorges, et aucuns autres allèrent en longs pellerinaiges une corde au col. Cet appointement fut fait le sabmedi dix-neuviemes jour d'octobre l'an mil quatre cent trente-huit. Et le mardi ensuyvant rendirent le chastel et s'en allèrent, et ceux de Paris s'en tindrent bien mal contents; et ne feirent pour la prinse du chastel ne joie, ne feu allumèrent, ne s'en tindrent compte comme ils feirent pour la prinse de la ville; car on sonna partout les mostiers de Paris, on fist partout joie et liesse toute nuit, et feux et danses; et tout ce fust deslaissé, parce qu'on avoit ainsi délivré les Anglois, qui estoient trois cents, tous meurtriers et larrons. La plus grant partie d'eux se meirent en la rivière pour plus emporter de leurs bagaiges; et quant ils passèrent par-devant Paris, il fust crié, sur peine de la hart, que nul ne nulle ne fust si osé ne si hardy de leur dire pis de leur nom; dont le peuple de Paris fust moult malcontent; mais à souffrir le convint pour celle fois: car de nulle rien ils n'osoient parler qui touchast le bien publique, car ils avoient tant d'oppressions, tant de tailles devant dites, tant de malgaignes, tant de grant charté de pain et de tous autres vivres que oncques on eust veu puis cent ans. Mais l'espérance de la venue du roy les confortoit; laquelle fust bien en vain; car quant il vint à Paris, lequel y vint landemain de la feste

de Saint-Martin d'yver, l'an mil quatre cent trente-huit, dont on fist aussi grand feste comme on pouvoit faire à Dieu; car à l'entrée de la bastide Saint-Denis par où il entra, tout armé au cler et le dalphin, jeune d'environ dix ans, tout armé comme son père le roy, à l'entrée les bourgeois lui meirent ung ciel sur sa teste que on a à la Saint-Sauveur à porter Nostre-Seigneur; et ainsi le portèrent jusques à la porte aux Paintres dedens la ville; et entre ladite porte et la bastide avoit plusieurs beaux mystères, comme à la Portedes-Champs avoit angles chantants; et à la fontaine du Ponceau Saint-Denis, moult de belles choses qui moult longues seroient à raconter; devant la Trinité, la manière de la Passion comme on fist pour le petit roy Henry, quant il fust sacré à Paris, comme devant est dit.

Item, à la porte aux Paintres aussi et devant Chastelet et devant le Pallays, sinon que depuis ladite porte aux Paintres tout fut tendu à ciel jusqu'à Nostre-Dame de Paris, se non le grand pont. Et quant il fut devant l'hostel-Dieu ou environ, on ferma les portes de ladite église de Nostre-Dame, et vint l'évesque de Paris, lequel apporta ung livre sur lequel le roy jura, comme roy, qu'il tendroit loyalment et bonnement tout ce que bon roy faire devoit. Après furent les portes ouvertes, et entra dedans l'église et se vint loger au Pallays pour celle nuit; et fist-on moult grand joie celle nuit, comme de bucciner, de faire feux en-my les

rues , danser , manger et boire , et de sonner plusieurs instruments. Ainsi vint le roy à Paris comme devant est dit.

Item , le jour Sainte-Katherine ensuivant , fut fait ung moult sollempnel service à Saint-Martin-des-Champs , pour feu le comte d'Arminac , qui fut tué comme devant est dit , environ dix-neuf ans devant dedans le Pallays ; et y ot bien ce jour dix-sept cents cierges allumés et de torches à la value ; et tous prestres qui voldrent dire messe , furent payés. Mais on n'y fist point de donnée ; dont on s'esbahit moult , car tel quatre mille personnes y allèrent , qui n'y fussent ja entrés , s'ils n'eussent cuidé qu'on n'y eust fait donnée ; et les maudirent qui avant prièrent pour lui ; et tout ce service fit faire le comte de Pardriel (Pardiac) ou de la Marche , le maisné fils du comte d'Arminac devantdit , et y fut le roy et chevaliers d'Anjou et tous ceux de Nostre-Dame et des collèges de Paris , tous revestus.

Item , après dit le service , furent portés les os dudit comte à Nostre-Dame-des-Champs , accompagnés de grans luminaires et de gens tous vestus en noir ; et là fut laissé jusqu'au mercredi suivant ; et ce jour disna le roy à Saint-Martin-des-Champs ; et le mercredi furent emportés les os dudit comte en son pays d'Arminac. Et en ce temps avoit à Paris grand foison de gens d'armes ; et environ quarante ou cinquante larrons qui s'estoient boutés dedans Chevreuse , couroient tous les jours jus-

ques aux portes de Paris, et prenoient hommes, bestes, voitures; et devers la porte Saint-Denis, ne scai quels larrons qui estoient à guette venoient prendre les hommes et les proyes jusques emprés les portes de Paris; et pour ce point venoient toutes les sepmaines; et quant ils estoient trois ou quatre lieues loing, les gens d'armes qui à Paris estoient s'armoient tout à loisir, et se partoient sans convoi; et tantost s'en revenoient, puisqu'ils avoient fait manière; et pour ce enchéri tout grain; car le blé valloit cinq francs et demi, qui n'estoit que mesteil; orge soixante sols, fèves menues cinq sols parisis le boessel, pois au pris, huile cinq sols parisis la pinte, la livre de beurre salé six blancs et tout à forte monnoie. Et depuis que le roy estoit entré à Paris, tout enchérit, comme dit est, pour ces larrons qui toujours estoient en embusches emprés Paris; ne roy, ne duc, ne comte, ne prévost, ne capitaine n'en tenoit compte, ne que s'ils fussent à cent lieues loing de Paris.

Item, cel an grand année de choulx et de navés; car le boessel ne coustoit que six deniers parisis, par quoi les gens appaisoient leur faim et à leurs enffents.

Item, le fruit faillit partout, se non de neffles et de pommes de bois, et si ne fut nulles noix ou nulles amendes.

Item, le roy se despartit de Paris le troiesme jour de décembre mil quatre cent trente-huit, sans ce que nul bien y fist à la ville de Paris pour lors;

et sembloit qu'il ne fust venu seulement que pour voir la ville ; et vraiment sa prinse de Montereau et sa venue consta plus de soixante mille francs à la ville de Paris où qu'ils fussent prins.

Item, le jour de la Typhaine, les larrons de Chevreuse, environ vingt ou trente, vindrent à la porte Saint-Jacques et entrèrent dedans Paris, et tuèrent ung sergent à verge qui estoit assis à ung huys, et s'en r'allèrent franchement, et prindrent trois des portiers gardant la porte et plusieurs autres pouvres gens, sans la proye qui ne fut pas petite ; et si n'estoit que douze heures de jour ou environ ; et disoient : « Où est vostre roy, il est mucé. » Et pour les courses que lesdits larrons faisoient, encherit tant pain et vin que pou de gens mangeoient de pain leur saoul, ne pouvres gens ne beuvoient point de vin.

Item, ceux de Montargis firent semblablement et rendirent ces trois places.

Item, Montargis s'estoit autrefois rendu par ainsi qu'on devoit donner grand finance ; laquelle ung grand seigneur qui la devoit porter la joua aux dés. Ainsi estoit tout gouverné ; et se rendirent la darraine sepmaine, l'an mil quatre cent trente-huit du mois d'octobre.

Item, la mortalité fut si grande, espécialement à Paris ; car il mourut bien à l'Hostel-Dieu, en celle année, cinq mille personnes, et parmi la cité plus de quarante-cinq mille, que hommes, que femmes, que enffents ; car quant la mort se bou-

toit en une maison, elle en emportoit la plus grant partie des gens, et espécialement des plus forts et des plus jeunes.

Item, de celle mort trespassa l'évesque de Paris, nommé sire Jacques, ung homme très pompeux, convoiteux, plus mondain que son estat ne le requerroit; et trespassa le deuxiesme jour du mois de novembre, l'an mil quatre cent trente-huict.

Item, en ce temps venoient les loups dans Paris par la rivière, et prenoient les chiens; et si mangèrent un enffent de nuit en la place aux Chats, derrière les Innocents.

Item, le jour Sainte-Geneviève et landemain, et le troisieme jour ensuivant, tonna, espartit, gresla aussi fort comme on vit oncques faire en esté, temps au matin et après disner; et estoit tout aussi cher comme devant est dit.

Item, ou mois de janvier fut prins par les Anglois le chastel de Saint-Germain-en-Laye, et fut par ung faux religieux de Sainte-Geneviève, nommé Carbonnet, lequel estoit prieur de Nanterre; et se fist privé du capitaine dudit Chastel; et tant fist, qu'il y entroit à quelque heure qu'il vouloit, et scavoit toujours où les clefs estoient, que on ne se défioit point de lui; et le mauvais homme alla à Rouen, et promist au comte de Warvic que se il lui vouloit donner trois cents salus d'or, qu'il lui rendroit le chastel; et on les lui bailla, et le faux traistre leur livra le chastel au jour qu'il leur avoit promis. Et environ douze ou quinze jours après

fut prins et recongnut toute la trayson, et fut jugé à prinson perpétuelle, chargé de gros fers, jambes et bras, et ne manger jamais que pain et eau, et très pou.

Item, fut la ville de Paris sans évesque jusques vingt-un jour de février ensuivant, la vigille de la chaire Saint-Pierre, que en fist évesque de Paris l'archevesque de Thoulouse, pour ce qu'il estoit du conseil du roy. Il ot l'ung et l'autre; et aussitost qu'il fut confirmé, il se transporta à son archevesché, et laissa que à Pasques et aux quatre-temps de la première sepmaine de Karesme, il convint prendre et prier autre prélat pour faire les ordres et autre divin service, appartenant à soi de faire. Et en cellui temps il n'avoit ne roy ne évesque qui tenist compte de la cité de Paris; et se tenoit le roy toujours en Berry; ne il ne tenoit compte de l'Isle-de-France, ne de la guerre, ne de son peuple, ne que s'il fust prinsonnier aux Sarrazins. Et dit-on par comun langaige selon signeur mesme dite. Car en vérité les Anglois couroient toutes les sepmaines deux ou trois fois autour de Paris, et pilloient, tuoient et rançonnoient; et pour certain, le connestable, ne les capitaines ne s'avançoient de leur deffendre aucunement, ne que s'ils fussent de leur party.

Item, en celui temps, avoit si cher temps à Rouen, que le sextier de bien pouvre blé coustoit dix francs, et tous vivres au prix, et trouvoit-on tous les jours en my les rues les petits enffents morts

que les chiens mangeoient ou les porcs, et tout par la cruauté de l'archevesque, qui estoit homme plein de sang, et avecques lui prévost qui avoit esté de Paris, messire Symon Morhier, qui élevé leur a tant de maletostes, que nul ne pouvoit vivre en la cité de Rouen, s'il n'estoit à eux, ou se il n'estoit moult riche paravant; ainsi estoit gouverné.

Item, en cellui an mil quatre cent trente-huict, fust si largement verdure, comme porée, choux, poreaux, navez, persin, cerfeuil, et toute autre verdure appartenant à corps d'homme nourrir, car au mois de janvier jusques à la Saint-Jehan, on avoit plus de verdure pour ung tournois à la Chandeleur et devant et après, qu'on avoit eu l'année de devant en avril ne en may pour deux blancs ou trois.

Item, environ huit jours après la Saint-Pierre, fut le persil et le cerfeuil tant cher que on n'en pouvoit finer. Pour vrai on vendoit quatre doubles ou six deniers autant de persil ou de cerfeuil que on avoit eu quinze jours pour un nevet.

Item, à la Saint-Jehan ou environ enchérit tant le blé, que pour vrai, un sextier de bon mestel valloit huict francs, et ung sextier de seigle valloit six francs, et la mesure de suif six sols parisis; la peinte d'huile de noix six sols; la livre de chandelles quatre blancs.

Item, en cellui temps vint le connestable à Paris, et amena avecques lui ung grant tas de larrons, et

fist entendant qu'il estoit venu pour prendre Pontoise, et les mena environ la ville; et la regarda tant seulement de loing, et dist qu'elle estoit moult forte à prendre, et qu'il n'avoit pas assez gens; et s'en retourna sans autre chose faire, lui et ses larrons, tout gastant les blés, les granges et les éritaiges des bonnes gens, avant qu'ils fussent bons, espécialement les cerises, qui commençoient à rougir; et ce qu'ils ne pouvoient manger, comme fèves nouvelles et pois, apportoient-ils à grant sachées.

Item, la darraine sepmaine de juin, vint ung autre aussi mauvais ou pire. nommé le comte de Perdriel (Pardiac), qui fut fils du comte d'Arminac, qui fut tué pour ses démérites, et admena une autre grant compaignie de larrons et de murdriers, qui, par leur mauvaise vie et détestable gouvernement, furent nommés les escorcheurs. Et pour vrai ils n'estoient pas mal nommés; car aussitost qu'ils venoient en quelque ville ou villaige, il convenoit soi rançonner à eux à grant finance, ou ils desgastoient tous les blés qui y estoient, qui encore estoient tous verds; et firent entendant qu'ils devoient prendre Meaux d'assaut, ou par gens qui devoient leur livrer, ou par composition ou autrement, et firent charger canons et prendre tout le pain qu'on trouvoit, et orent l'argent largement; car on cuidoit qu'ils deussent trop bien faire la besongne; mais ils ne passèrent guères par-de là le chastel de Dampmartin; et là pilloient, tuoient, rançonnoient les blés et tous autres gaignaiges, sans autre

bien faire. Ainsi besoingnoit le connestable de France, Artus, comte de Richemont. Et pour vrai les prisonniers Angloys disoient à Paris et ailleurs quant ils avoient payé leur rançon et qu'ils estoient en leurs lieux, que les Angloys disoient pleinement : « Par saint George ! vous povez bien crier » et braire à vostre connestable qu'il vous secoures ; » car par saint Edouard, tant qu'il sera connestable, » nous n'avons point paour que nous soyons combattu » qu'il puisse. Car quant il veut faire une bonne » armée pour faire le bon varlet et pour avoir de » vostre argent, nous le savons de par lui ou de par » autres, toujours trois ou quatre jours d'avant ; car » par saint George ! lui bon Angloys, et à secret et en » appert. » Mais aucuns tenoient qu'ils le disoient pour le mettre en haine du roy et du commun ; mais la plus saine partie le tenoit pour très mauvais homme et très couart. Brief, il ne challoit ne de roy, ne de prince, ne de commun, ne de ville ou de chastel que les Angloys preissent ; mais qu'il eust de l'argent ne lui challoit du demourant ne de quelle part. Brief, il n'estoit à rien bon au regard de la guerre ; et laissoit et souffroit aux gros qui avoient les grants greniers pleins de blés et d'autres grains, vendre aux pouvres gens tant comme ils vouloient. Mais qu'il en eust un émolument ou prouffit, il ne lui challoit comment ils le vendissent. Et tant les laissa faire à leur guise, que la première sepmaine de juillet, qui vouloit avoir un sextier de bon blé. il coustoit neuf francs très bonne monnoie, et les

fèves pour faire mouldre six francs. Et pour ce que le peuple ne se pouvoit taire, il fist le bon varlet, et fist mettre le siège devant la cité de Meaux; mais ce fut quant ils orent tous cuillis leurs seigles et leurs potaiges. Et ne faisoit mie en deux mois, ce qu'il deust avoir fait en huit jours; car il commença dès le moys de mai à dire à ses gens qu'il se convenoit ordonner pour y aller; et si fut avant le dix-neuvième jour de juillet qu'il ne ses gens y missent le siège; lesquels gens estoient les plus mauvaises gens que on eust oncques veü au royaume de France; et se faisoient appeler les escorcheurs; car telx les devoit-on tenir partout où ils passoient, car après eux ne venoit rien ne que après feu.

Item, ils assaillirent la ville le douzième jour d'aoust ensuivant, et la prindrent par force, et y ot aucuns prins à qui on coppa les testes.

Item, le marché ne pot estre prins; et se mirent bien six cents Angloys dedens qui le tindrent moult bien, jusques à ce que le roy vint à Paris la seconde foys puis l'entrée des François, et y entra par la porte Saint-Antoine, le neufvième jour de septembre, landemain de la Nativité Nostre-Dame; et le jeudi ensuivant alla à Saint-Denis faire chanter pour sa sœur, dame Marie de Poissy.

Item, le dimanche ensuivant rendirent les Angloys le marché de Meaux leurs vies sauves et leurs biens; et furent admenés par eau à Paris, et y furent deux jours sur la rivière, ès bateaux.

Item, le darrain jour de septembre se partit le

roy de Paris, et alla à Orléans ; et landemain, entre le jeudi et le vendredi, vindrent les Angloys, environ mynuit, en la ville de Nostre-Dame des Champs, et boutèrent feux ; et prindrent hommes et biens ce qu'ils porent.

Item, le vingt-quatriesme jour d'aoust, l'an quatorze cents trente-huit, fut prins en la rivière de Seine, devant les Bernardins ou environ, ung poisson qui avoit, entre queue et teste, sept piés et demi au pié du roy de Chastellet largement.

Item, en cellui temps, spécialement tant comme roy fut à Paris, les loups si esragés de manger chair d'hommes, de femmes ou d'enffents, que en la darraine sepmaine de septembre, estranglèrent et mangèrent quatorze personnes, que grants que petits, entre Montmartre et la porte Saint-Anthoine, que dedens les vignes, que dedens les marès ; et s'ils trouvoient ung troupeau de bestes, ils assailloient le berger, et laissoient les bestes. La vigile Saint-Martin fut tant chassé un loup terrible et orrible, qu'on disoit que lui tout seul avoit fait plus des douleurs devant dites que toutes les autres ; celui jour fut prins, et n'avoit point de queue ; et pour ce fut nommé Courtault ; et parloit-on autant de lui comme on fait du larron de bois ou d'ung cruel cappitaine ; et disoit-on aux gens qui alloient aux champs : « Gardez-vous de Courtault. » Icellui jour fut mis en une brouette, la gueule ouverte, et mené parmi Paris ; ei laissoient les gens toutes choses à faire, fust boire, fust manger ou autre chose né-

cessaire que ce fust, pour aller voir Courtault ; et pour vrai il leur vallut plus de dix francs la cuillette.

Item, en celle année fut tant de gland de chesne, qu'on le vendoit à la halle emprés l'avoyne, à aussi grand sachées comme blés.

Item, le seiziesme jour de décembre vindrent les loups soudainement, et estranglèrent quatre femmes mesnaigères ; et le vendredi ensuivant ils en affollèrent (estropièrent) dix-sept entour Paris, dont il en mourut onze de leur morsure ; et faisoient en ce temps ceux qui gouvernoient de par le roy, nouvelles subsides ; car ils ordonnèrent que quelque beste à corne comme bœufs ou vaches qui seroient vendus au marché payeroit quatre sols parisis, le pourcel huit blancs, le mouton ou brebis quatre blancs. Et avec ce firent une très grosse taille et très grevable ; car qui n'avoit payé devant que quarante sols, il payoit six livres, car elle doubla deux foys ; et aussitost comme ils venoient pour être payez, et on ne les payoit, on avoit tantost après sergents en garnison, qui moult grevoient le povre commun ; car quant ils estoient dans les maisons, il les convenoit gouverner de grans despens ; car c'estoient les varlets au deable, ils faisoient du mal trop plus que on ne leur commandoit.

Item, en cellui an, en janvier et février, vint moult grant foison de porcs ; mais les faux gouverneurs, quant ils virent la grant abondance,

ils firent tant enchérir le sel, que le boessel de sel coustoit vingt-deux sols parisis, et encore on n'en pouvoit finer pour son argent, et furent à Paris perdus très grant foison de porcs qu'on avoit tuez par deffaulte de sel, car les gouverneurs ne vouloient que on l'amenast que par chevallées, pour vendre plus à leur volenté; et disoit-on pour vrai que tout ce faux gouvernement ne procédoit que du faux malice de l'abbé de Saint-Mor-des-Fossez.

Item, en celle année fust tant de taupes, que tous les jardins en estoient gastez.

Item, en celle année furent les Escorcheurs en Bourgoigne; et en une grant court du pays mirent toutes les bestes à corne comme vaches, beufs qui labouroient aux champs, qu'ils porent trouver, sans les bestes à laines et pourceaux et autres bestail; et tous firent mourir de faim, parce qu'ils furent trop sans manger là-dedans; et fut pour ce que les gens du pays ne porent payer si grant rançon qu'ils demandoient.

Item, en celle année furent les escorcheurs devant Avranches, et y mirent le siège; et en estoit chef le connestable le comte de Richemont; et estoient bien quarante mille contre huit mille Anglois, et firent lever le siège à grant deshonneur, vouldissent ou non.

Item, en cellui temps le roy et son filx furent à descort par le conseil d'aucuns des seigneurs de France, comme le duc d'Anjou, le connestable, lesquels furent avec le roy et le duc de Bourbon

avec le dalphin et ung grant nombre qu'on nommoit les plus larrons qu'ils fussent ou remenant du monde, et estoient nommez les Escorcheurs; et faisoient guerre ou povre peuple si forte, que on n'osoit issir hors des bonnes villes; et quelques personnes qu'ils encontrassent, ils lui demandoient qui vive. S'il estoit de leur parti, il n'estoit seulement que desrobbé de quant qu'il avoit; et s'il estoit d'autre parti, il estoit tué et desrobbé, ou mené en prinson, dont jamais il n'issoit, tant estoit tiré à gehaine, et mis à grant rançon, que jamais ne la pouvoit payer; et par celle cause mouroit dans leurs prinsons.

Item, ils mangeoient char en karesme, fromaige, lait et œufs comme en autre temps. En cellui temps se bouttèrent dedens Corbeil et dedens le le bois de Vincennes et à Beauté.

Item, le premier dimanche de mai, l'an mil quatre cent quarante, environ une douzaine de ces Escorcheurs vindrent à Paris; et après disner allèrent jouer en l'isle Nostre-Dame avec autres gens, et regardèrent les toilles des bourgeois de Paris qu'on blanchissoit, et très bien les advisèrent; et quant ce vint sur le soir, ils firent semblant s'en venir et se mucèrent (cachèrent) en lieu qu'ils avoient espié; et à minuit ou près vindrent en laditte isle, et prirent toutes les toilles de lin, sans prendre une seule de chanvre, et navrèrent les gardes de plusieurs plaies, et dit-on qu'ils valloient bien quatre cent livres parisis; et s'en allèrent droit à Corbeil;

et ung vieil chevalier nommé messire Jehan Foucolt, et le cappitaine du bois qui les deussent avoir rescoussés, s'en allèrent partir à butin à Corbeil.

Item, celle année fut tant de hannetons et si largement, que on ne les avoit oncques mais vu venir à si grant abondance; mais il fist si grant froit la première sepmaine de juing et si grant vent et pluie, qu'ils n'orent point de longue durée.

Item, il fut de taupes partout, que on n'avoit oncques mais vu; car pour vrai ils gattoient toutes les semences que on mettoit en terre; et si avoit tant dès lors, qu'il ne demouroit rien en arbre qui fruit portast, ne cosses de pois ou de fèves.

Item, en ce temps avoit moult cruelle guerre, entre le roy et son filx; et estoit le duc de Bourbon à l'aide du filx contre le père; et se tenoit en fortes villes ou pays de Bourbonnois, accompagné de foison gens d'armes, qui tout destruisoient son pays. Et d'autre part le roy estoit au pays de Berry; car pour certain on alloit bien dix ou douze lieues que on n'eust trouvé que boire ne que manger, ne fruit, ne autre chose, et si estoit ou droit cuer d'aoust; et tuoient et coppoient les gorges les ungs aux autres, fust prestre, clerc, ou moine, nonnain, menestrel ou hérault, femmes ou enfents. Brief il n'estoit homme ne femme qui osast se mettre en chemin pour chose qu'il eust à faire, et prenoient les villes les ungs aux autres. Corbeil fut prins au nom du duc de Bourbon; Beauté et le bois et les autres estoient de par le roy; et ceux

de Corbeil allèrent faire une course pour piller sur les champs. Et aussi tost qu'ils furent un peu esloignez de Corbeil, ceux de la ville leur fermèrent les portes; et leur cappitaine, qu'on nommoit messire Jehan Foucault, chevalier, se bouda dedens le chastel, et lui et ceux qui estoient demourez pour garder la ville; et tantost ceux de la ville, quant ils virent qu'il s'enferma ou chastel, l'assiégèrent; et quant ils se virent ainsi assiégés, si jouèrent à tout; car ils avoient assez canons et artillerie, dont ils dommaigèrent moult ceux de la ville, que homme de la ville n'estoit tant hardi d'approcher vers eux. En ce temps le roy et son filx furent accordez, par ainsi que toutes les places que le duc de Bourbon avoit prises la guerre durant, furent rendues au roy par le traité fait entre eux signeurs; et par ce point fut le chastel délivré de Foucault, et d'un grant tas de larrons qui avecques lui estoient; et fut laditte paix créée parmi Paris du roy et de son filx, le jour madame Sainte-Anne vingt-huitiesme jour de juillet; et fist-on les feux parmi Paris. Et celle année mil quatre cent quarante fut très fructueuse de tous biens, très bons et à bon marché; car on avoit aussi bon blé pour seize sols parisis, comme l'année devant pour cinq francs; aussi bonnes fèves pour quatre blancs, comme l'année devant pour sept ou huit sols parisis; très bons pois pour six blancs, et si grant marché de tout fruit, comme on vouloit demander; car on avoit le cent de gros-

ses pesches pour deux deniers parisis , poires d'Angoisse ou de Caillau-pepin très grosses pour quatre deniers le quarteron , le cent de prunes de damas pour sept deniers , le cent de très bonnes noix pour quatre tournois.

Item , en ce temps , la ville de Harefleu estoit assiégée des Anglois ; c'est pourquoy le roy fist une grand assemblée de gens d'armes pour qui il convint faire une grosse taille , et lever subsides plus grands que autrefois ; car une queue de vin payoit aux portes de Paris vingt blancs , qui ne payoit l'année devant que huit blancs.

Item , quant l'assemblée des gens d'armes fut faite , ils prindrent leur chemin à venir parmi Paris , pour quérir leurs nécessités , et y furent bien quatre ou cinq jours ; et estoient espartis ès villai-ges d'entour Paris ; et tout à leur povoir gastèrent , car il estoit le droit cueur de vendange.

Item , en ce temps estoit très grand nouvelle de la Pucelle , dont devant a esté faite mention , laquelle fut arse à Rouen pour ses démérites ; et y avoit adoncques maintes personnes qui estoient moult abusées d'elle , qui croyoient fermement que par sa saintété elle se fust eschappée du feu , et qu'on eust arse un autre , cuidant que ce fust elle. Mais elle fut bien véritablement arse et toute la cendre de son corps fut pour vrai gettée en la rivière pour les sorceries qui s'en feussent pu ensuivre.

Item , en celui temps en amenèrent les gens d'armes une , laquelle fut à Orléans très honorable-

ment receue ; et quant elle fut près de Paris , la grand erreur recommença de croire fermement que c'estoit la Pucelle ; et pour celle cause l'université et le parlement la firent venir à Paris bon gré mal gré ; et fut monstrée au peuple au Palais sur la pierre de marbre en la grand court , et là fut preschée , et toute sa vie et tout son estat , et dit qu'elle n'estoit pas pucelle , et qu'elle avoit esté mariée à ung chevalier dont elle avoit eu deux fils ; et avec ce disoit qu'elle avoit fait aucune chose , dont il convint qu'elle allast au Saint-Père , comme de main mise sur son père ou mère , prestre ou clerc violement ; et que pour garder son honneur , comme elle disoit , elle avoit frappé sa mère par mesaventure , comme elle cuidoit férir ung autre , et pour ce qu'elle eust bien eschevé (évité) sa mère , se n'eust esté la grand ire où elle estoit , car sa mère la tenoit pour ce qu'elle vouloit battre une sienne commère ; et pour celle cause lui convenoit aller à Rome ; et pour ce elle y alla vestue comme ung homme , et fut comme souldoyer en la guerre du Saint-Père Eugène ; et fist homicide en ladite guerre par deux fois ; et quant elle fut à Paris , encore retourna en la guerre , et fut en garnison , et puis s'en alla.

Item , le neuviesme jour d'octobre fut receu à Nostre-Dame de Paris , c'est assavoir le jour monsieur Saint-Denis , l'évesque de Paris , lequel estoit archevesque de Toulouse ; et ainsi fut-il archevesque et évesque de Paris , et fut nommé Denis de Moulins.

Item, en celui mois fut faite une grosse taille, pour aller rescourre Harrefleu, que les Anglois avoient assiégé; et fut cuillie, et puis n'en firent autre chose François; et ceux de Harrefleu par force de famine se rendirent aux Anglois; et si estoient bien les François vingt mille, comme on disoit, ou plus; et les Anglois n'estoient pas plus de huit mille, qui toujours gagnoient pays. Et vraiment il sembloit que les seigneurs de France fouissent toujours devant eux, spécialement le roy, qui avoit avecques lui tant de larrons; car les roys estrangers disoient aux marchands de France, quant ils alloient dans leur pays, que le roy de France estoit le droit ourine (origène) aux larrons de chrestienté; et pour certain ils ne mentoient mie, car tant y en avoit en l'Isle-de-France, qu'elle estoit toute peuplée de gens pires que ne furent oncques Sarrazins, comme il apparoist par les grands énormes péchés et tyrannie qu'ils faisoient au pouvre peuple de tout le pays où le roy les menoit, comme des enffents nouveaux; mais la plus grand tyrannie qu'on eust oncques veue, car ils ostoyent aussitost qu'ils estoient nez de leur mère; et les eussent plustost laissés mourir sans batesme, que jamais père et mère les eussent tenus sans grand rançon.

Item, ils prenoient les petits enffents qu'ils trouvoient parmi les chemins aux villaiges ou ailleurs, et les enfermoient en huches; et là mouroyent de faim et d'autre mesaise, qui ne les rançonnoit de grant rançon.

Item, quant un preudhomme avoit une jeune

femme, et ils le pouvoient prendre, et il ne pouvoit payer la rançon qu'on lui demandoit, ils le tourmentoient et le tyrannoient moult grièvement; et les aucuns mettoient en grands huches, et puis prenoient les femmes, et les mettoient par force sur le couvercle de la huche où le bon homme estoit, et crioient: « Villain, en despit de toi ta femme sera » chevaulchée ci-endroit ». Et ainsi le faisoient; et quant ils avoient fait leur malle œuvre, ils laissoient le pouvre périr là-dedans, s'il ne payoit la rançon qu'ils lui demandoient. Et si n'estoit roy ne nul prince qui pour ce s'avancast de faire aucune aide au pouvre peuple; mais disoient à ceux qui s'en plaignoient: « Il faut qu'ils vivent; se ce » fussent les Anglois, vous n'en parlassiez pas, » vous avez trop de bien. »

Item, le sabmedi quatorziesme jour de janvier, l'an mil quatre cent quarante, entra le duc d'Orléans à Paris, qui avoit esté prisonnier aux Anglois ou pays d'Angleterre par l'espace de vingt-cinq ans et plus. Quant il ot esté environ huit jours à Paris, il se despartit de Paris, lui et sa femme qu'il avoit admenée avecques lui; et se partit de Paris le jeudi ensuivant qui fut venu; et alla voir son pays d'Orléannois, et ceux de Paris lui donnerent de beaux dons à sa despartie; et il les print très volentiers; et encore convint-il faire une taille pour lui aider, dont le clergé paya la moitié, pour ce qu'il promist, par la foi de son corps, de faire paix entre le roy de France et d'Angle-

terre. Pour ce le clergé fut plus incliné à lui aider à ladite taille , car tout se perdoit par la maudite guerre. Il est vrai qu'on pendit ung larron , lequel estoit coutumier , quant il véoit ung petit enfant en maillot ou autrement , il l'ostoit à la mère , et tantost le gettoit ou feu sans pitié , qui tantost ne le rançonnoit , et en fist mourir aucuns par sa cruauté comme Hérodes.

Item , en celui an mil quatre cent quarante , fut le cimetièrre des Innocents par l'espace de quatre mois , qu'on n'y enterra oncques personnes, petits ne grands , ne on n'y fist procession ou recommandation pour quelque personne ; et tout par l'évesque qui pour lors estoit , qui en vouloit avoir trop grand somme d'argent , et l'église estoit trop povre ; et fut nommé celui évesque maistre Denis des Moulins, lequel estoit arcevesque de Toulouse, patriarche d'Antioche , évesque de Paris , et du grand conseil du roy Charles VII de ce nom ; et si disoit-on qu'il n'en estoit pas content , et si estoit homme ancien et très pou piteux à quelque personne , s'il ne recevoit argent ou aucun don qui le vaulsist ; et pour vrai on disoit qu'il avoit plus de cinquante procès au parlement ; car de lui n'avoit rien sans procès.

Item , il, ousest très desloyaux complices; trouvèrent une pratique bien estrange, car ils alloient parmi Paris; et quant ils véoient huys fermés, ils demandoient aux voisins d'entour « : Pourquoi sont ces » huys fermés? Ha ! sire, respondoient-ils, les gens

» en sont trespasés.» — « Et n'ont-ils nuls hoirs qui » y fussent demourés.» — « Ha! sire, ils demourent ailleurs.» Et tant faisoient qu'ils, par leurs décevantes paroles, sçavoient où ils se demouroient; et tantost les faisoient citer pour rendre compte de leurs testaments; et se par aucune adventure pour long-temps, posé qu'ils eussent bien accompli leur testament, et qu'ils le prouvassent bien, si ne peussent-ils chevir, s'ils tantost ne apportassent leurs testaments, et y eust dix ou douze ans; et s'ils l'apportassent, si bien coustoit-il argent par leur subtile cautelle.

Item, celle année fut moult bonne, car on avoit le sextier de bon froment pour seize sols parisis, le sextier de noix pour vingt-quatre sols parisis, et le crioit-on parmi Paris, comme on fait le charbon, à trois blancs le boesseau; la pinte d'huile cinq blancs; bonnes pommes en mai pour deux blancs le boesseau; la pinte de vin deux deniers; fèves pour dix deniers; pois pour quatre blancs; navés pour quatre deniers le boesseau. Mais les Anglois couroient souvent jusques aux portes de Paris. Et si n'y avoit qu'ung seul capitaine d'Angleterre nommé Tallebot, qui faisoit visaige, et tenoit pié encontre le roy et sa puissance; et pour vrai il sembloit, a semblant qu'ils monstroient, que moult le doubtassent, car toujours eux esloignoient de lui vingt ou trente lieues; car il chevalchoit parmi France plus hardiment qu'ils ne faisoient. Et si tailloit tous les ans le roy deux fois son peuple du mains pour aller combattre Tallebot; et si

n'en faisoit-on rien. Par quoi le peuple du villaige fut tant grevé comme on peut croire espécialment laboureurs ; car du blé qui leur avoit cousté en semence quatre francs le sextier , ne leur valloit que seize sols parisis , ou vingt sols au plus ; et l'avoine qui avoit cousté trois francs , ne leur rendoit que treize sols parisis ; et pareillement de tous grains ; et après les pactis , les tailles , et les courses sans pitié. Et qui pis est , les capitaines firent une ordonnance aux chasteaux d'entour Paris, où il y avoit ponts à passer, comme Charenton, le pont de Saint-Cloud et autres ponts , que quelque personne qui y passeroit , payeroit passage, fut à pié ou à cheval ; au pont de Saint-Cloud, toute personne qui y entroit , ou yssoit , et y entrast cent fois le jour , tant en doubles, lui convenoit payer sans merci, une charrette vuide ou plaine six doubles , ung charriot douze doubles.

Item, le dix-neuviesme jour de mai, jour Saint-Yves , fist mettre le roy le siège devant Creil , par le connestable ; et y vint, et son fils avecques lui.

Item, le mardi vingt-troisiesme jour de mai, vigile de l'Ascension Nostre-Seigneur , on fist crier le pain de deux doubles à deux parisis , pesant le blanc vingt-quatre onces, et le pain faitis (bis), à toute la fleur de deux deniers parisis, pesant trente-deux onces tout cuit.

Item, le jour de l'Ascension Nostre-Seigneur, feurent prins parmi Paris plus de trois cents pauvres laboureurs , par le commandement d'un droit

cruel tyran, qui pour lors estoit président, nommé Maistre, pour mener en l'ost devant Creil; et les espioient les sergents à l'issue des églises, et mettoient moult rudement la main à eux, et faisoient trop pis qu'on ne leur commandoit; mais qui pis, qui en parloit, tant fust pou, il estoit mis en prison villanement, et lui coustoit moult. Mais comme ils estoient entre les mains de ces ennemis sergents, qui devoient ou cuidoyent partir, Nostre-Seigneur les conforta grandement, car environ deux heures après disner, vint ung hérault de par le roy et de par le connestable, tout battant, qui apporta lettres au prévost de Paris et des marchants et à la ville, lesquelles faisoient mention que la ville de Creil et le chastel estoient rendus, par ainsi que les souldoyers qui dedens estoient s'en estoient allés atout leurs bagues franchement; lesquels, si comme on disoit, estoient bien cinq cents hommes de fait. Quant les pouvres laboureurs devant-dits ouyrent les nouvelles, si feurent moult reconfortés, et ceux de Paris moult réjouis, et feirent moult grant joye; et sonna-t-on par toutes les églises de Paris moult hautement; et après soupper on fist grans feus comme à la Saint-Jehan ou plus, et dansoit-on parmi Paris; et les enffents crioient *Nouël!* moult hautement.

Item, le jeudi ensuivant vint le dalphin à Paris, et fust logé en l'ostel des Tournelles, emprès la porte Saint-Anthoine; et n'y demoura qu'une nuit, ne ne se monstra point à Paris; ne son père

le roy n'y vint point, pour ce qu'on leva la plus grant taille à Paris selon la grant povreté d'argent et de gaing qui pour lors estoit, qu'on eust veu depuis cinquante ans; car on faisoit premier très grants emprunts à tous ceux de parlement, de Chastelet et de toutes les cours de pratiques, sur peine de tous perdre leurs biens; et le convenoit payer ou estre mis en prinson et avoir sergents en son ostel en garnison, qui tout gastoient aussitost que ils y estoient; car ils faisoient très oultrageuse despence et autres mauvaises besoingnes plus que on ne leur commandoit.

Item, après celui prest feurent assises très grosses tailles; et cuidoit le peuple que on ne leur demandast rien. Mais après on commença la grant douleur au peuple d'icelle taille; car nul ne nulle n'en eschappa; et très gresvement feurent assis; car qui n'avoit payé devant que vingt sols, il payoit quatre livres; celui de quarante sols à dix francs; celui de dix francs à quarante francs; et si n'y avoit point de mercy; car qui estoit refusant, ses biens estoient vendus en my la rue et son corps en prinson.

Item, fust mis le siège devant Pontoise, le mardi des festes de Pentecoste, qui fust le quatriesme jour de juing mil quatre cent quarante-un. Et le sabmedi ensuivant, vint le roy à Paris comme ung homme estrange et son fils; et se logea près du chastel Saint-Anthoine, lui et son fils, comme s'ils eussent paour qu'on leur fist aucun grief, dont

ou n'avoit talent ne voulenté. Et le jour de la Trinité manda l'université environ cinq heures après disner, et leur demanda aide d'argent pour payer ses gens. Après parla aux bourgeois qu'il avoit si très gresvement taillés, n'avoit pas encore un mois, et leur demanda que convint, que ce fust à force ou autrement, qu'ils lui feissent bientost finance de vingt mille escus d'or.

Item, depuis que le roy fust devant Pontoise, ne fust jour qu'on ne fist à Paris procession, l'université, les religieux ou les paroisses.

Item, la darraine sepmaine de juillet, vint le roy à Sainct-Denis; et fust là trois sepmaines entières, lui et la plus grant partie de sa gent; et là faisoit conseils tous les jours et conspiracions, l'une foys de laisser le siège, l'autre foys de prendre tout l'argent que les confrairies de Paris avoient; et disoient les faulx conseillers que trop y avoit confrairies à Paris de la moitié; et tant feirent par leur grant mauvaiseté, que la plus grant partie des confrairies feurent apētissées de la moitié ou plus, car à la plus grant partie où on disoit trois ou quatre messes, deux à nottes et deux basses, on ne chantast qu'une basse; et où il y avoit vingt ou trente cierges, que trois ou quatre pointes sans torches, ne sans honneur à Dieu. Et de toutes parts où le roy ou tous les grants en général qui estoient avecques lui, savoient les Anglois, ils s'enfuioient d'autre part, puis à Poissy, puis à Maubuisson, puis à l'Isle-Adam, puis à Conflans, puis s'en ra-

fuioient à Saint-Denis. Et toujours avoit en leur compagnie trois François contre un Anglois, lesquels François ne faisoient tous les jours que piller et rober, et gaster toutes les vivres, tous les fruits, copper les arbres tous chargés de fruits qui ne les rançonnoit, battre les maisons couvertes de thuilles. Bref tout estoit rançonné aux champs et à la ville ; et si le sçavoient bien les signeurs, mais ils estoient trestous sans pitié, que quant on s'en plaignoit, ils disoient : « Se ce feussent les Anglois, » vous n'en parlassiez pas tant, il convient qu'ils » vivent, où que soit ». Ainsi, estoit ce roy Charles VII gouverné ; voire pis que je ne dis, car ils le tenoient comme on fait ung enfant en tutelle.

Item, toujours estoient devant Pontoise ; si advint un jour de jedy, en septembre, le jour de Sainte-Croix, que les aucuns des François allèrent devant la cité d'Evreux, et fut rendue sans sang espandre que pou ; car d'ung costé et d'autre n'y ot mort que cinq hommes.

Item, le dix-neuiesme jour de septembre ensuivant fut prinse par force d'assault Pontoise ; et furent tués à l'assault quatre cents Anglois ou environ, et des François environ dix ou onze.

Item, plusieurs Angloys furent mis à mort en celiers et en caves et autres lieux, où ils furent trouvés mussés(cachés); et si en ot à l'ostel-Dieu de trouvez qui orent malle estraine.

Item, le vingt-cinquiesme jour dudit mois de septembre, emmenèrent les gens d'armes les prin-

sonniers qu'ils avoient admenés à Paris après la prise de Pontoise en leurs forteresses, moult piteusement; car ils les menoient au pain de douleur, deux et deux, accouplés de très fort chevestres (licous) tout ainsi comme on mène chiens à la chasse, montés sur grans chevaux qui moult tost alloient; et les prinsonniers estoient sans chapperon, tous nuds testes, chascung ung povre haillon, vestus tous sans chausses ne souliers la plus grant partie. Brief, on leur avoit tout osté, jusques aux braves. Et en emmenèrent cinquante-trois de l'hostellerie du Cocq et du Paon de la grant rue Sainet-Martin; et tous qui ne se povoient rançonner, ils les menoient en Grève vers le port au foin, et les lioient piés et mains sans mercy mains que des chiens; et là les noyoient voyant tout le peuple; et moult y en ot de noyés et de emmenés en forteresses, comme devant est dit; car plus de gens d'armes avoit delà les ponts sans comparaison, qu'il ne avoit deçà les ponts. Et toutes voies guères hostellerie ne deçà ne delà où il n'eust foisons prinsonniers, spécialement où estoient les gens d'armes.

Item, ce vingt-cinquiesme jour, vint le roy à Paris, environ quatre heures après disner, et ne vint point le dalphin ce jour.

Item, le roy s'en alla de rechief en son pays de Berry, à celle fin qu'on ne lui demandast quelques relasches de malletostes, dont tant y avoit en France, et aussi pour une grosse taille que les gouverneurs vouloient cuillir, laquelle ils cuillirent, fust tort ou droit.

Item, quant le roy se fust parti de Paris, un pou après, le quinziésime jour d'octobre, l'an mil quatre cent quarante-un, vint le duc d'Orléans à Paris pour prendre une leschée sur la pouvre ville, et puis s'en retourna en son pays le vingtiesme jour dudit mois, sans nul bien faire pour la paix, ne pour autres choses quelconques.

Item, en ce saint temps de l'advènement de Nostre-Seigneur, on troubla tellement l'université, que oncques n'y ot prédication faite ne à Noël ne ès octaves, ne jusques au jour des brandons.

Item, après ce cessa le parlement; et fut avant le huictiesme jour de Karesme que ceux de parlement plaidoïassent aucune cause qui fust celle environ le vingtiesme jour de février.

Item, le pénultiesme jour de janvier, trespassa la femme du comte de Richemont, connestable de France, qui fut premier espousée au duc de Guienne, fils du roy de France, Charles, le sixiesme de ce nom; et fut fille de Jehan, duc de Bourgongne, comte de Flandres, et de plusieurs autres comtés et duchés; et trespassa en la rue de Joüy, et fut enterrée le cinquiesme jour de février, en l'église de Nostre-Dame-du-Carme à Paris; et fut porté son cueur à Nostre-Dame-de-Liesse ou de Liausse, lequel qu'on veult.

Item, en celle année fut si grant année d'oignons, que environ Pasques flouries, qui furent celle année le jour de l'Anonciation de Nostre-Dame, ne valloit le grant boessel de Bourgongne que six deniers parisis; et en icelui temps vint tant

de figues à Paris, que la livre de la meilleure ne coustoit que quatre deniers parisis, et raisins très bons quatre deniers parisis, fèves les plus belles à douze deniers parisis, pois très bons à quatre blancs.

Item, ou mois d'avril après Pasques mil quatre cent quarante-deux, furent les eaux si grandes, qu'ils estoient le jour de Pasques, qui furent le premier jour d'avril, celle année mil quatre cent quarante-deux, qu'ils venoient jusques devant l'ostel de la ville, en la place de Grève et plus; et puis fut-elle marchande; et tantost après, à l'entrée de may, vint de rechef aussi grande comme devant, qui moult fist de mal aux gaignaiges de bas-pays sur rivière.

Item, entre le sabmedy et le dimanche devant l'Ascension, qui fut le sixiesme jour de may, qu'on a accoustumé d'aller à Saint-Spire de Corbeil en pellerinaige, environ neuf heures de nuit commença la plus grant pluye que oncques mais d'aage d'homme, tant fut vieux, eust esté veue; car depuis celle heure jusques au jour elle ne cessa; et cheut si très habondamment, que ès plus larges places des grands rues de Paris, elle alloit ès moutiers, dedans les celiers par-dessus le seuil des huys haults, et levoit les queues de vin jusques aux planchers; et avec ce tonnoit et espartissoit si terriblement, que tout Paris en fust espouvanté; et ceux qui estoient allés à Saint-Spire, nous dirent qu'ils n'en ouïrent rien, ne de la pluye, ne du tonnerre.

Item, celle sepmaine, le quatriesme jour, le vendredy devant le sabmedy que celle terrible pluye chut, furent veus entre Villejuive plus de quatre cents corbeaux qui s'entrebattirent de becs, d'ongles et d'ailes, si très fort que firent oncques gens en bataille mortelle; et en ladite place expandirent foison de leur sang; et faisoient si orribles cris, que très grant paour et fréour en avoient ceux qui les virent et oyrent.

Item, le troisiemesme jour de juing, l'an mil quatre cent quarante-deux, fut dédiée l'église Saint-Anthoine-le-Petit par révérend père en Dieu maistre Denis de Moulins, lors évesque de Paris, archevesque de Toulouse, patriarche d'Antioche, et conseiller du roy nostre sire.

Item, celle année fut le plus bel aoust et les plus belles vendanges qu'on pust estre veues puis cinquante ans devant, et tant de vin, qu'on avoit pour deux deniers parisis, ou pour deux deniers tournois parisis la pinte fin et net, pommes grosses de cappendu de nouveau pour ung double le quarteron, grosses poires d'angoisses pour deux doubles.

Item, le onziemesme jour d'octobre, au jeudi, fut la récluse nommée Jehanne-la-Voirière, mise par maistre Denys des Moulins, lors évesque de Paris, en une maisonnette toute neufve, dedans le cimetierre des Innocents; et fist-on ung bel sermon devant elle et devant moult grant foison de peuple, qui là estoit pour le jour.

Item, en cel an fut le plus long yver que onc-

ques homme vivant eust veu ; car il commença proprement la vigille Saint-Nicolas, en décembre, à geler, et ne cessa jusques environ le quinziesme d'avril, qui fut le lundi de la sepmaine péneuse; et puis recommença à l'entrée de mai, l'an mil quatre cent quarante-trois; et gela les quinze premiers jours très fort, qui moult empira les vignes, et les hannetons aussi.

Item, en cel an furent pois et fèves très mauvais à cuire, et tous plains de cossons et très chers, car ung boesseau de bon pois coustoit six sols parisis au plus; et advint parce que l'esté fut très chaut et sans pluie. Mais tous fruits furent à très grant marché; car en la fin du mois d'aoust on avoit très belles pommes de cappendu, le quarteron pour deux doubles, le cent de noix pour deux deniers parisis et autres fruits à la value; le molle de bonnes buches huit blancs; le cent de cotterets pour vingt sols parisis. Mais oignons furent très chers, car six oignons gros coustoient quatre deniers parisis.

Item, celle année mil quatre cent quarante-trois fut bien quatre mois et plus sans pleuvoir, point en yver ne en esté, par quoi les vins furent de très mauvaise garde, et tost tiroient à aigreur, et devenoient roux et de malle saveur; et pour ce furent-ils celle année à bon marché.

Item, le jour de Sainte-Marguerite, vingtiesme jour de juillet mil quatre cent quarante-trois, vint le dalphin à Paris, et pour sa venue fist-on uae grosse taille.

Item, la deuxiesme sepmaine d'aoust ledit dalphin fut devant Dieppe, et par force il leva le siège que les Anglois avoient tenu devant laditte ville par l'espace de grant temps; et là furent morts grant foison d'Anglois et de bons marchands.

Item, qu'on ne doit de rien jurer qui soit à advenir; car le premier jour de septembre ensuivant, ung prisonnier de la prinse de Pontoise, qui avoit esté par plusieurs fois condamné à noyer, ou d'autre pire mort, et toujours avoit esté enfermé ès prisons de Saint-Martin-des-Champs, vendu et revendu de rançon à plus grant rançon, le premier jour de septembre fut marié à une belle jeune femme bien née, et y ot très belle feste; et de bonne foi ils n'attendoient tous les jours que la mort, lui et son compaignon, qui fut délivré celui jour sur sa foi. Ainsi ouvra fortune en ces deux hommes; et pour ce nul ne se doit défier de Nostre-Seigneur, et soi désespérer pour nulle peine.

Item, en la fin d'aoust vint le dalphin à Paris; et y fut environ trois jours; et après alla à Meaux, et là fut aucuns jours que oncques n'alla à l'église, que tous les jours aller chasser, et faire telles vanités ou pis; et avecques lui avoit quelques mille larrons qui tout destruisirent l'Isle-de-France; et leur donna cestui dalphin sur chascune vache qu'ils prendroient demi escu, et sur chascun cheval ung escu; et qui vouloit vendanger, il convenoit qu'il rançonast sa vigne à grant rançon. Et toute ceste

douloureuse tempeste qui ainsi se soffroit du dalphin et des gouverneurs faux et traistres au roy , ne se faisoit , que pour ce que le povre peuple ne pouvoit pas payer les grants tailles et autres subsides , à quoi on le mettoit de jour en jour ; et faisoient entendant qu'on faisoit ces aides pour aller devant les Mans , les autres disoient devant Rouen , les autres disoient devant Mantes ; et faisoient ainsi entendant les faux gouverneurs au peuple. Et tant tindrent ces fauces paroles , que le peuple estoit tout appaisé de leurs dommaiges , pour espérance qu'on avoit qu'ils feissent aucune chose de bien ; mais leur espérance fut toute vaine ; car ils tindrent tant le povre peuple en celle espérance , que l'yver commença ; lors fut dit par les faux gouverneurs , qu'on ne pouvoit tenir siège jusques au temps nouvel , et que le roy avoit moult à faire où il estoit très grant besoin , et que son fils allast par-devers lui et sa compaignie hastivement. Ainsi se partit le dalphin le quatorziesme jour d'octobre l'an mil quatre cent quarante-trois , quant il ot sa part de la taille , sans faire aucun bien que tout le pays destruire.

Item, en ce temps furent deffendues toutes prédications dès devant la mi-aoust , jusques à la Conception Nostre-Dame en décembre. En icellui temps n'estoit nulle nouvelle du roy , ne de royne , ne de quelque seigneur de France à Paris , ne que se ils fussent à deux cents lieues , mais que les gouverneurs sous leurs umbres faisoient tailles sans

cesser, disant que le roy et ses sujets, mais qu'ils eussent l'argent, qu'ils iroient conquerer toute Normandie; mais quant là estoit cueillie, et qu'ils l'avoient par-devers eux, plus ne leur en challoit que de jouer aux dez, ou chasser au bois, ou danser, ne ne faisoient mais comme on souloit faire, ne joustes, ne tournois, ne nuls faits d'armes pour paour des lezions. Bref, tous les signeurs de France estoient tous devenus comme femmes, car ils n'étoient hardis que sur les pouvres laboureurs et sur pouvres marchands, qui estoient sans nulles armes. Et quant ils virent que le pouvre peuple n'avoit plus de quoi payer la taille, ils firent crier que nuls ne prinst plus de quelque monnoie que ce fust, ne de Bourgongue, ne d'Angleterre, ne de Flandres, ne de quelque autre pays que celle qui auroit ung chappelet autour de la croix ou de la pille. Hélas! le pouvre peuple n'avoit pour celui temps que celle monnoie, qui fut deffendue à prendre, dont il fut tant grevé que c'est grant pitié à patisser; car ce fut une des grandes tailles qui eust esté faite, passé avoit grand temps; car il convenoit la nouvelle monnoie à leur volenté achepter, ne nul n'en osoit parler. Et fut fait ce cri et cette ordonnance le jour de la Chaire Saint-Pierre, qui fut au samedi, dont le peuple qui vint au pardon à Saint-Denis, furent mallement grevés et fort endommaigés; car pou y avoit de gens qui vindrent devers Normandie, dont il vint grant peuple à celle fois, qui eussent autre monnoie que Engles-

che , ou de Bourgongne , Flandres , ou de Bretagne ; par quoi ils furent moult grevés pour le changement de la monnoie qu'il falloit qu'ils feissent par tout où ils furent.

Item, en celui temps avoit toujours en sainte Eglise deux papes, l'ung nommé Eugène , et l'autre Félix ; cestui Eugène tenoit tonte la partie de France , et l'autre la partie de Savoye , et d'aucunes contrées environ son pays.

Item, celle année fut tant d'oignons , qu'on avoit le boessel pour deux doubles ou pour deux deniers, aussi bons que on eust oncques veu, et de poureaux la plus belle botte des halles pour ung denier ou pour ung tournois ; ne oncques enchérèrent en tout le karesme ; bon pois pour trois blancs ; fèves pour trois blancs ; bon vin deux deniers.

Item, à la mi-karesme, que on chante en sainte Eglise *Lætare Jérusalem*, à la messe, tonna tant de fois qu'on eut oncques ouï puis cent ans ; et fut entre trois et cinq heures sans cesser ; et chut sur l'église de Saint-Martin-des-Champs, et abattit la croix et le clochet, et une pomme de pierre qui pesoit bien une quene de vin ; et rompit le moustier en plusieurs lieux , tant que on disoit qu'il ne seroit pas bien réparé pour trois cents escus d'or.

Item, en cellui temps le chancelier alla à Tours, où le roy estoit , pour traiter de la paix de France et d'Angleterre ; mais il cuida parler au roy. Sou-

dainement un mal le print, dont il mourut hastivement, qui fut grant dommaige, car bon prud'homme estoit pour le royaume.

Item, fut faite une des piteuses et la plus dévoute procession que on eust oncques veue à Paris; car l'évesque de Paris, cellui de Beauvais et deux abbés portèrent le corps de Nostre-Seigneur, de Saint-Jehan en Grève sur les espauls; et de là allèrent aux Billettes querre à grant révérence le gannivet, de quoi le faux Juif avoit dépicqué la char de Nostre-Seigneur, et de là furent portés avecques la sainte croix et autres reliques sans nombre à Sainte-Katerine du Val des Escoliers; et y avoit devant plus de cinq cents torches allumées, et de peuple bien neuf ou dix mille personnes, sans ceux de l'église; et avoit après ces saintes reliques, tout le mystère du Juif, qui estoit en une charrette, lié, où il avoit espines comme se on le menast ardoir; et après venoit la justice, sa femme et ses enffents. Et parmi les rues avoit deux eschaffaux de très piteux mystères; et furent les rues parées comme à la Saint-Sauveur; et fut faite celle procession, pour ce qu'on avoit bonne espérance d'avoir paix entre le roy de France et d'Angleterre, et fut le quinzième jour de mai, au vendredi, l'an quatorze cent quarante-quatre.

Item, Le troisième jour de juing ensuivant, fut la troisième feste de la Pentecoste. Le mercredi des Quatre-Temps furent criées les trèves de paix entre le roy de France et d'Angleterre, commen-

çants le premier jour de juing quatorze cent quarante-quatre, et sur la mer le vingt-sixiesme jour dudit mois; et furent publiées cedit mois parmi la France, et en Normandie, et en Bretagne, et partout le royaume de France.

Item, en cel an fut le Landit qui n'avoit esté puis l'an quatorze cent vingt-six; et fut fait dedans la ville de Saint-Denis. Et fut grant débat entre l'évesque de Paris pour la bénisson et l'abbé Saint-Denis; car l'abbé disoit la ville estre à soi, de son droit, et que lui appartenoit la bénisson. L'évesque disoit que passé trois cents ans l'avoient faite ses devanciers évêques de Paris, et la feroit. Quand l'abbé vit ceci, lui fist faire deffense, sur grosse peine, de faire ladite bénisson; et l'évesque de Paris alla à ung autre costé du marché, et fist faire la bénisson par ung maistre en théologie nomme maistre Jehan de Lolive, né de la ville de Paris.

Item, le douziesme jour de juillet fut faite procession générale; et fut celui jour reporté le précieux corps de monsieur saint Cloud en la ville du saint, dont il avoit esté apporté pour les guerres bien avoit seize ans ou environ; et avoit esté à Saint-Symphorien, derrière Saint-Denis de la Charitre celui temps en garde en une châsse; et le vindrent querre les bonnes gens des villes d'entour Saint-Cloud à procession, en chantant à Dieu des louanges.

Item, le douziesme jour de juillet, l'an quatorze cent quarante-quatre, fut ouverte la porte

Saint-Martin, qui n'avoit esté mais ouverte puis le mois d'aoust quatorze cent vingt-neuf, que la Pucelle vint devant Paris, le jour de la Nostre-Dame en septembre ensuivant, qu'on feist premier la feste Saint-Laurent en la grant cour de Saint-Martin.

Item, à l'entrée de juillet, vint une grant compagnie de larrons et meurtriers qui se logèrent es villaiges qui sont autour de Paris, et tellement que jusques à six ou environ huit lieues de Paris, homme n'osoit aller aux champs, ne venir à Paris, ne n'osoit cueillir aux champs quelque chose que ce fust; car nulle voiture n'estoit d'eux prinse, qu'elle ne fust rançonnée à huit ou dix francs; ne nulle beste prinse, fust asne, vache ou pourcel, qui ne fust plus rançonné qu'il ne valoit; ne homme de quelque estat qu'il fust, fust moyne, prestre ne religieux de quelque ordre, fust nonain, fust ménestrel, fust héraut, fust femme ou enfant de quelque âge, que s'il yssoit dehors Paris, qui ne fust en grand péril de sa vie. Mais se on ne lui ostoit sa vie, il estoit dépouillé tout nu, tous sans ung seul excepter, de quelque estat qu'il fust; et quant on s'en plaignoit aux gouverneurs de Paris, ils respondoient: « Il faut qu'ils vivent, le roy y » mettra bref remède ». Et de cette compagnie, estoient principalement Pierre Regnault, Floquart, l'Extrac et plusieurs autres. tous membres d'Antechrist, car tous estoient larrons et meurtriers, boutefeux, efforceurs de toutes femmes et leur compagnie.

Item, en celui an, le roy alla en Lorraine, et le dalphin son filx en Allemagne, guerroyer ceux qui rien ne leur demandoient. Ces males-gents devant dites, qui tant faisoient de maux; que le roy contraint et tous ses gouverneurs; et tellement mangèrent le peuple, que nul bien ne lui pouvoit venir, ou que il fust, car il laissoit son royaume, qui estoit tout meslé d'Angloys qui fournissoient et enforçoient leurs chasteaux, et ils alloient lui et son filx en estranges terres, où ils n'avoient rien à despendre; et gastoient ses gens la finance de son royaume. Et en bõne foi, ils ne faisoient en dix ou en douze ans, ne pour eux ne pour autre quelque chose que ce fust pour le bien du royaume, qu'ils ne deussent avoir fait en trois ou en quatre mois.

Item, le quatriesme jour de septembre cessèrent les sermons jusques au treiziesme jour de mars, qui fut dimanche devant *Ramis palmarum*; et fut fait à Saint-Magloire. La cause fut pour ce qu'on fist une grosse taille ou on vouloit asservir les supposts de l'université de Paris. Si alla le recteur pour deffendre et garder les libertés et franchises de ladite université, parler aux esleuz. Si y ot aucuns desdits esleuz qui mirent la main au recteur, parquoi les sermons cessèrent. En cellui temps fut apporté le circoncis de Nostre-Scigneur à Paris; et ceux qui l'apportèrent, disoient que le roy et le dalphin et Charles d'Anjou avoient impétre lettres à nostre Saint-Père le pape Eugène,

que tous ceux qui prendroient une lettre qu'il baille-
roit, qu'ils seroient absous de peine et de coulpe à
l'eure de la mort, mais qu'ils feussent vrais confées
et repentants; et très chier coustoit une telle lettre ;
car les riches en païoient quarante sols parisis ; et
les moyens trente-deux ou vingt sols parisis, et
les pouvres à la value ; et tauxoient ces lettres à
journées d'ung ouvrier deux sols pour jour, le riche
à vingt ou à trente journées, les mains riches à
mains; et disoient que l'évesque de Paris leur avoit
octroyé à ce faire en sa diocèse. Par quoi le peu-
ple print par dévociion plus de cinq cents de ces
lettres, et aussi pour la réparation de Nostre Dame
de Coulombes, qui avoit esté détruite par les guer-
res; et quant ils eurent emporté la sainte relique,
l'évesque de Paris fist commandement par toutes
les paroisses de Paris que tous ceux qui avoient
cesdites lettres les lui portassent, sur peine d'ex-
communie; et plusieurs de ceux qui les avoient
prinses pour paour d'encourir en celle sentence,
les lui portèrent; et pour paour d'estre en indigna-
cion du prélat et aussi de maleisson pour bénédic-
tion; et quant ils les portoient on les pendoit à ung
crochet en son estude. Et n'en fist-on plus pour
celle heure jusques à une autre fois qu'on les de-
voit visiter plus à loisir; et ceux qui les avoient por-
tées ne les porent avoir pour celle, dont moult
furent troublés.

Item, après fut apportée la châsse Saint-Sé-
bastien, et fut par les paroisses comme celle de

devant ; et tous ceux qui se mirent dans la confrairie dudit saint payoient chacun huit deniers.

Item, le jour de l'Ascension, qui fut le jour Saint-Jehan en mai, et le lendemain, gela à glace ; par laquelle gelée les vignes furent gelées ; par quoi le vin enchérit si fort, que le vin que on donnoit par-devant à deux deniers fust tantost mis à six deniers parisis.

Item, en celle sepmaine, fut apportée à Paris la châsse Saint-Quentin, et fut portée par les églises de Paris ; et ceux qui le conduisoient faisoient pendre un grant fléau, comme il est au poids du roy, et là faisoient peser hommes et femmes ; et eux estants en la balance, on les tiroit tant qu'ils perdoient terre ; et en ce faisant, on nommoit sur eux plusieurs saints ou saintes, et après ils se racheptoient de blé ou d'argent, ou de ce qu'ils vouloient ; et moult firent grant cuillette d'argent à Paris iceux questeurs de pardons en icelui temps.

Item, le mercredi de la feste de la Penthecoste, chut le tonnerre en l'église de Nostre-Dame de Liesse, environ six heures au matin ; et tua dedans l'église de Nostre-Dame quatre hommes, et affola (estropia) bien vingt-huit ou trente personnes de leurs membres, et aucuns de leurs sens ; et leva du pavement les quarreaux et barreaux de fer.

Item, le deuxiesme jour d'aoust, fut faite une procession générale de toutes les paroisses de Paris à Nostre - Dame, et de Nostre - Dame allèrent à

Nostre-Dame-des-Champs par grand dévotion : car vrai est que grand temps avoit que ung moine de Saint-Denis en France, pour le temps que les Anglois gouvernoient le royaume, print le clond et la couronne à Saint-Denis, à celle fin que les Anglois ne l'ostassent de ladite abbaye, et l'emportassent en leurs pays. Ledit moine print ces deux précieux joyaux et les porta honorablement à Bourges en Berry, où estoit adoneques le roy de France Charles septiesme de ce nom. Et le premier jour d'aoust furent apportées par le vouloir du roy et des seigneurs du sang royal, et par le pourchas de l'abbé Saint-Denis en France, nommé Gamaches par seurnom, à Nostre-Dame-des-Champs; et le lundi deuxiesme jour d'aoust, mil quatre cent quarante-quatre, furent apportées à Saint-Magloire par très honorables processions, à grand luminaire; et là furent celle journée jusques à lendemain, qui fut le jour de l'Invention de Saint-Etienne, troisesme jour dudit mois. Et ce jour vindrent à Paris l'abbé de Saint-Denis, et tout le couvent, revestus de chappes de drap d'or ou de soie, et avec eux toutes les paroisses à bannières et à croix, et à très grand foison peuple; et à très grand foison torches allumées vindrent à Saint-Magloire celui jour; et là fut dit une messe très solempnelle, et après congé à l'abbé et à tout son couvent, lequel les convoya jusques hors de Paris, vestu et tout aourné comme évesque, et tout son couvent revestu de chappes; et avec ces saintes reliques alla tant de

peuple de Paris, que a peine seroit eru, qui ne l'auroit point veu.

Item, le lundy seiziesme jour d'aoust, trespassa en la ville de Chaslons, la femme du dauphin de France, nommée Marguerite, fille du roy d'Ecosse; et en celui temps fut fait chancelier de France, le frère à l'archidiacre de Paris et arcevesque de Rains, tous deux enfents de feu maistre Jacques Jouvenel.

Item, la seconde sepmaine d'octobre, la vigille des octaves de Saint-Denis, fut ouverte la porte de Montmartre, à ung vendredi.

Item, le roy ne nuls des seigneurs de France n'alloient ne venoient à Paris; et tout temps faisoient grosses tailles, sans ce que on fist aucun bien pour le commun; et toujours s'enforçoient les Anglois, et avitailloient leurs forteresses, et ne faisoient ne trèves, ne paix; et ne challoit au roy comment tout en allast que de chevalcher de pays en autre, toujours bien accompagné de vingt mille ou plus de larrons, qui tout son pays mettoient à destruction.

Item, en cel an fut la plus terrible maladie de la verrolle depuis la mi-aoust jusques après la Saint-Andry, que on eust oncques veue, spécialement sur petits enfents: car en la ville de Paris, on eust vu durant celuitemps plus de six milliers; et moult en mourut de cette maladie; et mouroient depuis qu'ils estoient guéris de cette vérolle mauldite; et moult en furent malades plusieurs hommes et femmes de tous âges, spécialement à Paris.

Item, en celui temps vint ung jeune cordelier à Paris, de la nation de Troyes en Champagne, ou d'environ, petit homme, très doux regard, avoit; et fut nommé Jehan Crète, âgé de vingt et ung ans ou environ; lequel fut tenu à ung des meilleurs prescheurs qui oncques eust esté à Paris depuis cent ans, car vraiment on ne vit oncques homme lire plustost qu'il disoit son sermon, et sembloit proprement qu'il sceust tout le vieil testament et le nouvel, et toute la legende dorée et tous les anciens livres de toutes nations du monde; et oncques on ne le vit faillir de revenir à son propos, et par tout où il preschoit, le moustier estoit tout plein de gens.

Item, il se départit de Paris environ huit jours avant Noël, et alla prescher ou royaume d'Angleterre.

Item, le vingt-quatriesme jour de février, l'an mil quatre cent quarante-quatre, fut dédiée l'église des Innocents par révérend père en Dieu l'évesque de Paris, nommé messire Denys des Moulins.

Item, le premier lundi de mars ensuivant, furent renouvelées les trèves du premier jour d'avril jusques au premier jour d'avril de l'année ensuivant, et fut crié par les carrefours de Paris.

Item, à un mardi, douziesme jour d'avril l'an mil quatre cent quarante-cinq, en la sepmaine pe-neuse, entre la mi-nuit et prime du jour, gela si très fort, que toutes les vignes furent toutes perdues et tous les noyers cuits de la gelée; et après vint tant de hannetons et de chanilles et d'autre

orde vermine, que toute celle année n'y ot ne vin, ne verjus, ne fruit par toute la France; et fut le dix-septiesme jour de la lune de mars; et furent Pasques le dix-septiesme jour d'avril, en cel an mil quatre cent quarante-six.

Item, en celui an vint ung jeune homme qui n'avoit que vingt ans ou environ, qui sçavoit tous les sept arts libéraux, par le tesmoing de tous les clercs de l'université de Paris; et si sçavoit jouer de tous instruments, chanter et deschanter mieux que nul autre, peindre et enluminer mieux que oncques on sceust à Paris ne ailleurs.

Item, en fait de guerre, nul plus appert; et jouait¹ d'une espée à deux mains si merveilleusement, que nul ne s'y comparast; car quant il véoit son ennemi il ne failloit point à saillir sur lui vingt ou vingt-quatre pas à ung saut.

Item, il est maistre en arts, maistre en médecine, docteur en décret, docteur en théologie; et vraiment il a disputé à nous au collège de Navarre, qui estions plus de cinquante des plus parfaits clercs de l'Université de Paris, et plus de trois mille autres clercs; et a si haultement bien respondu à toutes les questions qu'on lui a faites, que c'est une droite merveille à croire qui ne l'auroit vu.

Item, il parle latin trop subtil, grec, ébreu, caldaïque, arabique, et tous autres langaiges.

Item, il est chevalier en armes; et vraiment

1. On retrouve souvent dans les anciens ouvrages l'imparfait écrit ainsi.

se ung homme pouvoit vivre cent ans sans boire, sans manger et sans dormir, il ne auroit pas les sciences qu'il scet toutes par cueur aprinses; et pour certain il nous fist très grant fréour; car il scet plus que ne puet scavoïr nature humaine; car il reprint tous les quatre docteurs de la sainte église. Bref, c'est de sa sapience la nonpareille chose du monde. Et nous avons en l'écriture que Ante-Christ sera engendré en advantive de père chrestian, et de mère juifve, qui se feindra chrestienne, et chascun cuidera qu'elle le soit; il sera né de par le Diable en temps de toutes guerres, et que toutes jeunes gens seront déguisez d'abit, tant femmes que hommes, tant par orgueil comme par luxure, et sera grant haine contre les grants signeurs, pource qu'ils seront très crueux au menu peuple.

Item, toute sa science sera de par le Diable, et il cuidera qu'elle soit de par sa nature; il sera chrestien jusques à vingt-huit ans de son aage; et visitera en celui temps les grands signeurs du monde, pour monstrier sa grant sapience et pour avoir grant renommée d'iceux; au vingt-huitiesme an viendra de Jérusalem, et quant les Juifs incredules verront sa grant sapience, ils croiront en lui et diront que c'est Messias qui promis leur estoit, et l'adoreront comme Dieu; adoncques envoira ses disciples par le monde, et God et Magod le suivront, et régnera par trois ans et demi; à trente-deux ans les diables l'emporteront, et adoncq les

Juifs qui auront été deceups, ils se convertiront à la foy chrestienne; et après vendront Hénoch et Elie; et après sera tout chrestien et sera l'Évangile du saint qui dit : *Et fiet unum ovile, et unus pastor*, adoncq approuvée; et le sang de ceux qu'il aura fait tourmenter, pour ce qu'ils ne vaudrent adourer, criera à Dieu vengeance; et adoncq vendra Saint-Michel, qui le trébuchera lui et tous ses ministres ou prinson, puis d'enfer. Ainsi comme devant est dit, le racontèrent les devantdiz docteurs de cellui homme devant dit, lequel est venu d'Espagne en France; et pour vrai, selon Danyel et l'Apocalypse, Ante-Crist doit naistre en Babylone, en Caldée.

Item, en cellui an mil quatre cent quarante-six, fut le mois de mai le plus froit et le plus pluvieux que on eust oncques vù d'aage d'homme vivant; car oncques jour ne fust qu'il ne gelast ou que il ne pleust; et fut avant la feste de la Trinité, qui fut le douzième jour de juing, que le temps se eschauffa.

Item, la sepmaine devant l'Ascension, fut crié parmi Paris que les ribauldes ne porteroient plus de saintures d'argent, ne de collets renversez, ne pennes de gris en leurs robes, ne de menu ver, et qu'ils allassent demourer ès bordeaux ordonnez, comme ils estoient au temps passé.

Item, la vigille de l'Ascension fut enterré le prévost de Paris, nommé Ambroys Lore, baron de Juille, aimant le bien commun plus que nul pré-

vost que devant lui eust esté puis quarante ans ; car il avoit une des femmes qu'on peust voir en tout Paris , la plus belle et honeste, et fille de nobles gentils gens de grant ancienneté ; et si estoit si luxurieux , qu'on disoit pour vrai qu'il avoit trois ou quatre concubines qui estoient droites communes ; et supportoit partout les femmes folieuses , dont trop avoit à Paris par sa lascheté ; et acquist une très mauvaise renommée de tout le peuple ; car à peine pouvoit-on avoir droit des folles femmes de Paris , tant les supportoit , et leurs maquerelles.

Item, après son trespassement, le septiesme jour d'aoust, on ordonna pour estre prévost de Paris , Jehan d'Estouteville, chevalier, conseiller et chambellan du roy nostre sire, mil quatre cent quarante-six, au jour devantdit, courant le dimenche par V.

Item, le troiziesme jour de septembre ensuivant, fut crié à trompes parmi Paris qu'on portast à Pontoise tous vivres, pour la solempnité de la feste de la Nativité de la Vierge Marie , qui fut le jeudi ensuivant , pour cause de certains pardons et indulgences que nostre sire le roy, et monsieur le d'Alphin, et monsieur de Bourgogne avoient impétrez par-devant nostre Saint-Père le pape Eugène ; c'est assavoir pour l'église Nostre-Dame de Pontoise , qui moult estoit empirée par les guerres et par les longs sièges qui devant avoient esté par plusieurs fois , tant d'Anglois comme de François.

Item, ledit pardon commença à douze heure de nuit , la vigille de la Nativité de Nostre-Dame , et

dura jusques à minuit de la journée d'icelle feste, qui sont vingt-quatre heures ; et fut dit plain pardon comme il est à Rome ; mais celui de Rome dure plus longuement ; et fault estre vrai confès et repentants.

Item, celle année mil quatre cent quarante-six , fut le vin si cher, que on ne avoit point de vin qui vaulsist rien qui ne coustast dix ou douze deniers parisis la pinte ; et fust si peu de vin, que on n'avoit point le sextier qui ne coustast du moins seize blancs ; et si peu de noix, que le cent en coustoit quatre blancs, que on avoit l'année précédente pour deux deniers parisis ou pour deux tournois.

Item, celle année , vint à Paris par eaue et à charroy, que on avoit le quarteron pour six deniers parisis, les plus grosses poires d'angoisses, ou pour deux blancs au plus ; et si estoient de si bonne garde , qu'elles n'empirèrent point jusques à la my-mars. Et de vray , les tas en estoient ès halles de Paris comme je vys oncques de charbon à la croix de Grève, non pas ung tant seulement , mais six ou sept tas sans garde ; et des pommes autant ou plus qui furent apportées du pays de Languedog, de Normandie et de plusieurs autres pays.

Item , celle année , fut né ung fils de la royne de France , le jour des Innocents , après Noël , qui furent cette année le mercredy ; et fut né à ung chastel nommé le Motis, en Touraine ; et fut nommé Charles , duc de Berry.

Item , celui an , fut le grand pardon au mont

Saint-Michel, par deux fois; c'est à sçavoir en may l'an mil quatre cent quarante-six, et en septembre ensuivant oudit an.

Item, en may mil quatre cent quarante-sept, le dimanche, dix-huictiesme jour, landemain de Saint-Jehan Porte-Latin.

Item, le dimanche ensuivant, qui fut le quatorziesme jour de may mil quatre cent quarante-sept, fut faite procession de nostre mère l'Université à Nostre-Dame de Paris, qu'on priast pour feu pape Engène, qui trespasa le troisesme jour de février, le jour Saint-Blaise.

Item, fut institué après lui pape Nicolas, cinquiesme du nom; et toujours estoit pape Felix, duc des Savoyiens, en sa volenté première; c'est à sçavoir, de vouloir estre pape sans vouloir aucunement soi condescendre que à sa volenté; et disoit que le saint concile de Basle l'avoit ordonné sans nulle prière qu'il en fist aucunement, et pour pape se tenoit.

Item, en celui temps, estoit le vin à Paris si cher, et ne buvoit le pouvre peuple que sarvoise (bière), ou bochet, ou bière, ou cidre, ou peré ou tels manières de breuvages, et en ce temps, environ la my-may, arriva tant de vins en la ville Saint-Denys en France pour le Landit, qui devoit estre le mois ensuivant, que furent prisiez à douze mille queues et environ sept cents muys, que de Bourgogne que de France; et après le Landit, en fut tant ramené à Paris, qu'on avoit aussi bon vin pour quatre dou-

bles ou pour six deniers, qu'on avoit devant pour douze doubles ; et bientost après ot-on très bon vin pour quatre deniers pinte.

Item, au mois de septembre mil quatre cent quarante-sept, trespassa de ce siècle révérend père en Dieu monsieur l'évesque de Paris, le quinzième jour de septembre, nommé monsieur Denys des Moulins, patriarche d'Antioche, archevesque de Thouloze ; et fut enterré à Nostre-Dame de Paris.

Item, le jour Saint-Nicolas, en décembre, fut fait par élection évesque de Paris messire Guillaume Charetier, homme de très bonne renommée, et estoit chanoine de Nostre-Dame de Paris.

Item, en celui temps fut décollé maistre Pierre Mariette, pour le contans (débat) qu'il avoit mis entre le dalphin et le duc de Bourgogne, par sa grant mauvasetié et desloyauté et trayson.

Item, le douzième jour d'avril mil quatre cent quarante-huit, fut confirmé abbé de Saint-Magloire frère Jehan Jamelin, lequel avoit esté tout nourry en ladite abbaye, né de la cité de Paris ; et le sacra et béney l'évesque de Meaulx, lequel avoit esté moine de Saint-Magloire ; et estoit avec ce abbé de Saint-Mor et prieur de Saint-Eloy de devant le palais ; et fut à sa béneisson l'abbé de Saint-Denys, l'abbé de Saint-Germain-des-Prez, l'abbé de Saint-Victor, l'abbé de Sainte-Geneviève.

Item, la darraine sepmaine d'avril vint à Paris

une damoiselle, laquelle on disoit estre aimée publiquement au roy de France, sans foi et sans loi, et sans vérité à la bonne royne qu'il avoit espousée; et bien y apparroist qu'elle menoit aussi grant estat comme une comtesse ou duchesse; et alloit et venoit bien souvent avecques la bonne royne de France, sans ce qu'elle eust point honte de son péché. Dont la royne avoit moult de douleur à son cuer; mais à souffrir lui convenoit pour lors. Et le roy, pour plus monstrier et manifester son grant péchié et sa grant honte et d'elle aussi, lui donna le chastel de Beauté, le plus bel chastel et joli, et le mieux assis qui fust en toute l'Ile-de-France. Et se nommoit et faisoit nommer la Belle Agnez; et pource que le peuple de Paris ne lui fist une telle révérence comme son grant orgueil demandoit, que elle ne pot celler, elle dist au départir que ce n'estoient que villains, et que se elle eust cuidé que on ne lui eust fait plus grand honneur qu'on ne lui fist, elle n'y eust ja entré ne mis le pié, qui eust été dommaige; mais il eust esté petit. Ainsi s'en alla la belle Agnez, le dixiesme jour de may ensuivant, à son péché comme devant. Hélas! quelle pitié, quant le chef du royaume donne si malle exemple à son peuple; car s'ils font ainsi ou pis, ils n'en oseroient parler; car on dit en ung proverbe: Selon signeur mesme duyte; comme nous avons d'une dame royne de Babylone, nommée Sémiramis, qui fut une des neuf preuses, qui fist de son propre fils son ami ou son ribault; et quant

elle vit que son peuple en murmueroit , elle fist crier publiquement par tout son royaume, que qui voudroit prendre sa mère, sa fille ou sa sœur par mariage, ou par fol amour ou autrement, qu'elle en donnoit à tout son peuple , quel qu'il fust, licence et pouvoir de ce faire, et le commandoit; dont il vint moult de maux oudit royaume de Caldée; car les hommes efforçoient les femmes et les filles, dont maint homicide fut fait depuis cette loi que Sémiramis fist pour couvrir sa grant luxure; car quant ung si grant signeur ou dame fait publiquement grands péchés, les chevaliers et son peuple en est plus hardy à pécher.

Item, en celui an fust si bon marché de pain et de vin, que ung homme laboureur avoit assez de pain pour deux tournois à vivre pour ung jour; très bon vin pour tout homme pour deux deniers parisis la pinte, blanc et vermeil; à la Saint Jehan, le quarteron d'œufs pour huit deniers parisis; un très grant fromaige pour six deniers; la livre de bon beurre pour huit deniers parisis.

Item, à un dimenche, courant par F celui an, le jour de la Madelaine, fust sacré et béni l'évesque de Paris, en l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris; et celui jour fust faite une procession à Saint-Germain l'Auxerrois; et là fust ordonné qu'on iroit rachepter des chrestiens qui estoient ès mains du soldan, auxquels on faisoit souffrir moult des martyres; et le deuxiesme ou troisesme jour après ce, partirent de Paris aucuns frères de Saint-

Mathurin et autres, pour aller audit voyage pitieux.

Item, le dimanche ensuivant, quatriesme jour d'aoust, fust receu ledit évesque à Nostre-Dame de Paris; et partist de Saint-Victor sur ung cheval blanc, et vint à Sainte-Geneviève, et de là fust porté à Nostre-Dame de Paris à très grant honneur.

Item, celle année fust la rivière de Saine si petite, que, à la Toussaint, on venoit de la place Maubert tout droit à Nostre-Dame de Paris, à l'aide de quatre petites pierres, et hommes et femmes et petits enffents, sans mouiller leurs piés, et devant les Augustins, jusques au pont Saint-Michel, en quatre ou en cinq lieux, en telle manière, pour venir au pallays du roy par la porte de derrière.

Item, celui an feurent commandées à fester les festes de madame sainte Geneviève, comme le jour du dimanche, par l'évesque de Paris devant nommé, et la feste de madame sainte Katherine, lesquelles on festoit devant, aux us et coustumes.

Item, monsieur de Paris dessusdit fist une belle prédication aux Innocents le jeudi absolu, et donna absolucion à tous les trespasés, qui, par faute d'amis ou de pécune, ou par mauvais procureurs, avoient esté ou estoient nommés ès églises, excommuniés par négligence ou autrement, jusques à trente jours. Et en iceluy temps le bon preudhomme visita les registres, et y mit très bonne ordonnance contre ceux de la cour d'église, qui

ainsi tost faisoient excommunier une personne, fust tort ou droit, et le dimenche qu'on dit *misericordia Domini*, fist dire vigiles et les commandassions landemain, et messe très solemnelle par toutes les paroisses de Paris, et aux Innocents deux fois la procession.

Item, en ce temps feurent prins caymans (mendiants), larrons et meurdriers; lesquels, par gehaine ou autrement, confessèrent avoir emblé enffents, à l'ung avoir crevé les yeux, et à autres avoir coppedes les jambes, aux autres les piés et aux autres maux assez et trop; et estoient femmes avec les meurdriers pour mieux decevoir les pères et les mères et les enffents; et demouroient comme logés ès hostels trois ou quatre jours; et quant ils véoient leur point en plain marche, pays ou ailleurs, ils embloient ainsi les enffants, et les martyroient comme devant est dit. En ce temps, en la fin de mars mil quatre cent quarante-huit, feurent aucuns prins, qui encusèrent tous les autres. Et de ces caymans feurent pendus ung homme et une femme, le mercredi vingt-troisiesme jour d'avril emprès le moulin au vent, ou chemin de Saint-Denis en France, mil quatre cent quarante-neuf. Aucuns desdits caymans qui estoient de la compagnie d'iceux devantdits, feurent mis en prison; car on disoit qu'ils avoient fait ung roy et une royne par leur dérision, et prouvé contre eux qu'ils avoient, à petits enffents qu'ils avoient emblés ès villaiges ou ailleurs, coppé les jambes, crevé

les yeux; et assez et trop de tels meurdres fait où ils repairoient; et estoient très grans compaignies de tels larrons à Paris et ailleurs.

Item, le quatorziesme jour d'avril mil quatre cent quarante-neuf, feurent à ung mercredi publiées unes lettres que pape Nicolas estoit paisiblement demouré en la papalité, du bon gré de Félix, duc de Savoye; et ledit Félix, par l'ordonnance du conseil, fust ordonné cardinal et légat.

Item, le jeudi ensuivant, cinquiesme jour dudit mois, fust faite grant joye à Paris pour lesdites nouvelles, et fist-on les feux parmi les rues, comme on fait à la Saint-Jehan.

Item, le vendredi ensuivant, fist-on procession générale à Saint-Victor à Paris; et ne fist-on rien à Paris ne que au dimenche.

Item, en celui temps estoit si grant marche d'œufs, qu'on avoit à l'Ascension ung quarteron pour six deniers parisis, un fromaige pour quatre ou cinq deniers, et bon vin, deux doubles, et ung pain, pour vivre ung homme, pour ung bon double, dont les trois valloient quatre deniers parisis; mais de poires ne de pommes ne feurent nulles celle année; et si feurent les hannetons à grant puissance, qui moult firent de maux.

Item, en celui mois de may fust gaigné sur les Angloys le Pont-de-l'Arche; et le mardi, vingt-septiesme jour de may, feurent faites processions générales au Palais du roy en la Sainte-Chappelle; et là feurent monstrés la précieuse couronne, de

quoi Nostre-Seigneur Dieu fust couronné, et le fer de la lance et ung des cloux dont il fust percé, et autres dignes reliques largement, qui n'avoient esté monstrées au peuple, puis la prinse de Pontoise, qui fust l'an mil quatre cent-un.

Item, le trentiesme jour de may, fist ung terrible tonnerre environ quatre heures après disner, qui descouvry tout le clochier des Augustins d'un costé et d'autre, rompy gros chevrons, et rompy le bras à un crucifix sur l'autel, et abbatty de la couverture du moustier grant partie.

Item, en celui temps, on avoit bon blé froment pour huit sols et pour moins, et bon blé seigle, pour quinze ou seize blancs, mais on gaignoit pou.

Item, en celui an, environ la Sainct-Jehan, fust prins le Pont-de-l'Arche, et environ la my-aoust fust prins Mante, Vernon, et plusieurs villes et chasteaux que les Anglois tenoient en Normandie. En cel an fust le grand pardon général en la cité d'Évreux; et y vint le roy de France sans venir ne lui ne la royne en la bonne cité de Paris.

Item, en cel an fust faite une procession bien piteuse, le treiziesme jour d'octobre, des enffents de quatre ordres mendiants, et de toutes les escolles de Paris, de valetons et de pucelles; et feurent nombrés à douze mille cinq cents enffents et plus; et touts vindrent aux Innocents, en la grant rue Sainct-Denis; et là fust chanté une messe; et là fust moult bien honorablement prins l'un des

Saincts-Innocents , et porté par deux dévotes personnes à Nostre-Dame de Paris , et les enffents après , touts portants cierge ou chandelle de cire en sa main ; et fust faite une moult belle prédication par un maistre en théologie ; et au revenir près de leurs églises , commencèrent *Inviolata* , jusques dedans l'église , et disoient une antienne du saint ou sainte de l'église et une oraison .

Item , le dimenche dix-neuviesme jour d'octobre , entra le roy en la ville de Roüen ; par la voulenté du commun et malgré les Anglois ; et le lundi ensuivant on sonna par touts les moustiers de Paris ; et lendemain fist-on des feux pour la joye de l'entrée de ladite ville , qui fust faite sans sang esprendre ; et se bouttèrent les Anglois dedens le pallays qu'ils avoient fait faire , que mestier leur fust ; car le commun de la ville moult pou les avoit chers , pource que trop de mal leur avoient fait ou temps qu'ils signourisoient .

Item , le jour Saint-Simon et Saint-Jude fust faite la plus belle procession à Saint-Martin-des-Champs , qu'on eust vu puis cent ans devant ; car ceux de Nostre-Dame , accompagnés de toute l'Université et de toutes les paroisses de Paris , allèrent querre le précieux corps de Nostre-Seigneur à Saint-Jehan en Grève , accompagnés de bien cinquante mille personnes , tant du parlement que d'autres ; et parmi les rues où ils passèrent , les feirent encourtiner comme le jour du Saint-Sa-

crement; et fust fait en la grant rue Saint-Martin, devant la fontaine Maubric, ou près ung moult bel eschaffault où on fist une très belle histoire de paix et de guerre, qui longue chose seroit à raconter, que pour ce on délaissera.

FIN DU JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, ET DU QUINZIÈME VOLUME
DES CHRONIQUES DE MONSTRELET.



For use in
the Library
ONLY

